



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

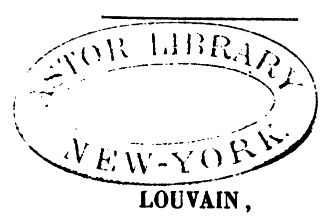
ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

1846.

DIXIÈME ANNÉE.



LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde. 5852
de la période julienne. 6559
depuis le déluge universel. 4194
de la fondation de Rome, selon Varron. 2599
de l'ère de Nabonassar. 2593
de l'ère chrétienne. 1846

L'année 2622 des Olympiades, ou la 2ᵉ année de la 656ᵉ Olympiade, commence en Juillet 1846.

L'année 1262 des Turcs, commencée le 30 Décembre 1845, finit le 19 Décembre 1846. L'année 1261 avait commencé le 10 Janvier 1845 et avait fini le 29 Décembre de la même année, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1846 du calendrier julien commence le 13 Janvier 1846.

ÉCLIPSES EN 1846.

Il y aura cette année deux éclipses de soleil, l'une le 25 Avril, l'autre le 20 Octobre. La première seule sera visible à Louvain ; elle commencera à 5 heures 52, 2 minutes du soir et ne finira qu'après le coucher du soleil. Sa grandeur sera d'environ $\frac{1}{3}$ du diamètre de l'astre.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or. . . . . 4.
Epacte. . . . . III.
Cycle solaire. . . . . 7.
Indiction romaine. . . . . 4.
Lettre dominicale. . . . . D.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 8 Février.
Les Cendres, 25 Février.
Pâques, 12 Avril.
Les Rogations, 18, 19 et 20 Mai.
L'Ascension, 21 Mai.
La Pentecôte, 31 Mai.
La Ste.-Trinité, 7 Juin.
La Fête-Dieu, 11 Juin.
Le premier Dimanche de l'Avent, 29 Novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse, est transférée au Dimanche suivant.

Les fêtes, abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII, sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Les jours de saint Marc et des Rogations, il est défendu de manger de la viande.

QUATRE-TEMPS.

Les 4, 6 et 7 Mars. — Les 3, 5 et 6 Juin. — Les 16, 18 et 19 Septembre et les 16, 18 et 19 Décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université, et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 12 minutes.

☽ P. Q. le 4, à 2 heures 44 minutes du soir.
🌕 P. L. le 12, à 2 heures 20 minutes du soir.
☾ D. Q. le 20, à 4 heures 10 minutes du soir.
● N. L. le 27, à 9 heures 41 minutes du matin.

---

1 Jeud. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 Vend. s. Adalard, abbé de Corbie.
3 Sam. ste. Geneviève, vierge.
4 DIM. ste. Pharaïlde, vierge.
5 Lund. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ÉPIPHANIE *.
7 Merc. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. ste. Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit*
9 Vend. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 DIM. s. Hygin, pape. SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE.

12 Lund. s. Arcade, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste. Véronique.
14 Merc. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 Jeud. s. Paul, ermite.
16 Vend. s. Marcel, pape.
17 Sam. s. Antoine, abbé.
18 Dim. Chaire de S. Pierre à Rome. *Saint Nom de Jésus.*
19 Lund. s. Canut, roi de Danemark.
20 Mard. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Merc. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Jeud. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Vend. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Sam. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Dim. Conversion de St. Paul.
26 Lund. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Mard. s. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Merc. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Jeud. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Vend. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Sam. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 5 heures 30 minutes du matin.
🌕 P. L. le 11, à 9 heures 30 minutes du matin.
☾ D. Q. le 19, à 5 heures 2 minutes du matin.
● N. L. le 25, à 7 heures 50 minutes du soir.

---

1 Dim. s. Ignace, év. et marty.
2 Lund. Purification de la très-sainte Vierge *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle à Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Mard. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. ste. Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Dim. *Septuagésime.* s. Jean de Matha.

9 Lund. ste. Apollonie, vierge et martyre.— *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. ste. Scholastique, vierge.
11 Merc. s. Sévérin, abbé.
12 Jeud. ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Vend. ste. Euphrosine, vierge.
14 Sam. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Dim. *Sexagésime.* ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Lund. ste. Julienne, vierge.
17 Mard. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Merc. s. Siméon, év. et martyr.
19 Jeud. s. Boniface de Lausanne.
20 Vend. s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Sam. le B. Pépin de Landen.
22 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.* — Chaire de St.-Pierre à Antioche.
23 Lund. s. Pierre Damien, év. et docteur.
24 Mard. s. Mathias, apôtre. s. Modeste, évêque.
25 Merc. *Les Cendres.* ste. Walburge, vierge.
26 Jeud. ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Vend. s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Sam. ss. Julien, Chronion et Besas, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier, commencement du Printemps, le 21, à 0 heure 4 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

☽ P. Q. le 4, à 10 heures 50 minutes du soir.
☺ P. L. le 13, à 3 heures 7 minutes du matin.
☾ D. Q. le 20, à 2 heures 16 minutes du soir.
● N. L. le 27, à 6 heures 9 minutes du matin.

---

1 Dim. *Quadragésime.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Lund. s. Simplice, pape. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1845—46. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste. Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. *Quatre-temps*s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. *Quatre-temps.* s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. *Quatre-temps.* ste. Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Thomas d'Aquin.
8 Dim. *Reminiscere.* s. Jean de Dieu.
9 Lund. ste. Françoise, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.

11 **Merc.** s. Vindicien, év. d'Arras.
12 **Jeud.** s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 **Vend.** ste. Euphrasie, vierge.
14 **Sam.** ste. Mathilde, reine.
15 **Dim.** *Oculi.* s. Longin, soldat.
16 **Lund.** ste. Eusébie, vierge.
17 **Mard.** ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 **Merc.** s. Gabriël, archange.
19 **Jeud.** s. Joseph, patron de la Belgique.
20 **Vend.** s. Wulfran, év. de Sens.
21 **Sam.** s. Benoît, abbé.
22 **Dim.** *Lœtare.* s. Basile, martyr.
23 **Lund.** s. Victorien, martyr.
24 **Mard.** s. Agapet, évêque de Synnade. — *Clôture des listes d'inscription pour la première session des Jurys d'examen.*
25 **Merc.** ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Humbert, évêque.
26 **Jeud.** s. Ludger, év. de Munster.
27 **Vend.** s. Rupert, év. de Worms.
28 **Sam.** s. Sixte III, pape.
29 **Dim.** LA PASSION. s. Eustase, abbé.
30 **Lund.** s. Véron, abbé.
31 **Mard.** s. Benjamin, mart.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 51 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 5 heures 30 minutes du soir.
🌕 P. L. le 11, à 6 heures 14 minutes du soir.
☾ D. Q. le 18, à 8 heures 43 minutes du soir.
🌑 N. L. le 25, à 5 heures 2 minutes du soir.

---

1 Merc. s. Hugues, abbé.
2 Jeud. s. François de Paule.
3 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Richard, év. de Chicester.
4 Sam. s. Isidore de Séville.
5 Dim. *Les Rameaux.* s. Vincent Ferrier.
6 Lund. s. Célestin, pape.
7 Mard. s. Albert, ermite. — *Commencement des Vacances académiques.*
8 Merc. s. Perpétue, év. de Tours. — *Commencement des Vacances au collége des Humanités.*
9 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Vaudru, abbesse.
10 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Macaire, évêque.
11 Sam. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Dim. PAQUES. s Jules I, pape.
13 Lund. Second jour de Paques *. s. Herménégilde, m.

14 Mard. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*

15 Merc. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.

16 Jeud. s. Drogon, ermite.

17 Vend. s. Anicet, pape et martyr.

18 Sam. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.

19 Dim. *Quasimodo.* s. Léon IX, pape.

20 Lund. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge. — *Fin des vacances au collége des Humanités.*

21 Mard. s. Anselme, arch. de Cantorbéry. — *Fin des Vacances académiques.*

22 Merc. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.

23 Jeud. s. Georges, martyr.

24 Vend. s. Fidèle de Sigmaringen.

25 Sam. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.

26 Dim. *Misericordia.* ss. Clet et Marcellin, papes et mart.

27 Lund. s. Antime, évêque et martyr.

28 Mard. s. Vital, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 Avril 1835.*

29 Merc. s. Pierre de Milan, martyr.

30 Jeud. ste. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gemeaux le 21. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 25 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 0 heure 10 minutes du soir.
🌕 P. L. le 11, à 6 heures 25 minutes du matin.
☾ D. Q. le 18, à 1 heure 45 minutes du matin.
● N. L. le 25, à 5 heures 3 minutes du matin.

---

1 Vend. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Sam. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Dim. *Jubilate.* Invention de la Ste. Croix.
4 Lund. ste. Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Grégoire de Naziance, docteur.
10 Dim. *Cantate.* s. Antonin, archev. de Florence.
11 Lund. s. François de Hiéronymo. – *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Merc. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Jeud. s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Vend. ste. Dymphne, vierge et martyre.
16 Sam. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Dim. *Vocem*. s. Pascal Baylon.
18 Lund. *Rogations*. s. Venance, martyr.
19 Mard. *Rogations*. s. Pierre Célestin, pape.
20 Merc. *Rogations*. s. Bernardin de Sienne.
21 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. ste. Itisberge, v.
22 Vend. ste. Julie, vierge et mart.
23 Sam. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Dim. *Exaudi*. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Lund. s. Grégoire VII, pape.
26 Mard. s. Philippe de Néri.
27 Merc. s. Jean I, pape.
28 Jeud. s. Germain, év. de Paris.
29 Vend. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Sam. s. Ferdinand III, roi. *Jeûne*.
31 Dim. PENTECOTE. *Indulgence plénière*.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse, commencement de l'Eté, le 21 à 8 heures 49 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 21 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 30.

☽ P. Q. le 2, à 5 heures 48 minutes du matin.
☺ P. L. le 9, à 3 heures 54 minutes du soir.
☾ D. Q. le 16, à 6 heures 56 minutes du matin.
● N. L. le 23, à 6 heures 6 minutes du soir.

---

1 Lund. SECOND JOUR DE PENTECOTE *. s. Pamphile, mart.
2 Mard. ss. Marcelin, Pierre et Erasme, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. *Quatre-temps.* ste. Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. s. Optat, év. de Milève. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. *Quatre-temps.* s. Boniface, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. *Quatre-temps.* s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Robert, évêque.
8 Lund. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. ss. Prime et Félicien, mart.
10 Merc. ste. Marguerite, reine.
11 Jeud. LA FÊTE-DIEU *. s. Barnabé, apôtre.
12 Vend. s. Jean de Sahagun.
13 Sam. s. Antoine de Padoue.
14 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée. *Procession générale.*
15 Lund. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Mard. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Merc. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Jeud. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Vend. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Sam. s. Sylvère, pape et martyr.
21 DIM. Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. s. Louis de Gonzague.
22 Lund. s. Paulin, év. de Nole.
23 Mard. B. Marie d'Oignies.
24 Merc. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Jeud. s. Guillaume, abbé.
26 Vend. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Sam. s. Ladislas, roi d'Hongrie.
28 DIM. s. Léon II, pape.
29 Lund. ss. PIERRE ET PAUL *, apôtres.
30 Mard. ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 5 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 9 heures 42 minutes du soir.
☺ P. L. le 8, à 11 heures 29 minutes du soir.
☾ D. Q. le 15, à 1 heure 42 minutes du soir.
● N. L. le 23, à 8 heures 21 minutes du matin.
☽ P. Q. le 31, à 11 heures 21 minutes du matin.

---

1 Merc. s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Jeud. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Vend. s. Euloge, martyr.
4 Sam. s. Théodore, év. *Jeûne.*
5 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz.
6 Lund. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. ste. Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 **Sam.** s. Pie I, pape.
12 **Dim.** s. Jean Gualbert, abbé.
13 **Lund.** s. Anaclet, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 **Mard.** s. Bonaventure, év. et docteur.
15 **Merc.** s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 **Jeud.** Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 **Vend.** s. Alexis, conf.
18 **Sam.** s. Camille de Lellis.
19 **Dim.** s. Vincent de Paule. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
20 **Lund.** s. Jérôme Emilien.
21 **Mard.** ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 **Merc.** ste. Marie-Madeleine.
23 **Jeud.** s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 **Vend.** ste. Christine, vierge et martyre.
25 **Sam.** s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 **Dim.** ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 **Lund.** s. Pantaléon, martyr.
28 **Mard.** s. Victor, martyr. — *Clôture des listes d'inscription pour la seconde session des Jurys d'examen.*
29 **Merc.** ste. Marthe, vierge.
30 **Jeud.** ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 **Vend.** s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

🌕 P. L. le 7, à 6 heures 18 minutes du matin.
☾ D. Q. le 13, à 11 heures 10 minutes du soir.
● N. L. le 21, à 11 heures 44 minutes du soir.
☽ P. Q. le 29, à 10 heures 37 minutes du soir.

---

1 Sam. s. Pierre-ès-Liens.
2 Dim. *Portiuncule*. s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Lund. Invention de s. Étienne.
4 Mard. s. Dominique, confesseur.
5 Merc. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Jeud. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Vend. s. Donat, év. et martyr. — *Commencement des Vacances académiques.*
8 Sam. s. Cyriac, martyr.
9 Dim. s. Romain, martyr.
10 Lund. s. Laurent, martyr.
11 Mard. s. Géry, évêque de Cambrai. — *Distribution des Prix au grand auditoire du collége du Pape, et commencement des Vacances au collége des Humanités.*
12 Merc. ste. Claire, vierge.

13 Jeud. s. Hippolyte, martyr.
14 Vend. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Sam. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.
16 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Roch, confes.
17 Lund. s. Libérat, abbé.
18 Mard. ste. Hélène, impératrice. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*
19 Merc. s. Jules, martyr.
20 Jeud. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Vend. ste. Jeanne Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Sam. s. Timothée, martyr.
23 Dim. s. Philippe Béniti.
24 Lund. s. Barthélemi, apôtre.
25 Mard. s. Louis, roi de France.
26 Merc. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Jeud. s. Joseph Calasance.
28 Vend. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Sam. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Dim. ss. Anges gardiens. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Lund. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance, commencement de l'Automne, le 23, à 10 heures 30 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☺ P. L. le 5, à 1 heure 35 minutes du soir.
☾ D. Q. le 12, à midi.
● N. L. le 20, à 3 heures 52 minutes du soir.
☽ P. Q. le 28, à 7 heures 45 minutes du matin.

---

1 Mard. s. Gilles, abbé.
2 Merc. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Jeud. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Vend. ste. Rosalie, vierge.
5 Sam. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Dim. s. Donatien, martyr.
7 Lund. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Mard. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. s. Adrien, m.
9 Merc. s. Gorgone, martyr.
10 Jeud. s. Nicolas de Tolentino.
11 Vend. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Sam. s. Guy d'Anderlecht.

13 **Dim.** s. Nom de **Marie**. s. **Amé**, *év.* de Sion en Valais.
14 Lund. Exaltation de la sainte Croix.
15 **Mard.** s. Nicomède, martyr.
16 Merc. *Quatre-temps.* ss. Corneille et Cyprien, mart.
17 Jeud. s. Lambert, év. de Maestricht.
18 Vend. *Quatre-temps.* s. Joseph de Cupertino.
19 Sam. *Quatre-temps.* s. Janvier, martyr.
20 **Dim.** s. Eustache, martyr.
21 Lund. s. Mathieu, apôtre.
22 Mard. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Merc. ste. Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Jeud. Notre-Dame de Merci.
25 Vend. s. Firmin.
26 Sam. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 **Dim.** ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Lund. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Mard. s. Michel, archange. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au Samedi 10 Octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*
30 Merc. s. Jérôme, docteur. — *Fin des Vacances au collége des Humanités.*

a...

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 57 minutes.

☺ P. L. le 4, à 10 heures 25 minutes du soir.
☾ D. Q. le 12, à 4 heures 26 minutes du matin.
● N. L. le 20, à 8 heures 2 minutes du matin.
☽ P. Q. le 27, à 3 heures 28 minutes du soir.

—

1 Jeud. s. Rémi, s. Bavon, patron de Gand. — *Messe solennelle du St.-Esprit, pour l'ouverture des Cours au collége des Humanités.*
2 Vend. s. Léodegaire, év. d'Autun.
3 Sam. s. Gérard, abbé.
4 Dim. s. François d'Assise. Solennité du saint Rosaire.
5 Lund. s. Placide, martyr.
6 Mard. s. Brunon, confesseur. — *Fin des Vacances académiques. — Commencement du semestre d'hiver de l'année acad.* 1846-47.
7 Merc. s. Marc, pape. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours académiques, à l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
8 Jeud. ste. Brigitte, veuve.
9 Vend. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Sam. s. François de Borgia. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves dûment justifiés.* Règl. gén. art. 3.

11 **Dim.** s. Gommare, patron de Lierre. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 32, 33 et 34 du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
12 **Lund.** s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
13 **Mard.** s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
14 **Merc.** s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
15 **Jeud.** ste. Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
16 **Vend.** s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai. — — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
17 **Sam.** ste. Hedwige, veuve.
18 **Dim.** s. Luc, évangéliste.
19 **Lund.** s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion du Conseil rectoral.*
20 **Mard.** s. Jean de Kenti.
21 **Merc.** ste. Ursule et ses comp., martyres.
22 **Jeud.** s. Mellon, évêque.
23 **Vend.** s. Jean de Capistran.
24 **Sam.** s. Raphaël, archange.
25 **Dim.** ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.
26 **Lund.** s. Evariste, pape et martyr.
27 **Mard.** s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 **Merc.** ss. Simon et Jude, apôtres.
29 **Jeud.** ste. Ermelinde, vierge.
30 **Vend.** s. Foillan, martyr.
31 **Sam.** s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

🌕 P. L. le 3, à 9 heures 30 minutes du matin.
☾ D. Q. le 11, à 0 heure 2 minutes du matin.
🌑 N. L. le 18, à 11 heures 18 minutes du soir.
☽ P. Q. le 25, à 10 heures 49 minutes du soir.

---

1 Dim. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*

2 Lund. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

3 Mard. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

4 Merc. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS EPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Médecine.*

5 Jeud. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

6 Vend. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

7 **Sam.** s. Willebrord, év. d'Utrecht.
8 **Dim.** s. Godefroi, év. d'Amiens.
9 **Lund.** Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 **Mard.** s. André Avellin.
11 **Merc.** s. Martin, év. de Tours.
12 **Jeud.** s. Liévin, év. et martyr.
13 **Vend.** s. Stanislas Kostka.
14 **Sam.** s. Albéric, év. d'Utrecht.
15 **Dim.** s. Léopold, confesseur. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.
16 **Lund.** s. Edmond, arch. de Cantorbéry.
17 **Mard.** s. Grégoire Thaumaturge.
18 **Merc.** Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.
19 **Jeud.** ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 **Vend.** s. Félix de Valois.
21 **Sam.** Présentation de la très-sainte Vierge.
22 **Dim.** ste. Cécile, vierge et martyre.
23 **Lund.** s. Clément I, pape et martyr.
24 **Mard.** s. Jean de la Croix.
25 **Merc.** ste. Catherine, vierge et martyre.
26 **Jeud.** s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 **Vend.** s. Acaire, év. de Noyon.
28 **Sam.** s. Rufe, martyr.
29 **Dim.** *Avent.* s. Saturnin, martyr.
30 **Lund.** s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne, commencement de l'hiver, le 22, à 4 heures 31 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, puis ils croissent de 5 minutes jusqu'au 31.

☺ P. L. le 2, à 11 heures 5 minutes du soir.
☾ D. Q. le 10, à 9 heures 34 minutes du soir.
● N. L. le 18, à 1 heure 1 minute du soir.
☽ P. Q. le 25, à 6 heures 55 minutes du matin.

---

1 **Mard.** s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 **Merc.** ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 **Jeud.** s. François Xavier.
4 **Vend.** ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue.
5 **Sam.** s. Sabbas, abbé.
6 **DIM.** s. Nicolas, év. de Myre.
7 **Lund.** s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 **Mard.** CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. — *Indulgence plénière.*
9 **Merc.** ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 **Jeud.** s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Damase, pape. — *Réunion de la Fac. de Theologie.*

12 Sam. s. Valery, abbé en Picardie. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

13 Dim. ste. Lucie, vierge et martyre.

14 Lund. s. Spiridion, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*

15 Mard. s. Adon, arch. de Vienne.

16 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.

17 Jeud. ste. Begge, veuve.

18 Vend. *Quatre-temps.* Expectation de la très-sainte Vierge.

19 Sam. *Quatre-temps.* s. Némésion, martyr.

20 Dim. s. Philogone, évêque.

21 Lund. s. Thomas, apôtre.

22 Mard. s. Hungère, év. d'Utrecht.

23 Merc. ste. Victoire, vierge et mart.

24 Jeud. s. Lucien. *Jeûne.*

25 Vend. NOËL. — *Indulgence plénière.*

26 Sam. Second jour de Noël *. s. Etienne, premier martyr.

27 Dim. s. Jean, apôtre et évangéliste.

28 Lund. ss. Innocents.

29 Mard. s. Thomas de Cantorbéry.

30 Merc. s. Sabin, évêque et martyr.

31 Jeud. s. Silvestre, pape.

EPHÉMÉRIDES POUR FAIRE SUITE AU TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE MODERNE (1).

1814.

6 Prétendue constitution publiée par le sénat.
7 Avril. Convention militaire entre le gouvernement provisoire de France et Schwartzenberg.
— Dernier acte de la régence de Blois.
10 Avril. Bataille de Toulouse entre Wellington et Soult.
11 Avril. Convention de Paris et Fontainebleau entre les alliés et Napoléon.
12 Avril. Occupation de Toulouse par Wellington.
— Suchet ramène ses troupes en France.
— Entrée du comte d'Artois à Paris.
— Protestation de soixante membres des Cortès contre la constitution d'Espagne.
16 Avril. Armistice de Schiarino Rizzino entre les Autrichiens et Eugène Beauharnais.

(1) Voyez l'Annuaire de 1815, p. XXXII.

18 Avril. Gênes se rend par capitulation aux Anglais.
19 Avril. Armistice entre Wellington, Soult et Suchet.
20 Avril. Emeute populaire de Milan.
— Les troupes de Murat remettent la Toscane au grand-duc.
— Départ de Napoléon pour l'île d'Elbe.
21 Avril. Etablissement d'un gouvernement provisoire à Milan, par la municipalité.
23 Avril. Convention de Mantoue entre Bellegarde et Eugène Beauharnais.
— Armistice conclu entre les alliés et le comte d'Artois, lieutenant général du roi.
25 Avril. Louis XVIII débarque à Calais.
26 Avril. Le général Bentink rétablit la république de Gênes.
— Les Autrichiens prennent possession de Milan et de la Lombardie.
27 Avril. Les troupes autrichiennes prennent possession du Piémont au nom du roi de Sardaigne.
28 Avril. Napoléon s'embarque dans le port de Saint-Rapheau.
2 Mai. Déclaration de Louis XVIII, datée de Saint Ouen.
3 Mai. Entrée de Louis XVIII à Paris.
— Ferdinand VII annulle la constitution des Cortès.
17 Mai. Les Norwégiens se donnent à Eidswolde un roi particulier et une constitution.
20 Mai. Entrée du roi de Sardaigne à Turin.

20 Déclaration des alliés, reconnaissant la confédération suisse.

21 Mai. Rétablissement des ordres monastiques par Ferdinand VII.

23 Mai. Acte du parlement d'Angleterre permettant l'exportation du froment.

24 Mai. Entrée de Pie VII à Rome.

28 Mai. Convention militaire entre Louis XVIII et les alliés.

30 Mai. Paix de Paris entre Louis XVIII et les alliés.

2 Juin. Convention provisoire de paix entre la Prusse et le Danemark.

3 Juin. Convention de Paris entre l'Autriche et la Bavière, sur les cessions à faire et les indemnités à recevoir par celle-ci.

4 Juin. Louis XVIII octroie une charte aux Français.

7 Juin. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse se rendent à Londres.

14 Juin. Le roi de Prusse donne une charte à la principauté de Neuchâtel.

29 Juin. Quadruple alliance de Londres entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie.

2 Juill. Ferdinand IV reprend l'exercice de l'autorité royale.

5 Juill. Traité de Madrid entre l'Espagne et la Grande-Bretagne.

20 Juill. Ferdinand VII accède à la paix de Paris.

31 Juill. Le prince souverain des Pays-Bas est mis en possession de la Belgique.

13 Août. Traité de Londres entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

14 Août. Traité de paix de Londres entre l'Espagne et le Danemark.

16 Août. Convention de Mon entre la Suède et les Norwégiens.

24 Août. Destruction de la ville de Washington par les Anglais,

25 Août. Paix de Berlin entre la Prusse et le Danemark.

31 Août. Convention de Londres entre la Grande-Bretagne et la Suède.

8 Sept. Confédération de dix-neuf cantons suisses, signée à Zurich.

26 Sept. Entreprise de Mina pour s'emparer de Pampelune.

8 Oct. Première déclaration des ministres des Puissances signataires de la paix de Paris, réunis à Vienne, sur l'ouverture du congrès.

— La France restreint la traite des Noirs.

9 Oct. Commencement des discussions à Vienne sur le sort de la Saxe.

12 Oct. Erection du royaume d'Hanovre.

14 Oct. Commencement des conférences de Vienne sur la confédération germanique.

20 Oct. Le storthing de Christiania proclame la réunion de la Norwège à la Suède.

21 Oct. Lois établissant en France la censure des imprimés n'ayant pas vingt feuilles.

26 Oct. Erection du royaume d'Hanovre.

— Fixation de la liste civile du roi de France.

1 Nov. Ouverture du congrès de Vienne.

2 Nov. Les réunions générales du congrès sont indéfiniment ajournées.

4 Nov. Christian XIII est proclamé roi constitutionnel de Norwège.

8 Nov. L'administration de la Saxe est remise aux Prussiens.

14 Nov. Première réunion de la commission du congrès de Vienne, chargée des affaires de la Suisse.

16 Nov. Dernière conférence du comité pour les affaires allemandes à Vienne.

3 Déc. Loi qui ordonne de rendre aux émigrés français la partie restant invendue de leurs patrimoines.

10 Déc. Le maréchal Macdonald propose une indemnité pour les émigrés qui ont perdu leurs biens.

— Etablissement à Vienne d'un comité chargé de l'affaire de Parme.

15 Déc. Les ministres de France à Vienne refusent de reconnaître Murat comme roi de Naples.

18 Déc. La France se déclare contre la réunion de la Saxe à la Prusse.

24 Déc. Paix de Gand entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique.

1815.

6 Janv. Alliance défensive de Vienne entre l'Autriche, la France et la Grande-Bretagne.

7 Janv. Le roi de Sardaigne prend possession de Gênes.
11 Janv. Pacte de famille entre Ferdinand VII et son père Charles IV, conclu à Rome.
22 Janv. Convention de Vienne entre la Grande-Bretagne et le Portugal.
8 Fév. Déclaration du congrès de Vienne contre la traite des Noirs.
12 Fév. On s'accorde à Vienne sur la *question saxonne.*
25 Fév. La cour de Vienne déclare à la France, aussi bien qu'à Murat, qu'elle ne souffrira pas que la tranquillité de la Haute-Italie soit troublée par l'entrée de troupes étrangères.
26 Fév. Napoléon quitte l'île d'Elbe.
1 Mars. Napoléon débarque à Cannes.
4 Mars. Le roi de Saxe arrive à Presbourg.
7 Mars. Le 7e régiment de ligne donne à l'armée française l'exemple de la trahison en joignant Napoléon.
9 Mars. Entreprise du général Lefebvre-Desnouettes sur la Fère.
10 Mars. Arrivée de Napoléon à Lyon.
12 Mars. Décision de la question saxonne par un *protocole* des cinq puissances.
13 Mars. Déclaration du congrès de Vienne contre Napoléon.
— Décrets de Napoléon, datés de Lyon, pour annuler tout ce qui s'est fait depuis son abdication.
— Trahison du maréchal Ney.

16 Mars. Le prince souverain des Pays-Bas prend le titre royal.

20 Mars. Le roi de France quitte Paris.

22 Mars. Déclaration du congrès de Vienne sur la Suisse.

— Acte du parlement d'Angleterre sur l'importation du froment.

— Les troupes napolitaines entrent dans l'État de l'Église.

23 Mars. Ordonnance de Louis XVIII, datée de Lille, qui licencie l'armée.

— Le prince souverain des Pays-Bas est proclamé roi.

25 Mars. Quadruple alliance de Vienne contre Napoléon.

28 Mars. Protestation de M. Lainé, président de la dernière chambre des députés, contre l'usurpation de Napoléon.

29 Mars. Traité de Vienne entre la Prusse et le Hanovre pour la cession de l'Ost-Frise, etc.

— Traité de Vienne des huit puissances avec le roi de Sardaigne.

30 Mars. La convention de Bayonne avec le roi de Saxe est annulée.

— Commencement des hostilités entre les Autrichiens et Murat.

— Joachim Murat appelle les peuples d'Italie à la liberté.

— Arrivée de Louis XVIII à Gand.

1 Avril. La duchesse d'Angoulême s'embarque à Bordeaux pour l'Espagne.

2 Avril. Clauzel occupe Bordeaux pour Napoléon.
— Prise de Valence par le duc d'Angoulême.
4 Avril. Combat de Spilimberto entre Joachim Murat et les Autrichiens.
7 Avril. Erection du royaume Lombardo-Vénitien.
— Entrée des troupes napolitaines à Florence.
8 Avril. Capitulation du duc d'Angoulême au Pont-Saint-Esprit.
— Combat d'Ochiobello entre les Autrichiens et Murat.
10 Avril. Combat de Carpi entre les Autrichiens et les Napolitains.
12 Avril. Combat de Ferrare entre les Autrichiens et les Napolitains.
13 Avril. Commencement de la retraite de l'armée de Murat.
15 Avril. Les Napolitains sont expulsés de Florence et de Bologne.
16 Avril. Le duc d'Angoulême s'embarque à Cette.
19 Avril. Entrée des Autrichiens à Ravenne.
20 Avril. Arrivée des premières colonnes russes à Breslau.
21 Avril. Combat de Ronco entre le général autrichien Neipperg et le général napolitain Lecchi.
22 Avril. Acte additionnel aux constitutions de l'empire, publié par Napoléon.
27 Avril. Ultimatum remis par les alliés au roi de Saxe.
29 Avril. Alliance offensive et défensive de Vienne entre l'Autriche et le roi des Deux-Siciles.

30 Avril. Napoléon convoque un Champ-de-Mai et une chambre des représentants.

— Convention de Vienne, additionnelle au traité d'alliance du 25 Mars.

2 Mai. Bataille de Tolentino entre le général autrichien Bianchi et Murat.

3 Mai. Traité de Vienne entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, sur le sort de la Pologne.

— Fondation de la république de Cracovie.

— Entrée des troupes autrichiennes à Rome.

7 Mai. Napoléon établit un conseil de régence.

9 Mai. Les corps de Bianchi et de Neipperg se réunissent à Spolète.

11 Mai. Arrivée d'une escadre anglaise devant Naples; elle se fait remettre, pour le roi Ferdinand IV, la marine et les arsenaux.

12 Mai. Procès-verbal du congrès de Vienne, renfermant une seconde déclaration contre Napoléon, confirmative de celle du 13 Mars.

16 Mai. Ferdinand IV annulle la constitution sicilienne de 1812.

17 Mai. Combat de Mignaro entre Nugent et Murat.

18 Mai. Traités des pairs de Vienne, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, avec le roi de Saxe.

19 Mai. Murat s'enfuit de Naples.

20 Mai. Capitulation de Casa Lanzi; l'armée napolitaine se rend au roi Ferdinand.

21 Mai. Entrée des Autrichiens à Naples.

23 Mai. Débarquement des troupes siciliennes à Naples.
— Première conférence entre tous les princes et villes d'Allemagne, sur l'établissement d'une confédération.
25 Mai. Murat débarque à Cannes.
— Alexandre I prend le titre de roi de Pologne.
27 Mai. La Suisse adhère à la déclaration du congrès du 20 Mars.
28 Mai. Le roi de Saxe renonce formellement au duché de Varsovie.
29 Mai. Traité de Vienne entre la Prusse et le Hanovre, sur des cessions reciproques.
— Ordonnance de Ferdinand VII, annulant la Pragmatique du 2 Avril 1768, relative à l'expulsion des Jésuites.
31 Mai. Traité de Vienne des quatre provinces avec les Pays-Bas.
1 Juin. Assemblée du Champ-de-Mai, à Paris.
3 Juin. Ouverture de la chambre des pairs à la chambre des députés de Napoléon.
4 Juin. Traité de Vienne entre le Danemark et la Prusse.
6 Juin. Le roi de Saxe rentre dans la possession de son pays.
7 Juin. Traité de Vienne entre la Prusse et la Suède.
8 Juin. Acte de la confédération germanique, signé à Vienne par toutes les parties, excepté Wurtemberg et Bade.

9 Juin. Acte du congrès de Vienne.

12 Juin. Alliance entre l'Autriche et le roi des Deux-Siciles.

14 Juin. Protestation du nonce du Pape contre l'acte du congrès de Vienne.

15 Juin. Bataille de Fleurus entre Napoléon et le général prussien Zieten.

16 Juin. Bataille de Ligny entre Napoléon et Blücher.

— Combat des Quatre-Bras entre Ney et le duc de Brunswick.

17 Juin. Entrée de Ferdinand IV à Naples.

18 Juin. Bataille de Waterloo, la Belle-Alliance ou Mont-Saint-Jean, gagnée par Wellington et Blücher contre Napoléon.

21 Juin. L'armée russe passe le Rhin à Manheim.

— Combat de la Meillerie entre les Autrichiens et les Français.

22 Juin. Napoléon abdique en faveur de son fils.

— Un corps d'Autrichiens et d'Allemands, sous les ordres du prince royal de Wurtemberg, passe le Rhin à Manheim.

23 Juin. La chambre des représentants de Napoléon proclame son fils, et établit une commission de gouvernement en France.

24 Juin. Les Anglais prennent d'assaut la ville de Cambrai.

25 Juin. Proclamation de Louis XVIII, datée de Catau-Cambresis.

26 Juin. Entrée de l'armée de Bohême en France, par Bâle.

— Prise de Péronne par les Anglais.

27 Juin. Prise de Compiégne par les Prussiens.

28 Juin. Proclamation de Louis XVIII, datée de Cambrai.

— Combat de Villiers-Cotterets entre Zieten et Grouchy.

— Combat de Lampertheim entre le prince royal de Wurtemberg et le général Rapp.

30 Juin. Combat de Saint-Denis entre les Prussiens et les Français.

2 Juillet. Les Autrichiens prennent d'assaut Chambéry.

3 Juillet. Capitulation de Saint-Cloud entre les armées des alliés et l'armée française.

7 Juillet. Entrée des alliés à Paris.

9 Juillet. Louis XVIII forme un ministère à la tête duquel se trouve le prince de Talleyrand.

10 Juillet. Arrivée des trois monarques alliés, à Paris.

13 Juillet. Ordonnance du roi de France convoquant une chambre des députés d'après des bases différentes de celle de l'art. 36 de la charte.

16 Juillet. Napoléon se rend aux Anglais dans la rade de Rochefort, et est transporté sur le Bellérophon.

24 Juillet. Ordonnances du roi de France, l'une pour exclure de la chambre des pairs les membres qui ont siégé dans celle de Napoléon; l'autre, pour désigner les personnes exceptées de l'amnistie ou exilées de France.

25 Juillet. Arrivée du Bellérophon à Torbay.
26 Juillet. Le grand-duc de Bade accède à l'acte du 8 Juin.
31 Juillet. Acte de la diète de Suède, sur la réunion de la Norwège.
2 Août. Convention de Paris, sur la garde de Napoléon.
6 Août. Acte de la diète norwégienne, sur la réunion de la Norwège à la Suède.
7 Août. Napoléon est transféré sur le Northumberland.
— Confédération des 22 cantons suisses.
8 Août. Gaëte se rend à Ferdinand IV.
19 Août. Proclamation de la constitution du royaume de Naples.
1 Sept. Le roi de Wurtemberg accède à l'acte du 8 Juin.
15 Sept. La paix entre la Russie et la Perse est confirmée à Teflis.
16 Sept. Révolte de Porlier qui proclame à la Corogne la constitution des cortès.
25 Sept. Louis XVIII forme un nouveau ministère, à la tête duquel se trouve le duc de Richelieu.
26 Sept. Sainte alliance conclue à Paris.
3 Oct. Exécution de Porlier.
9 Oct. Murat débarque à Pizzo, en Calabre.
10 Oct. Murat est fusillé.
18 Oct. Arrivée du Northumberland à Sainte-Hélène.
29 Oct. Loi rendue en France, relativement aux crimes commis contre la sûreté du roi, de la famille royale et contre celle de l'État.

3 Nov. Les puissances alliées arrêtent le partage des territoires qui seront cédés par la France, et l'emploi de 60 millions de l'indemnité de guerre qu'elle paiera pour fortifier le système de défense de la Confédération germanique.

5 Nov. Traité de Paris entre les quatre puissances alliées, sur le sort des îles Ioniennes.

6 Nov. Les alliés destinent 137 millons et demi de l'indemnité de guerre, pour la construction de forteresses contre la France, et arrêtent le partage des 562 et demi-restants.

20 Nov. Traité de Paris entre la France et les quatre puissances, suivi de diverses conventions.

— Quadruple alliance de Paris.

— Déclaration de Paris, relative aux affaires de la Suisse.

7 Déc. Exécution du maréchal Ney.

16 Déc. Le Brésil est érigé en royaume uni eu Portugal.

24 Déc. Publication de la constitution du royaume de Pologne.

1816.

1 Janv. Les Jésuites de Russie sont privés de l'instruction de la jeunesse.

12 Janv. Loi d'amnistie rendue en France n faveur de ceux qui ont pris part à la rebellion et à l'usurpation de Napoléon, sauf quelques exceptions.

c...

16 Mars. Convention de Turin entre la Sardaigne et le canton de Genève, relativement aux limites respectives.

20 Mars. Jean VI, roi du royaume uni de Portugal et de Brésil.

24 Mars. Extinction de la maison de Nassau-Usingen.

14 Avril. Traité de Munich entre l'Autriche et la Bavière, relatif à des cessions réciproques.

8 Mai. Loi qui abolit le divorce en France.

17 Mai. Réunion devant Alger de la flotte anglaise de lord Exmouth et de celle des Pays-Bas, sous les ordres de Van der Capellen.

1 Juin. Nouvelle organisation des finances de l'Autriche.

30 Juin. Convention territoriale de Francfort entre l'Autriche et la Prusse d'une part, et le grand-duc de Hesse de l'autre, pour des cessions réciproques.

3 Août. Erection du royaume d'Illyrie.

8 Août. Prohibition de toutes les sociétés secrètes dans le royaume des Deux-Siciles.

10 Août. Alliance entre l'Espagne et les Pays-Bas, contre la piraterie des Barbaresques.

27 Août. Bombardement d'Alger.

28 Août. Paix entre la Grande-Bretagne et ses alliés et le dey d'Alger.

5 Sept. Ordonnance du roi de France, portant qu'aucun des articles de la charte ne sera révisé, dissolvant la chambre des députés et fixant le nombre des députés, conformément à l'article 36 de la charte.

27 Oct. Convention de Paris, pour laquelle la France restitue à la banque de Hambourg une partie des sommes enlevées par Davoust.
30 Oct. Guillaume I, roi de Wurtemberg.
5 Nov. Ouverture de la diète de Francfort.
6 Déc. Convention de Berlin entre la Prusse et le Hanovre, pour des anciens réciproques.
11 Déc. Union des deux royaumes de Naples et de Sicile en un seul corps d'état.

1817.

8 Janv. Prohibition de la traite des Norwégiens par la France.
19 Janv. Occupation de Montevideo par les Portugais.
5 Fév. Loi sur les élections des membres de la chambre des députés de France, accordant le droit de prendre part directement aux élections à tout citoyen payant 300 francs d'impositions directes.
7 Fév. Odessa est déclaré port franc.
10 Fév. Les ministres des puissances alliées à Paris annoncent au gouvernement français la retraite d'un cinquième de l'armée d'occupation pour le 1er Avril.
12 Fév. Loi rendue en France, abrogeant celle du 29 Octobre 1815, et autorisant jusqu'au 1er Janvier 1818 les ministres à faire arrêter et detenir, sans les traduire devant les tribunaux, les personnes prévenues de complots contre le roi, l'état et la famille royale.

28 Fév. Convention de Paris entre la France et les Deux-Siciles, relativement à l'abolition des privi-léges dont les Français jouissent à Naples.

— Loi rendue en France, en vertu de laquelle les journaux ne peuvent, jusqu'au 1er Janvier 1818, paraître qu'avec l'autorisation du roi.

7 Avril. Conspiration du général Lacy à Barcelone.

19 Mai. Erection d'une banque impériale à Saint-Petersbourg.

5 Juin. Concordat entre le Saint-Siége et la Bavière.

10 Juin. Traité de Paris entre les cinq puissances et l'Espagne, relativement à la réversibilité des états de Parme.

11 Juin. Concordat entre le Saint-Siége et la France.

7 Juill. Le landgrave de Hesse-Hombourg est reçu membre de la Confédération germanique.

7 Août. Evacuation du royaume de Naples par les troupes autrichiennes.

28 Août. Traité de Paris entre la France et le Portugal, relativement aux limites de la Guyane.

23 Sept. Traité de Madrid entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, relativement à l'abolition de la traite des Noirs.

29 Déc. Publication de la constitution des états-unis Ioniens.

30 Déc. Loi rendue en France, et prorogeant jusqu'a la fin de la session de 1818 celle du 28 Février, relative aux journaux politiques.

1818.

5 Fév. Charles XIV, roi de Suède et de Norwège.
6 Fév. Couronnement de Jean VI à Rio-Janeiro.
16 Fév. Concordat entre le Saint-Siége et le royaume des Deux-Siciles.
10 Mars. Loi rendue en France sur le recrutement de l'armée.
25 Mars. Loi rendue en France, concernant les conditions d'éligibilité pour être admis à la chambre des députés.
15 Avril. Loi rendue en France pour interdire la traite des Noirs.
25 Avril. Convention de Paris entre la France et les quatre puissances alliées, sur la fixation d'une somme en bloc, pour la liquidation des prétentions des particuliers à la charge de la France.
3 Mai. Traité entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, sur la traite des Noirs.
11 Mai. Couronnement de Charles XIV à Stockholm.
27 Mai. Publication de la constitution du roi de Bavière.
28 Mai. Le congrès des Etats-Unis d'Amérique prend possession de la Floride.
22 Août. Constitution donnée par le grand-duc de Bade à son pays.
7 Sept. Couronnement de Charles XIV à Drontheim.
28 Sept. Réunion des trois monarques à Aix-la-Chapelle.

30 Sept. Commencement du congrès d'Aix-la-Chapelle.

9 Oct. Convention d'Aix-la-Chapelle entre la France et les alliés, sur l'évacuation du territoire de la France.

15 Nov. Protocole d'Aix-la-Chapelle sur les rapports futurs entre la France et les quatre puissances alliées.

19 Nov. Protocole d'Aix-la-Chapelle par lequel les stipulations de la convention du 9 Oct. sont modifiées.

29 Déc. Changement de ministère en France; ministère de Desolles.

1819.

2 Fév. Arrangement pécuniaire entre la France et les alliés.

20 Fév. Le marquis Barthélemy propose dans la chambre des pairs de France de prier le roi de modifier la loi d'élection du 5 Fév. 1817.

26 Fév. La majorité de la chambre des pairs de France prend en considération la proposition de M. Barthélemy du 20 Février.

5 Mars. Ordonnance du roi de France nommant soixante-un pairs de France, et, dans le nombre, quinze qui avaient juré le bannissement des Bourbons.

23 Mars. La nouvelle majorité de la chambre des pairs rejette la proposition de M. Barthélemy.

17 Mai. Loi rendue en France pour la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse.

26 Mai. Loi rendue en France qui renvoie par-devant les assises de jurés les crimes et délits commis par la voie de la presse.

9 Juin. Loi rendue en France qui soumet à un cautionnement les propriétaires de journaux politiques.

8 Juill. Révolte des troupes espagnoles dans l'île de Saint-Léon.

10 Juill. Traité de Francfort entre les quatre puissances alliées et le grand-duc de Bade.

20 Juill. Recès général de la commission territoriale de Francfort.

20 Sept. Décret de la diète de Francfort sanctionnant divers arrêtés convenus à Carlsbad entre les ministres des princes de la Confédération germanique.

19 Nov. Changement de ministère en France; ministère de Decaze.

25 Nov. Ouverture des conférences à Vienne entre les ministres des princes de la Confédération germanique.

1820.

1 Janv. Révolte des troupes espagnoles près de Cadix, sous le commandement de Riego et Quiroga; les rebelles proclament la constitution des cortès de 1812.

29 Janv. Georges IV, roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

13 Fév. Assassinat du duc de Berry.

19 Fév. Prise de Malaga par les troupes espagnoles rebelles.

20 Fév. Changement de ministère en France; second ministère du duc de Richelieu.

23 Fév. Découverte d'une conspiration pour assassiner le ministère anglais.

3 Mars. Le roi d'Espagne promet de donner une constitution à son pays.

4 Mars. Révolte du général espagnol Abisbal.

7 Mars. Le roi d'Espagne promet de convoquer les cortès.

8 Mars. Le roi d'Espagne voyant son palais forcé, et voulant éviter un crime à la nation, jure la constitution de 1812.

9 Mars. Suppression du tribunal de l'inquisition en Espagne.

10 Mars. Nouveaux excès commis dans le palais du roi d'Espagne.

— Massacre de Cadix.

25 Mars. Ukase de l'empereur de Russie pour exiler les Jésuites.

26 Mars. Loi rendue en France, qui autorise le gouvern., jusqu'à la fin de la session prochaine des chambres, à faire arrêter et detenir tout individu prévenu de complots et de machinations contre le roi, l'état et la famille royale.

31 Mars. Loi rendue en France, et soumettant, jusqu'à la fin de la prochaine session des chambres, les journaux à une censure préalable.

20 Avril. Convention entre le Danemark et la Suède, relativement aux réclamations réciproques.

15 Mai. Acte du congrès des états de la Confédération germanique, signé à Vienne.

1 Juin. Emeute des jeunes gens libéraux à Paris.

5 Juin. La reine d'Angleterre débarque à Douvres.

6 Juin. Le roi d'Angleterre charge le parlement d'examiner la conduite de la reine.

7 Juin. Exécution de Louvel, assassin du duc de Berry.

8 Juin. L'acte de Vienne du 15 Mai est ratifié par la diète de Francfort.

29 Juin. Nouvelle loi d'élection en France établissant deux colléges d'électeurs, les uns par arrondissement, les autres par département, et ordonnant que, pour être électeur, en vertu d'une patente, il faut avoir exercé l'industrie pendant une année.

2 Juill. Commencement de la révolte des troupes et des carbonari de Naples.

5 Juill. Bill contre la reine d'Angleterre.

6 Juill. Le roi des Deux-Siciles promet de publier dans huit jours une constitution.

7 Juill. Les rebelles forcent le roi des Deux-Siciles de proclamer la constitution des cortès d'Espagne de 1812; il nomme son fils aîné vicaire (*Alter ego*).

9 Juill. Ouverture des cortès d'Espagne.

10 Juill. L'armée des rebelles entre solennellement à Naples.

12 Juill. Le roi des Deux-Siciles est forcé de jurer la constitution des cortès d'Espagne de 1812.

14 Juill. Massacre de Palerme; cette ville se déclare contre la constitution napolitaine.

25 Juill. Messine et Catane se déclarent contre Palerme; guerre civile de la Sicile.

12 Août. Destruction de Caltanisetto par les Palermitains.

17 Août. Commencement du procès de la reine d'Angleterre.

19 Août. Découverte d'une conspiration militaire à Paris.

24 Août. Révolte de la garnison d'Oporto qui nomme une junte de gouvernement.

28 Août. Les troupes turques s'emparent de Prevesa.

5 Sept. Loi supprimant les Jésuites en Espagne.

— Une armée napolitaine débarque en Sicile.

15 Sept. Révolte de la garnison de Lisbonne.

1 Oct. Ouverture du parlement de Naples.

— Réunion des juntes de gouvernement de Lisbonne et d'Oporto.

5 Oct. Capitulation de Palerme.

10 Oct. Loi révolutionnaire qui supprime les majorats en Espagne.

15 Oct. Le parlement de Naples rejette la capitulation de Palerme.

18 Oct. Commencement du congrès de Troppau.

25 Oct. Loi des cortès d'Espagne contre les monastères.

— Proclamation du roi de France adressée à son peuple pour l'engager à écarter de la chambre des députés les fauteurs de troubles et de discorde.

10 Nov. Fin du procès de la reine d'Angleterre.

16 Nov. Scènes tumultueuses à Madrid.
17 et 18 Nov. Le roi d'Espagne se trouve dans la dépendance absolue des révolutionnaires.
20 Nov. Le roi des Deux-Siciles est invité, par le congrès de Troppau, à se transporter à Laybach.
13 Déc. Le roi des Deux-Siciles part pour Laybach.

1821.

8 Janv. Arrivée du roi des Deux-Siciles à Laybach; commencement du congrès.
17 Janv. Convention de limites entre la Russie et la Suède.
28 Janv. Le roi des Deux-Siciles annonce à son fils que les monarques réunis à Laybach demandent le rétablissement de l'ancien ordre des choses à Naples.
6 Fév. L'armée autrichienne en Italie passe le Pô.
9 Fév. Décrets du congrès de Laybach sur les affaires de Naples.
13 Fév. Le parlement de Naples rejette les décrets de Laybach.
27 Fév. Proclamation du général autrichien Frimont, adressée aux Napolitains.
6 Mars. Commencement de la révolte en Moldavie.
7 Mars. Affaire de Rieti entre les Autrichiens et les Napolitains.
9 Mars. Entrée de l'armée autrichienne dans le royaume de Naples.
10 Mars. Révolte de la garnison d'Alexandrie.

12 Mars. Le parlement de Naples se soumet au roi.
— Révolte de la garnison de Turin.
13 Mars. Abdication de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, en faveur de son frère; le prince de Savoie-Carignan est nommé régent.
16 Mars. Le duc de Genevois refuse de reconnaître l'abdication de son frère le roi de Sardaigne.
23 Mars. Capitulation de la ville de Naples.
24 Mars. Entrée des Autrichiens dans la ville de Naples.
— Emeute populaire à Gênes.
25 Mars. Commencement de l'insurrection des Grecs dans la Morée.
2 Avril. Commencement de l'insurrection en Valachie.
8 Avril. Combat de Vercelli entre les troupes autrichiennes réunies à l'armée piémontoise de Navarre et l'armée des rebelles qui est dispersée.
9 Avril. Le gouvernement révolutionnaire de Turin est détruit.
10 Avril. L'armée piémontoise fidèle occupe Turin.
12 Avril. Prise d'Alexandrie par les Autrichiens.
19 Avril. Victor-Emmanuel confirme son abdication. Charles-Félix, roi de Sardaigne.
23 Avril. Massacre du patriarche de Constantinople.
4 Mai. Tumulte de Madrid, excès commis par les révolutionnaires.
5 Mai. Mort de Napoléon.

CHRONIQUE

Depuis le 1 Octobre 1844 jusqu'au 27 Septembre 1845.

Octobre.

1. Congrès des philologues allemands à Dresde.

2. Une grande partie du faubourg de Péra, à Constantinople, est détruite par un incendie.

6. Grande fête donnée à Berlin par le roi de Prusse aux industriels allemands, qui avaient exposé leurs produits dans cette ville. — Clôture de l'exposition de la sainte Tunique de Notre-Seigneur à Trèves : plus d'un million trois cent mille pèlerins avaient visité cette ville dans l'espace de six semaines.

7. Le roi de Sardaigne supprime par ordonnance les corporations de métiers et accorde une liberté entière pour l'exercice des métiers et industries.

8. Arrivée du roi des Français à Windsor. — Arrangement conclu entre l'Espagne et le Maroc relativement aux délimitations du territoire espagnol en Afrique.

9. Le roi des Français est solennellement investi de l'ordre de la Jarretière par la reine d'Angleterre.

10. Ouverture des cortès espagnoles : la réforme de la constitution est annoncée dans le discours du trône prononcé par la reine. — Manifeste adressé de Londres par Espartéro à la nation espagnole.

13. Intervention armée des Anglais dans le pays des Marattes, où une insurrection avait eu lieu contre le prince Radschah Kholapin. — Fête de l'anniversaire de l'inauguration du chemin fer belge-rhénan, donnée à Anvers aux notables de Cologne et d'Aix-la-Chapelle.

14. Mort de Jean-Baptiste De Jonghe, célèbre paysagiste belge.

15. Le roi des Français, de retour de la visite qu'il a faite à la reine d'Angleterre, débarque à Calais.

16. La chambre des députés mexicains refuse la demande du président Santa-Anna de voter dix millions de dollars pour faire la guerre au Texas.

17. Combat sanglant entre une colonne de l'armée française, commandée par le général Courmann et les Kabyles des tribus des Flissas et des Beni-Djenad, près de Dellys.

18. Le projet de réforme de la constitution est soumis aux cortès d'Espagne; il concerne surtout la composition du sénat, l'élection des députés, le mariage de la reine.

21. Ouverture de la session ordinaire des états-généraux de Hollande. — Ouverture du chemin de fer de Vienne, en Autriche, à Graetz en Styrie (ligne de Trieste). — Le grand-conseil du canton de St.-Gall adopte le projet de l'établissement d'un nouvel évêché à St.-Gall.

22. Ouverture de la session des chambres belges. — Inauguration du monument de Goethe à Francfort.



23. Les états du duché de Holstein votent au roi de Danemark une adresse, dans laquelle ils demandent que leur position vis-à-vis des états danois du royaume soit réglée d'après les principes du droit public.

24. Vote du grand-conseil du canton de Lucerne par lequel il est décidé que l'enseignement dans l'école normale, ainsi que dans le séminaire, sera confié aux pères de la Société de Jésus. — Traité de commerce conclu entre la France et la Chine à Wampoa.

25. Le sénat espagnol adopte la nouvelle constitution du royaume avec les modifications proposées par le gouvernement. — Inondations de l'Adige dans le royaume Lombardo-Venitien.

27. Le complot, tramé contre la vie de Narvaez à Madrid, est découvert, de même que celui dirigé contre le baron De Meer à Barcelone.

28. Inauguration solennelle par la reine Victoria de la nouvelle bourse de Londres. — Le maréchal Bugeaud remporte une victoire éclatante sur les Flissas et les Beni-Djenad.

29. Soumission de la tribu des Flissas au maréchal Bugeaud.

31. La seconde chambre des états-généraux de Hollande exprime, dans son adresse en réponse au discours du trône, le vœu d'une révision de la loi fondamentale.

Novembre.

1. Révolution militaire au Mexique dirigée contre le président Santa-Anna.

2. Le général Parédés se met à la tête des mécontents et se déclare contre Santa-Anna.

3. Grandes iuondations de l'Arno, en Toscane.

6. Santa-Anna publie une proclamation contre le général Parédés.

9. Les états danois, assemblés à Roskilde, votent une adresse pour prier le roi de déclarer que le duché allemand de Schleswig-Holstein fait partie intégrante du royaume de Danemark et ne peut en être séparé.

11. Clôture de la session des états de Hongrie, après le vote de diverses lois, tendantes à diminuer les priviléges de la noblesse et à favoriser la langue et la nationalité magyares.—La première chambre des états-généraux de Hollande ayant refusé d'adopter l'adresse votée par la seconde chambre, celle-ci décide qu'elle enverra une adresse à part : le ministère déclare ne pas pouvoir l'accepter. — La ville de Kiel adresse une pétition aux états de Schleswig-Holstein, pour les engager à se prononcer contre l'adresse des états danois de Roskilde. – Mort de M. Liebermann, vicaire-général de Strasbourg et auteur d'une théologie.

13. Echauffourée de Zurbano contre le gouvernement espagnol.

15. Condamnation à 16 années de réclusion du gé-

néral Prim, accusé d'avoir pris part au complot tramé contre la vie de Narvaez.

16. Le nouveau président de la république d'Haïti Santa-Anna entre en fonctions.

19. Proclamation du nouveau président d'Haïti sur le mode d'introduction de la nouvelle constitution.

20. O'Connel recommence le mouvement du Repeal à Limerik.

21. Le cardinal archevêque de Lyon, Mgr. de Bonald, publie un mandement, par lequel il condamne les doctrines renfermées dans le *Manuel du Droit public ecclésiastique* de M. Dupin.

22. Guerre civile au Mexique : le président Santa-Anna se met à la tête des troupes, sans autorisation du congrès, qui se prononce contre lui et met en état d'accusation le général Rivas, ministre de la guerre et partisan de Santa-Anna.

24. Mort du baron de Pélichy de Lichtervelde, directeur du département du culte catholique en Hollande.

25. Un ukase de l'empereur de Russie organise des écoles pour les Juifs de son empire. — Exécution des deux fils de Zurbano, pris les armes à la main par les troupes espagnoles. — Mariage du duc d'Aumale et de la princesse Marie-Caroline de Salerne, cousine du roi de Naples.

26. Bénédiction solennelle de la grosse cloche, destinée à la métropole de Malines, par S. Em. le cardinal archevêque. La cloche pèse 18,000 kilogr.

27. La seconde chambre des états-généraux de Hollande décide qu'elle ne votera pas d'adresse en réponse au discours du trône, parce que la première chambre refuse de s'associer au vœu exprimé dans le projet relativement à une modification de la loi fondamentale.

29. Les cortès espagnoles décident que la reine sera libre de choisir un époux sans avoir demandé leur assentiment préalable. — Mort de la princesse Sophie-Mathilde de Glocestre.

30. Le congrès mexicain se prononce contre les arrestations arbitraires des membres de la junte de Gueretaro, faites par le président Santa-Anna.

Décembre.

2. Le président *ad interim* du Mexique Canalizo dissout le congrès et fait proclamer Santa-Anna *Dictateur*.

3. Excommunication de l'apostat Ronge par le chapitre de Breslau. — Message du président Tyler au congrès des États-Unis, déclarant que l'annexation du Texas est une chose décidée.

4. La seconde chambre des cortès espagnoles adopte le projet de réforme de la constitution.

5. Ouverture du congrès du Texas par le président Houston, qui déclare que la France et l'Angleterre ne s'opposent nullement à l'annexation de cette république aux États-Unis.

6. Insurrection générale de la ville de Mexico contre Santa-Anna : Canalizo et les ministres sont arrêtés, et le général Herréra est chargé provisoirement de la présidence de la république.

8. La tentative de renverser le gouvernement de Lucerne, faite par les libéraux, échoue complétement. Les corps francs venus de Bale-Campagne, Soleure et Argovie sont repoussés par la milice de Lucerne, commandée par M. Leu d'Ebenall, membre du grand-conseil. Le gouvernement de Berne avait envoyé un corps de troupes à la frontière de Lucerne.

9. Le grand-conseil du canton de Soleure confisque une partie des revenus du chapitre de la ville.

10. Proposition faite par quelques membres de la seconde chambre des états-généraux de Hollande, relativement aux changements à apporter à la loi fondamentale.

14. Exécution dans la forteresse de Spandau de Tschech, assassin du roi de Prusse.

17. Nouvelle adresse des états danois de Roskilde, tendante à prier le roi de déclarer que la monarchie danoise, y compris les trois duchés allemands de Schleswig, Holstein et Lauenbourg, est indivisible et doit passer à l'héritier présomptif. — Bref du St.-Père par lequel l'ordre militaire des chevaliers de Malte est rétabli dans tout le royaume de Sardaigne.

18. Le canton de Zurich demande à celui de Lucerne de revenir sur sa décision relativement à l'appel des

Jésuites. — Le canton de Lucerne envoie une circulaire à tous les états de la confédération, pour les inviter à donner à leurs députations à la diète les instructions nécessaires relativement à la manière dont un canton pourrait pourvoir à sa sûreté contre le mauvais vouloir d'un autre canton.

19. Nouveau message du président Tyler, qui insiste sur la prompte annexation du Texas.

21. Nomination d'une commission, chargée d'administrer les legs faits en faveur de la charité publique en Irlande : plusieurs évèques catholiques en font partie. — Adresse des états-provinciaux du duché de Holstein au roi de Danemark, par laquelle ils protestent contre l'adresse des états danois de Roskilde.

26. Ouverture de la session ordinaire des chambres en France par Louis-Philippe.

28. Les états-provinciaux du duché de Lauenbourg votent également une adresse au roi pour protester contre l'adresse des états danois de Roskilde.

30. M. Villemain, ministre de l'instruction publique en France, est démissionné de ses fonctions pour cause de maladie.

31. Arrêté royal qui règle l'exécution de la loi relativement au traité de commerce conclu entre la Belgique et l'union douanière de l'Allemagne.

Janvier.

2. Ouverture des sessions ordinaires des chambres portugaises et brésiliennes.

5. Le gouvernement du canton de Lucerne déclare exécutoire le décret du grand-conseil relativement à l'appel des pères de la Compagnie de Jésus dans le canton, pour leur confier la direction de l'enseignement ecclésiastique.

6. Mort du prince Frédéric-Guillaume de Nassau, oncle du duc régnant. — Projet de loi soumis aux cortès espagnoles pour rétablir l'institution des écoles chrétiennes, supprimées en 1834.

7. La reine Pomaré d'Otaïti refuse d'entrer en relation avec le vice-amiral français Hamelin; en conséquence le gouverneur Bruat fait nommer régent le chef Paraïta et arborer le drapeau du protectorat de la France.

9. Le gouvernement prussien fait connaître le refus du Danemark d'accepter une convention relativement au péage du Sund.

11. Election de M. le chanoine Drepper, comme évêque de Paderborn en Westphalie; il est élu à l'unanimité des membres du chapitre.

12. Le Sultan fait publier un hattischérif, dans lequel il insiste sur l'exécution des diverses réformes présentées antérieurement et surtout de celles qui regardent l'instruction publique. — Mort du cardinal Nicolas Grimaldi.

13. Santa-Anna, président de la républiqùe mexicaine, abandonné par la plus grande partie de ses troupes, se rend à discrétion au gouvernement provisoire du Mexique.

15. Proclamation de lord Heytesbury, lord-lieutenant d'Irlande, par laquelle il dément le bruit que l'on avait fait courir sur l'intention du gouvernement anglais de conclure un concordat avec le St.-Siége.

20. Zurbano, tombé entre les mains des troupes de la reine, est condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté le lendemain. — Le sénat espagnol adopte le projet de réforme de la constitution.

21. Le nouveau vorort, le canton de Zurich, convoque une diète extraordinaire, afin de prendre des mesures pour maintenir la paix en Suisse et d'inviter le canton de Lucerne à renoncer à l'appel des Jésuites.

22. Pétition de l'ex-président mexicain Santa-Anna retenu en prison, par laquelle il demande au gouvernement de la république la permission de s'expatrier à vie.

25. La chambre des représentants des Etats-Unis se prononce, à une grande majorité, pour l'annexation du Texas. — Le grand-conseil du canton de Lucerne appelle aux armes les hommes de l'âge de 17 à 65 ans, afin de défendre la patrie contre une nouvelle tentative des corps francs.

27. Le ministère français n'obtient dans la discus-

sion de l'adresse qu'une majorité de 8 voix : 213 voix contre 205 adoptent le § de l'adresse relativement à l'affaire de Taïti.

28. Mort de la duchesse de Nassau, Elisabeth, fille du grand-duc Michel de Russie.

30. Sur les représentations réitérées des cinq puissances relativement à la guerre civile dans le Liban, la Porte déclare que le pouvoir dans la montagne sera dès lors partagé entre deux chefs, l'un Druse, l'autre Maronite.

31. La chambre des représentants de Washington adopte un bill, par lequel elle déclare que le district de l'Orégon appartient aux Etats-Unis. — Le ministère belge (M. Nothomb) obtient une majorité de 43 voix (65 contre 22) dans le vote de confiance, formulé par M. Osy.

Février.

1. Ouverture de la session ordinaire des chambres de Wurtemberg.

4. Ouverture du parlement britannique par la reine en personne, qui déclare que l'impôt sur les revenus (*income taxe*) sera maintenu pour la nouvelle époque financière.

9. Ouverture des états-provinciaux dans les différentes provinces de la monarchie prussienne.

10. Ouverture du storthing en Norwège par le roi de Suède, Oscar I.

11. Note adressée à l'ambassadeur anglais, auprès de la Confédération helvétique, par le ministre des affaires étrangères en Angleterre, dans laquelle il insiste sur la nécessité de maintenir intacte la constitution de la Confédération, ainsi que la paix intérieure.

13. Le gouvernement du canton de Vaud est renversé par une révolution fomentée par le parti radical, qui s'empare du pouvoir et nomme un gouvernement provisoire. — Mort du savant norwégien Henri Steffens, professeur à Berlin.

14. M. Ward, un des chefs de l'école puséiste, est déposé par l'université d'Oxford à cause de son livre de l'*Idéal de l'église chrétienne.* — Départ de Mgr. l'évêque de Liége pour Rome. — Le sénat espagnol vote le projet de loi sur la dotation du culte et du clergé.

17. Le canton de Zurich annonce comme vorort qu'il s'opposera à la formation des corps francs, qui troubleraient la paix de la Confédération.

21. Aplanissement des différends entre le Maroc d'une part, et le Danemark et la Suède de l'autre.

22. Les possessions danoises aux Indes orientales sont vendues à la Compagnie anglaise des Indes.

24. Ouverture de la diète fédérale suisse à Zurich. Les députés radicaux du canton de Vaud sont admis, malgré la protestation des cantons conservateurs. Le vorort se prononce à la fois contre l'appel des Jésuites par le canton de Lucerne et contre les corps francs. Il fait un appel à la concorde. — Mort du landgrave Frédéric de Hesse-Cassel, oncle du duc Guillaume II.

27. Les discussions relatives à la question des Jésuites commencent dans la diète suisse.

Mars.

1. Le sénat des Etats-Unis vote l'incorporation de la république du Texas par 27 voix contre 25.

2. La chambre des représentants des Etats-Unis adopte le même projet à une grande majorité.

3. Note envoyée par Mr Guizot à l'ambassadeur français auprès de la Confédération suisse : le gouvernement français proteste de son intention de concourir au maintien de la paix en Suisse ainsi qu'à celui des bases de la Confédération actuelle.

4. Mr Polk, nouveau président des Etats-Unis, appartenant au parti démocrate, entre en fonctions.

5. La diète suisse ferme la discussion sur la question des Jésuites et des corps francs, sans émettre un vote décisif.

6. L'ambassadeur mexicain auprès du gouvernement des États-Unis proteste contre l'annexation du Texas et demande ses passe-ports.

8. Explosion d'un magasin de poudre à Alger : plus de 120 personnes y perdent la vie.

9. Déclaration d'abus du conseil-d'état contre le mandement du cardinal-archevêque de Lyon, portant condamnation du livre de Mr Dupin. — La diète suisse renvoie l'affaire des corps francs à une commission de sept membres, choisis presqu'exclusivement parmi les radi-

caux, les cantons catholiques n'ayant pris aucune part à la nomination de cette commission.

10. Réponse de M. Buchanan, secrétaire des États-Unis, à l'ambassadeur mexicain, dans laquelle il dit que l'annexation du Texas est une chose décidée, mais qu'il espère que cet acte ne troublera pas le bon accord entre le Mexique et les Etats-Unis.

11. Insurrection des indigènes de la Nouvelle-Zélande; les insurgés détruisent la colonie anglaise Kororarica.

13. Note adressée par le prince de Metternich à l'ambassadeur autrichien auprès de la Confédération helvétique : l'Autriche insiste sur la nécessité de maintenir intacte la Confédération de 1815 et de dissoudre les corps francs. — Arrivée de Mgr. l'évêque de Liége à Rome.

17. Les cortès espagnoles adoptent la loi relative à la restitution au clergé des biens ecclésiastiques non-vendus.

18. La diète fédérale suisse se dissout sans avoir pris aucune mesure pour maintenir la paix et pour empêcher les excès des corps francs.

27. Note de la Russie adressée à l'ambassadeur russe auprès de la Confédération suisse. Cette note se prononce fortement contre la tolérance accordée aux corps francs.

28. Le ministre des affaires étrangères du Mexique rompt les relations diplomatiques avec l'ambassadeur des Etats-Unis accrédité auprès de cette république. —

Le canton de Lucerne annonce au vorort qu'il a pris des mesures pour repousser toute attaque et qu'il proteste contre l'intervention des autres cantons dans ses affaires intérieures.

30. Le vorort ordonne la mise sur pied de dix-huit bataillons de troupes fédérales et convoque de nouveau la diète pour le 5 Avril.

31. L'ambassadeur des Etats-Unis répond au ministre des affaires étrangères du Mexique qu'il espère que la bonne harmonie entre les deux pays sera maintenue. — Invasion du canton de Lucerne par les corps francs au nombre de 8000 hommes et suivis de 20 canons. Ils pénètrent jusque dans les faubourgs de Lucerne.

Avril.

1. Les corps francs, attaqués dans les faubourgs de Lucerne par le général de Sonnenberg, à la tête des milices de Lucerne, d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, éprouvent une défaite complète : plus de 600 morts restent sur le champ de bataille; le nombre des prisonniers dépasse 2000, parmi lesquels se trouvent le docteur Steiger de Lucerne et le colonel Rothpletz d'Argovie. Le général en chef Ochsenbein se sauve par la fuite. Du côté des vainqueurs il n'y a que 10 morts et un petit nombre de blessés.

2. Le ministère mexicain déclare à l'ambassadeur des Etats-Unis qu'il ne peut maintenir le bon accord avec la Confédération.

3. Ordonnance royale par laquelle les biens non vendus du clergé espagnol doivent lui être restitués. — Un grand convoi d'artillerie, de munitions, de bagages et d'armes, pris sur les corps francs, entre triomphalement à Lucerne.

4. Les élections du conseil exécutif à Zurich donnent la majorité au parti radical. Le bourgmestre Mousson, président de la diète, donne sa démission; il est remplacé par M. Furrer appartenant au parti radical.

5. La nouvelle charte est présentée au roi de Grèce par une députation de l'assemblée nationale. — Le tribut annuel, payé jusqu'à lors par le Danemark et la Suède à l'empereur de Maroc, est aboli par une convention conclue entre les parties intéressées. — La diète suisse s'assemble; les corps francs sont dissous par décret de la diète. Deux envoyés fédéraux vont à Lucerne pour recommander au gouvernement de ce canton d'agir avec clémence envers les prisonniers.

7. Tremblement de terre au Mexique. — Mort de la veuve de Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne.

8. Note envoyée à la diète suisse par le gouvernement sarde, dans laquelle celui-ci recommande aux cantons suisses de maintenir la paix intérieure et de garantir la liberté religieuse aux membres des différentes confessions.

10. Le prince de Metternich adresse une note à l'ambassadeur autrichien près de la Confédération suisse, par laquelle il félicite celle-ci de la victoire remportée par le canton de Lucerne sur les corps francs.

11. Note énergique du gouvernement prussien concernant l'invasion des corps francs, adressée à la diète suisse. Il y est dit que la neutralité de la Suisse ne sera observée par les puissances européennes, qu'autant que la Confédération s'en tient à la rigoureuse observation du pacte fondamental et constitutif.

12. L'empereur de la Chine, à la demande de l'ambassadeur français, M. de Lagrenée, publie un édit de tolérance en faveur des chrétiens de son empire. — Le gouvernement de Lucerne, usant de la plus grande clémence envers les prisonniers, entre en négociation avec les autres cantons, pour la rançon que ceux-ci auront à payer pour obtenir la mise en liberté de leurs concitoyens.

15. Louis Pierrot est nommé président de la république d'Haïti, à la place de M. Guerrier, mort peu de jours avant.

16. L'ex-président de la république du Mexique, Santa-Anna, profite de l'offre que lui fait le congrès et choisit un exil de dix ans. Il s'embarque sur un navire anglais.

18. Mort du comte de La Tour-Maubourg, ambassadeur français à Rome. — Le projet de loi, portant l'organisation définitive de l'armée belge, est adopté par la chambre des représentants.

22. Le ministère mexicain propose au congrès de prendre des mesures en cas d'une guerre avec les Etats-Unis, relativement à l'annexion du Texas. Il propose en

même temps de reconnaître l'indépendance de cette république, en cas qu'elle renonce à son annexion aux Etats-Unis. — La diète suisse s'ajourne sans avoir pris de mesures efficaces contre le renouvellement de la guerre civile par les corps francs.

23. Convention conclue entre le gouvernement de Lucerne, d'une part, et les quatre cantons de Bern, Soleure, Argovie et Bâle-Campagne de l'autre, concernant le rachat des prisonniers de guerre des corps francs et qui appartiennent à ces états.

27. Mort du cardinal Louis del Diago. — Le gouvernement de Lucerne ratifie la convention conclue pour la mise en liberté des prisonniers des corps francs, appartenant aux autres cantons suisses.

29. Recommencement de la guerre entre les Druses et les Maronites dans le Liban. — Traité de commerce conclu pour dix ans entre l'Angleterre et le royaume de Naples.

Mai.

1. Rupture du pont de fer à Yarmouth en Italie : plus de 200 personnes périssent par cet accident.

2. Interpellations faites dans la chambre des députés français par M. Thiers sur l'existence de l'ordre des Jésuites en France. Le ministre répond qu'il fera exécuter les lois à cet égard.

3. Note collective des consuls des cinq grandes Puissances à Beyrout, adressée au gouverneur turc de la



Syrie, et tendante à obtenir le prompt rétablissement de la tranquillité dans le Liban. — Le Dr Steiger de Lucerne, un des chefs des corps francs, est condamné à mort. — La chambre des députés en France adopte la motion de M. Thiers contre les Jésuites.

4. Mort de M. de Buch, ministre de Prusse à Rome.

5. Convocation du congrès texien pour voter sur l'annexion de cette république aux Etats-Unis.

6. Traité conclu entre l'Espagne et le Maroc, relativement aux frontières du territoire de Ceuta en Afrique, appartenant à l'Espagne.

7. Mort du cardinal-patriarche de Lisbonne, François Soraïva.

9. Bill présenté à la chambre des communes en Angleterre par le ministère, et tendant à établir trois colléges d'enseignement supérieur en Irlande, entièrement dépendants du gouvernement. — La chambre des députés en France adopte le projet de loi relatif à l'armement des fortifications de Paris.

12. Mort d'Auguste-Guillaume de Schlegel à Bonn.

13. Départ de Mgr. l'évêque de Liége de Rome.

14. Manifeste de guerre contre les Etats-Unis, publié par le congrès mexicain.

15. Ouverture de l'exposition industrielle à Vienne en Autriche.

17. Clôture de la session législative des chambres belges.

18. Don Carlos renonce à ses droits à la couronne

e.

d'Espagne, en faveur de son fils aîné, le prince des Asturies, qui déclare les accepter.

19. Déclaration du gouvernement mexicain qui reconnaît l'indépendance du Texas sous certaines conditions.

22. Le prince des Asturies adresse une proclamation aux Espagnols, dans laquelle il déclare qu'il est prêt à faire tous les sacrifices compatibles avec son honneur pour rendre la paix à sa patrie.

23. Les évêques catholiques irlandais réclament des garanties pour le maintien de leur foi dans le personnel des nouveaux colléges à établir en Irlande par le gouvernement. — Clôture de la session des Cortès d'Espagne et publication de la nouvelle constitution. — Expulsion des deux députés libéraux de Bade, MM. d'Itzstein et Hecker de Berlin, par ordre de la police.

24. Clôture de la diète de Suède.

25. La chambre des communes en Angleterre adopte définitivement le bill en faveur de la dotation du séminaire catholique de Mainooth.

27. Départ de l'empereur de Russie de Varsovie.

28. Départ du ministre-résident des Etats-Unis au Mexique à la suite de l'annexion du Texas. — Incendie à Quebek dans le Canada.

29. Traité conclu entre l'Angleterre et la France, portant des modifications au droit de visite et établissant de nouvelles mesures pour réprimer la traite des Noirs.

30. La première chambre des états-généraux de Hollande refuse d'accéder à la demande de la seconde chambre, concernant des changements à faire à la loi fondamentale. — Grande démonstration du peuple irlandais à l'occasion de l'anniversaire de la condamnation et de l'emprisonnement d'O'Connell et de ses coaccusés.

Juin.

1. Départ de Santa-Anna, ex-président de la république du Mexique, condamné à un bannissement perpétuel. Il s'embarque à Vera-Crux.

2. Réunion des délégués des Druses et des Maronites à Beyrout, pour le rétablissement de la paix entre les deux nations.

4. Proclamation du gouvernement mexicain par laquelle la nation est appelée aux armes contre les Etats-Unis.

7. Tentative d'une insurrection militaire au Mexique en faveur de Santa-Anna.

8. Mort du général Jackson, ancien président des Etats-Unis.

10. Elections générales pour le renouvellement de la moitié de la chambre des représentants belge.

11. Le gouvernement des Etats-Unis déclare être prêt à envoyer des troupes pour la défense du Texas, en cas d'une attaque de la part des Mexicains.

15. Mort du cardinal Cappaccini, ancien inter-nonce apostolique en Belgique.

17. L'empereur de Russie ordonne à tous les habitants des frontières de son empire vers la Prusse de livrer leurs armes.

18. Le sénat texien vote l'annexion du pays aux Etats-Unis. — Arrivée du roi de Prusse à Copenhague. — Le colonel Pélissier fait périr un grand nombre de Kabyles dans les cavernes d'Aaled-Riah, en y mettant le feu.

19. La seconde chambre du Texas vote l'annexion de ce pays aux Etats-Unis. — Le ministère Nothomb se retire : la démission de Mr Nothomb seule est acceptée définitivement.

20. Evasion du Dr Steiger, chef des radicaux de Lucerne, des prisons de cette ville.

21. Le Texas rejette les conditions de paix, que lui propose le gouvernement mexicain.

23. Grand meeting des Orangistes en Irlande : ils se réorganisent de nouveau contre les catholiques.

24. Arrivée d'un grand nombre d'étudiants norvégiens et suédois à Copenhague, dans le but de former une union scandinave avec les étudiants danois.

28. Le grand-duc Constantin de Russie arrive à Constantinople.

30. Mort de Mme de Montgolfier, veuve du célèbre aéronaute, à l'âge de 111 ans.

Juillet.

1. Ouverture de la session annuelle des états-pro-

vinciaux en Belgique. — Inauguration du buste de Jacques Van Artevelde à Gand.

3. La ville de Smyrne est en grande partie détruite par un incendie.

6. Le gouvernement français fait publier dans le *Moniteur* que la mission de Mr Rossi à Rome a été couronnée d'un plein succès et que la Compagnie de Jésus en France sera dispersée. — Décret royal publié en Espagne et par lequel les procès de la presse ne seront plus instruits devant les assises, mais devant un tribunal spécial, composé de cinq membres et d'un président.

10. La chambre des communes d'Angleterre vote la troisième lecture du bill concernant les nouveaux colléges universitaires en Irlande.

13. L'insurrection, qui avait éclaté dans la Catalogne en Espagne, est étouffée par les troupes de la reine. — Un décret royal arrête l'organisation d'un conseil-d'état en Espagne.

15. Séance de la chambre des pairs en France. Mr Guizot déclare que la question des Jésuites a été vidée d'un commun accord entre le gouvernement français et le St.-Siége.

16. Mgr. de Diepenbroek, nommé prince-évêque de Breslau, arrive dans cette ville, où on lui a préparé une réception solennelle.

19. Assassinat de Mr Leu d'Ebersoll, membre du grand-conseil de Lucerne et à l'activité duquel est

principalement dû le renversement du gouvernement libéral de ce canton. Il est tué dans son lit d'un coup de carabine.

20. Mort du célèbre violoniste belge Artot.

28. Troubles à Posen, occasionnés par la présence de l'apostat Ozersky dans cette ville.

30. Composition d'un nouveau cabinet en Belgique. Mr Vandeweyer est nommé à l'intérieur, Mr Dechamps aux affaires étrangères, Mr Malou aux finances, Mr d'Hoffschmidt aux travaux publics. MMr d'Anethan et Dupont conservent leurs portefeuilles ; le premier, comme ministre de la justice ; le second, comme ministre de la guerre. MM. d'Huart et de Meulenaere comme ministres d'état prennent part aux délibérations du conseil.

Août.

4. Les ministres protestants du canton de Vaud refusent de lire en chaire le projet de la nouvelle constitution radicale du canton, élaboré par le gouvernement.

5. La diète suisse termine les débats sur la question des Jésuites, sans arriver à un vote décisif à cause du partage des voix.

7. La diète suisse, sur la demande des sept cantons catholiques, discute de nouveau la question de la suppression des couvents dans le canton d'Argovie. Le vote définitif ne donne aucune solution, à cause du partage des voix.

8. Décret de la diète suisse, par lequel une somme de 130,000 francs de la caisse fédérale est accordée au canton de Lucerne comme indemnité des frais de la guerre contre les corps francs. — Clôture du parlement anglais par la reine en personne. — Le roi et la reine de Prusse arrivent à leur château de Stolzenfels, près de Coblence.

10. Troubles à Nalberstadt, occasionnés par une harangue de l'apostat Ronge, arrivé dans cette ville. — Commencement des fêtes pour l'inauguration du monument de Beethoven à Bonn. — La nouvelle constitution radicale est adoptée par le canton de Lausanne.

11. Les officiers, qui ont fait partie des corps francs, sont rayés des cadres de l'armée fédérale suisse par décret de la diète. — Arrivée de la reine d'Angleterre à Anvers : elle se rend à Cobourg et arrive le même jour à Cologne.

12. Troubles à Leipsig à l'occasion d'une revue de la garde communale par le prince Jean de Saxe, frère du roi et héritier présomptif du trône. L'hôtel occupé par le prince est assailli par les perturbateurs, qui sont repoussés par une décharge des troupes. Huit personnes périssent et un assez grand nombre est blessé. Les motifs de l'émeute sont puisés dans la part que l'on attribuait au prince quant aux mesures prises contre l'apostat Ronge et ses partisans. — Inauguration solennelle du monument de Beethoven à Bonn, en présence du roi de Prusse et de la reine d'Angleterre.

14. Fêtes données à Stolzenfels, près de Coblence, par le roi de Prusse à la reine d'Angleterre ; le Roi des Belges, l'archiduc Frédéric d'Autriche, les princes Frédéric et Alexandre de Prusse, le prince de Metternich et un grand nombre de sommités politiques y assistent.

19. Echauffourée espartériste à Madrid : la tranquillité est bientôt rétablie. — Arrivée du Roi et de la Reine des Belges, ainsi que de la reine d'Angleterre à Cobourg.

20. Ouverture du chemin de fer de Vienne à Prague.

22. Nouvelle organisation du sénat espagnol, d'après les changements introduits à cet égard dans la constitution.

25. Le duc et la duchesse de Némours rendent visite à la reine d'Espagne à Pampelune.

Septembre.

2. Grande éruption du mont Hécla en Islande : la dernière éruption avait eu lieu en 1765.

3. Retraite de l'armée russe, commandée par le général Woronzoff, après la prise de Dargam. L'armée avait éprouvé des pertes énormes et avait été deux fois sur le point d'être entièrement anéantie.

4. Mr Royer-Collard, célèbre publiciste français, meurt, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise.

5. La sortie des pommes de terre est prohibée en

Belgique par arrêté royal et presque toutes les denrées sont déclarées libres à leur entrée.

6. Fêtes célébrées à Munster à l'occasion du 50me anniversaire du sacre de Mgr. l'évêque de Munster, frère de l'archevêque Clément-Auguste de Cologne : dix archevêques et évêques assistent à cette solennité : ce sont l'archevêque coadjuteur de Cologne, l'évêque de Trèves avec son suffragant, les évêques de Paderborn, de Culm, de Liége, de Curium, de Hildesheim avec son suffragant et l'évêque suffragant de Munster. L'archevêque de Cologne Clément-Auguste est empêché par l'état de sa santé d'assister à la fête.

7. La reine d'Angleterre, de retour de son voyage en Allemagne, s'embarque à Anvers, où une fête venitienne lui est donnée sur l'Escaut.

8. La reine d'Angleterre débarque à Eu, pour rendre visite à Louis-Philippe.

11. Décret du grand-conseil de Berne contre les corps francs, qui sont déclarés contraires à la constitution de la confédération suisse.

16. Ouverture de la session extraordinaire des chambres belges, convoquées dans le but de prendre des mesures relatives aux subsistances, la récolte des pommes de terres ayant en grande partie manqué.

20. La chambre des représentants belge adopte à l'unanimité le projet de loi, qui régularise l'arrêté royal concernant les subsistances.

23. Le colonel français de Montaignac succombe avec

un corps de 400 hommes qu'il commande dans un combat contre Abd-el-Kader, près de Sidi-Brahim.

25. Don Carlos obtient du gouvernement français la permission de se retirer en Italie.

26. Les restes du corps du colonel de Montaignac sont taillés en pièces, en voulant regagner la ville de Djemma-Ghazaonat, et après une défense héroïque de trois jours dans un marabout, où ils avaient été attaqués par environ 6000 Kabyles.

27. L'insurrection qui avait éclaté à Rimini, est étouffée par les troupes pontificales. — Un corps de 200 hommes est fait prisonnier par les tribus insurgées contre les Français par Abd-el-Kader.

Météorologie.

Résumé des observations faites à Louvain, au collége des Prémontrés, par M. le professeur Crahay, pendant le dernier mois de 1844 et les onze premiers mois de 1845 (1).

La température a été observée à l'aide de thermomètres à échelles centigrades (2), placés à l'ombre, à 2 mètres au-dessus du sol, dans un endroit très-découvert, éloigné des bâtiments de tous les côtés.

Les températures extrêmes ont été constatées par un thermométrographe construit d'après Bellani.

Le baromètre est à niveau constant; sa cuvette se trouve à environ 4 mètres au-dessus du niveau de la rue, dans la partie la plus élevée de la ville. Toutes les hauteurs rapportées dans le tableau sont corrigées

(1) La nécessité de mettre sous presse dans le courant de Décembre nous empêche de donner les observations faites durant ce mois et de compléter ainsi l'année ; pour y suppléer, nous ajoutons celles qui se rapportent au même mois de l'année précédente.

(2) Dans l'échelle centigrade, l'intervalle compris entre le point de glace fondante et celui d'eau bouillante est divisé en 100 parties égales ou degrés ; dans l'échelle dite de Réaumur cet espace est partagé en 80 parties; de là, pour réduire les degrés centigrades en ceux de Réaumur, il n'y a qu'à les multiplier par $\frac{8}{10}$, et réciproquement, en multipliant les degrés de Réaumur par $\frac{10}{8}$, on les traduira en centigrades.



des effets de la capillarité, et réduites à la température de la glace fondante. Des observations comparatives faites sur le baromètre de l'Observatoire royal de Paris et sur celui de Louvain, à l'aide d'un baromètre portatif, transporté successivement à ces deux endroits, ont prouvé que l'instrument de Louvain, s'il était placé à côté de celui de Paris, marquerait $\frac{416}{1000}$ de millimètre *de plus* que ce dernier.

L'udomètre, qui sert à mesurer la hauteur de l'eau tombée du ciel, est placé au milieu d'un grand jardin, et suffisamment éloigné des arbres pour que la pluie ait de tous les côtés un libre accès à l'ouverture de l'instrument.

Enfin, la direction du vent est fournie par une girouette fixée à l'une des extrémités du faîte de l'église de St.-Michel.

Le tableau A contient les moyennes par mois des températures observées jour par jour, à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures après midi et à 9 heures du soir.

Dans le tableau B, nous avons rassemblé les moyennes par mois des plus hautes et des plus basses températures observées jour par jour. Leurs demi-sommes peuvent être considérées comme les températures moyennes du mois. En divisant par 12 la somme des maxima moyens mensuels, et de même la somme des minima moyens mensuels, on obtient le maximum moyen et le minimum moyen de l'année, c'est-à-dire, le point le plus élevé et le point le plus bas que la température atteindrait régulièrement chaque jour de l'année entière, si la chaleur était uniformément répartie sur tous les jours de cette période. La demi-somme de ces deux températures extrêmes exprime la température moyenne de l'année, ou le degré de chaleur qui régne-

rait invariablement à tous les instants de l'année, quelle que fût la saison, et de jour aussi bien que de nuit, si la chaleur totale envoyée par le soleil, pendant la durée entière de l'année, était distribuée par quantités égales entre tous ces instants.

La température moyenne des 12 mois qui font l'objet du tableau B n'a été que de +8°,47; tandis que les 12 mois semblables de l'année 1844 ont fourni +9°,78; par conséquent une différence de 1°,31. — Cette dépression de la température, dans l'année qui vient d'expirer, a été causée par les mois d'hiver Décembre (1844), Février et Mars; les trois mois d'été Juin, Juillet et Août ont donné un excédant sur les mêmes mois de 1844. Mais il est à remarquer que la température moyenne qui appartient véritablement à l'année 1845 serait probablement moins basse que ne l'indique le chiffre du tableau B, si le mois de Décembre 1844 qui y est compris et qui a été beaucoup plus froid que d'habitude, était remplacé par le mois de Décembre 1845. Comme aussi il s'est trouvé que la vraie température moyenne de 1844 a été de 9°,25 seulement, tandis que le tableau présenté dans l'annuaire de l'an dernier la portait à 9°,78, parce que, pour compléter l'année 1844, on avait été obligé d'y comprendre la température de Décembre 1843, qui était assez élevée, au lieu que celle du même mois de 1844 était très-basse.

La température la plus élevée qui ait régné en 1845 a été de +34°,8, et fut observée dans la journée du 7 Juillet. Le 13 Juin il ne s'en fallut que d'un degré que la chaleur fût aussi forte. Dans la nuit du 19 au 20 Février le thermomètre descendit à 16°,5. au-dessous de la glace fondante, point le plus bas qu'il ait atteint de toute l'année. Le mois de Mars fournit, par extraordinaire, plusieurs jours très-froids: sur 24 jours de

gelée, 6 fois le thermomètre descendit plus bas que —10°, pendant la nuit; il alla même à —13°,6 pendant la nuit du 13 au 14; aussi, la température moyenne de ce mois, qui est d'ordinaire entre 5 et 6 degrés au-dessus de la glace fondante, a été de $\frac{1}{4}$ de degré au-dessous de ce point en 1845. — On peut encore faire ce rapprochement que pendant les 12 mois compris dans nos tableaux, l'an dernier, il y a eu 43 jours où le thermomètre est descendu au-dessous du point de gelée, tandis que durant les 12 mois de nos tableaux pour 1845, le nombre de jours de gélée s'est élevé à 94. Sur ce chiffre il y a eu 33 jours pendant lesquels la température est restée constamment au-dessous de la glace fondante; savoir 15 en Décembre (1844), 2 en Janvier, 10 en Février et 6 en Mars. — L'année précédente n'a offert que 5 jours de gelée continue.

Le tableau C présente, mois par mois, la hauteur de l'eau tombée du ciel; cette hauteur exprime le nombre de centimètres auquel le liquide tombé sous forme de pluie, de neige ou de grêle, s'élèverait sur la surface horizontale du sol à Louvain, si rien ne s'en perdait par évaporation, par écoulement ou par infiltration dans le terrain. Il résulte de ce tableau, comparé à celui de l'année dernière, qu'avec le même nombre de jours de pluie, la hauteur du liquide tombé en 1845 est moindre de 16,14 c. m., c'est-à-dire d'environ $\frac{1}{4}$, qu'en 1844; dans cette derniere année les mois de Juillet et d'Août ont fourni beaucoup plus d'eau que les mêmes mois de 1845, mais dans l'une et l'autre année ces deux mois ont eu un nombre à peu près égal de jours pluvieux. Le seul mois de 1845 qui soit exceptionnel par rapport à l'humidité, c'est celui de Mai; le nombre de jours de pluie, et la quantité de liquide tombé sont presque le double de ce qui a lieu les années ordinaires. La propor-

tion paraît avoir été plus forte dans d'autres pays ; aussi y a t-il eu, sur une foule de points, de vastes inondations qui ont été, à cette époque de l'année, plus désastreuses encore que celles qui accompagnaient le dégel à la fin du mois de Mars. Des prières publiques furent faites dans presque tous les diocèses de la Belgique et de la France, pour demander la cessation des pluies ; comme on en fit, il y a deux mois, pour obtenir la fin des gelées. Ces prières furent renouvelées au mois d'Août par crainte de voir les récoltes compromises.

Le tableau (C) porte en outre le nombre de jours où il a plu, neigé, grêlé, où il y a eu brouillard marqué, où il a tonné, où la température est descendue au-dessous de la glace fondante, où le ciel est resté couvert pendant toute la journée, et finalement, où, pendant ce temps, on n'y a vu aucun nuage.

Bien qu'à Louvain le nombre des jours de tonnerre ait été moindre que l'année précédente, il paraît que, généralement, il n'en a pas été de même ailleurs. Partout les orages ont eu une intensité extraordinaire : il y a peu d'exemples d'une année où la foudre ait frappé aussi fréquemment des objets terrestres ; à Louvain, où l'on n'a vu que très rarement des bâtiments atteints par le feu du ciel, le clocher de l'église de St.-Pierre en reçut une décharge le 2 du mois d'Août ; le bâtiment n'en éprouva pas de dommage notable. Plusieurs de ces orages ont été remarquables soit par les dégats qu'ils ont causés, soit par la grande étendue sur laquelle ils se sont fait sentir. Nous citerons ceux du 24 Avril et des 25 et 28 Mai. Presque chaque jour du mois de Juin a été signalé par de forts orages dans l'une ou l'autre localité, et dans tous ces lieux, à peu près, la foudre est tombée sur quelque bâtiment. Dans les journées des 13, 14 et 18 la tempête régna partout. Pendant le mois

de Juillet les orages ont augmenté graduellement d'intensité. Les journaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne contenaient chaque jour les plus tristes détails sur les coups de foudre, les inondations, les ouragans. Notre pays en eut largement sa part. Cet état de choses a continué jusqu'au 19 Août, jour où une baisse du baromètre, remarquable, moins par son étendue, que par sa rapidité, indiqua une forte rupture dans l'équilibre de l'atmosphère et présagea quelque commotion. En effet des orages éclatèrent le même jour sur presque tous les points de la Belgique et sur plusieurs endroits des pays limitrophes. Dans quelques localités, comme entr'autres à Louvain, ils ne se distinguèrent ni par de fortes explosions de la foudre, ni par une grande abondance d'eau, ni enfin par une vent très impétueux; tandis qu'ailleurs ces phénomènes acquirent un degré d'intensité extraordinaire, et causèrent de grandes pertes et de grands malheurs. Sur quelques points le vent, prenant un mouvement de tournoyement, se changea en trombe, et exerça, avec une force incroyable, les plus terribles dévastations. On se souvient des désastres de la vallée de Monville près de Rouen, où, en peu de minutes, les vastes bâtiments de trois grandes fabriques furent rasés et ensévelirent sous leurs debris 200 personnes, dont 60 furent retirées sans vie. Dans quelques autres localités, en particulier en Hollande et dans la partie cédée de la province de Limbourg, l'ouragan prit pareillement, sur des étendues plus ou moins circonscrites, les caractères d'une trombe, et y produisit des ravages accompagnés de ces circonstances extraordinaires et inexplicables dont les trombes seules offrent des exemples. Après le 19 l'état électrique de l'atmosphère s'est calmé, bien qu'il ait encore régné des ouragans dans plusieurs contrées, notamment dans les journées du 26 et du 27. Depuis cette date,

et jusqu'au milieu de Septembre le vent s'étant fixé entre le nord et l'est, nous eûmes une suite de beaux jours, mais dont quelques-uns furent froids; on assura même avoir vu l'herbe revêtue de glace le 7 au matin, ce qui était très-possible, bien que le thermomètre à minimum en fût descendu pendant la nuit qu'à $+4°,9$. En effet, l'évaporation abondante déterminée par le vent sec d'est-nord-est qui soufflait assez fortement depuis plusieurs jours, jointe avec le rayonnement vers le ciel pendant ces nuits parfaitement séreines, peuvent avoir produit sur les plantes en rase campagne un refroidissement beaucoup plus fort que celui de l'air accusé par le thermomètre, et suffisant pour congéler à la surface de ces corps la rosée qui s'y était déposée par suite de ce refroidissement même.

Le tableau (D) contient mois par mois les hauteurs moyennes du baromètre à 9 heures du matin, à midi, à trois heures après midi et à 9 heures du soir. C'est vers les 9 heures du matin et vers les 9 heures du soir que le baromètre atteint moyennement la plus grande hauteur à laquelle sa double oscillation diurne peut le porter, tandis que vers les 3 heures de l'après-midi, il est à un de ses points inférieurs, dont l'autre se présente aux environs de 4 heures du matin. A midi la pression est la moyenne entre les excursions des 24 heures. Les extrêmes de l'année ont été atteintes le 21 Mars et le 9 Avril; à la premiere date le baromètre marquait 775,76, ou 28 pouces et 8 lignes ancienne mesure de France; à la deuxieme il descendit à 729,56 ou 26 pouces et 11 lignes.

Finalement, le tableau E renferme le nombre des jours de vents dominants, observés à l'heure de midi.

TAB. (A)

MOIS.	Température moyenne par mois à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.
Décemb. (1844)	— 2°,44	+ 0°,29	+ 0°,20	— 1°,62
Janvier (1845)	+ 1 ,67	+ 3 ,44	+ 3 ,19	+ 1,62
Février	— 3 ,25	— 0 ,06	— 0 ,15	— 3 ,36
Mars	— 1 ,01	+ 2, 27	+ 2 ,83	— 3 ,79
Avril	+ 10 ,58	+ 13 ,96	+ 14 ,90	+ 9 ,48
Mai	11 ,52	14 ,10	14 ,26	9 ,45
Juin	18 ,34	21 ,61	21 ,90	16 ,55
Juillet	17 ,93	20 ,32	21 ,00	15 ,98
Août	15 ,49	18 ,11	18 ,34	13 ,82
Septembre	13 ,26	16 ,00	16 ,57	12 ,31
Octobre	10 ,14	13 ,86	13 ,46	9 ,56
Novembre	7 ,15	9 ,65	9 ,65	7 ,01
Moyennes des 12 mois	+ 8°,28	+ 11°,13	+ 11°,35	+ 7 ,25

TAB. (B)

MOIS.	Moyennes par mois: des maxima diurnes.	Moyennes par mois: des minima diurnes.	Demi-sommes ou températures moyennes par mois.	Maxima absolus des températures par mois	Minima absolus des températures par mois	Différences.	Dates des: Maxima absolus	Dates des: Minima absolus:
Décembre (1844)	+ 0°,80	— 4°,06	— 1°,63	+ 7°,6	— 13°,0	20° ,6	le 18	du 11 au 12
Janvier (1845)	+ 4 ,07	+ 0 ,28	+ 2 ,18	+ 8 ,3	— 3 ,6	11 ,9	26	3—4
Février	+ 0 ,81	— 6 ,36	— 2 ,78	+ 5 ,7	— 16 ,5	22 ,2	26	19—20
Mars	+ 3 ,70	— 4 ,20	— 0 ,25	+ 11 ,3	— 13 ,6	24 ,9	30	13—14
Avril	16 ,12	+ 4 ,62	+ 10 ,37	23 ,3	— 0 ,9	24 ,2	22	1—2
Mai	15 ,93	6 ,90	11 ,42	25 ,9	+ 2 ,4	23 ,5	28	18—19
Juin	23 ,83	11 ,63	17 ,73	33 ,8	+ 5 ,1	28 ,7	13	31 M-1 Jn.
Juillet	22 ,60	12 ,79	17 ,70	34 ,8	+ 8 ,6	26 ,2	7	29—30
Août	20 ,19	10 ,96	15 ,58	25 ,3	+ 5 ,9	19 ,4	19	22—23
Septembre	17 ,28	8 ,67	12 ,98	21 ,7	+ 4 ,9	16 ,8	9	6—7
Octobre	14 ,70	6 ,50	10 ,60	22 ,4	— 0 ,4	22 ,8	3	29—30
Novembre	10 ,55	4 ,94	7 ,75	16 ,6	— 2 ,9	19 ,5	9	3—4
Moyennes des 12 mois.	+ 12°,55	+ 4°,39	+ 8°,47	+ 19°,7	— 2°,0	21°,7		

TAB. (C)

MOIS.	Hauteur de l'eau tombée, exprimée en centimètres.	NOMBRE DE JOURS DE							
		Pluie.	Grêle.	Neige.	Brouillard.	Gelée.	Tonnerre.	Ciel couv.	Ciel sans nuages.
	Cm.								
Décembre (1844)	1,74	5	0	5	7	25	0	7	3
Janvier (1845)	3,17	10	0	5	7	12	0	15	0
Février	4,65	5	0	11	0	27	0	4	2
Mars	4,34	9	0	8	1	24	0	1	2
Avril	2,99	15	4	0	3	1	2	0	1
Mai	10,71	26	7	0	0	0	4	2	0
Juin	3,97	15	0	0	3	0	4	0	0
Juillet	6,81	23	0	0	3	0	4	0	0
Août	9,66	25	0	0	0	0	2	0	0
Septembre	8,57	15	0	0	3	0	1	1	3
Octobre	2,81	14	0	0	7	1	0	3	0
Novembre	6,81	15	1	1	5	4	0	2	2
TOTAUX des 12 mois.	66,23	177	12	30	39	94	17	35	13

TAB. (D)

MOIS.	Hauteurs moyennes du Baromètre par mois.				Maxima absolus par mois.	Minima absolus par mois.	Différences.	Dates des	
	A 9 heures du matin.	A midi.	A 3 heures du soir.	A 9 heures du soir.				Maxima.	Minima.
	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.	m. m.		
Décembre (1844)	760,13	760,11	759,99	760,50	769,04	743,89	25,15	le 24	le 17
Janvier (1845)	756,32	756,18	755,95	756,07	767,98	734,28	33,70	22	28
Février	757,55	758,72	757,40	757,84	770,75	745,44	25,31	12	23
Mars	758,55	758,59	758,21	758,93	775,76	745,84	29,92	21	16
Avril	754,91	754,64	754,23	754,77	768,46	729,56	38,90	1	9
Mai	754,42	754,19	753,83	754,28	765,04	745,96	19,08	15	10
Juin	758,12	757,79	757,48	757,98	769,34	745,22	24,12	9	28
Juillet	757,90	757,72	757,45	757,93	765,65	747,38	18,27	5	29
Août	756,35	756,2	756,02	756,62	766,77	740,30	26,47	22	19
Septembre	758,06	757,82	757,37	757,48	765,17	744,81	20,36	1	15
Octobre	760,88	760,41	759,94	760,36	773,97	744,85	29,12	14	9
Novembre	754,72	754,37	754,08	754,66	769,18	741,51	27,67	3	19
MOYENNES des 12 mois.	757,33	757,23	756,83	757,29	768,93	742,42	26,51		

TAB. (E)

MOIS.	NOMBRE DE JOURS DES VENTS DOMINANTS							
	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest
Décembre (1844)	2	11	7	3	2	3	2	1
Janvier (1845)	2	2	2	1	1	10	11	2
Février	2	3	2	2	2	1	9	7
Mars	3	8	4	0	2	1	10	3
Avril	4	4	5	2	3	1	10	1
Mai	3	2	2	1	0	4	12	7
Juin	4	6	3	0	0	4	10	3
Juillet	3	1	3	1	1	5	12	5
Août	2	3	1	0	2	7	12	4
Septembre	1	6	7	0	3	4	8	1
Octobre	1	1	3	2	3	3	17	1
Novembre	3	1	0	0	6	8	11	1
TOTAUX	30	48	39	12	25	51	124	36

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. Em. Monseigneur ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 Novembre 1792, sacré à Malines le 8 Avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 Septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Evêque de Liége, S. G. Mgr. CORNEILLE-RICHARD-ANTOINE VAN BOMMEL, né à Leyde le 5 Avril 1790, sacré à Liége le 15 Novembre 1829; prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Evêque de Bruges, S. G. Mgr. FRANÇOIS-RENÉ BOUSSEN, né à Furnes le 2 Décembre 1774, sacré à Bruges le 27 Janvier 1833; prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Evêque de Tournay, S. G. Mgr. GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 Juin 1792, sacré à Tournay le 10 Mai 1835.

Evêque de Namur, S. G. Mgr. NICOLAS-JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 Juillet 1789, sacré à Namur le 13 Mars 1836.

Evêque de Gand, S. G. Mgr. LOUIS-JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 Novembre 1838.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1)

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie! qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge! n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges, et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — Ave, Maria.

---

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Evêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P.-F.-X. De Ram, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie catholique de Rome, des académies des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

N.-J. De Cock, chanoine hon. de la métropole de Malines, docteur en théologie, décoré de la croix de fer, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université.

SECRÉTAIRE.

F.-N.-J.-G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place-du Peuple, n° 14.

CONSEIL RECTORAL.

N.-J. De Cock, vice-recteur.

J.-B. Malou, doyen de la faculté de théologie.

G. Demonceau, doyen de la faculté de droit.

P.-J.-E. Craninx, doyen de la faculté de médecine.

J. Moeller, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

J.-G. Crahay, doyen de la faculté des sciences.

F.-N.-J.-G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J.-B. Malou.

Secrétaire, A. Tits.

P.-F.-X. De Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H.-G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, n° 3.

J.-T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture-sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J.-F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand; la théologie morale. Collége du St.-Esprit.

M. Verhoeven, prof. ord., docteur ès droits, protonotaire apostolique; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J.-B. Malou, prof. ord., docteur en théologie, chan. hon. de la cathédrale de Bruges, bibliothécaire de l'Université, membre de la société d'Emulation de Bruges; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

A. Tits, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, G. Demonceau.

Secrétaire, L.-J.-N.-M. Rutgeerts.

L.-B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186 A.

J.-J.-A. Quirini, prof. ord., membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Petite rue des Corbeaux, n° 12.

L.-J.-H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T.-J.-C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit civil moderne approfondi. Place-du-Peuple, n° 12.

G. Demonceau, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil moderne approfondi. Rue des Récollets, n° 11.

A. Thimus, prof. extraord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue du Canal, n° 45.

C.-T.-A. Torné, prof. extraord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Mont-du-Collége, n° 4.

L.-J.-N.-M. Rutgeerts, prof. extraord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de Bruxelles, n° 32.

E. Dejaer, prof. extraord.; le droit civil élémentaire. Rue de Tirlemont, n° 64.

F. Schollaert, prof. extraord.; le droit criminel. Rue de Diest, n° 122.

C.-X.-H. Périn, prof. extraord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue de Savoie, n° 8.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, P.-J.-E. Craninx.

Secrétaire, M.-E. Van Kempen.

P.-J.-E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, du conseil communal et de la commission des hospices; la clinique interne. Place-du-Peuple, n° 22.

A.-L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, n° 94.

J.-M. Baud, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion belgique, membre de l'académie royale de médecine, etc.; la pathologie chirurgicale. Rue de Savoie, n° 5.

V.-J. François, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la clinique externe et la médecine opératoire. Rue de Namur, n° 162.

L.-J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

T. Schwann, prof. ord., membre de la société des naturalistes de Berlin, correspondant de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, pathologique, l'organogénésie et les monstruosités. Rue des Dominicains, n° 6.

F. Hairion, prof. extraord., médecin de bataillon,

attaché à l'hôpital militaire, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et d'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue de Tirlemont, nº 33.

J.-B. Vrancken, prof. extraord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place-du-Manége, nº 22.

P.-J. Haan, prof. extraord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Namur, nº 164.

M.-E. Van Kempen, prof. extraord.; l'anatomie descriptive. Rue de Malines, nº 44.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, J. Moeller.
Secrétaire, F.-J.-B. Nève.

G.-C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du St.-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction encyclopédique à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie psychologique.

F.-N.-J.-G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; la littérature grecque et latine.

N.-J. De Cock, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la philosophie morale.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-St.-Antoine, n° 4.

G.-A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; les antiquités romaines et l'histoire politique moderne. Place-du-Manége.

J.-B. David, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de la société d'Emulation de Bruges, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande.

L.-J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue des Orphelins, n° 18 B.

F.-J.-B.-J. Nève, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris; l'histoire de la philosophie et de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Récollets, n° 31 A.

C.-X.-H. Périn, prof. extraord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, J.-G. Crahay.

Secrétaire, H.-B. Waterkeyn.

J.-G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de la société météorologique de Londres; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, nº 89.

H.-J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, nº 193.

M. Martens, prof. ord., docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue de Namur, nº 87.

G.-M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre des académies de Bruxelles et de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Place-du-Peuple, nº 24.

P.-J. Van Beneden, prof. ord., docteur en médecine, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Rue de Tirlemont, nº 119.

H.-B. Waterkeyn, prof. extraord., membre de la société géologique de France; la minéralogie et la géologie. Collége de Marie-Thérèse.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C.-J. Staes, Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Vandenzande. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

T.-J. Bouvier. Rue des Récollets, n° 9.
M.-D. De Raymaeker. Vieux-Marché, n° 24.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-C. Ubaghs, prof. à la faculté de philosophie et lettres.
Sous-régent, E. Heymans, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, J.-B. David, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le collége fournit les assiettes et la vaisselle



Sous-régents, J. Verdeyen, bachelier en théologie, et E. Luytgaerens.

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E.-J. Delfortrie.
Sous-régent, H. Noël.

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE (1).

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-J. Pitsaer.
Sous-régents, J.-B. Vanstalle, J. Michiels.
Rhétorique, C.-N. Vandiest, docteur en philosophie et lettres et en droit, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.
Seconde, P.-G. Maes, cand. en phil. et lettres.
Troisième, J.-D. Kaudt.
Quatrième, M. Pitsaer.

---

pour le déjeûner. Le prix de la pension pour l'année académique est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il ne sera fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie seront à la charge des parents.

(1) V. ci-dessous l'extrait des dispositions réglementaires arrêtées le 25 Juillet 1838.

Cinquième, C. Imbrechts.

Sixième, P. Ph. Coekelberghs, cand. en phil. et lettres.

Classe préparatoire, E.-A. Glibert.

Mathématiques, A.-L. Loomans, candidat en sciences, et E. Dart, candidat en philosophie et lettres.

Dessin linéaire, Geerts, prof. de sculpture à l'académie des beaux-arts.

Cours spécial de littérature française, L.-J. Hallard, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres.

Langue flamande. C.-N. Vandiest.

Langue anglaise, A. De Neéf, candidat en philosophie et lettres.

Langue allemande, J. Frincken.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles*, *rue de Namur*.)

Bibliothécaire, J.-B. Malou, prof. à la fac. de théol.

Sous-bibliothécaires, G. Mulcahy. Collége du St.-Esprit. Em. Van Straelen. Collége du Pape.

Aide-bibliothécaire, C.-J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

Concierge, J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le règ. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836.



INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. G.-C. Ubaghs, président; F.-J.-B. Nève, secrétaire; F.-N.-J.-G. Baguet, J. Moeller et L.-J. Hallard, membres; professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE.

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE.

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J.-G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J.-B. Wets. Rue des Chats, n° 6.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (2).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.

Jardinier en chef, M. Donkelaer, Voer, n° 10.

---

(1) V. ci-dessous le règlement organique du 15 Oct. 1844.
(2) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE.

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, H.-B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, J.-B. Wets. Rue des Chats, n° 6.

Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P.-J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur,

Concierge, J.-H. Augustinus.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE.

(*Rue des Récollets.*

Directeur, T. Schwann, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'Avril à Octobre, de six heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de Novembre à Mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par la Régence le 29 Juin 1838.

Préparateur, E. Stobbaerts, docteur en médecine. Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, N. Smeyers.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P.-J.-E. Craninx et M. Michaux.

Élèves internes, G. Schoonbroodt, docteur en médecine, et F. Fassin, candidat en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L.-J. Hubert.

Directrice, Mme M.-J. Vanderhulst.

Élève interne, F. Lefebvre, docteur en médecine.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, G. C. Ubaghs, professeur.
Vice-président, L. Constant, étudiant en droit.
Secrétaire, C. A. Périn, étudiant en droit.
Membres : L. Hallard, professeur; F. Nève, professeur; A. De Becker, Th. Smekens, étudiants en droit.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, id.
J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. David, prof. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. De Cock, vice-recteur de l'Université.
V. J. François, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. Hallard, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. Malou, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. Nève, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 Mars et définitivement fixés le 8 Décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 9 Novembre 1845.

Ch. Périn, prof. extr. à la fac. de droit.
A. Tits, prof. extr. à la fac. de théologie.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. B. Waterkeyn, prof. extr. à la fac. des sciences.
L. Constant, étud. en droit.
A. De Becker, étud. en droit.
L. Degroux, étud. en droit.
D. Demoor, étud. en philosophie.
J. De Smet, étud. en droit.
A. J. Docq, étud. en théologie.
N. J. Laforet, étud. en théologie.
F. Lefebvre, étud. en médecine.
C. Leplae, doct. en phil., étud. en droit.
Em. Nève, étud. en droit.
C. A. Périn, étud. en droit.
J. Poumay, étud. en philosophie.
B. Quinet, étud. en droit.
Ch. Sainctelette, étud. en droit.
Th. Smekens, étud. en droit.
E. Solvyns, étud. en droit.
L. Wocquier, doct. en phil., étud. en droit.

Membres assistants.

A. Bilaut, étud. en philosophie.
P. H. J. Bontems, étud. en théologie.
E. Caulfield, étud. en philosophie.
N. J. Cornet, étud. en théologie.
Th. Cousot, étud. en médecine.

F. De Kinder, étud. en philosophie.
F. J. Delers, étud. en théologie.
J. B. J. Dubois, étud. en théologie.
J. J. G. Duculot, étud. en théologie.
A. Fallon, étud. en droit.
Ew. Fettweiss, étud. en philosophie.
E. Finet, étud. en théologie.
E. Gueymard, étud. en philosophie.
J. P. L. Hompesch, étud. en théologie.
J. B. J. Lefebve, étud. en théologie.
A. Leschevin, étud. en droit.
E. Rigelé, étud. en philosophie.
A. Seghers, étud. en philosophie.
G. Thomas, étud. en philosophie.
F. Toussaint, étud. en théologie.
P. Vandevivere, étud. en droit.
L. J. Vanderstraeten de Ponthoz, étud. en droit.
X. Van Elewyck, étud. en droit.
C. Watelet, étud. en droit.

Membres honoraires.

P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, directeur du séminaire de Montauban.

J. B. De Brauwer, ancien étudiant, à Ostende.

Paul Diercxens, avocat, secrétaire de la chambre de commerce, à Anvers.



A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles.

A. Deschamps, ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des représentants.

P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.

Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége royal de Lille.

L'abbé Rohrbacher, docteur en théologie de l'Univ. de Louvain, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. J. Namêche, licencié en droit canon, directeur de l'école normale, à Nivelles.

Le comte L. De Mérode, ancien membre actif, à Bruxelles.

A. J. Henrotay, prof. au petit séminaire de St.-Trond, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil., prof. à l'institut St.-Louis, à Malines, ancien membre actif.

F. Wechter, ancien membre actif, à Rome.

L'abbé Fillion, prof. d'Écriture-Sainte au séminaire du Mans.

E. Thonissen, avocat à Hasselt.

J. Dieden, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Bruxelles.

A. Schmidt, ancien membre actif, à Versailles.

Le docteur Le Glay, archiviste général du départ. du Nord, correspondant de l'institut de France, à Lille.

Ch. Breton, doct. en phil. de l'Univ. de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. Gérard, doct. en phil., prof. au collége de Tirlemont, ancien membre actif.

A. De Clèves, bachel. en théologie, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

Ch. Loomans, doct. en phil. et en droit, prof. agrégé à l'Université de Liége, ancien membre actif.

G. Lonay, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

J. J. Nyssens, prof. au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

L'abbé Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Th. Asselberghs, doct. en phil., prof. au collége de Malines.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts du Hainaut et des sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournay, à Mons.

Le vicomte De Chateaubriand, de l'académie française, à Paris.

Ballanche, de l'académie française, à Paris.

Le baron De Gerlache, premier président à la cour de

cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil., ancien membre actif, avocat à Mons.

A. Dhanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

J. D. Kaudt, prof. au collége de la Haute-Colline, à Louvain.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris.

Amédée De Gabourd, à Paris.

Audin, de l'académie, et de l'institut catholique de Lyon, de l'académie de la religion catholique de Rome, etc. à Lyon.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'institut catholique de Lyon, avocat à la cour royale de Lyon.

J. C. Deloose, prof. au séminaire de St.-Nicolas, ancien membre actif.

G. Mottet, ancien membre actif, à Liége.

H. Maret, doct. en théologie de l'Université de Louvain, chanoine honoraire de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

E. Quatremère, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, prof. au collége de France, etc., à Paris.

C. De Coux, anc. prof. de la fac. de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, bachelier en théologie, ancien membre actif, à Rome.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1844-1845, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1845, PAR M. ÉM. NÈVE.

Messieurs. — Votre commission directrice a toujours regardé comme le plus cher de ses devoirs celui de vous présenter un rapport fidèle de vos travaux. Aujourd'hui elle remplit cette tâche avec d'autant plus d'empressement qu'elle doit vous rappeler des faits bien propres à stimuler votre zèle. Les témoignages de sympathie que la Société a recueillis à l'occasion du VI[e] anniversaire de sa fondation lui ont donné l'heureuse assurance que ses efforts étaient compris, justement appréciés, et la réunion du 23 Février 1845 sera pour elle comme le point de départ d'une nouvelle ère. Nous serons tous venus retremper notre courage dans les idées et les sentiments qui animaient les fondateurs de notre association, et sûrs de l'approbation

---

(1) La commission était composée de MM. *G. Ubaghs*, président; *Em. Nève*, vice-président; *L. Wocquier*, secrétaire; *C. De Coux*; *L. Hallard*, *L. Constant*, *C. A. Périn*.



qu'ils ont obtenue, nous rivaliserons d'activité pour augmenter nos titres à la mériter dans la suite. Nous conserverons tous le souvenir de ces paroles si cordiales qui nous ont été adressées par M. le Recteur, au moment où il remettait à quelques-uns d'entre nous les médailles d'honneur qu'il avait bien voulu accorder à la Société comme une marque toute spéciale de sa haute satisfaction.

C'est cette année encore que la Société a publié le 3e volume de ses Mémoires et qu'elle a donné par là une nouvelle preuve de sa fidélité à porter dans toutes les voies de la science cette unité de vues qui la distingue. Ici comme toujours votre commission a trouvé auprès de notre Président d'honneur un appui qui ne lui a jamais fait défaut, et elle a pu ainsi parvenir à réaliser cette entreprise difficile de la manière la plus utile pour la Société. Plusieurs des compositions dont nous avons à vous présenter l'analyse ont trouvé place dans le 3e volume de nos publications, et nous allons vous les rappeler brièvement en passant en revue les divers sujets qui ont rempli nos séances de l'année dernière.

Nous avons d'abord à vous rendre compte d'un mémoire de M. le professeur Ubaghs sur l'*Histoire de la question de l'origine de la parole* (1). Dans ce travail, dont il attribue la conception à l'un de ses collègues,

(1) Ce mémoire est imprimé dans la *Revue catholique* de Liége, no de Décembre 1844.



il a fait passer rapidement sous nos yeux les diverses phases que cette question a subies depuis que les auteurs chrétiens s'en sont occupés jusqu'à nos jours.

Les anciens docteurs chrétiens se bornèrent à reconnaître, avec S. Augustin et conformément à l'enseignement des saintes Écritures, que Dieu a donné à l'homme non-seulement la faculté de parler mais aussi l'usage de la parole, et à regarder, avec Arnobe et Lactance, comme une fable le prétendu *état de nature* dans lequel certains philosophes supposent que l'homme aurait vécu au commencement, et d'où il serait sorti par ses seuls efforts, en se créant lui-même le langage et les autres conditions nécessaires de la vie sociale.

Aussi le fait même de l'institution divine du langage n'a-t-il jamais été révoqué en doute par les philosophes chrétiens, pas même par ceux qui, comme Condillac, croyaient que la parole aurait pu être inventée par l'homme.

Mais depuis que l'on a commencé, il y a quelques siècles, à s'occuper de la question de la *possibilité* de l'invention ou de l'institution humaine de la parole, ce problème a eu des vicissitudes qu'il est important de constater.

Dans cette recherche on s'occupa d'abord uniquement des difficultés matérielles et extérieures que présenterait l'institution de la parole par l'homme réduit à ses seules forces intellectuelles. En traitant ainsi la question, on supposa tacitement que l'homme peut



avoir le plein usage de ses facultés intellectuelles indépendamment de la parole. Malgré cette hypothèse dont on n'aperçut la fausseté que plus tard, les difficultés à surmonter parurent néanmoins telles que, depuis Lessius jusqu'à De Feller, les hommes les plus réfléchis n'hésitaient point à dire que les forces de l'homme n'auraient pas suffi pour vaincre ces obstacles, et que sans l'intervention divine l'institution du langage aurait été impossible.

Bientôt après on commença à apercevoir un autre point qui se rattache à la question et qui devait conduire, mais plus tard seulement, à une solution péremptoire du problème; c'était le rapport intime qui existe entre la pensée et la parole. On remarqua, en effet, que, sauf le cas où l'intelligence s'occupe de choses sensibles qu'elle se représente sous la forme d'images, elle ne peut penser qu'à l'aide de mots. Cette vérité ne tarda pas à être généralement reconnue, et elle est aujourd'hui avouée par toutes les écoles philosophiques même les plus opposées. Leibnitz, Rousseau et Condillac, De Bonald, Rosmini et l'éclectisme français la proclament unanimement.

De cette connexion inséparable de la pensée et de la parole, il suit évidemment, comme s'exprime Rousseau, que «si les hommes ont eu besoin de la parole pour apprendre à penser, ils ont eu bien plus besoin encore de savoir penser pour trouver l'art de la parole, et la parole paraît avoir été fort nécessaire pour établir l'usage de la parole.»

Dès lors donc la question de l'origine de la parole change entièrement de face, et l'on voit clairement que sa solution définitive dépend de la solution qu'il faut donner à la question de l'origine de la pensée, ou en d'autres termes, qu'elle se réduit en somme à la question de l'origine spontanée ou non spontanée de la pensée elle-même. Car, même en admettant l'impossibilité de l'invention de la parole, il serait facile de dire que, la pensée étant le produit spontané de la raison, la parole a été formée d'une manière également spontanée. Mais si la pensée ne se développe qu'à l'aide de l'instruction, il devient incontestable que la parole, l'instrument de la pensée, n'a pu se former spontanément.

Or tous ceux qui ont examiné avec impartialité les observations et les expériences faites dans ce dessein, reconnaissent que des faits nombreux, certains, incontestables et nullement contredits par aucun fait contraire, prouvent que là où l'instruction a manqué l'intelligence humaine ne s'est jamais développée, et que partout au contraire où la raison s'est formée, elle s'est formée sous l'influence de l'instruction; force nous est donc d'admettre, avec toutes ses conséquences, cette vérité désormais incontestable, que la parole est la condition indispensable de la formation de la pensée, comme à son tour la pensée formée est nécessaire pour former originairement la parole ou pour la faire naître dans les autres, et que par conséquent

la parole et la pensée ne sont pas le produit spontané de nos facultés, mais qu'elles ont dû primitivement être données en même temps à l'homme de la part de la Divinité.

Vous avez entendu dans la même séance (17 Novembre) la lecture d'un travail de M. Docq sur le *Progrès des Sciences mathématiques au XVIIe siècle* (1). L'auteur recherche d'abord dans l'étude du mouvement général des sciences à cette époque les causes qui ont amené ou du moins favorisé les progrès des mathématiques. Il rappelle combien l'incertitude des astronomes en présence de systèmes inconciliables donnait de relief à la science qui se présentait à eux comme un guide et qui devait servir à juger leur choix définitif. Il compare ensuite le XVIIe siècle avec ceux où florissaient les écoles des philosophes géomètres de l'antiquité; à l'une et à l'autre de ces époques les mathématiques jouirent de la même faveur et inspirèrent à leurs partisans un égal enthousiasme; mais les ressources que fournissait la science aux géomètres d'Athènes étaient insuffisantes, et, si l'on n'a égard à l'inégalité des moyens, les succès des deux périodes ne souffrent plus de parallèle. De là l'auteur passe à l'histoire de la science elle-même : l'algèbre reçoit une application générale à la géométrie, et pour un moment l'analyse supplante complète-

(1) Publié dans le t. III du *Choix de Mémoires*, p. 62-89.



ment la synthèse; l'idée de l'infiniment petit finit par s'accréditer auprès des géomètres, elle reçoit des applications sans nombre, dont l'une donne le jour au calcul différentiel. Telles sont les phases du progrès de la science que l'auteur expose dans son mémoire, en s'attachant à suivre le fil des travaux qui tendaient au même but et en retraçant spécialement les premiers temps de la géométrie transcendante. Il finit en empruntant à l'histoire générale des mathématiques quelques-uns des traits les plus propres à définir la considération dont la science était alors entourée et à caractériser le monde savant de l'époque.

Dans la séance du 1 Décembre, M. N. J. Laforet vous a lu un travail intitulé : *Coup d'œil sur l'Exégèse rationaliste en Allemagne* (1). Après avoir signalé la pensée fondamentale de la réforme, le libre examen, la souveraineté de la raison individuelle comme la source première et générale de ce criticisme outré qui a depuis envahi le champ de l'exégèse sacrée, l'auteur s'attache à montrer comment ce principe s'est développé peu à peu chez les théologiens protestants. Les esprits sérieux ne tardèrent pas à comprendre que, pour être conséquents, il fallait laisser à chaque fidèle la plus entière liberté quant à l'interprétation de l'Écriture. Toutefois la marche de l'esprit humain est lente, et le rationa-

(1) Publié dans le t. III du *Choix de Mémoires*, p. 36-61.

lisme n'apparut point tout d'abord : ce ne fut que dans la dernière moitié dn XVIII[e] siècle qu'il put prendre racine dans le sol religieux de l'Allemagne. Semler et Ernesti doivent être regardés comme les promoteurs immédiats de cette nouvelle révolution; depuis lors l'exégèse s'affranchit de tout *préjugé dogmatique*, et ne voulut plus relever que de la raison. — Le rationalisme exégétique se partage en deux classes : le naturalisme et le mythe. Le naturalisme, qui trouve son plus fidèle interprète dans le savant Paulus de Heidelberg, admet la vérité historique des récits de l'Évangile, mais il leur ôte tout le fond divin qui les distingue, il ne veut rien y reconnaitre qui soit au-dessus des forces de la nature. Le système mythique, auquel le docteur Strauss, son plus intrépide défenseur, a valu un reten tissement si extraordinaire, part du même principe, la négation du surnaturel, l'impossibilité des miracles; mais, plus logique que le naturalisme, il ne se contenta plus d'attribuer à la poésie l'enveloppe seule des événements rapportés dans nos Évangiles, tout en conservant les faits à l'histoire; pour lui l'ensemble, non moins que les détails, doit tomber dans le domaine de la poésie et du mythe. Après une exposition assez détaillée des idées de Strauss sur le mythe, M. Laforet conclut en remarquant que ces rêveries absurdes sont les conséquences légitimes du principe posé par Luther : dès qu'une fois l'esprit humain a violé les lois de la nature, il ne s'arrête plus dans la voie de l'erreur.

M. Ch. Degroux s'est occupé dans la séance du 8 Décembre d'une tragédie qui a obtenu en Belgique un légitime succès : *L'André Chénier* de M. Ed. Wacken. Cette pièce lui parait avoir été le résultat de cette même réaction qui en France a produit la *Lucrèce* de M. Ponsard ; aussi a-t-il fait ressortir les analogies que présentent sous ce point de vue les deux pièces, où l'on trouve un heureux mélange des principes classiques et romantiques. L'auteur se livre à un examen approfondi de l'œuvre de M. Wacken, et tout en remarquant ce qu'elle laisse à désirer sous le rapport de la composition et de la vérité historique, il fait ressortir les brillantes qualités de style qui la caractérisent ; il montre que cette production est d'un heureux augure pour l'avenir littéraire de notre pays.

M. Schmit, membre honoraire de la Société, nous a envoyé un nouveau chapitre de ses *Études sur la science, la croyance et la philosophie au point de vue du catholicisme* (1), dont il vous a été donné lecture dans la séance du 12 Janvier. Déroulant le vaste tableau de l'activité scientifique de l'homme et traçant les différentes voies où elle s'exerce, l'auteur y cherche et y détermine la place de la philosophie. Il définit la nature de cette science et les principales différences qui la séparent d'avec les autres ; il montre quel est son objet,

(1) V. Rapport de 1841-1842 (séance du 23 Janvier 1842) et Rapport de 1843-1844 (séance du 14 Janvier 1844.)



quel est son but, quel est le rôle nécessaire qu'elle occupe dans la science universelle. Cet examen lui donne occasion d'établir quels sont les rapports légitimes de la philosophie avec la théologie et avec les sciences secondaires et de fixer la mesure de son pouvoir et de son indépendance. Il prouve que la philosophie sainement comprise n'est point une science personnelle, arbitraire, sujette à des vicissitudes fondamentales, circonscrite dans le domaine de la pure spéculation, ou parcourant fatalement des phases successives et opposées. Il cherche ensuite à faire connaître ce que l'on doit entendre par progrès en philosophie, et il termine par un parallèle entre le rôle de cette science dans le monde des idées et celui de l'homme dans le monde des substances.

Dans la séance suivante (26 Janvier) M. Th. Smekens vous a communiqué un travail sur la *Critique artistique en Belgique*. Il s'est d'abord proposé de résoudre la question de l'utilité de la critique et d'expliquer les causes des réclamations universelles qu'elle soulève presque infailliblement, ou des effets désastreux qu'elle produit. L'ignorance et la partialité lui paraissent être ces causes: on distribue l'éloge ou le blâme, souvent à tout hasard, plus souvent encore par intérêt ou par haine, sans conscience, avant même de s'être donné la peine de réfléchir aux meilleurs moyens d'encourager les artistes qui sont dans la voie du progrès ou d'y faire entrer les autres. Parmi les expédiens imaginés dans

ces derniers temps pour imprimer une nouvelle impulsion à la culture des beaux-arts, l'auteur considère comme un des plus injustes et des plus dangereux celui qui ne tend à rien moins qu'à réaliser le régime de la centralisation dans toute la rigueur de son despotisme. Aux yeux de certains critiques, la création d'un musée unique serait le salut de l'art et des artistes dans notre patrie : pour l'exécution d'un pareil projet il faudrait commencer par enlever à nos villes les monuments qu'elles possèdent et qui y sont l'objet d'une vénération héréditaire ou d'une émulation sans cesse renaissante, et n'est-ce pas là une mesure qui répugne à nos mœurs constitutionnelles autant qu'elle est contraire aux véritables intérêts de l'art?

La séance du 9 Février a été remplie par la lecture qu'a faite M. le professeur Nève d'un travail *Sur les tendances nouvelles de l'art en Allemagne* (1), dans lequel il a eu pour but principal de faire connaître les tentatives faites dans l'Allemagne protestante pour amener la création d'un art religieux. Afin de faire comprendre la phase nouvelle dans laquelle l'art germanique est entré, il a remonté à l'époque de sa renaissance qui répond à l'apogée de la littérature allemande, et il l'a montré en rapport avec le mouvement intellectuel qu'avaient dirigé de grands poëtes. Puis il a caractérisé les deux premières époques qui ouvrent l'histoire ré-

(1) Publié dans le *Choix de Mémoires*, t. III, p. 94-117.

cente des arts plastiques : la première, où du culte d'un idéal indéterminé on est passé à l'imitation des œuvres de la sculpture grecque et plus tard de la peinture chrétienne ; la seconde, où la conversion d'un grand nombre d'artistes a déterminé l'influence décisive des principes de l'art catholique, principalement en Bavière. L'auteur signale le commencement d'une troisième époque par la propagation de l'art nouveau du midi de l'Allemagne dans ses contrées septentrionales ; il a insisté surtout sur l'essai de fonder un art religieux au service du protestantisme évangélique, sur l'appel du célèbre Pierre de Cornélius à Berlin, sur la nature et les difficultés de la tâche qui est confiée au grand artiste dans la décoration murale du Campo-Santo. Il en a pris occasion d'énumérer les défauts d'un symbolisme incomplet, tel qu'il peut convenir à la conscience protestante, et les vices d'un emploi perpétuel de l'allégorie en peinture. Venant à ce qui concerne l'exécution matérielle, il a fait ressortir l'abus qui résulte des procédés de la fresque dans les genres inférieurs de la peinture et l'insouciance ou l'inhabileté de la plupart des peintres allemands pour le coloris. Il termine par des vœux pour que le talent de Cornélius opère au milieu de Berlin une réaction efficace en faveur de la pensée chrétienne qui inspirera l'artiste catholique dans ses œuvres nouvelles malgré les restrictions que lui impose la religion royale et ministérielle de la Prusse.

M. J. M. De Smet vous a lu ensuite une de ces lé-

gendes nationales, toujours si chères à la mémoire des peuples; il vous a retracé un des épisodes de l'antique histoire de la Flandre, les exploits du sire de Maldeghem et de ses chevaliers dans leur guerre d'extermination contre les brigands des bois qui entouraient son célèbre château.

Dans un discours sur les associations en Belgique (séance du 23 Février), M. Émile Nève s'est proposé de montrer quelle fut l'influence du principe chrétien sur les associations de notre pays sous le triple rapport de la vie religieuse, des intérêts matériels et des besoins de l'intelligence. Aujourd'hui que la science et la charité semblent les deux voies ouvertes pour la régénération de la Société, l'ancienne puissance de l'union chrétienne manque surtout à la science; aussi l'auteur s'est spécialement arrêté à rechercher son action efficace pour le progrès scientifique. En parlant de la célèbre Université de Louvain, il a consacré quelques instants à une institution qui offre la plus grande analogie avec notre Société littéraire, c'est la *Palœstra bonœ mentis.* — « Le fait capital qui signale le mouvement des intelligences au moyen âge, c'est leur tendance incessante à embrasser toutes les connaissances humaines. Le *studium generale* était l'objet de l'ambition d'un grand nombre. Les sciences qui le composent : la théologie, les arts libéraux, le droit, la médecine, étaient déjà enseignées dans différentes villes, quand on voulut organiser cet ensemble d'études par des lois



uniques et donner à toutes la même impulsion. Le corps entier qui représenta le *studium generale* prit le nom d'Université; Paris et Naples passent pour avoir vu naître les premières de ces corporations qui s'étendirent promptement en Italie, en Angleterre, en France, et qui jouirent dès l'origine des priviléges de toute espèce concédés par les Souverains-Pontifes et par les princes. Bologne, Palencia, Salamanque, Cambridge, Oxford, acquirent bientôt une célébrité presque égale. La Belgique ne pouvait pas rester en arrière dans cet entraînement général vers les fortes études. L'Université de Louvain fut fondée dans la première moitié du XV[e] siècle, et cette institution nationale s'éleva rapidement à la même hauteur que les Universités les plus florissantes. Elle rassembla les forces savantes éparses dans nos provinces, et le foyer qu'elle alluma rayonna longtemps au-delà des limites si restreintes de notre territoire. Au XVI[e] siècle la part qu'elle prit au mouvement de l'époque ne fut pas sans gloire. L'enseignement encyclopédique de l'Université fit accourir vers elle des milliers d'étudiants. Les hommes illustres de tous les pays tinrent à honneur de visiter les docteurs de Louvain, de nouer avec eux de savantes relations et de coopérer à leurs entreprises. On vit, à l'époque des Erasme et des Vivès, la cité brabançonne offrir l'exemple d'une de ces républiques que forme naturellement, malgré la distance des lieux et les distinctions de peuple, l'union de tous les hommes, qui, animés de la

3.

même foi, cultivent la science dans le même but. L'Université de Louvain se distingua avant tout par l'orthodoxie de ses doctrines, et les hommes fermes et indépendants qui les défendirent forment une succession noninterrompue de noms chers à tous les catholiques. Puisant dans l'étendue de leur savoir, ainsi que dans l'esprit traditionnel du corps auquel ils étaient fiers d'appartenir, des armes à toute épreuve, ils furent dans les moments de lutte le boulevard de l'Église et de la Papauté. C'est ce qui devint évident surtout dans les années où le luthéranisme se propageait avec le plus d'éclat et de danger. Les progrès rapides d'une hérésie menaçante semblèrent donner une force nouvelle aux apologistes éloquents qui se firent entendre au sein de l'Université; ils n'épargnèrent dans cette mission glorieuse ni peines ni travaux, et ils surent la continuer avec succès dans les temps difficiles qui suivirent. Plus libres des influences temporelles, moins accessibles aux sollicitations intéressées des princes que les docteurs de Sorbonne, les savants de Louvain conservèrent jusqu'au jour de leur dispersion, par la ferveur et par la pureté de leurs croyances, cette réputation de sagesse antique qui faisait respecter leurs décisions partout où le nom chrétien était connu.

» Avec un prosélytisme aussi éclairé, l'Université de Louvain devait donner naissance à une foule d'institutions qu'elle animerait de son esprit : on vit s'ouvrir un grand nombre de colléges, tantôt pour cultiver des



études spéciales, tantôt pour étendre les études de théologie et de jurisprudence. Ces associations permanentes participaient à la vie du corps entier tout en contribuant à lui donner de nouvelle forces.

» Parmi les associations qui se formèrent alors, il en est une presque ignorée et qui dans sa courte carrière produisit cependant d'heureux résultats. C'est une espèce d'académie, de société littéraire, formée au XVIIe siècle au château César par Erycius Puteanus, gouverneur de Louvain et successeur de Juste-Lipse dans la chaire d'histoire de l'Université. Cette société, qui portait le nom de *Palæstra bonæ mentis*, avait pour but de favoriser et de fortifier les études académiques par des compositions et des disputes sur divers points d'histoire et de morale, ou, comme on s'exprimait alors : *philologica*, *didascalica*, *epistolica*, *oratoria*, *historica*, *mixta*. Erycius Puteanus croyait en donnant ses soins à sa *Palestre* faire une œuvre non moins utile à sa patrie qu'aux lettres; aussi chercha-t-il pour elle l'appui des savants et des seigneurs belges. Après avoir éprouvé ses jeunes amis sur leurs travaux, il leur communiquait ses propres opinions ou celles de ses collègues et ces discussions de chaque instant étaient un centre d'activité qui recevait l'élément variable et mobile de la science, nécessaire peut-être pour compléter un enseignement traditionnel et uniforme. Les brillants éloges que la *Palæstra bonæ mentis* obtint des écrivains contemporains prouvent assez combien on

avait apprécié son utilité. « *Palæstram*, dit l'un d'eux, *suadæ officinam, historiæ diatribam, ethicæ, politicæque porticum, quam* FELICITATEM LITTERARUM *merito appellamus.* »

M. F. Labis vous a lu (séance du 8 Mars) un travail intitulé : *Théorie des idées selon M. Gioberti* (1). Dans ce mémoire l'auteur expose assez au long les vues de l'illustre philosophe italien sur cette importante question. L'idée peut être envisagée de trois manières diverses : ou bien comme une sensation transformée et spiritualisée, ou comme une forme, une modification purement subjective du sens intime, c'est-à-dire de l'âme, ou enfin comme l'objet en tant qu'il est en relation avec notre faculté de connaître. La première opinion sort de base au sensualisme proprement dit : la seconde, qui a été mise en vogue par Descartes, trouve ses représentants dans les nominalistes et les conceptualistes du moyen âge, dans les idéalistes et les panthéistes de tous les temps, et est adoptée par tous les rationalistes modernes sans exception. M. Gioberti désigne les partisans de cette seconde hypothèse sous le nom de *psychologistes* : le *psychologisme* place le terme immédiat de la connaissance rationnelle dans l'homme, dans des formes de l'entendement, il *déduit l'intelligible du sensible et l'ontologie de la psychologie.* Enfin la troisième opinion considère l'idée comme l'objet

(1) Publié dans la Revue catholique, t. III, p. 19.

même de la connaissance rationnelle en tant qu'il est en relation avec notre entendement; comme la vérité réelle et concrète en tant qu'elle se pose en face de notre esprit, qui le contemple par une intention directe et immédiate. Cette derniére hypothèse, à laquelle M. Gioberti donne le nom d'ontologisme, et qu'il estime la seule vraie, réunit les suffrages des noms les plus respectables en philosophie. Elle est représentée par deux grands triumvirats, dont l'un appartient à l'époque moderne et se compose de Leibnitz, de Malebranche et de Vico, l'autre est formé par S. Anselme, S. Bonaventure et S. Thomas, ces trois champions les plus illustres du réalisme dans le moyen âge : S. Augustin avait précédé et préparé cette double triade. M. Labis s'est surtout attaché à faire ressortir la différence qui sépare, sur ce point, Fénélon et Malebranche de celui qu'on a coutume de regarder comme leur maître commun, Descartes, le père du psychologisme moderne. L'auteur termine en donnant, d'après le philosophe italien, la solution du fameux problème de l'*origine des idées*. On peut, dit M. Gioberti, regarder l'idée comme *acquise* par rapport à la substance de l'âme, mais elle est *innée* par rapport à la pensée : car on ne peut penser sans penser à quelque chose d'intelligible; or l'intelligible c'est l'idée. On ne peut donc assigner d'autre origine à l'idée, par rapport à nous, que l'origine même de l'exercice intellectuel.

M. A. De Becker vous a ensuite lu un travail sur le

livre *du Prêtre, de la Femme et de la Famille.* Après une courte introduction destinée à étudier les funestes tendances des productions littéraires de notre époque, où l'on ne respecte plus rien de ce qui constitue l'ordre et la stabilité de la Société, l'auteur s'attache à montrer l'injustice et l'impudeur sacrilége du libelle de M. Michelet et il le considère tour à tour sous le rapport historique, moral et littéraire. Il s'arrête principalement à faire ressortir le caractère antisocial des doctrines qui y sont contenues, et qui, tout en paraissant dirigées contre l'organisation chrétienne de la famille, s'attaquent directement à la famille elle-même. Il termine en citant les divers jugements que l'on a portés sur cet ouvrage. « C'est un livre de colère et de haine et non un livre de sérieuse critique, écrivait, il y a quelque temps, un jeune philosophe français; nous entendons dire que ce livre est hardi : nullement, c'est faible et violent qu'il faut dire. »

Dans la séance du 27 Avril, M. le professeur Nève a donné lecture d'une note concernant la question de l'*Antériorité du Brâhmanisme sur le Bouddhisme* (1), examinée d'après les documents originaux qu'a le premier exploités M. E. Burnouf dans son Histoire du Bouddhisme indien. Il a démontré cette antériorité par le caractère moral de la réforme bouddhique, par l'emprunt qu'elle a fait de ses divinités au panthéon des

(1) Ce travail a été publié dans la *Revue catholique*, t. III, 1845.

Brâhmanes, par le tableau fidèle que nous tracent ses livres canoniques de la société indienne complétement organisée avec sa religion, ses castes et ses lois. Après avoir répondu à quelques objections faites récemment en faveur de l'antiquité du Bouddhisme, l'auteur s'est attaché à faire ressortir les marques de postériorité inhérentes à la nature même de cette doctrine; il l'a montrée non-seulement comme un schisme du Brâhmanisme, mais encore comme une hérésie qui nie les croyances du monde patriarcal, une erreur qui détruit les traditions communes au monde ancien.

Dans la séance du même jour, M. J. Keph vous a présenté une *Étude sur le premier développement de la Tragédie romaine.* Après avoir fait connaître les premiers auteurs des drames latins qui ont fleuri dans le VIe et le VIIe siècle de Rome, il a signalé le mérite de l'originalité dont ces poëtes n'ont point été dépourvus dans l'imitation des pièces du théâtre grec; puis il a cherché à caractériser les défauts inhérents à la composition de leurs œuvres, et à expliquer leur infériorité relative devant les productions de la scène tragique d'Athènes par les faits de l'histoire contemporaine et par les causes religieuses, politiques et morales qui se sont opposées à Rome à une culture plus libre et plus complète du genre dramatique.

M. F. Labis vous a communiqué dans la séance du 1 Juin la suite de ses études sur la philosophie italienne contemporaine. Un premier travail était destiné à faire

connaître la *Théorie de la connaissance primitive en la Formule idéale selon M. Gioberti* (1), qui apparaît ici non comme un critique ou un novateur, mais qui s'est proposé de compléter et d'élever à la dignité de système l'ontologisme de S. Augustin et de Malebranche. M. Labis suit pas à pas les conceptions de M. Gioberti; il arrive bientôt à montrer que le véritable principe philosophique, la première idée aussi bien que la première chose, est le concept de l'ÊTRE mais de l'ÊTRE RÉEL. *L'Être est nécessairement*, voilà ce jugement objectif et divin qui se rend présent à l'esprit dans l'acte immédiat de l'intention, et sur lequel repose le fondement de toute évidence, de toute certitude. — A ce premier anneau de la philosophie est nécessairement attaché le concept de l'EXISTENCE qui se présente comme un effet dont l'Être est la cause, mais de quelle manière l'être produit-il l'existence? Ce problème si difficile trouve sa solution dans l'idée de CAUSE appliquée à l'être. Cette cause première et efficiente, doit, pour être telle, être créatrice, et partant, le concept de création, d'existence, doit être compté parmi les idées les plus originaires de l'esprit humain : restait toutefois à prouver que l'être est de toute nécessité créateur; c'est ce que l'auteur fait en exposant comment l'intention primitive de l'être concret inclut l'action créatrice

---

(1) Ce travail a été publié dans la *Revue catholique*, t. III, ainsi que celui sur la *Théorie de la parole*.

et les existences, en sorte que la véritable formule idéale peut, selon lui, s'exprimer ainsi : *L'être crée les existences.* Le travail se termine par quelques applications de ce principe aux problèmes les plus importants de la philosophie, à l'existence des corps, aux divers genres de certitude et en particulier à l'évidence.

Un second travail avait spécialement pour but d'exposer, d'après M. Gioberti, la question de *la parole et de ses rapports avec la pensée.* M. Labis observait que nous n'avons conscience de l'idée perçue dans l'intuition que lorsque la réflexion entre en exercice au moyen de signes, c'est-à-dire par le langage : la parole est donc nécessaire pour *repenser* l'idée, puisque c'est elle qui la détermine. Il conclut de là la nécessité de l'existence d'une révélation primitive faite au père du genre humain par le Créateur.

Dans la même séance, M. Poumay vous a présenté un travail intitulé : *La Comédie latine et les Romains.* Après avoir représenté le genre comique cultivé à Rome tardivement et grâce à l'imitation d'œuvres étrangères, il a eu en vue de caractériser aussi complétement que possible les deux causes qui ont privé ce genre d'un libre développement; il a montré d'une part quelle résistance passive a opposée le caractère romain aux créations de la scène comique, quelle a été l'indifférence du peuple pour des pièces composées d'après des modèles grecs, quelle a été la défiance de l'aristocratie patricienne envers un spectacle qui compromettait sa

dignité et ses priviléges, et d'autre part, il a défini de quelle nature était l'incapacité des Romains à concevoir et à goûter une œuvre d'art, malgré leur prédisposition à la satire et la causticité naturelle de leur esprit. Il a pu en conclure que la comédie a rencontré autant d'obstacles dans cette incapacité radicale du public romain que dans les restrictions politiques apportées à sa libre culture.

M. le professeur Arendt vous a communiqué dans les séances du 17 Juin et du 13 Juillet la suite de son *Essai sur le régime de la propriété territoriale dans ses rapports avec le mouvement politique* (1). Dans la première partie de ce mémoire (2), l'auteur, après avoir indiqué la nature et les causes de l'action que la propriété et le pouvoir ont toujours exercée l'une sur l'autre, s'était proposé de montrer, par un exemple tiré de l'histoire romaine, l'influence de l'organisation de la propriété sur les transformations du pouvoir depuis les origines de la cité jusqu'aux temps d'Auguste. Dans la seconde partie il a parcouru le même cercle de recherches pour l'histoire de l'Angleterre, qui offre tant de similitude avec celle du peuple-roi. Il a exposé les principales dispositions de cette organisation depuis la conquête jus-

(1) Ce mémoire a été publié dans le *Choix de Mémoires*, t. III, p. 311 à 373.

(2) Séance du 20 Décembre 1840. Voir l'analyse dans l'*Annuaire* de 1842, p. 24.





qu'aux temps modernes, et il a fait voir que dans ce pays le pouvoir politique a été pendant des siècles exclusivement le partage des propriétaires du sol. Il a expliqué ensuite les causes qui ont amené, en Angleterre comme à Rome, l'accumulation de la propriété foncière entre les mains d'un petit nombre de détenteurs, et il a prouvé que le régime territorial, qui est sorti de cet état de choses, constitue depuis le commencement du XVIII[e] siècle le principal mobile du mouvement politique dans ce pays et de la lutte des partis qui en est l'expression.

Dans la séance du 28 Juin M. le professeur Ubaghs a lu la seconde partie de son mémoire sur le *Problème ontologique des universaux*. Dans la première partie de ce travail (1), l'auteur avait donné un exposé historique des divers systèmes adoptés au moyen âge sur ce problème; la seconde partie est consacrée à la discussion de la question considérée en elle-même, et se trouve divisée en trois paragraphes. Dans le premier l'auteur expose et critique la méthode suivie au moyen âge pour résoudre le célèbre problème. Il trouve que d'une part on ne s'appuyait que sur le témoignage direct des sens et d'autre part sur des considérations pu-

---

(1) Lue à la séance du 21 Mai 1843, et analysée dans l'*Annuaire de l Université catholique* de 1844, p. 39-41. Ce mémoire a été imprimé en entier dans la *Revue catholique* de Liége, tome III, et dans une brochure à part. Liége et Louvain, 1845.

rement logiques. Il fait voir en passant la valeur réelle de ces procédés et il constate leur insuffisance pour prouver efficacement la réponse à donner au problème des universaux, lors même qu'ils en donneraient la réponse véritable.

Le deuxième paragraphe, destiné à faire connaître la méthode qu'il faut employer pour arriver à une solution certaine, montre comment cette question, en passant de l'étroite enceinte de la philosophie purement spéculative dans le domaine de la philosophie de la nature ou de l'histoire naturelle, a été soumise à une méthode entièrement différente de celle qu'on avait suivie jusqu'alors. Cette méthode consiste non pas à s'appliquer directement à l'étude de l'essence des êtres, mais à s'élever de l'étude des effets à celle de leurs causes, c'est-à-dire à s'appuyer sur des faits bien observés, très-certains et aussi nombreux que possible, et d'en conclure, non simplement au moyen de conceptions logiques, mais à l'aide des principes réels et constitutifs de la raison humaine, et surtout à l'aide de ce qu'on appelle le principe de causalité, quelle doit être la nature des causes qui produisent ces faits ou ces effets. Pour le problème en question cette méthode consiste à appliquer ce double procédé au fait par lequel les êtres qui constituent la nature vivante sont tous liés aux uns et séparés des autres, savoir à ce qui est bien connu de la génération des animaux et des végétaux.

Dans le troisième paragraphe, qui contient le résul-

tat de cette méthode, l'auteur constate : 1° que la prétendue génération spontanée ne repose sur aucun fait certain, mais qu'elle est en opposition avec tous les faits connus; 2° que les individus de la même espèce peuvent seuls engendrer des êtres capables de se propager indéfiniment; 3° que, si des individus appartenant à des espèces différentes, mais voisines dans le genre, produisent parfois des êtres vivants, ces hybrides ne peuvent cependant jamais former une nouvelle race; 4° que des individus appartenant à des genres différents ne peuvent point procréer des êtres vivants.

De ces faits il tire les conclusions suivantes : 1° que les espèces sont déterminées, immuables et incommunicables; 2° qu'entre les individus d'une même espèce il y a une loi naturelle propre, un principe générateur commun, une force séminale par laquelle ils tiennent tous les uns aux autres et se séparent de ceux des autres espèces; 3° que si, par une conséquence qui lui semblerait forcée, on voulait conclure de la production des hybrides à l'existence d'un principe commun à des individus de quelques espèces différentes, l'étude des faits physiques ne fournit cependant aucune donnée pour étendre cette communauté à des êtres différents de genre, et que par conséquent elle est bien plus loin de fournir quelque fondement à l'extension d'une telle communauté à tous les êtres en général.

Il pense donc que les espèces sont aussi réelles que les individus, et que l'on doit reconnaître dans tous les

êtres vivants, outre les éléments particuliers qui les distinguent comme individus, un élement commun ou spécifique par lequel ils tiennent chacun à son espèce et se différencient des êtres appartenant à d'autres espèces. Il ne prétend pas avancer par là sur cette matière une théorie qui lui soit propre, ou bien encore avoir donné une nouvelle solution au problème des universaux, mais il croit seulement avoir assuré au réalisme de S. Anselme, en le déterminant d'une manière précise, la valeur d'une vérité prouvée. Finalement il signale la différence marquée entre ce *réalisme dans la nature*, comme il le nomme, et le *réalisme des idées*.

Dans la même séance, M. Emile Nève vous a fait connaître par une courte analyse le cours d'histoire moderne professé à la faculté des lettres de Paris par M. Ch. Lenormant (1). Il s'est spécialement attaché à déterminer la place qu'occupe cet ouvrage remarquable dans la littérature historique de notre époque, et il vous a présenté dans ce but diverses considérations qui lui ont servi à faire ressortir les nombreuses qualités des leçons de M. Lenormant, comme aussi à rendre raison de certaines critiques. En présence d'un auditoire mobile et avide d'émotions, au milieu des brû-

(1) Publié en 25 livraisons formant 2 vol. de 384, 402 pages, sous le titre de *Questions historiques* (*Ve, IXe siècle*), *Cours d'Hist. mod.* 1844-1845.

lantes discussions des journaux et des revues, dans l'incertitude d'une position demeurée précaire, le savant historien n'a pas cru pouvoir s'astreindre aux formes lentes et méthodiques d'un enseignement régulier; ce n'est pas, à proprement parler, un cours d'histoire moderne qu'il a prétendn faire, ce sont des *Questions historiques* qu'il a résolues. Mais ces questions, il les a choisies avec une entente merveilleuse des nécessités de l'époque. Il s'est attaqué de préférence aux opinions les plus en vogue dans les productions du jour et qu'on va répétant sur la foi d'un auteur en renom, il a eu soin de ne pas laisser sans réponse les virulentes déclamations parties d'une chaire voisine de la sienne, et il a consacré plusieurs leçons d'un haut intérêt à l'étude du sacerdoce et de la famille chez les nations germaines après leur conversion au christianisme. Tout en satisfaisant aux exigences du moment, l'auteur a su avec rare bonheur ne rien omettre d'essentiel dans le majestueux tableau de l'histoire de la société chrétienne et de la société musulmane jusqu'au IX[e] siècle. Ses vues sur la religiou de Mahomet, qui forment presque un volume, constituent un travail tout à faitneuf et d'une importance capitale pour les catholiques. Tout le monde sait en effet que la plupart des écrivains modernes ont cru trouver dans l'Orient une mine inépuisable d'accusations contre la civilisation chrétienne, et qu'ils ont souvent été écoutés avec d'autant plus de faveur et de crédulité, que les armes

dont ils se servaient étaient plus inconnues, les philosophes du dernier siècle n'ayant pas osé y recourir. En somme, l'on peut dire que M. Lenormant a rendu un service signalé à la cause de la vérité par la publication de son livre, et, s'il est permis de regretter qu'il n'ait pas usé partout d'une plus grande précision, et qu'il ne se soit pas mis en garde contre les interprétations diverses toujours difficiles à éviter pour des leçons improvisées, c'est qu'eu égard à l'autorité dont jouit si légitimement sa parole, on eut voulu rencontrer jusque dans les moindres détails cette unité de principes qui est dans l'ensemble de l'ouvrage, comme elle est dans les intentions de l'auteur.

Outre ces divers mémoires, plusieurs compositions poétiques vous ont encore été communiquées dans les séances du 12 et du 26 Janvier et du 23 Février. *Un rêve* et *Feu de paille,* par M. B. Quinet; *Luther* (1), par M. Antoine Clesse, membre honoraire de la Société ; *L'Homme au milieu de la Création*, par M. L. Wocquier.

Après avoir terminé l'inventaire des travaux de l'année qui vient de finir, il nous semble utile, Messieurs, d'appeler de nouveau votre attention sur quelques idées qui vous ont déjà été soumises dans les communications peut-être trop rares que la commission directrice échange avec les membres de la Société. A plusieurs

(1) Ce poëme a été publié dans le t. III du *Choix de Mémoires*, p. 393-410.

reprises on vous a parlé de l'utilité incontestable des thèses des mémoires; on vous a montré comment les divers moyens, dont la Société est destinée à favoriser l'application, forment, pour ainsi dire, une sorte d'initiation à la vie publique. On a insisté sur les nombreux et puissants motifs qui doivent décider chacun de nous à les employer, à les faire fructifier. C'est principalement de ces motifs, qui prennent chaque jour un caractère plus impérieux, que nous venons encore vous entretenir avec confiance.

Il n'est personne qui ne soit frappé de l'attitude des esprits de notre temps. *L'alliance de toutes les erreurs avec toutes les passions* ne fut jamais peut-être plus étroite, et ce qui la rend plus formidable, c'est qu'elle porte à la fois ses coups dans tous les rangs et dans toutes les directions, c'est qu'elle ne laisse debout qu'une seule idée, la croyance à la légitimité et à la moralité du succès.

Sous l'étreinte des écrivains contemporains, l'histoire n'a pas peu contribué, comme nous vous le disions l'an dernier, aux progrès de ce déplorable optimisme d'un nouveau genre, et les plus tristes égarements des nations, comme les plus grands crimes des individus, ont été proclamés des nécessités du temps et presque des bienfaits pour l'humanité. Grâce aux prétendues notions de tolérance et d'impartialité, grâce surtout à ce triste aveuglement qui fait méconnaître de plus en plus l'action véritable de la Providence dans la vie des peuples,

on a passé un niveau menteur sur les annales de nos pères, et la vertu n'a plus conservé son diadème, que quand la victoire lui avait attaché le sien. De là une étrange confusion de jugements sur les faits les plus significatifs et les mieux constatés, un arbitraire sans bornes, dans l'interprétation des révolutions sociales. Et pouvait-il en être autrement quand les coryphées du système ne craignaient pas d'invoquer comme un axiome que la science historique n'a pour « aucun point de doctrine, pour aucune tradition séparée des autres, ni prédilection, ni répugnance ; qu'elle comprend tout, qu'elle est curieuse de tout, qu'elle admet tout dans la mesure de son importance véritable. »

Les conséquences de pareils principes ont été déduites avec une rigueur et une promptitude remarquables. « Si tout est parfaitement juste dans ce monde, » à quoi bon se donner tant de peines pour discerner l'innocent du coupable ? à quoi servent les apologies et les réhabilitations ? Pourquoi chercherait-on à venger de la calomnie ceux qu'elle a perdus, s'ils sont morts à l'honneur et à cette vie, pour le plus grand bien de l'humanité ? Qu'on ne vienne pas dire que ce sont là des opinions inventées à loisir pour se donner la satisfaction de les réfuter, vous savez tous, Messieurs, quelle effrayante application de cette théorie de la fatalité des écrivains du plus grand talent ont faite à l'histoire d'une époque dont le souvenir est inséparable d'un juste sentiment de terreur ; vous lisez tous sous leurs innombrables formes les paradoxes spécieux qu'elle fournit à notre littérature.

En présence de tels systèmes et de leurs désastreux résultats, qui oserait se croire dispensé de s'associer dans la mesure de ses forces aux courageux défenseurs de la vérité? Qui pourrait ne pas se croire obligé d'acquérir une connaissance sûre et positive de la cause du combat et de la situation des combattants? qui ne voudrait savoir quelle est l'arme la plus favorable pour l'attaque et pour la défense? Quand on entend retentir de toutes parts les confuses clameurs de la fausse science, ne serait-on pas infidèle à sa mission, si l'on ne cherchait à faire dominer au sein de la mêlée la voix de la justice?

Sans doute, Messieurs, ce n'est pas à nous qu'incombe cette tâche immense du prosélytisme, mais nous avons certainement l'obligation de nous préparer à remplir tous les devoirs qu'il impose. Et ces devoirs, comment les remplirions-nous, si nous ne travaillions sans relâche à donner à nos convictions une base solide et forte, si nous ne cherchions constamment à suivre la phases de cet éternel procès entre la vérité et l'erreur, non pas pour rester simples spectateurs de la lutte, mais pour y apporter le faible tribut de notre bon vouloir et de notre dévouement. Ce serait en vain que des intelligences d'élite se consumeraient dans un inutile labeur pour préparer, à l'aide d'une érudition consciencieuse et d'une persévérance infatigable, la solution de tous les grands problèmes de la philosophie et de l'histoire, s'il ne venait point des hommes pour s'em-

parer des résultats, pour les faire entrer dans le domaine de la vie pratique, pour s'efforcer d'atteindre sur toutes les voies où ils se placent, cette multitude d'esprits désireux de savoir, mais trop portés à se passer de toute croyance; si l'on ne cherchait à les arracher enfin à cette espèce d'idolâtrie du fait humain, où l'éclectisme, cette folie du jugement et du sens moral, les tient enchaînés.

Sans doute encore une fois, Messieurs, ce que nous pouvons est peu de chose, nous ne nous le dissimulons pas; mais le rôle qui convient à notre âge, à notre position, à nos études, c'est de reprendre en sous-œuvre les tentatives essayées dans une sphère plus haute; c'est de tirer quelque bonne pensée, quelque bonne parole d'un bon livre; c'est de conserver, au milieu de nos travaux spéciaux, un esprit constamment attentif au grand mouvement qui s'accomplit dans le monde chrétien; c'est de faire en sorte que nos sentiments généreux n'aillent pas expirer dans notre cœur au lieu de se manifester par des actes. Après cela, quels que soient les résultats de notre modeste entreprise, nous aurons la conscience d'avoir rempli nos devoirs envers la Religion et la Patrie. Après cela, Messieurs, si quelque jour le découragement pouvait nous surprendre en chemin, nous nous rappellerions cette devise si grave et si vraie qui a peut-être ressuscité déjà plus d'une fois le zèle d'un grand nombre, cette devise d'un membre de la *Palæstra bonæ mentis*, à l'antique Université de Lou-

vain dont nous sommes les héritiers et les enfants : *Pusillæ quidem merces, quæstus exiguus, at saltem conatus, in rebus præsertim bonis arduisque, minime improbandus.*

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : MET TYD EN VLYT).

Eerevoorzitter.

Hoog. eerw. P. F. X. De Ram, Rector Magnificus.

Gewoone werkende Leden.

Zeer eerw. J. B. David, hoogleeraer, *Bestend. Voorzitter.*
De H. H. Dr F. Schollaert, hoogleeraer, *Onder-Voorzitter.*
G. D. Franquinet, student, *Secretaris.*
J. Dupuis, id. *Penningmeester.*
P. Verduyn, id. *Raed.*
F. Lamal, id. *Raed.*
E. Dart, professor.
L. De Craecker, student.
J. M. De Smet, id.
A. De Vos, id.
J. A. De Vuyst, id.
H. J. Feye, S. theol. doct.
Haffmans, student.
Al. Hoefnagels, id.
W. Knibbeler, id.
J. Loyens, id.

Ed. Luytgaerens, pr. subregent.
F. Lysen, student.
W. Michiels, pr. subregent.
B. Oldenkot, student.
A. Op de Beeck, id.
A. Poplemont, id.
C. Van den Nest, id.
Van der Burgh, student.
Dr C. N. Van Diest, prof., kant. schoolopziener.
E. Van Even, particuliere.
M. Van Groeneveldt, student.
C. L. Van Rooy, id.
Emm. Van Straelen, tweede bibliothecaris.

Werkende-Buitenleden.

De H. H.
K. J. Bogaerts, ss. can. lic.; dioc. schoolopziener van Limburg; oud werkend-lid, te Hasselt.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
Dr L. Delgeur, prof. te Mechelen, oud werkend-lid.
Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.
Dr P. Heiderscheidt, prof. te Mechelen.
F. Heremans, prof. aen het athenæum te Gent.
J. Hoefnagels, med. doct., te Antwerpen.
Jacobs, onderwyzer te Wespelaer.
N. A. Janssens, prof. te Mechelen, oud werkend-lid.

D[r] J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel, oud werkend-lid.

Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.

Stevens, onderwyzer, te Herent.

Eug. Ed. Stroobant, letterkundige, te Brussel.

Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.

L. Van der Molen, med. doct. te Stabroeck, oud werkend-lid.

P. J. Van Doren, archivist, te Mechelen.

Van Leemputte, onderwyzer, te Wesemael.

Eer-leden.

De H[r] R. Aerts, student.

Eerw. H. C. Caers, onderpastoor in St.-Jacobs.

Eerw. H. F. Craessaerts, deken en plebaen.

B[on] De Dieudonné van Corbeek-over-Loo.

De H[r] K. Geerts, prof. aen de akademie van fraeije kunsten.

De H[r] J. Moeller, hoogleeraer.

Eerw. H. Peeters, pastoor van Ste.-Gertruide.

Eerw. H. G. Pitsaer, president van het kollegie ten Hoogen-Heuvele.

De H[r] Rutgeerts, hoogleeraer.

E. Van den Bosch, priester.

Eerw. H. Van den Broeck, s. theol. bac.

De H[r] J. Vanlinthout, drukker der hoogeschool.

Eerw. H. M. Verhoeven, hoogleeraer.

Eerw. H. J. B. Waterkeyn, hoogleeraer.

Correspondeerende-leden.

De H. H.

J. A. Albertingk Thijm.

J. Blieck, notaris, te Iseghem.

Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.

L. Bollinckx, oud werkend-lid, med. doct. te Melsele.

H. J. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.

F. Borrewater, oud werkend-lid, med. doct. te Merxem.

Eerw. Hr C. Broere, prof. aen het seminarium, te Hageveld.

Caers, advokaet, te Turnhout.

Eerw. Hr C. Carton, direct. van het gesticht der stomdooven, te Brugge.

C. Clercx, regtér ter instruct., provinciele-raed, te Antwerpen.

Mevrouw Courtmans, letterk. te Lier.

Eerw. Hr M. Davidts, te Thienen.

P. Dedecker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

J. B. Degrove, direct. van het kollegie, te Beeringen.

F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.

Eerw. Hr F. Devoght, prof. in 't klein sem., te Mechelen.

Delvaux, notaris, te Thienen.

J. De Jonghe, te Brussel.

De Jonghe, prof. aen het athenæum, te Brugge.

F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.

Eerw. Hr Duvillers, pastoor te Middelburg, Oost-Vlaenderen.

P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk by Duurstede.

Eerw. H^r Hoofs, professor te Neer-Wavere.

Eerw. H^r J. B. Hoofs, oud werkend-lid, te Brussel.

Eerw. H^r J. Janné, prof. te St.-Truijen.

Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.

Ex. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud werkend-lid, prof. te Luik.

Dr D. Keph, te Maestricht.

Eerw. H^r J. B. Lauwers, s. theol. bac. oud werkend-lid, president van het groot seminarium, te Mechelen.

K. Ledeganck. provinc. raed van Vlaenderen, provinc. schoolopziener, te Gent.

J. Mathysen, kunstschilder, te Antwerpen.

Eerw. H^r A. Mertens, oud werkend-lid, te Tervueren.

H. Mertens, bibliothecaris der stad, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

F. Messiaen, jur. doct., oud werkend-lid, adv. te Brus.

Eerw. H^r H. Peters, prof. te 's Hertogenrade.

Eerw. H^r H. J. Peeters, directeur van het kollegie, te Aerschot.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

Eerw. H^r P. J. Renders, ss. can. bac., oud werkend-lid, te Brussel.

P. Rens, voorz. der maetsch. van vlaemsche letteroefening, te Gent.

Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.

G. Schuermans, oud werkend-lid, te Mechelen.

J. G. Smolderen, lid der bestendige deput. van den prov. raed, te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.
C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde, *Kunstliefde*, te Brugge.
Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.
F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.
F. R. Snieders, oud werk.-lid, med. doct., te Turnhout.
K. J. Stallaert, oud werkend-lid, te Brussel.
Eerw. Hr M. Theunis, oud werkend-lid, prof. te 's Hertogenrade.
Mevr. Van Ackere, geb. Maria Doolaeghe, letterkundige, te Dixmuiden.
Eerw. Hr Van Arembergh, direct. van het stads-kollegie, te Lier.
J. Van Beers, tweede bibliothecaris, te Antwerpen.
L. Van Caloen, oud werkend-lid, te Brugge.
Eerw. Hr J. Van den Putte, pastoor te Boesinghe (West-Vlaenderen).
Pr. Van Duyse, archivist der prov. Oost-Vlaend., te Gent.
E. F. Van Huele, oud werkend-lid, te Brugge.
P. J. Van Meerbeeck, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.
W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend-lid, adv., te Antwerpen.
C. Van Straelen, oud werkend-lid, te Roermond.
Ch. Van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.
J. Van Pelt, med. doct. oud werkend-lid, te Esschen.
W. Van West, letterkundige, te St.-Truiden.
J. A. Verdussen, gewezen volksvertegenwoordiger, voorz. van den prov. raed, te Antwerpen.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenaeum, te Antwerpen.

Eerw. H[r] P. Visschers, pastoor in St.-Andries, te Antwerpen.

D[r] J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hage.

J. F. Willems, lid der kon. akad. en van het kon. nederl. instituet, te Gent.

VERSLAG OVER DEN TOESTAND VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP GEDURENDE DEN AFGELOOPEN JAERGANG 1844-1845, GEDAEN IN DE VERGADERING VAN 20 OCTOBER 1845, DOOR E. LUYTGAERENS, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

Myne Heeren,

Aengenaem zou het my geweest zyn, indien ik dees verslag over den toestand onzes Genootschaps gedurende het negende jaer zyns bestaens, had kunnen voorlezen in de tegenwoordigheid van al de vergaderde leden, zoo van die welke zich nog in onzen kring bevinden, als van hen die van ons verwyderd zyn en in alle oorden van Belgie de verknochtheid aen vaderland en moedertael, die zy by de Hoogeschool gekoesterd hebben, uitbreiden. Alleen het inzigt om by den tienden verjaerdag der instelling van 't Genootschap, zoo veel te talryker en luisterlyker eene vergadering te houden, heeft ons belet deze mael een algemeenen oproep onzer medeleden te doen.

Het verjaerfeest van 1844 heeft ons bewezen dat niemand der buitenleden van het Genootschap, zoo min als der oude werkende-leden onverschillig blyft aen zynen toestand, aen zynen bloei. Meest allen heb-

ben die broederlyke vergadering met hunne tegenwoordigheid vereerd; enkelen, door dringende bezigheden belet, deden hun spyt kennen zich niet met ons te kunnen vereenigen, en tevens hun vurig verlangen om by de aenstaende gelegenheid aen onzen oproep te kunnen beantwoorden. Doch ook een woord over de openbare zitting die niet het minst luisterlyk gedeelte van dat jaerfeest geweest is. Wanneer men besloten had de zitting openbaer te maken, was dit niet gebeurd zonder eenige vrees dat de menigte, zoo zeer voor het fransch ingenomen, diergelyke vergadering waer alles dietsch was, of niet of althans met onverschilligheid zou bygewoond hebben. Men wist wel dat de gemoederen sedert eenige jaren ten aenzien der nederduitsche tael en letteren eenigzins beter gestemd waren dan voorheen; doch zulks niet tegenstaende dorst niemand zich voorstellen dat men in deze eerste pooging teenemael slagen zou. Hoezeer moesten wy ons dus niet gelukkig achten, wanneer wy lang voor het aengekondigde uer der byeenkomst de ruime promotie-zael byna opgepropt vonden van persoonen uit alle standen, van hoogleeraers, van priesters, van studenten, van burgers, die allen, met den weleerw. heer Rector Magnificus aen het hoofd, onze poogingen kwamen aenmoedigen.

Weldra begon de zitting; de heer Vanstraelen beklom eerst het spreekgestoelte en las, met het vuer en den nadruk die hem eigen is, het verslag des afgeloopen jaergangs voor. Na hem ware het de beurt geweest des

eerw. Voorzitters om de aendacht der vergadering met eene voorlezing, gelyk hy alleen er houden kon, te komen boeijen; doch zyne afwezigheid, ten zeerste door allen betreurd, maekte dit onmogelyk. Men had dus den heer Luytgaerens uitgenoodigd om in zyne plaets te spreken. Deze kwytte zich van die pligt door eenige woorden over het beoefenen der moedertael aen de voormalige Hoogeschool van Leuven. Hy toonde er in dat de aloude Universiteit daeraen nooit teenemael onverschillig is gebleven, ja dat vele leeraren haer in het byzonder gebruikten en op prys stelden, getuigen waervan Lipsius, Puteanus, Jansonius en anderen; dat men in die tyden waer alles latyn zyn moest niet meer kon vergen; doch dat de vernieuwde Universiteit, zich in gunstiger omstandigheden bevindende voor de moedertael, ook in dit punt aen hare zending niet was te kort gebleven. Nu las prof. Van Diest eene redevoering waer in hy de aenhoorders uitnoodigde om zich met vlyt op de studie der landtael toe te leggen, en waerin hy byzonderlyk hierop aendrong, dat de eerste opvoeding behoorde in die tael gegeven te worden. De geleerde professor sloot zyne rede met eenen oogslag op een nederduitsch gedicht, om een denkbeeld van onze poezy te geven aen hen die ze niet kennen mogten, en aen anderen een voorbeeld te stellen hoe zy dient bestudeerd te worden.

Op deze wyze werd de negende jaergang van het Genootschap gesloten. Een kort overzigt der werkzaemheden des volgenden zal ons overtuigen dat de

leden dit jaer in iever niet zyn achteruit gegaen. Men kon de voorlezingen verdeelen in vyf klassen. De eerste zou de stukken behelzen van geschiedkundigen inhoud, de tweede de taelkundige verhandelingen, de derde, de gedichten, de vierde, de vertalingen, en de vyfde de mengelingen of die stukken welke tot geene der vier eerste klassen te huis behooren.

Onder de geschiedkundige stukken verdienen de eerste plaets de zoo wel gestelde voorlezingen van onzen eerw. voorzitter prof. David. De eerste mael las hy ons een omstandig verhael voor der hofhouding van hertog Karel-den-Stouten naer Olivier de la Marche bewerkt. Door de belangryke noten waermeê dit stuk verrykt is, is het eene zeer gewigtige bydrage tot de kennis van voorvaderlyke zeden en gebruiken, byzonder nuttig om een' leiddraed te geven in de verwarring welke het overgroot getal van beambten aen een hof zoo luisterlyk als dat der hertogen van Burgondie by onze kronykschryvers veroorzaekt. Daèrna vergastte ons de voorzitter nog door een uittreksel uit het tweede deel zyner Vaderlandsche Historie, hetwelk aen het Genootschap zoo veel te aengenamer was, daer velen reeds begonnen te twyfelen aen de voltrekking van dit zoo vurig verlangd meesterstuk eener volksgeschiedenis. Wy hopen dat de schryver zich haesten zal dit tweede deel te voleinden, om aen het ongeduld zyner lezers reeds zoo lang op de proef gesteld te voldoen.

De heeren A. Hoefnagels en Dupuis hebben beide

eene episode uit een der belangrykste tydstippen onzer geschiedenis behandeld, de eerste leverde een verhael: den opstand der Gentenaers onder het geleide van Philip van Artevelde tegen Lodewyk van Male. De tweede vertelt de dood van Jacob van Artevelde. Beide stukken zyn wel gesteld en doen eene reeds grondige kennis in de geschiedenis by hunne schryvers vermoeden.

De heer Devos geeft ons een omstandig verhael der doodstraf van den zoon van Liederik De Buck, dien streng regtveerdigen woudheer, die liever zynen eigen zoon de doodstraf zag ondergaen dan naer de inspraek van zyn vaderlyk hert te luisteren. Willende daerdoor aen zyne onderdanen toonen, zyn vast voornemen om voortaen geene roovery, daer Vlaenderen toen zoo zeer meê gekwollen was, ongestraft te laten, waerdoor het hem ook gelukte de orde en de veiligheid in zyn gebied te herstellen. Onder den titel van : *De Belgen in de kruisvaerten*, werpt de heer De Vuyst eenen oogslag op den staet van ons land in de elfde eeuw, op de belangryke deelneming onzer voorvaders aen die roemryke togten, en op den invloed welke deze op de beschaving gehad hebben.

De heer Lamal verhaelt ons in krachtigen styl eene treurige daedzaek onzer geschiedenis, De onthoofding van Egmont en Hoorn.

Over taelkunde zyn dit jaer twee zeer belangryke verhandelingen ingeleverd geworden, door den heer Franquinet, waervan de eerste voor titel voert: *Over*

de Voluspa, voorafgegaen van eene inleiding over de Edda van Sæmund den wyze. In die verhandeling geeft ons ieverig medelid zyne gedachten over de oudheid, de tael en de schryvers van het vermaerde godsdienstig boek der oude Scandinaven. Hierna wordt meer opzettelyk gehandeld over het belangrykste deel der Edda de Voluspa, met vertaling van dit boek en aenteekeningen over de noordsche mythologie, en de schryver eindigt met een vergelykenden woordenlyst tusschen het scandinaefsch of yslandsch en de talen die er min of meer meê in verband staen.

De tweede verhandeling behelst een overzigt der Moesogotische litteratuer. De heer Franquinet begint met eenen oogslag op de geschiedenis der Gothen en hunne bekeering tot het christendom, waerop een berigt volgt over den bisschop Ulphilas, die eene vertaling des bybels, het merkweerdigste stuk dat ons van de litteratuer der Gothen is overgebleven, verveerdigd heeft. Nu onderzoekt de schryver of de Gothen voor Ulphilas ook een letterschrift hadden, dan of die laetste, die het gothisch alfabeta invoerde, ook voor de eerste mael het geschrift aen zyne onderhoorigen leerde kennen. En hy antwoordt dat de Gothen waerschynlyk voor Ulphilas het runisch schrift gebruikten, hetgeen hy met veel geleerdheid tracht te bewyzen. Verder volgen eenige woorden over hét gothisch alfabeta, over de bybelvertaling van Ulphilas en eindelyk over de gothische tael zelve.

Hoe onvolmaekt deze twee verhandelingen ook schynen mogten, zyn zy altyd zeer belangryk onder dit opzigt dat zy ons den weg aentoonen die men in Belgie volgen moet om de linguistiek in betrekking tot onze tael doen vooruit te gaen. Het zy my toegelaten, Myne Heeren, hier een blik te werpen op den staet dier wetenschap hier te lande. In de vorige eeuwen werd de kennis der nieuwe talen als van weinig belang aenschouwd althans door de geleerden die by middel van het alomgekende latyn, altyd genoeg in staet waren om met vreemden betrekkingen aen te knoopen; hieruit volgde dat de studie dier talen verwaerloosd werd en daerdoor aen de wetenschap een groot middel tot voortgang, vergelyking namelyk, ontzegd. De oude talen van den gemaenschen tak waren nog minder bekend. Hoe wel een Belg, Morillon, de eerste eene brok uit het *Codex Argenteus* bekend gemaekt hebbe, hoewel Vulcanius, Lipsius, Busbequius ter loops van die oude talen gesproken hebben en het nut dat er voor de grondige kennis der onze uit te trekken was, reeds ontwaerden, had men echter in de ware taelstudie nog weinige vorderingen gemaekt. Want al de droomeryen van Goropius, Schrieckius en anderen strekten slechts om deze tael, niet door hare innerlyke waerde, maer alleen om hare oudheid boven alle anderen te verheffen, en het anders onwaerdeerbaer Dictionarium van Kiliaen heeft als etymologicon toch zoo groote verdienste niet. In den weg door Goropius gebaend, bleef men voort

drentelen tot by onzen tyd. Ja het zal velen verwonderen te hooren dat, een geleerde, de heer Jof. Thys, het belachelyke stelsel van Schrieckius in eene verhandeling over de nederduitsche tael tot in deze eeuw is blyven aenkleven. In Holland had de taelstudie grooteren voortgang gedaen. Junius had daer reeds vroeg den gothischen en anglo-saxischen tekst des bybels en Schilter zyn Thesaurus uitgegeven; Tuinman en Reizius hoewel nog zeer verachterd, hadden reeds gezonde begrippen over taelverwantschap, Tenkate deed de wetenschap eenen grooten stap vooruit zetten, eindelyk kwam Bilderdyck die met zynen alomvattenden geest ook in de taelstudie veel licht verspreidde. In Duitschland was zy tot een hoog punt van volmaektheid gestegen. Alle de overblyfsels der oude talen van den germaenschen stam werden daer beurtelings uitgegeven, uitgelegd, vertaeld, vergeleken, de spraekkunst werd weder tot vaste regels terug gebragt. Door de werken van Grimm en anderen kan men heden zoo gemakkelyk gothisch en scandinaefsch als engelsch of italiaensch leeren. Ook de studie der sanskrita tael begon veel opgang te maken; men vond dat de onze daer eene wondere overeenkomst meê had, dat daer door een aental wortels en taelkundige verschynsels voor ons onverklaerbaer, zeer duidelyk en natuerlyk werden uitgelegd. Intusschen vertoonde zich in Belgie de reactie ten voordeele der nederduitsche tael, na de omwenteling een oogenblik vergeten. Nu begon de moedertael meer beoefend te worden en na eenige ja-

ren arbeid zien wy ook de linguistiek by ons veld winnen. De ongemeene gunst waermeê de werken van Van den Hove en Lebrocquy zyn ontvangen geworden, duidt ons genoeg aen dat de eerste stoot gegeven is; hoe aengenaem moet het my dus niet geweest zyn, Myne Heeren, hier te kunnen aenkondigen dat ook ons Genootschap in dit vak niet onwerkzaem is gebleven, dewyl de zoo even vermelde verhandelingen, die haest zullen uitgegeven worden, van het grootste gewigt zyn voor onze taelstudie, en op deszelfs voortgang eenen grooten invloed moeten uitoefenen, daer tot dus verre niets in Belgie over gothisch of scandinaefsch aen den dag is gekomen.

De heer Van den Broeck heeft een stukje ingeleverd waerin zyne eerw. toont hoe onbezonnen, om niet meer te zeggen, de handelwys dier mannen is, die inbrengen om den voortgang der ware spelling onzer tael tegen te werken, dat, door eenige letters min of meer, ons land gevaer loopt van op den weg der dwaling te geraken. De heer Franquinet heeft nog proeven ingeleverd van etymologie over de woorden *zerk* en *kraem*, welke gansch nieuw en bovendien zeer nauwkeurig zyn. Onder den titel van : *Inlichting over den staet der nederduitsche tael in Fransch-Vlaenderen*, heeft de heer Van Straelen desaengaende eenige byzonderheden medegedeeld, die hoogst onze belangstelling hebben opgewekt. Hy zeide ons dat het volk onze moedertael daer nog algemeen gebruikt en in de-

zelve het geestelyk onderwys blyft ontvangen, ja dat er de vlaemsche werken nog zeer veel gelezen worden.

Wat de dichtstukken betreft, deze zyn meestal in het eerste gedeelte onzer lettervruchten opgenomen, weshalve ik die hier niet verder hoef op te sommen. Alleenlyk dient dit gezegd, dat deze bundel voor den eersten die van het Genootschap uitging onder geen opzigt moet onderdoen.

Het verdient aendacht dat de dichtkunst ook min als de proza in de leesbeurten gebruikt begint te worden, en dit aenschouw ik met geen kwade oog. Inderdaed Belgie krielt van dichters; men kan tot dus verre bitter weinig goede prozaschryvers opnoemen. Het is hier de plaets niet te onderzoeken wat hier van de oorzaek zy; doch men heeft opgemerkt dat alle opkomende litteratuer met dichters begint; ook wordt in een versje, waer wat geestdrift, wat figuren, wat uitwendige versiersels in voor komen, op nauwe aeneenschakeling van denkbeelden, en zuivere tael zoo zeer niet gelet; gebreken daerin gaen als poëtische licentiën door, en maken dat het schryven in verzen, de ware meesterstukken uitgezonderd, min moeyelyk wordt dan in proza. Het is dus in dit laetste dat wy onze krachten moeten beproeven om door oefening en wederzydsche teregtwyzing ons in staet te stellen iets goeds voort te brengen en voor zoo veel in ons is, eene goede rigting aen onze jonge litteratuer te geven.

Om in proza wel te leeren schryven is er geen gepaster middel dan zich een model uit de oudheid voor te leggen en dat zoo goed mogelyk in onze tael over te brengen. Hoe nuttig deze oefening zy en wat er voor eene goede vertaling vereischt worde, heeft men ons in het jongste verslag des Genootschaps betoogd; doch er werd byzonder aengeraden van telkens met tweeën of dryen eene vertaling te maken om die vervolgens onder elkander en alle met den tekst te vergelyken, ten einde des te beter verstand te kunnen maken over ieders afzonderlyke verdiensten en over het getrouw terugbrengen van het oorspronkelyk schrift by alle. Eenige leden hebben vertalingen voor hunne leesbeurt ingeleverd uit de levendige talen. De heer Hoefnagels las eene plaets uit Bossuet, Karel de eerste, koning van Engeland; de heer Desmet het zesde hoofddeel der gevangenissen van Silvio Pellico, en de heer Knibbeler, een verhael uit het hoogduitsch overgenomen met name, de Zegekrans. Uit de ouden vertaelden de heeren Lamal en Dupuis, de eerste het verhael der slagting van Polykenia op het graf van Achilles, uit de Hecuba van Euripides; de tweede de aenspraek van Galgacus aen de Britten uit Tacitus; de heeren Luytgaerens en Van Straelen vertaelden beiden een hekelsdicht van Horatius, waervan de vergelykende beoordeeling ons in eene zitting des loopenden jaergangs stof tot nuttige en leerzame opmerkingen zal verschaffen.

Onder de stukken die in de opgegevene rangschikking

niet vallen, zyn ons ook belangryke voorlezingen ingeleverd. De heer Van Diest, die ons reeds vroeger gewigtige opmerkingen over lager en middelbaer onderwys meêdeelde, las nu onder een allegorische vorm, bedenkingen voor, over het akademisch onderwys. Niemand, zegt hy, worde tot de hoogeschool toegelaten vooraleer hy blyken van bekwaemheid gegeven hebbe en in alle vakken van het middelbaer onderwys genoegzaem gevorderd zy. Dit aenschouwt de heer Van Diest als « mis-
» schien het eenige middel om het ontzenuwd onderwys
» levenskrachten te geven, de onbekwame leerlingen,
» zonder schade noch schande op den weg der weten-
» schappen tegen te houden, de onbezonnenheid, de
» trotsche onkunde uit het staetsbestuer te doen ver-
» dwynen en de hoogeschool hare echte weerde en
» verhevenheid te doen erlangen. »

De werkzame heer Van Even heeft ons in twee voorlezingen eene goede levensbeschryving van J. B. Staes, uitgever van het Wekelyksch Nieuws uit Loven, meêgedeeld. Men vindt daerin een menigte belangryke aenteekeningen over den tyd waer in Staes leefde, met aenwyzing van het nut wat uit zyn weekblad voor de geschiedenis van dien tyd te trekken zy.

De heer Opdebeeck las twee stukken, het eerste getiteld, *Myne leesbeurt*, dat in eenen luimigen trant is opgesteld; het tweede *Eene wandeling te Wynendale.* De schryver bezocht die roemryke plaets gedurende den rusttyd op 't einde des schooljaers en deelt ons de ge-

dachte meê, welke het zien van dit slot, dat zoo veel zegt aen de inbeelding van eenen opregten Belg in hem opwekte, en hy eindigt met vurige wenschen voor het heil des vaderlands. *Het Spook van Plinius*, zoo is de titel van een fantastiek verhael door den heer Knibbeler naer Plinius den Jongen nagevolgd. De heer prof. Dart schreef: *Over de kwadratuer des cirkels.* In dit artikel heeft hy het vraegpunt en de nuttelooze poogingen van hen die het willen oplossen zeer duidelyk voorgesteld, zelfs aen die weinig met wiskunde bekend zyn.

De eerw. heer Michiels heeft ons eene levensbeschryving bezorgd van A. Busbequius, een der verdienstelykste mannen die in zyn leeftyd zoo talryk bloeiden. Hy toont ons 's mans poogingen voor het welzyn des lands, die byzonder in zyn gezantschap naer Turkyen uitschynen en den grooten dienst die Busbequius daerdoor aen geheel Europa bewezen heeft. En dit alles zonder dat zyne staetkundige betrekkingen hem de belangen der fraeye letteren en der kunsten deden uit het oog verliezen.

De heer Lysen maelde een poëtisch *Tafereel van den Avondstond*, en de heer Verduyn las *den Lof van Karel den Groote*, byzonderlyk onder dit oogpunt beschouwd, als voorstaender der beschaving en vriend der letteren en wetenschappen.

Ziedaer, Myne Heeren, een kort overzigt van al wat ons in dit afgeloopen jaergang is voorgelezen. Men ziet dat de iever der leden niet verflauwt; doch; hoe wel het

onloochenbaer is dat wy veel zyn vooruit gegaen is ons toch wel eens te last gelegd en wel door een in betrekking tot ons hooggeplaetsten persoon, dat de kring der stoffen die men in de leesbeurten behandelt wat al te beperkt was en byna niets bevatte dan kleine stukjes waer in het daer bloot op aen kwam om naer volmaektheid van vorm te streven, zonder dat de genoeg op belangrykheid der behandelde stof werd acht gegeven; met een woord dat er byna niets werd ingeleverd dan oefeningstukjes, geene historische, letterkundige of wetenschappelyke verhandelingen van algemeen belang, die dan toch ook de sierlykheid van styl niet uitsluitende even goed tot oefening konden dienen en dus een dubbel nut stichten. Het Genootschap heeft dit gevoeld, en zelfs aen zyne werkzaemheden eene rigting gegeven die doet zien dat men voortaen in eenen ruimeren kring zal werken; zoo dat dit gebrek, voor het toekomende jaer, grootendeels staet te verdwynen. Wel is waer men heeft zich tot dus verre alleen by de geschied- of letterkunde gehouden, en in vakken van zeer groot belang heeft men nog geen enkelen uitstap gedaen. De wysbegeerte by voorbeeld die zoo een ruim veld, tot dus verre in de moedertael onbeploegd, voor ons opent, heeft tot nog toe niemand uitgelokt om te beproeven of ook onze tael voor haer niet geschikt zy. Over wetenschappen is nog niet gehandeld geweest. Ik weet het, de hedendaegsche wetenschap, die een gansch nieuwe wereld ontdekt heeft, voelt ook



behoefte aen nieuwe benamingen, en heeft dien ten gevolge als ware 't eene nieuwe tael tot haren dienst; en daer wy ongelukkiglyk de wetenschappen niet dan in een uitheemsch omhulsel aenleeren is daer uit gevolgd dat wy er niet aen denken om ook aen die nieuwe zaken nieuwe namen te geven, en altyd maer voortgaen met de fransche dikwerf zoo wanluidende woorden in onze tael te gebruiken. Natuerlyk moest daer uit spruiten dat wy byna onbekwaem zyn om onze tael die met de wetenschap niet op gelyken tred is vooruitgegaen, tot hare hoogte te doen stygen. Doch die uitweiding brengt ons te ver, zie hier waer ik heen wil. Waren de Grieken zoo ver als wy in de natuerlyke wetenschappen gevorderd geweest, hadden zy in plaets van hunne vier zoogezegde elementen, die gekend, welke men nu waerlyk als elementen beschouwt, benevens de duizend verschillige stoffen die uit de onderlinge verbinding der eenvoudige lichamen en weder uit die der samengestelden met elkander ontstaen; hadden zy stoomtuigen, yzeren wegen, regen-, zon-, hagel- en bliksemschermen gekend, zeker zouden zy in hunne zoo ryke tael woorden gevonden hebben en door verbinding nieuwe woorden gesmeed om alle die zaken eenen byzonderen naem te geven, die elks hoofdhoedanigheid zou doen kennen. Wel nu, onze dietsche tael die zeker in buigzaemheid voor geene andere moet onderdoen en daerby de eigenschap om door samenkoppeling nieuwe woorden voort te brengen

in zoo ruime maet bezit, dat zy naer 't oordeel van sommigen de grieksche daerin evenaert, zou die daer toe dan minder bekwaem zyn dan deze? Ik kan 't niet gelooven. Welaen dan, ons Genootschap geve hierin het voorbeeld en niet langer blyve de wetenschap uit den kring onzer werkzaemheden gesloten. Ik hoop dat hy die het aenstaende jaer my hier in deze taek zal vervangen geene geringe vorderingen zal kunnen bestatigen. Doch eer ik voortga moet ik eene opwerping, die men dikwils maekt, wederleggen. De meeste leden des Genootschaps zyn studenten en zouden zich slechts met groote schade voor hunne hoofdstudien, met lange verhandelingen over een punt van wysbegeerte, van letterkunde, van wetenschappen, kunnen ophouden. — Maer kan men dit met de noodzakelyke studien niet overeenbrengen? Een student hoort in de lessen het een of ander gewigtig punt behandelen hetwelk hem zoo zeer bevalt dat hem de lust bekruipt om daer verder over na te denken en navorschingen te doen. Iedereen bevindt zich somtyds in 't geval; en dan wordt de uitkomst der studie gewoonlyk aengeteekend, maer in 't fransch. Nu, ware het geen geringe moeite, die zelfs door de voldoening en het nut, welke zy zou tot gevolg hebben, rykelyk zou beloond worden, indien dit alles met eenige zorg in de moedertael gebeurde? Op deze wyze zou elk lid gemakkelyk in staet gesteld worden om buiten eenige losse stukjes jaerlyks eene ernstige verhandeling in te leveren.

Onze betrekkingen met de buitenleden zyn dees

jaer zeer voldoende geweest. De meesten hebben ons dichtstukken toegezonden om benevens die der werkende leden in den nieuwverschenen bundel opgenomen te worden. De heer Delgeur, een der instellers van 't Genootschap, heeft ons een zeer belangryk artikel doen geworden over de beoefening der oostersche talen in Belgie. De eerw. heer Mertens heeft ons verscheidene bybeldichten komen voorlezen, waerin de schoonheid van het oorspronkelyke had weten by te blyven. De heeren Stevens en Gerridts, werkende buitenleden, hebben ons ook met hunne bydragen vereerd. De eerste door een woord over de uitspraek der moedertael, en de tweede door een artikel over keizer Karel. De heeren E. Stroobants en Devigne hebben onze boekkas met hunne werken verrykt.

Sedert lang voelde het Genootschap de behoefte om eene leeskamer te bezitten, waer de boekwerken en tydschriften ter lezing voor de leden konnen neergelegd worden. Eene pooging by den heer Voorzitter werd aenstonds met den gewenschten uitslag bekroond; eene zael werd ons in het Paus-kollegie afgestaen, waer de leden dagelyks een twintigtal dietsche, hollandsche en hoogduitsche tydschriften vinden, om daerdoor hunne kennissen uit te breiden en een aengenaem en nuttig over te brengen. Onze boekery, hoewel nog klein, daer het slechts een begin is, wordt dagelyks door het aenkoopen der beste nieuwe en oude neerduitsche werken vermeerderd.

Ook dit jaer mogt het ons gebeuren het eerste deel van den langbeloofden bundel der werkzaemheden van 't Genootschap uit te geven, het tweede deel zal weldra volgen, en, onder vele opzigten, een zeer belangryk boekdeel uitmaken.

De betrekkingen met andere Genootschappen zyn dit jaer niet groot geweest. Alleenlyk hebben zich de Voorzitters der verschillige vlaemsche maetschappyen van Belgie, onder voorzitterschap des heeren David, te Antwerpen vereenigd om over het definitief daerstellen des taelverbonds te handelen.

Vooraleer ik dit verslag sluite, Myne Heeren, moet ik nog een woord zeggen over den persoonlyken toestand des Genootschaps. Het getal der werkende leden groeit van jaer tot jaer aen, verscheidene verdienstelyke letterkundigen, zoo binnen- als buitenlandsche, hebben als eene duerbare gunst verzocht in onzen broederkring plaets te mogen nemen; het getal der hoogleeraren die onze poogingen met al het gezag dat hunne stand, hunne wetenschappen hun byzet, komen aenmoedigen, is ook dit jaer aengegroeid. Dochvooral is het my aengenaem te kunnen melden dat zyne hooggeleerde de wel eerw. heer Rector Magnificus ons steeds meer en meer blyken geeft van het belang dat hy stelt, zoowel als minnaer der moedertael dan als hoofd der Hoogeschool in den bloei van het Tael- en Letterlievend Genootschap. Niet alleen heeft hy ons eene niet geringe hulpsom gegeven om de leeskamer in te rigten; maer

zelfs heeft hy ons jaerlyksche medalien beloofd, om die aen de schryvers der beste verhandelingen, als leesbeurt ingeleverd, op het feest te behandigen. Die hooge bescherming zy ons een prikkel om steeds met nieuwen iever voort te werken, om aen heel Belgie te toonen dat de Universiteit van Leuven niet alleen het welzyn van GODSDIENST en VADERLAND maer ook den bloei der MOEDERTAEL steeds beoogt.

ASSOCIATION DE ST. VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université.

Président, M. Verhoeven, professeur à la faculté de théologie.

Membres du Conseil : F. Lefebvre, étudiant en médecine, vice-président; C. Périn, étudiant en droit, trésorier ; A. Matthieu, étudiant en droit ; P. Nève, étudiant en droit, gardien du vestiaire; Th. Smekens, étudiant en droit, secrétaire.

Rapport présenté au nom du Conseil dans la séance du 26 Octobre 1845.

Messieurs, l'usage impose à toute administration, dont le mandat expire, l'obligation de rendre compte de sa gestion à ceux qui la lui ont confiée. Cette obligation, nous éprouvons un véritable plaisir à la remplir; d'une part elle nous fournit l'occasion de justifier de l'emploi des aumônes dont la répartition était remise à nos soins; d'autre part nous trouverons peut-être dans ce souvenir de nos travaux et des difficultés qui les entourèrent des consolations pour le passé, des leçons et des encouragements pour l'avenir.

Neuf mois à peine nous séparent de l'époque où nous nous proposâmes d'essayer à Louvain l'œuvre de St. Vincent de Paul; que de craintes pouvions-nous concevoir alors sur le succès de notre entreprise, que d'obstacles paraissaient insurmontables! Et en effet notre position au milieu d'une ville où nous sommes si peu connus, les interruptions de séjour occasionnées par les vacances, l'emploi d'une langue étrangère à un grand nombre d'entre nous, la nature même de nos occupations, notre inexpérience complète, tout semblait nous fermer la voie où nous voulions marcher. Nous comptions sur le secours du Dieu qui a tant aimé les pauvres, et ce secours ne nous manqua point; dès les premiers jours, non-seulement nos craintes se dissipèrent peu à peu, mais nos espérances même furent dépassées, tant nous trouvâmes autour de nous de généreux appuis. M. le Recteur accepta la présidence honoraire, et le Corps académique répondit à notre appel par de nombreuses souscriptions; elles nous mettaient à même de commencer efficacement notre apprentissage à une époque où les rigueurs extraordinaires de la saison avaient multiplié à un si haut degré les souffrances des malheureux. En présence de tant et de si grandes misères, il était impossible de les soulager toutes; il fallait choisir; mais un choix éclairé était une œuvre difficile et délicate. Le clergé de la ville, qui avait applaudi à la création de notre Société, s'empressa de dresser une liste des

ménages les plus dignes d'être secourus. D'un autre côté les associations charitables, qui avaient sur nous l'avantage de l'expérience, nous reçurent comme des auxiliaires utiles pour la réalisation du but commun. Nous aimons à le dire, c'est grâce à leurs conseils, à leurs exemples, à leur concours même si actif et si désintéressé, que nous sommes redevables d'avoir pu commencer nos travaux sans rencontrer de ces difficultés, sans éprouver de ces dégoûts qui arrêtent souvent les meilleures entreprises à leur berceau.

Les obstacles qui nous avaient semblé les plus graves avaient donc disparu comme d'eux-mêmes; et ce fut un beau jour pour nous que celui où nous pûmes présenter à l'assemblée les renseignements recueillis sur les sept premières familles indiquées par le conseil. Vous vous souvenez tous, Messieurs, de la douce émotion que vous fit éprouver un peu plus tard la reconnaissance de ces braves gens dont plusieurs semblaient n'avoir plus que la ressource du désespoir, tant la prolongation du froid avait augmenté leurs misères. Depuis lors notre association n'a cessé de s'agrandir, le nombre des membres, tant effectifs que souscripteurs, a triplé, et celui des ménages patronés s'est augmenté dans la même proportion, de sorte que nous avons compté dans l'année qui vient de finir

100 membres souscripteurs et
22 membres effectifs qui ont visité
30 familles, c.-à.-d. environ 200 personnes.

Quelques uns de nos confrères nous ont quittés après avoir achevé le cours de leurs études; mais tandis que tant de cœurs généreux aspirent à les remplacer parmi nous, les justes regrets que leur départ a laissés s'effacent devant l'espoir fondé qu'ils mettront à profit ailleurs la petite expérience que nous avons tâché ensemble d'acquérir. Pour nous, assurés dès maintenant de la coopération d'un grand nombre de nouveaux collègues, nous devons redoubler de zèle pour les initier à nos travaux et pouvoir avec leur appui exercer notre action sur une plus vaste échelle. La visite des pauvres a été et sera toujours le principal objet de nos efforts; c'est à cette œuvre que se rattachent les autres œuvres comme autant d'accessoires; il ne sera donc point inutile de rappeler ici la règle de conduite que la Société a toujours prescrite à ses membres, et de résumer en peu de mots les recommandations souvent renouvelées de notre président.

Ce serait une grave erreur de croire que l'on a satisfait aux engagements contractés par son admission dans la Société de St. Vincent de Paul, en allant de loin en loin jeter à la misère une aumône qui pourrait n'alimenter que la paresse. La charité matérielle nous semble en quelque sorte moins un but qu'un moyen. Ce que nous nous proposons, c'est à la fois l'amélioration du pauvre et notre propre édification. Pour y parvenir réellement nous évitons soigneusement tout ce qui favoriserait une moralité purement exté-

rieure, car l'hypocrisie est le pire de tous les vices. Nous ne faisons donc point entendre à nos familles que la continuation des secours que nous leur procurons est subordonnée à l'accomplissement d'un devoir religieux quelconque. Nous nous efforçons seulement de leur montrer quand l'occasion s'en présente (et rien n'est si facile à trouver) la hideuse laideur du vice; nous cherchons à tirer une instruction utile des circonstances qui se présentent. En soulageant les misères corporelles des malheureux, nous leur rappelons que ce sont souvent les misères de l'âme qui les ont engendrées; et en les arrachant au désespoir où les rigueurs de leur dénuement les ont jetés, nous leur rappelons cette Providence qui nous a envoyés vers eux au moment où ils se voyaient abandonnés sur la terre. C'est ainsi qu'en leur montrant les avantages de l'ordre, de l'économie, la nécessité de remplir les devoirs de famille, nous faisons renaître ou nous fortifions leurs sentiments religieux qui sont en même temps la cause et la garantie de leur bonne conduite et de leur persévérance. Rarement du reste nous avons trouvé des désordres graves, jamais de ces cœurs abrutis qui refusent opiniâtrement de revenir de leurs erreurs. Notre mission a donc consisté surtout à seconder les bonnes dispositions, à en favoriser le développement. Notre tâche est singulièrement facilitée, grâce à des institutions dès longtemps florissantes, dont le concours nous est assuré. Ainsi pour

répandre le goût des bonnes lectures, il suffit d'apporter deux ou trois fois quelque petit volume, et d'indiquer ensuite la Société des bons livres à ceux qui ont pu apprécier un plaisir nouveau pour eux, plaisir d'autant plus salutaire que le peuple n'attache souvent que trop d'autorité à un livre quel qu'il soit. Les livres d'ailleurs perpétuent en quelque sorte notre présence au milieu de nos familles, leur rappellent nos conseils, et par la variété et l'intérêt qu'ils leur offrent contribuent à étendre l'usage de la lecture à haute voix, pendant les tranquilles travaux qui se font dans l'intérieur des ménages. Cette diversion salutaire, destinée à remplacer des conversations et des chants parfois aussi pernicieux que l'oisiveté même, fournit aussi le meilleur moyen de remplir convenablement le repos du Dimanche ; pour les adolescents même c'est le seul moyen. En effet tandis que les enfants vont passer ce jour à l'école des Frères, on y donne aux hommes âgés de plus de 21 ans une instruction spéciale et appropriée à leur position. Si nous avons particulièrement tenu à ce que cette instruction fût fréquentée, il est juste de dire aussi que nous avons rencontré sous ce rapport beaucoup de bonne volonté et que nous avons pu constater les heureux résultats qu'elle a produits. Mais quant aux enfants qui, après leur première communion, quittent l'école des Frères pour entrer en apprentissage, il n'y a que l'habitude de la lecture qui puisse pour eux balancer,

le Dimanche, les fâcheuses impressions que le contact presque nécessaire de compagnons vicieux pendant la semaine doit produire sur leurs jeunes intelligences. Des parents sans instruction sont presque impuissants à défendre leurs enfants arrivés à un certain âge contre l'attrait du plaisir, l'entraînement des passions, les perfides conseils de leurs camarades. Aussi l'utilité d'une Ecole dominicale pour les garçons s'est vivement fait sentir à chacun de nous et nous sommes persuadés qu'elle produirait à Louvain les fruits abondants qu'on en a retirés ailleurs. Rendre au Dimanche son caractère moral et chrétien, répandre parmi le peuple des connaissances utiles et vraies, c'est plus qu'il n'en faut pour nous faire regretter le secours que l'établissement d'une pareille école est destiné à nous fournir pour agir avec quelque fruit sur les cœurs des jeunes apprentis; car nous ne pouvons jusqu'ici surveiller leur éducation qu'aussi longtemps que leur âge permet de les faire recevoir à l'école des Frères. Nous n'oublierons point les obligations que nous avons à ces bons religieux pour le dévouement avec lequel ils ont contribué au succès de nos démarches; c'est chez eux que nous avons pu établir notre vestiaire, et d'un autre côté, souvent ils ont repris à nos prières des enfants qu'ils s'étaient vus dans la nécessité d'exclure de leur école; toujours ils nous ont aidés de tous les renseignements qu'ils pouvaient nous procurer. Même zèle, même dévouement de la part des autres établissements

d'instruction. Déjà le conseil a obtenu de plusieurs d'entre eux, pour l'année qui va s'ouvrir, la promesse de rapports périodiques sur l'application et la conduite des enfants de nos pauvres. Un membre du conseil pourra en recueillant ces bulletins épargner aux visiteurs des courses multipliées tout en rendant notre surveillance plus régulière et plus efficace.

Voilà pour notre action sur les pauvres, pour les relations extérieures de notre association. Un mot maintenant sur notre organisation intérieure. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'à notre début nous sentions plus que jamais le besoin de nous aider les uns les autres; les rapports détaillés sur les familles étaient alors possibles, parce qu'elles étaient peu nombreuses; ils étaient nécessaires pour nous instruire et nous guider les uns les autres. Plus tard, quand la Société s'est développée, on a évité la répétition de détails toujours les mêmes : on a pu le faire sans crainte, en associant pour les visites les derniers arrivés à ceux qui déjà étaient pénétrés de l'esprit de notre œuvre; nous avons essayé alors de remplir une partie de nos séances par des lectures qui pussent entretenir parmi nous l'esprit de St. Vincent de Paul. Maintenant l'augmentation du nombre des membres et la multiplicité des travaux, que la saison rigoureuse ne manquera pas d'amener, laisseront sans doute peu de place aux instructions. Sans ces instructions néanmoins, il est impossible que nous restions unis pour marcher

avec ensemble vers le même but. Peut-être conviendra-t-il de leur consacrer quelques réunions spéciales; c'est du moins ce qu'il est permis de croire, en nous rappelant avec quel empressement on s'est rendu aux assemblées extraordinaires, qui ont marqué et le jour de notre installation et la fête de notre saint Patron.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation matérielle de l'œuvre.

Les souscriptions se sont élevées à	fr. 608 18
Les quêtes du 1 Mai et du 20 Juillet ont donné	74 31
Différents dons	200 50
Les recettes se sont donc élevées en tout à	fr. 882 99

Si le produit des souscriptions n'est pas plus considérable, c'est que la plupart des membres ne sont entrés dans l'association que depuis quelques mois seulement et n'ont point par conséquent payé la cotisation annuelle tout entière. Les dons ont produit une somme assez grande, grâce à une circonstance dont le tableau des dépenses fournira l'occasion de vous entretenir. A ce tableau figurent :

Les frais de premier établissement	fr. 57 31
La distribution de 130 pains. . . .	58 50
» 2450 liv. de houille	26 77
» de couvertures, paille, bouillon etc.	39 62
Le salaire de l'employé du vestiaire. .	11

Le trousseau et la pension jusqu'au mois de Juillet prochain N. N. 69 56

L'achat d'objets d'habillement. . . . 143 07

Le total des dépenses s'élève donc à fr. 406 03.

A propos de ces deux derniers articles, nous ferons remarquer que la plupart des objets y mentionnés existent encore au vestiaire; en tenant compte de ce fait et en faisant aussi la part des frais de premier établissement, on s'aperçoit que nous n'avons guère donné en moyenne plus de huit francs à chaque famille (1). Mais outre que la Société n'existe que depuis la fin de l'hiver, la plupart des familles n'ont été visitées qu'après les vacances de Pâques, alors que les besoins avaient beaucoup diminué. Nous ne pouvons donc tirer de là aucune induction sur la moyenne probable des secours à distribuer, mais il nous est permis de nous féliciter d'avoir au commencement de l'hiver dans notre caisse un excédant de recettes de fr. 476 96, et dans le vestiaire environ 125 objets d'habillement de toute espèce. La moitié de ces objets a été acquise des deniers de la Société, l'autre moitié provient des effets donnés par les membres. Pour avoir le chiffre complet de nos acquisitions, il faut y ajouter 40 pièces d'habillement qui en sont sorties pendant l'été. Du reste le conseil a

---

(1) Dans ce chiffre ne sont pas compris les effets d'habillement donnés au vestiaire par les membres de l'association.

pris des mesures pour augmenter nos ressources, et il compte sur votre concours et sur celui des membres souscripteurs.

Quelque brillante que puisse vous paraître cette situation, il ne faut point oublier que la Société n'a commencé ses distributions qu'au mois de Février dernier. En présence du surcroît de dépenses que le haut prix des denrées alimentaires ne manquera pas d'occasionner, ce doit être pour nous un motif de redoubler de zèle et d'ardeur pour amener parmi nous quelques nouveaux confrères et augmenter d'autre part nos ressources matérielles.

Pour finir les remarques que notre budget fait naître, il nous reste à vous expliquer la dépense de 69 francs consacrée à l'établissement de la fille S. Plusieurs d'entre vous se rappelleront que, vers la fin de l'hiver dernier, deux de nos confrères nous apportèrent la triste nouvelle que la mère de la famille qu'ils visitaient venait de mourir subitement. Le père, que la nature de son travail tient éloigné de la maison depuis le Lundi matin jusqu'au Samedi soir, ne pouvait veiller à l'éducation de ses six enfants, presque tous en bas-âge. Il y avait là de grandes misères à soulager, une famille entière à préserver des dangers de l'ignorance et du vagabondage. Nos confrères s'adressèrent alors à l'Administration des hospices, et il nous est permis de croire que leurs recommandations ne restèrent pas sans influence, puisque les deux plus jeunes des en-

fants furent bientôt après placés à la campagne. Un troisième fut recueilli par des collatéraux sous la promesse que la Société continuerait de les secourir; les deux aînés commençaient à pouvoir se suffire à eux-mêmes. Restait une petite fille d'environ douze ans qu'on laissait sans surveillance aucune errer par les rues de la ville. Nos amis ne se rebutèrent point et après bien des démarches, bien des recherches inutiles, ils apprirent au conseil que moyennant une pension provisoire de 50 francs, qui d'ailleurs devrait diminuer ou même cesser à mesure que la petite orpheline serait en état de rendre des services, ils pourraient la faire admettre à l'institut des Minimes; le conseil fut d'avis d'accorder les 50 francs; c'était, pour ainsi dire, le prix d'une âme que l'on conservait à la religion et à la vertu. Mais la Société craignait de voir dans ce sacrifice un précédent ruineux, ses ressources ne lui permettant pas de consacrer une si forte somme à une seule famille; les choses en étaient là, lorsqu'on offrit à notre association un don de 180 francs. C'est sur ce secours inespéré que nous avons pris les 69 francs qui figurent au titre des dépenses.

Vous nous pardonnerez, Messieurs, si pour entrer dans ces détails nous avons peut-être dû blesser la modestie de quelques-uns d'entre vous, nous n'avons fait qu'un appel à vos souvenirs et d'ailleurs ne sommes-nous pas en famille? Il est d'autres traits venus à la connaissance du conseil qui pourraient, comme celui

dont nous venons de vous entretenir, répandre un certain charme sur le compte-rendu de nos travaux; mais il ne faut point en les exposant au grand jour leur enlever ce parfum de charité chrétienne qui en fait le principal mérite. Ce que chacun de nous peut faire, c'est de s'examiner soi-même, de voir s'il n'a pas laissé échapper dans ses visites une occasion d'accomplir une bonne œuvre, s'il ne pourrait point trouver autour de lui des exemples ou des conseils. Car, et nous terminerons notre rapport par cette observation, avant d'exercer la charité envers les pauvres, nous devons apprendre à l'exercer entre nous; c'est en supportant mutuellement nos défauts que nous nous habituerons à ne pas nous laisser rebuter par les misères des malheureux; c'est en causant entre nous des moyens de faire le bien que nous nous rendrons habiles à le pratiquer. Du reste que jamais parmi nous on n'aperçoive de défiance ni de jalousie; que les anciens ne cherchent point à se prévaloir de leur âge ou de leurs services; que les nouveaux de leur côté viennent s'instruire à l'expérience de ceux qui les ont précédés dans la carrière. Immolons sur l'autel de la charité toutes nos préférences ou nos antipathies pour n'avoir tous qu'un seul cœur et un seul bras dévoués au service des pauvres, c'est-à-dire au service de Jésus-Christ.

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1845.

Bacheliers en théologie (1).

1 Labis, François-Ignace-Joseph, de Mouscron, prêtre du diocèse de Tournay, 28 Juillet.
2 Vermandere, Polycarpe-Isidore, de Pitthem, diacre du diocèse de Bruges; id.
3 Cools, Jean-Hubert-Auguste, de Ninove, prêtre du diocèse de Gand; id.
4 Laforet, Nicolas-Joseph, de Graide, diacre du diocèse de Namur; id.
5 Carr, Jean-Simon, de Gurte en Irlande, religieux de l'ordre des Carmes; id.

Bachelier en droit canon.

1 Feye, Henri-Jean, d'Amsterdam, prêtre de la mission hollandaise, docteur en théologie; id.

Licenciés en droit canon.

1 De Beenhouwer, Bernard-Joseph, de Wetteren, prêtre du diocèse de Gand; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 Mars 1839, du 4 Mai 1837 et du 19 Juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.



2 Houwen, Victorin-Auguste, de Poperinghe, prêtre du diocèse de Bruges; id.

Docteurs en médecine (1).

1 Ketelbant, Henri-Joseph, de Berchem-Ste.-Agathe, *avec la plus grande distinction ;* 23 Décembre 1844 (2).

2 Van Meenen, François-Edouard, d'Avelghem, *avec grande distinction ;* 26 Juillet.

3 Lys, Pierre-François, d'Erquinghem-Lys (France), *avec distinction ;* id.

Docteur en chirurgie et en accouchemens.

1 Ketelbant, Henri-Joseph, de Berchem-Ste.-Agathe, *avec la plus grande distinction ;* 23 Décembre 1844.

Candidature en droit (3).

1 Clareboudt, Charles-Eugène, de Furnes, *avec distinction ;* 29 Mars.

---

(1) Le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements est conféré conformément au règlement du 13 Février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 1[illegible]9.

(2) Ses Thèses étaient précédées d'une dissertation sur *l'Amputation de la Jambe*, 44 pag. in-8.

(3) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 53 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835, les diplômes de candidat ou de docteur sont



2 Boels, Charles-Paul-Victor, de Louvain, *avec grande distinction;* 3 Avril.
3 Daumerie, Auguste, de Leuze, *avec distinction;* 4 Avril.
4 Torsin, Léonard, de Léau; 4 Avril.
5 Collon, François, de Tirlemont; 4 Avril.
6 De Halloy, Charles-François, de Waulsort, *avec la plus grande distinction;* 9 Avril.
7 Van Becelaere, Emile-Jean-François, de Bruxelles, *avec distinction;* 12 Avril.
8 Van Meerbeeck, Ferdinand-Mathias, de Malines; 15 Avril.
9 Quinet, Benoît, de Mons; 16 Avril.
10 Gobert, Auguste-Jules-Prosper, de Namur; 17 Avril.
11 De Vuyst, Charles-Antoine, de Borsbeék, *avec distinction;* 22 Août.
12 Delcoigne, François-Désiré, de Bruxelles; 25 Août.
13 Quairier, Joseph, d'Ecaussines d'Enghien, *avec grande distinction;* 26 Août.
14 Sainctelette, Charles, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* 29 Août.
15 Verbrugghen, Charles-Marie-Emmanuel, d'Alost, *avec distinction*; 30 Août.

---

délivrés au nom du Roi; ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux des séances, par tous les membres du jury, et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*

16 Le Poittevin de la Croix, Casimir-Florent-Emmanuel, d'Anvers; 30 Août.

17 Lenaerts, Joseph, de Maestricht, *avec grande distinction ;* 1 Septembre.

18 Simons, Charles-Marie-Hubert, de Maestricht, *avec la plus grande distinction;* 2 Septembre.

19 Vanderstraeten de Ponthoz, Louis-Jean, de Ponthoz; 3 Septembre.

20 Smekens, Théophile-Constantin, d'Anvers, *avec grande distinction ;* 5 Septembre.

21 Cogels, Victor-Marie-Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction;* 10 Septembre.

22 Coussens, Jean, d'Ingelmunster; 12 Septembre.

23 Beghin, Auguste, d'Amougies, *avec distinction;* 13 Septembre.

24 Périn, Camille, de Mons, *avec grande distinction;* 14 Septembre.

25 De Fierlandt, Charles-Jean, de Turnhout, *avec distinction ;* 16 Septembre.

26 Vandenstaepele, Hippolyte, de Berchem, *avec distinction;* 17 Septembre.

27 Lebrun, Emile, de Flobecq, *avec distinction;* 19 Septembre.

28 Decoster, Bernard, de Louvain, *avec distinction;* 20 Septembre.

29 Desenfans, Léon, de Ville-sur-Haine; 20 Septembre.

30 Vanderheyden, Désiré, d'Alost, *avec distinction;* 20 Septembre.

31 Leschevin, Alexandre, de Tournay, *avec la plus grande distinction;* 22 Septembre.

32 Devos, Auguste, de Berchem, *avec grande distinction;* 23 Septembre.

33 Vandevivere, Philippe, d'Ipres, *avec la plus grande distinction;* 24 Septembre.

34 Choquet, Alfred-Henri, d'Hornu; 26 Septembre.

35 Otto, Ferdinand-Marie-Lievin, de Bruxelles; 29 Septembre.

36 Wocquier, Léon-Louis-Alexis, d'Habay-la-Neuve; *avec distinction;* 30 Septembre.

37 Goethals, Charles-Amand, de Bruges; 3 Octobre.

38 Michiels, Edmond-Henri-Jean, de Bruxelles; 4 Oct.

Docteurs en droit.

1 Parmentier, Jules, de Nivelles; 28 Mars.

2 De Reine, Ernest-Antoine-Hubert, de Bruxelles, *avec mention honorable;* 28 Mars.

3 De Martelaere, Jean-François, d'Anvers, *avec grande distinction;* 3 Avril.

4 Hock, Clément-Joseph, de Namur, *avec mention honorable;* 4 Avril.

5 Deneuter, Jacques, de Wilsele; 5 Avril.

6 Bamps, Jean-Antoine, de Hasselt; 5 Avril.

7 Janssens, Charles, d'Ostende, *avec mention honorable;* 22 Août.

8 De Rouillé, Adhémar, d'Ath; 23 Août.

9 Wiame, Edouard, de Namur, *avec mention honorable ;* 25 Août.

10 Wouters, Jean-Henri, de Venloo, *avec mention honorable ;* 26 Août.

11 Portmans, Théodore, de St.-Trond, *avec distinction ;* 28 Août.

12 Wyvekens, Hippolyte, de Nivelles; 28 Août.

13 Vanderplancke, Fréderic, de Bruges, *avec mention honorable ;* 28 Août.

14 Claikens, Michel-Jean, de Tongres, *avec distinction et mention honorable ;* 1 Septembre.

15 Vandenhaute, Henri, d'Anvers; 3 Septembre.

16 Taymans, André-Jean-Joseph, de Malines; 5 Septembre.

17 Demonceau, Auguste, de Herve, *avec distinction ;* 10 Septembre.

18 Ritzen, Léon, de Maeseyck; 15 Septembre.

19 Lemaitre, Alexis, de Namur; 19 Septembre.

20 Joly, Adolphe, de Bruxelles, *avec grande distinction et mention honorable ;* 19 Septembre.

21 Van Overstraeten, Stanislas, de Louvain; 22 Sept.

22 Matthieu, Auguste, d'Enghien, *avec mention honorable ;* 23 Septembre.

23 De Hasque, Julien, de Montenaeken; 29 Sept.

Candidats en médecine.

1 Colinet, Augustin, de Clermont, *avec la plus grande distinction ;* 28 Mars.

2 Dropsy, Hubert, d'Amberloux, *avec grande distinction*; 28 Mars.
3 Lenaerts, Jean-Henri, de Zonhoven; 28 Mars.
4 Duerinck, Josse-Joseph, de St.-Gilles-lez-Termonde, *avec distinction*; 1 Avril.
5 Lecocq, Joseph, de Beauraing, *avec grande distinction*; 1 Avril.
6 Van Eynde, Jules, de Moll; 1 Avril.
7 Bribosia, François, de Namur, *avec grande distinction*; 2 Avril.
8 Peeters, Jean-Henri, de Lichtaert; 2 Avril.
9 Floren, Ferdinand, de Brecht; 2 Avril.
10 Lorette, Florent, de Villers-la-Ville, *avec distinction*; 4 Avril.
11 Pirotte, Isidore, de Bey, *avec distinction*; 4 Avril.
12 Stevenaert, Eugène, d'Incourt, *avec grande distinction*; 5 Avril.
13 Van Weddingen, Jean, de Louvain; 21 Août.
14 Noël, Ferdinand, de Tongrinne; 23 Août.
15 Eeman, Louis-Jean-Joseph, d'Idderghem; 23 Août.
16 Matthys, Désiré, de Baelegem; 27 Août.
17 Van Looy, Alexandre, de Meerhout; 27 Août.

Docteurs en médecine. — 1er Examen.

1 Geerts, Louis-Philippe, d'Oostmalle, *avec grande distinction*; 27 Mars.
2 Schuermans, Jean-Joseph-Emile, de Duffel, *avec grande distinction*; 27 Mars.

3 Van Dromme, Eugène-Eusèbe, de Stavele, *avec grande distinction;* 29 Mars.

4 De Waepenaert, Jean-Henri, d'Alost, *avec distinction;* 7 Août.

5 Boisdenghien, Vincent, de Mons, *avec grande distinction;* 7 Août.

6 Duquesne, Charles-Louis, de Wannebecq; 7 Août.

7 Demeur, Philippe, de Bruxelles, *avec distinction;* 8 Août.

8 De Rode, Laurent, de Louvain, *avec grande distinction;* 9 Août.

9 Schoonbroodt, Jean-Baptiste, d'Aubel, *avec grande distinction;* 11 Août.

10 Stobbaerts, Jean-Joseph, de Waelhem, *avec la plus grande distinction;* 12 Août.

Docteurs en médecine. — 2me Examen.

1 Le Prevost dit de Basserode, Gustave, de Duffel, *avec la plus grande distinction;* 2 Avril.

2 Hoefnaegels, Jean-François-Corneille, d'Anvers, *avec grande distinction;* 3 Avril.

3 Van Diest, Pierre-Joseph, de Louvain; 3 Avril.

4 Boghe, Guillaume, de Bierbeéck, *avec distinction;* 5 Avril (1).

5 Bouvier, Jean-Baptiste, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 5 Avril.

---

(1) M. Boghe a été couronné au concours universitaire de 1844-45.

6 Geerts, Louis-Philippe, d'Oostmalle, *avec grande distinction;* 14 Août.

7 Van Dromme, Eugène-Eusèbe, de Stavele, *avec la plus grande distinction;* 14 Août.

8 Schuermans, Jean-Joseph-Emile, de Duffel, *avec grande distinction;* 16 Août.

Docteurs en chirurgie.

1 Eyers, Léon-Fidèle, de Lokeren, *avec distinction;* 15 Avril.

2 Vandenputte, Félix-Pierre-Théodore, de Putte, *avec grande distinction;* 15 Avril.

3 Hoefnaegels, Jean-François-Corneille, d'Anvers. *avec la plus grande distinction;* 5 Septembre.

4 Geerts, Louis-Philippe, d'Oostmalle, *avec grande distinction;* 9 Septembre.

5 Bouvier, Jean-Baptiste, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 16 Septembre.

6 Cuylits, Guillaume-Joseph, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* 17 Septembre.

7 Le Prevost dit de Basserode, Gustave, de Duffel, *avec la plus grande distinction;* 18 Septembre.

8 Schuermans, Jean-Joseph-Emile, de Duffel, *avec grande distinction;* 18 Septembre.

9 Van Dromme, Eugène-Eusèbe, de Stavele, *avec la plus grande distinction;* 19 Septembre.

10 Darimont, Léonard-Joseph, de Jalhay, *avec distinction;* 19 Septembre.

Docteurs en accouchements.

1 Le Prevost dit de Basserode, Gustave, de Duffel, *avec la plus grande distinction ;* 23 Avril.

2 Bouvier, Jean-Baptiste, de Louvain, *avec la plus grande distinction ;* 24 Avril.

3 Hoefnaegels, Jean-François-Corneille, d'Anvers, *avec la plus grande distinction ;* 24 Avril.

4 Van Dromme, Eugène-Eusèbe, de Stavele, *avec grande distinction ;* 22 Septembre.

5 Schuermans, Jean-Joseph-Emile, de Duffel, *avec la plus grande distinction*, 26 Septembre.

6 Geerts, Louis-Philippe, d'Oostmalle, *avec grande distinction ;* 30 Septembre.

7 Boghe, Guillaume, de Bierbeéck, *avec la plus grande distinction ;* 30 Septembre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Florin, Louis, de Maestricht; 2 Avril.

2 Bouché, François, de Namur; 9 Avril.

3 Hermans, Victor, de Maestricht; 10 Avril.

4 Van Elewyck, Xavier-Victor, d'Ixelles, *avec grande distinction et mention honorable ;* 18 Avril.

5 Sabot, Hippolyte, de Selzaete; *avec grande distinction ;* 17 Avril.

6 Kempeneers, Gustave, d'Anvers, *avec la plus grande distinction ;* 12 Août.

7 Martini, Célestin, de Bruxelles, *avec distinction*, 12 Août.



8 De Sébille, Théodore, de Mons; 13 Août.
9 Lefebvre, Louis-Alexandre, de Bruxelles; 18 Août.
10 De Dorlodot, Jules-Joseph, de Couillet, *avec mention honorable*; 18 Août.
11 Petitjean, Ernest-François, de Bruxelles; 3 Sept.
12 De Longuespée, Jean-Baptiste-Léopold, de Leuze; 3 Septembre.
13 Fontaine, Adhemar, de Leuze; 6 Septembre.
14 Marres, Michel, de Maestricht; 6 Septembre.
15 Seghers, Auguste, de St.-Gilles-Waes, *avec grande distinction*; 10 Septembre.
16 Coveliers, Félix-Pierre-Benoît, de Louvain; 10 Septembre.
17 De Meester, Léopold, d'Anvers; 10 Septembre.
18 Sneyders, Pierre-Désiré, d'Anvers, *avec distinction et mention honorable*; 11 Septembre.
19 Martini, Ernest, de Bruxelles, *avec grande distinction*; 11 Septembre.
20 Demeur, Adolphe-Joseph, de Mons, *avec distinction*; 12 Septembre.
21 Derbaix, Victor, de Quevy-le-Petit; 12 Septembre.
22 Renson, Julien, de Matagne-la-Petite; 12 Sept.
23 Roger, Edmond, de Neuville; 17 Septembre.
24 De Waepenaert, Valère, de Bruxelles; 26 Septemb.
25 Carly, Jean-Joseph, de Baisy-Thy, *avec distinction et mention honorable*; 2 Octobre.
26 Boonen, Auguste, de Louvain, *avec distinction*; 4 Octobre.

27 Mulle, Honoré, de Thielt; 6 Octobre.

28 Colbeau, Emile, de Namur; 6 Octobre.

29 De Kinder, François, d'Anvers, *avec distinction et mention honorable;* 8 Octobre.

30 Guelton, Henri-Désiré, de Tournay; 9 Octobre.

31 Hoefnaegels, Jacques-Aloïse-Corneille, d'Anvers, *avec distinction;* 9 Octobre.

Docteur en philosophie et lettres.

1 Keph, Jean-Pierre-Auguste-Désiré, de Maestricht, *avec mention honorable;* 25 Septembre.

Epreuve préparatoire à la candidature en sciences.

1 Merlevede, Aloïse, de Furnes; 27 Mars.

2 Schieffer, Léonard, de Ruremonde; 27 Mars.

3 Lowart, Alexis, de Héron; 27 Mars.

4 Meunier, Augustin, de Mettet; 28 Mars.

5 Coveliers, Louis, de Gheel; 28 Mars.

6 Bibot, Auguste, de Faulx; 28 Mars.

7 Van Everbroeck, Jacques-Joseph, de Goyck; 31 Mars.

8 Larondelle, Nicolas-Joseph, de Meenbach, *avec mention honorable;* 31 Mars.

9 De Brabanter, Victor, de Grammont; 31 Mars.

10 Dillen, Ferdinand-Joseph, de Moll, *avec mention honorable;* 16 Avril.

11 Cambier, Ignace, d'Ellezelles; 6 Août.

12 Philipsen, Alexandre-François, de Bruxelles; 6 Août.
13 François, Victor, de Halanzy; 6 Août.
14 Piret, Lambert, de Montigny-sur-Sambre; 6 Août.
15 Bacquelaine, Charles, de Burdine; 6 Août.
16 Van Causbroeck, Alexandre, de Bornhem; 6 Août.
17 Kums, Antoine, d'Anvers, *avec mention honorable;* 6 Août.
18 Bruning, Jean-Frédéric, d'Amersfort; 7 Août.
19 Beaupain, Charles-Théodore, de Cierreux; 7 Août.
20 Evenepoel, Xavier-Gommaire, de Ternath; 8 Août.
21 Brughmans, Roch, de Diest; 8 Août.
22 Essinck, Bernard, d'Oldenzaal; 8 Août.
23 Piret, Emile, de Dinant; 8 Août.
24 Coppin, Charles, d'Embresin; 8 Août.
25 Vandeneynde, Isidore, de Berlaer; 8 Août.
26 Cosyns, Jean, de Nederbrakel; 9 Août.
27 Van Lierde, Louis, d'Erwetegem, *avec mention honorable;* 21 Août.
28 Loin, Arsène, de Wiers; 21 Août.
29 Sacré, Eugène, de Merchtem, *avec mention honorable*; 21 Août.
30 Delvaux, Léopold, de Jodoigne; 23 Août.
31 Carlier, Joseph, de Meerbeék; 25 Août.
32 De Fraiture, Joseph, de Breda; 25 Août.
33 De Broux, Jacques-Antoine, de Baisy-Thy; 25 Août.
34 Theys, Auguste, de Court-St.-Etienne; 19 Sept.

Candidats en sciences physiques et naturelles.

1 Mertens, Jean-François, d'Anvers; 28 Mars.
2 Lagrange, Emile-Joseph, d'Ypres, *avec distinction*; 28 Mars.
3 Van Gilse, Adrien, de Bar-le-Duc; 1 Avril.
4 Closset, Matthieu-Joseph, de Petit-Rechain; 1 Avril.
5 De Bruyn, Edmond-Alphonse, de St.-Trond; 3 Avril.
6 De Beule, Jean-Augustin, de Sinay; 5 Avril.
7 Vanderhaegen, Jean-Désiré, d'Ansegem; 5 Avril.
8 Boon, Henri, de Weêrt-St.-George; 8 Avril.
9 Wanlin, Charles-Henri-Victor, de Villers-Cotteret; 22 Août.
10 Willems, Louis, de Hasselt; 22 Août.
11 Steyaert, Joseph, d'Eecloo; 22 Août.
12 Jacqmin, Augustin, de Noville; 22 Août.
13 Reydams, Pierre-Joseph, de Moll; 23 Août.
14 Anthoine, Eugène-Auguste-Joseph, d'Ecaussines-d'Enghien; 23 Août.
15 Schatteman, Charles-Louis, de Ruyslede; 25 Août.
16 Geens, Jean-Michel, de Malines; 27 Août.
17 Boens, Hubert, de Charleroi, *avec grande distinction*; 30 Août.
18 Couttenier, Jean-Baptiste-Isidore, de Gheluwe; 30 Août.
19 Erculisse, Auguste-Joseph, de Quaregnon; 3 Sept.
20 Lesseliers, Adolphe, de Beveren; 3 Septembre.
21 Sneyers, Jean-Pierre, de Trognée; 5 Septembre.

22 Theys, Charles, de Diest; 9 Septembre.
23 Rubbens, Camille, de Lokeren; 19 Septembre.
24 Bousson, Henri-Joseph, d'Ardoye; 20 Septembre.

Candidat en sciences physiques et mathématiques.

1 Froment, Désiré-François, de Nivelles; 12 Sept.

STATISTIQUE, D'APRÈS L'ORDRE DES FACULTÉS, DES ÉTUDIANTS ADMIS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philosophie et Lettres	Sciences	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	.48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
TOTAUX	316	445	640	187	1588

(1) Voyez le titre III de la Loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835. — La liste nominative des étudiants est imprimée dans les *Annuaires*. Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS PAR LES ÉTUDIANTS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinct.	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
TOTAUX	1005	299	203	81	1588

(1) V. ci-dessus p. 114, note, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1844-45.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosop. 2me an.	Médeicne	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
TOTAUX	1092	1309	735	703	714	1089	477	6119

(*) Pendant cette année on s'est borné aux Cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les Cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois d'Octobre 1838.

TABLEAU COMPARATIF DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DES ANNÉES ACADÉMIQUES ANTÉRIEURES A 1845-46 (1).

1834—35 (2)	80
1835—36	260
1836—37	350
1837—38	416
1838—39	572
1839—40	610
1840—41	654
1841—42	710
1842—43	720
1843—44	762
1844—45	765

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse tout au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année. Le Tableau général donne le chiffre total de l'année entière.

(2) Voyez la note placée au bas du Tableau général.

INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1845—46 (1).

Humanités	152
Philosophie, lettres et sciences, 1re année	119
Sciences, 2me année préparatoire à la médecine	88
Philosophie et lettres, 2me année préparatoire au droit	95
Médecine	82
Droit	173
Théologie	62
Total	769

(1) Voyez la note 1 du Tableau comparatif, p. 117.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

1845.

2 Février. *Bauwens*, Joseph-Pierre, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, né à Bruxelles le 23 Février 1820, décédé à Paris.

Idem. *Dechamps*, Joseph, étudiant en droit, né à Namur, décédé au même lieu, à l'âge de 20 ans.

2 Août. *Peetermans*, Pierre-Joseph, étudiant en droit, né à Gheél (prov. d'Anvers) le 27 Novembre 1819, décédé au même lieu.

7 Août. *De la Charlerie*, Théodore, étudiant en philosophie, né à Dinant le 1 Janvier 1825, mort au même lieu.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'Inscription et du Recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur Magnifique, et produire un certificat de bonne conduite et un autre constatant que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produiront un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans.

Le droit de première inscription est de 10 francs, celui de recensement ou de renouvellement de l'inscription est de 5 francs. La somme provenant des inscriptions est versée dans la caisse de l'Université. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs pour l'inscription, et autant pour le recensement.

ART. 3.

Les inscriptions et les recensements se feront annuellement dans la huitaine qui précède le premier Mardi d'Octobre jusqu'au Samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves, dûment justifiés.

ART. 4.

Pour être admis au recensement chaque élève doit présenter son acte d'inscription. En outre il devra être favorablement mentionné dans les rapports que le Vice-Recteur et les Facultés adressent au Recteur Magnifique à la fin de l'année académique (1).

ART. 5.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer les Statuts et Règlements académiques et de remplir les devoirs qui leur sont prescrits.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises et sans l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient, ne sera pas porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'Intérieur. En outre, s'il échoue à cet examen, il ne pourra plus être recensé.

Cette mesure est applicable aux jeunes gens qui auraient fait dans d'autres établissements une partie des études nécessaires pour l'examen qu'ils voudraient subir. *Séances du Conseil rect. du* 13 *Mai et du* 14 *Octobre* 1839.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 6.

Les Autorités académiques sont : le Recteur Magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 7.

Les Professeurs de l'Université, convoqués par le Recteur Magnifique et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 8.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième Lundi de chaque mois. Lorsque le Lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 9.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier Lundi, Faculté des Sciences;
Le Mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le Mercredi, Faculté de Médecine;

Le Jeudi, Faculté de Droit;
Le Vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au Samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 10.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 11.

Les étudiants externes assisteront, les Dimanches et jours de fête, aux Offices de l'Université qui se célèbrent à la chapelle des Frères de la Charité, à neuf heures. Pour les offices de l'après-midi, ils sont engagés à fréquenter une des églises de la ville.

ART. 12.

Les étudiants externes, dans les trois jours de la prise de leur domicile, auront soin de faire remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils demeurent. Les mêmes indications devront être données en cas de changement de domicile.

ART. 13.

Ils devront être rentrés chez eux pendant le semestre d'hiver (qui commence le premier Mardi d'Octobre) à huit heures et demie, et pendant celui d'été (qui commence le premier Lundi de Mars) à neuf heures et demie (1).

Les habitants de la ville, qui louent des appartements à des étudiants, prêteront spécialement leur concours pour le maintien de la présente disposition.

ART. 14.

Les étudiants internes observeront les Règlements particuliers des Pédagogies ou Colléges de l'Université.

ART. 15.

L'entrée des maisons, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue à tous les étudiants de l'Université.

ART. 16.

Il y aura annuellement deux Vacances; l'une du Mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au second Mardi qui la suit; l'autre, du premier Vendredi d'Août jusqu'au premier Mardi d'Octobre.

---

(1) La fréquentation du théâtre étant contraire à l'intérêt des mœurs et des études, et d'ailleurs incompatible avec l'observation de l'art. 13, qui prescrit l'heure de la rentrée du soir, il est rigoureusement défendu aux étudiants d'assister au spectacle. *Séance du Conseil rect. du* 9 *Mai* 1840.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 17.

Les peines académiques sont les admonitions, la suspension du droit de fréquenter les Cours ou l'un d'eux, la prorogation du temps fixé pour les examens en vertu desquels se confèrent les diplômes scientifiques, et l'exclusion de l'Université.

ART. 18.

Ces peines seront appliquées, selon l'exigence des cas, de la manière suivante : les admonitions par le Professeur ou par les Autorités académiques; la suspension du droit de fréquenter un Cours, par le Professeur de concert avec la Faculté; la suspension du droit de fréquenter les Cours et la prorogation du temps fixé pour les examens, par la Faculté de concert avec le Recteur Magnifique; l'exclusion de l'Université par le Sénat académique.

ART. 19.

Le Recteur Magnifique ou le Vice-Recteur pourront aussi prononcer la suspension du droit de fréquenter les Cours et réprimer, dans certains cas, par le *Consilium abeundi* (1) les contraventions aux règlements académiques.

---

(1) La remise proportionnelle des rétributions des Cours est faite à l'étudiant qui aura reçu le *Consilium abeundi. Séance du Conseil rett. du 14 Mars 1837.*



La suspension du droit de fréquenter les Cours emporte la défense de sortir de son domicile.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 20.

Toutes les faveurs, qui pourront être à la disposition de l'Université, ne seront accordées qu'aux étudiants qui se distingueront par la régularité de leur conduite et par leur application.

ART. 21.

Il sera annuellement accordé à cinq étudiants de chaque Faculté l'exemption des rétributions des Cours fixées par les art. 25, 27 et 29. Ceux qui croient avoir des titres à cette faveur devront, avant la fin du mois de Juillet, adresser leur demande au Recteur Magnifique (1).

ART. 22.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation ou d'aptitude extraordinaire à l'étude, qui sont exigés pour l'obtention d'une bourse ou de toute autre faveur, ne sont donnés que par le Recteur Magnifique.

---

(1) L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continue pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai* 1839.



La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient délivrés.

Pour les étudiants internes, la déclaration sera donnée par le Doyen de la Faculté et par le Président de leur collége (1).

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des Cours.

ART. 23.

Un programme annoncera l'ordre et la distribution des Cours de chaque semestre.

ART. 24.

Les Cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Introduction à la Philosophie, la Logique, la Métaphysique générale et spéciale, l'Esthétique, l'Introduction à l'étude des Langues orientales, la Littérature grecque et latine, la Lit-

---

(1) La déclaration pour l'obtention des certificats d'aptitude extraordinaire à l'étude, mentionnés à l'art. 33 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Sept. 1835 et à l'art. 33 de l'arrêté royal du 9 Février 1836, ne sera délivrée par les Facultés qu'après un examen préalable des étudiants qui désirent obtenir ces certificats. *Séance du Conseil rect. du* 10 *Juillet* 1837.



térature flamande, la Littérature française, l'Histoire ancienne, l'Introduction aux Mathématiques supérieures, la Physique et l'Astronomie physique.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du Droit : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, l'Economie politique, la Statistique, la Géographie physique et ethnographique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, l'Archéologie, les Antiquités grecques et romaines, et l'Histoire des Littératures modernes.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, les Mathématiques transcendantes, la Chimie générale et appliquée (1), la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique et la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Ces Cours se divisent en Cours *ordinaires* ou *obligatoires*, et en Cours *extraordinaires* ou *facultatifs*. Ils seront déterminés dans le programme, qui contiendra aussi l'indication des Cours exigés pour le doctorat en Philosophie et en Sciences.

Les Cours *extraordinaires* ou *facultatifs* de ces Facultés n'exigent de la part des étudiants aucune rétribution particulière. Ceux qui se proposent d'en suivre un ou plusieurs devront se faire inscrire chez

---

(1) Les Cours de Physique et de Chimie seront accessibles aux étudiants pendant la première et la seconde année.



les Professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 25.

Les rétributions pour les Cours ordinaires et extraordinaires de la première année dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs. Les mêmes rétributions sont fixées pour ceux de la seconde.

ART. 26.

Les Cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique, organogénésie, monstruosités (1)), la Physiologie et l'Hygiène (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 Janvier 1836.

(2) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année, sans être candidats en Sciences. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Sciences ; ils demanderont à la Faculté des Sciences de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Médecine l'autorisation de fréquenter le Cours d'Anatomie. *Séance du Conseil rect. du* 19 *Décembre* 1836.

générale des maladies internes, la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des mêmes maladies, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Pathologie externe (1), la Clinique interne et la Clinique externe (2).

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, la Médecine opératoire, le Cours théorique et pratique des accouchements (3), la Médecine légale et la Police médicale, la Pharmacie théorique et pratique, l'Encyclopédie et l'Histoire de la médecine.

ART. 27.

Tous les Cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'art. précédent, sont obligatoires. Il sera payé 30 francs par Cours semestriel, et 60 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 150 francs, ceux de la deuxième à 240 francs et ceux de la troisième également à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année des Sciences, et qui dé-

---

(1) Les Cours de Pathologie spéciale des maladies internes et externes, ainsi que le Cours théorique et pratique des accouchements sont bis-annuels. *Séance du Conseil rect. du* 11 *Nov.* 1844.

(2) V. le règlement pour les étudiants en Médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil, du 7 Nov, 1836.

(3) V. le règlement pour les étudiants en Médecine admis à l'hospice de la Maternité, du 7 Novembre 1836.

sireraient fréquenter le Cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 28.

Les Cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit, l'Histoire du Droit Romain, les Institutes du Droit Romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les Éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public interne et externe, et le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, le Droit administratif, l'Histoire du Droit coutumier de la Belgique et les Questions transitoires, la Procédure civile y compris

(1) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année sans être candidats en Philosophie et Lettres. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Philosophie ; ils demanderont à la Faculté de Philosophie et Lettres de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Droit l'autorisation de fréquenter le Cours de Droit naturel. *Séance du Conseil rect. du* 19 *Décembre* 1836.

l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

ART. 29.

Tous les Cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il sera payé 40 francs par Cours semestriel, et 80 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 200 francs (1), ceux de la deuxième à 240 francs, et ceux de la troisième à 230 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année de Philosophie, et qui désireraient fréquenter les Cours de Statistique, d'Economie politique et d'Histoire politique moderne, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces Cours.

ART. 30.

La distribution des Cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier (2).

---

(1) Les Cours d'*Encyclopédie du Droit* et d'*Histoire du Droit Romain* ayant été réunis en un seul Cours semestriel depuis le commencement de l'année académique 1842-43, la somme de 240 francs, fixée pour tous les Cours de la première année, a été réduite à 200 francs.

(2) Les étudiants en Théologie, qui désirent fréquenter un Cours facultatif ou ordinaire d'une autre Faculté, devront, après avoir ob-

ART. 31.

Les rétributions, fixées par les art. 25, 27 et 29, seront payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remettra aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indiquera la place à occuper dans les auditoires.

ART. 32.

Les Facultés pourront accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants, qui auront obtenu un délai, se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 33.

Les étudiants, qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs Cours, devront adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 34.

L'étudiant, qui aura payé la rétribution pour un

---

tenu le consentement de la Faculté de Théologie, adresser par écrit une demande au doyen de la Faculté dans laquelle ces Cours sont donnés. *Séance du Conseil rect. du 12 Novembre* 1838.

Cours ou pour les Cours d'une année, pourra être autorisé par la Faculté à fréquenter les mêmes Cours, les années suivantes, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des Cours.

ART. 35.

La durée des leçons est d'une heure au moins, et d'une heure et demie au plus; personne ne pourra sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée (1).

ART. 36.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les Cours ordinaires et obligatoires mentionnés dans le programme; la même obligation s'étend à ceux qui se font inscrire pour des Cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 37.

Les étudiants ne pourront s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans une permission spéciale du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

(1) Les Professeurs s'assureront des progrès des étudiants en leu adressant des questions sur les matières de l'enseignement. *Séance du Conseil rect. du* 6 *Août* 1837.

ART. 38.

Les étudiants externes, qui, pour cause de maladie, seront empêchés d'assister aux leçons, devront en informer aussitôt le Vice-Recteur. Ils auront également soin de faire connaître quand cet empêchement aura cessé.

ART. 39.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui aura été assignée. Pendant les leçons, le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés; si quelqu'un se permettait de les troubler, le Professeur pourra lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

ART. 40.

Ne seront admis à fréquenter les Cours académiques que ceux qui auront été portés au rôle des étudiants, conformément aux art. 1, 2, 3, 4 et 5, et qui seront munis d'une carte d'entrée délivrée par le receveur des Facultés (1).

---

(1) Les étudiants, qui auront obtenu le grade de candidat pendant la première session du Jury d'examen, doivent se faire inscrire pour les Cours de la première année du doctorat, immédiatement après les vacances de Pâques. La fréquentation des Cours ne pourra être accordée qu'à ceux qui se seront conformés à cette disposition. *Séance du Conseil rect. du* 18 *Février* 1841.

ART. 41.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, désireront assister à une leçon, en feront la demande directe au Professeur ou par l'entremise de l'appariteur. Ceux qui voudront suivre un Cours s'adresseront par écrit au Professeur qui transmettra leur demande au Recteur Magnifique. Le Professeur leur communiquera ce qui aura été arrêté.

Fait et revisé à Louvain, le 19 *Novembre* 1835 *et le* 30 *Juillet* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.



ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un

registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une

seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'Août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches,

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *Mai* 1837.



les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *Avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt, ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

ART. 3.

Unoquoque anno circa festum Nativitatis Domini in Sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, ni-



hil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit, quàm habere probè instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ità Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes, honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini con-

gruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III*, *tit. XVIII*, *cap.* 2 *et* 4 *et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 29 *Nov.* 1833).

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas, aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit, ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit, ut antè horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius dici exercitia, ideò hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante antè quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa

Præsidis, quâ peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; antè prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Uni-

versitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei; tùm in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ; tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis, horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 *mensis Julii* 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. BAGUET, *a Secretis.*

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE. — EXTRAIT DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

I. *Objet de l'Enseignement.*

Cet établissement d'instruction moyenne est destiné à préparer les jeunes gens aux études académiques et à procurer des connaissances utiles à ceux qui se destinent aux professions commerciales ou industrielles.

L'enseignement comprend les Langues grecque, latine, flamande, française, allemande et anglaise; l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Tenue des livres et le Dessin linéaire.

II. *Conditions d'admission.*

Pour être porté au rôle des élèves, on doit : 1° produire un certificat de bonne conduite; 2° connaître les éléments de la langue française et les quatre premières règles de l'arithmétique sur les nombres simples. En outre, lors de son admission, l'élève doit contracter l'obligation d'observer les règlements de l'établissement.

III. *Internat.*

Le prix de la pension est de 465 francs, payable

par anticipation et en trois termes fixés respectivement au premier Lundi d'Octobre, au premier Lundi de Janvier et au premier Lundi après les vacances de Pâques, jours de la reprise des Cours. On ne paie rien pour l'entrée dans l'établissement ni à l'occasion d'aucune fête.

Il y a dans l'établissement une infirmerie; un professeur de l'Université y donne, sans frais pour les parents, ses soins aux élèves.

Les leçons de Dessin et de Musique, les frais extraordinaires d'infirmerie, les ports de lettres, le raccommodage et le blanchissage du linge sont à la charge des parents.

Il n'est fait aucune remise sur le prix de la pension pour les absences, ni dans le cas où l'on se retirerait avant l'échéance d'un terme; cependant les élèves, qui, pour cause de maladie ou autre motif de force majeure, auraient été absents pendant plus de trois semaines consécutives, auront droit à une remise proportionnée au temps écoulé entre ces trois semaines et le jour de leur rentrée.

Les élèves doivent être pourvus : 1° d'un habillement à volonté, consistant en chapeau et casquette, habit ou redingote, pantalon, gilet, etc.; 2° d'un couvert d'argent, d'un couteau, de serviettes et d'essuie-mains; 3° d'une literie composée de couvertures, draps de lit, traversin, oreiller, matelas et paillasse; la longueur de ces deux derniers objets ne peut excéder 6½ pieds ni leur largeur 3 pieds.

Les effets de chaque élève doivent être marqués du numéro qui lui aura été assigné.

Le collége fournit les assiettes, le gobelet, les tasses pour le déjeuner, le bois de lit, les rideaux et un coffre à roulettes.

L'établissement est pourvu d'une bibliothèque; les élèves ne devront se procurer que des livres classiques.

Ils ne peuvent recevoir ou envoyer de lettres que par l'entremise du Président. Ils ne sortent de l'établissement qu'avec leurs parents ou tuteurs, et seulement les Mardis et Jeudis; les sorties et les visites n'ont jamais lieu pendant les heures de classe.

IV. *Externat.*

Les élèves externes sont tenus de fréquenter les leçons avec exactitude. Ils assistent aux offices et aux instructions religieuses qui ont lieu les Dimanches et Fêtes dans la chapelle du collége; une Messe y est célébrée tous les jours, avant le commencement des classes; les élèves externes doivent y assister.

L'entrée des cafés et des estaminets leur est interdite d'une manière absolue; l'élève qui contreviendrait à cette disposition sera, la première fois, averti par le Président; la seconde fois, le Président en informera les parents; la troisième fois, l'élève cessera d'appartenir à l'établissement.

Il est défendu aux élèves externes de sortir le soir après huit heures, depuis l'ouverture des Cours jus-

qu'aux vacances de Pâques ; et, après neuf heures, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les rétributions annuelles, à payer par les élèves externes, sont fixées à 60 francs pour ceux dont les parents sont domiciliés à Louvain, et à 90 francs pour ceux qui sont étrangers à la ville. Le paiement de ces rétributions se fait par tiers, entre les mains du Président, aux époques fixées pour les élèves internes.

V. *Dispositions générales.*

Il y a annuellement deux vacances : l'une depuis le Mercredi de la Semaine-Sainte jusqu'au second Lundi après la fête de Pâques ; l'autre, depuis le second Mardi d'Août jusqu'au premier Octobre. Pendant l'année, les classes vaquent les Mardis et Jeudis après midi.

L'ouverture des Cours est précédée d'une Messe solennelle du Saint-Esprit ; l'année scolaire se termine par des exercices publics et par la distribution des prix.

Vers la fin de chaque semestre, le Président adresse aux parents un bulletin indiquant l'état de santé, la conduite, le degré d'application etc. de leurs enfants.

Fait à Louvain le 15 *Juillet* 1838.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ ;* 6 Juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico* ; 15 Mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 Mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine* ; 13 Février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 Janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hopital civil*; 7 Novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité*; 7 Nov. 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil* ; 7 Novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité* ; 7 Novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 Déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico*; 19 Juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure canonico.*

17. *Règlement pour l'organisation de l'Institut philologique*; 15 Octobre 1844.

APPENDICE.

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

VALÈRE ANDRÉ, PROFESSEUR D'HÉBREU, HISTORIEN DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES ET DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR Mr F. NÈVE.

En nous proposant de retracer les principaux événements de la carrière scientifique de Valère André, l'une des plus belles et des plus complètes que fournisse l'histoire entière de l'Université de Louvain, nous nous sommes attaché à un double point de vue; nous chercherons d'abord à le faire connaître comme philologue, se consacrant par goût à l'enseignement de l'hébreu, et représentant pendant plus de quarante années cette branche d'étude dans le collége spécial des langues savantes; puis, nous l'envisagerons dans sa tâche d'historien; nous le suivrons dans ses fonctions de bibliothécaire et dans ses travaux d'annaliste et de biographe. Il nous suffira ensuite de le montrer dévoué aux laborieux devoirs du jurisconsulte et revêtu des plus hautes charges dans l'Université, pour établir quelle a été la portée de son savoir et quelle a été l'étendue des services qu'il lui fut donné de rendre à la patrie. Si nous accordons la première place dans cet examen à la partie littéraire des études de Valère André, c'est surtout parce que la culture des lettres a été le début de sa carrière, parce qu'elle a contribué à sa réputation précoce

et a dirigé de bonne heure les forces de son esprit vers l'accomplissement des travaux utiles qu'il a réalisés à de courts intervalles.

VALÈRE ANDRÉ nous offre dans son nom un des exemples de l'ennoblissement que l'esprit académique des siècles passés prétendait donner aux noms vulgaires; *Valerius Andreas*, c'est la traduction latine du double nom de *Walter* DRIES ou DRIESSENS, dont la forme germanique comporte la même signification; il serait inutile d'y chercher l'ombre d'une énigme ou l'apparence d'une épigramme, comme dans la plupart des épithètes qui cachent à la postérité le nom patronymique des savants de la renaissance. Valère André appartient à la première moitié du XVII[e] siècle, alors que les relations du monde littéraire étaient devenues plus sérieuses et plus difficiles dans l'Occident de l'Europe à la suite de tant de déchirements politiques et religieux, que le siècle précédent avait éprouvés : il naquit le 26 Novembre 1588, comme il nous l'apprend lui-même (1), à *Dessel* ou *Desschel*, bourg du Brabant placé sur les confins de la Campine et formant alors une avouerie avec Mol et Balem; telle est l'origine du surnom de DESSELIUS qui accompagne le nom de Valère André dans la plupart de ses biographies latines et en tête de ses propres ouvrages. La famille à laquelle il appartenait

(1) « Anno D. M. DLXXXVIII V Kal. Decembris. » *Monitio ad Lectorem*, dans la première édit. de la *Bibliotheca Belgica*, p. 752.



s'est perpétuée au XVII[e] siècle dans plusieurs branches collatérales; la généalogie de ses cousins, du nom de Van Ballaer (1), qui habitaient Bauwel, est connue par les épitaphes qu'on voyait dans l'église de cet endroit, en face du chœur, et les communes de Casterlé et de Desschel dans la province d'Anvers renferment encore des descendans de cette même branche (2).

V. André commença son éducation dans son lieu natal, et d'après son propre témoignage, il y acheva une partie de ses humanités; il nous dit qu'il y fut d'abord guidé et instruit par Valère Houtius, homme alors très-estimé à cause de ses succès dans la direction des études (3), mais du reste assez peu connu. Ensuite il fut envoyé à Anvers où il passa trois années entières sous la direction spéciale du célèbre André Schott, prêtre de la Compagnie de Jésus (4); on sait

---

(1) « Christianus Van Ballaer (Catharina Wouters) descendit ex eisdem parentibus e quibus Valerius Andreas J. U. D. » — Note manuscrite.

(2) C'est ainsi que M. P. F. X. De Ram. Recteur actuel de l'Université, appartient pas sa grand'mère paternelle à ce rameau de la famille Van Ballaer qui remonte à l'oncle ou à la tante de Valère André.

(3) « Litteris politioribus partùm in patria, manuducente et docente Valerio Houtio, felici ingeniorum formatore... » V. A. *Bibl. Belg.*, ib. — *Foppens*, B. B., p. 1147.

(4) A. Schott, né en 1552 à Anvers, descendait de l'illustre famille écossaise des Douglas; après de nombreux voyages, il revint habiter à Anvers où il mourut en 1629, âgé de 77 ans.

assez quelle juste renommée a acquise de son temps le docte humaniste auquel on doit tant d'ouvrages de critique et de philologie, et l'on ne peut douter qu'un tel maître, un des oracles de l'érudition à l'époque des Casaubon, des Scaliger et de Juste-Lipse, n'ait contribué puissamment à rendre l'intelligence de Valère André capable de vastes études et de longues entreprises. Ce fut surtout dans la connaissance du grec que l'élève lui fut redevable de ses progrès; aussi jamais n'a-t-il négligé les occasions de rendre hommage au savoir de son maître et de son protecteur (1). Valère André put couronner à Anvers ses années de travaux littéraires par l'étude de l'hébreu, à laquelle il s'attacha fortement; il recueillit les premiers éléments de cette langue dans les leçons de Jean Haïus, écossais de naissance, théologien de la Société de Jésus.

Après avoir été à l'université de Douai pour y faire ses cours de philosophie, Valère André revint à Anvers et vécut en relation intime avec deux hommes distin-

(1) V. André n'oublie point parmi les illustrations du collége des Trois-Langues, *Andreas Schottus*, celui qu'il aime à appeler « illestudiorum meorum formator, ac Græcis præsertim in litteris institutor. » (*Ling. hebr. encomium*, p. 12.) Il a pu dire dans la *Bibl. Belg.* qu'il avait reçu de lui un enseignement et une direction (ad Græcæ linguæ studium auctor et ductor). La Bibliothèque de Louvain possède l'exemplaire de l'hist. du coll. des Trois-Langues que V. André a envoyé à André Schott avec cette inscription : *Rev. ac Doctissimo V. P. Andreæ Schotto, soc. Jesu Presbytero institutori ac patrono meo.*



gués, Aubert Miræus ou Le Mire et François Scott (1). Qui n'admettrait que sa vocation scientifique, déjà si bien préparée par les soins de ses premiers maîtres, n'ait été mieux déterminée par la rencontre d'un homme d'un savoir aussi universel et aussi profond que celui de Miræus (2) ? Qui ne croirait qu'il ne s'est établi dès lors une salutaire émulation entre ces deux esprits d'élite qui concevaient si bien l'intérêt et l'étendue des recherches historiques? Quand Valère André fréquente Miræus vers l'an 1610, il est témoin de la prompte exécution que celui-ci peut donner simultanément à une série d'utiles travaux; un seul homme entreprend de résumer les antiquités ecclésiastiques, d'éclaircir l'origine des grands ordres de l'Église, de mettre en ordre les annales du pays; trente années suffiront à Miræus pour réaliser une multitude de plans d'autant plus étonnante qu'il s'agit de tirer une science nouvelle de sources inconnues et de collections manuscrites. Valère André recueillera d'autres souvenirs; il apportera d'autres éléments à la culture de l'historiographie la-

(1) François Schott était frère du célèbre A. Schott dont il a été question plus haut; il a occupé de hautes charges dans la magistrature à Anvers, et après s'être adonné à différentes études avec succès, il a surtout acquis de la renommée eu publiant un *Itinéraire d'Italie*, dédié au cardinal Bellarmin. Antverp. 1600 et 1625, in-12°.

(2) Le Mire, né à Bruxelles en 1573, fit des cours de philosophie et de théologie à Louvain, puis, promu à un canonicat de N.-D., il passa à Anvers ses jours si bien remplis par la science. Il y mourut, en 1640.

tine, alors si glorieuse pour la Belgique; il s'emparera de l'histoire des lettres et des sciences, dans la vue d'ajouter la couleur, la lumière et la vie aux tableaux que d'autres mains avaient tracés. Mais suivons V. André dans les fonctions nouvelles qui l'arrachent au séjour d'Anvers, devenue pour lui une seconde patrie, et aux doctes entretiens d'Aubert Miræus.

Un an après son retour à Anvers, en 1611, V. André fut appelé à Louvain pour y être chargé de l'enseignement de l'hébreu; il accepta avec empressement ce premier professorat qu'il n'abandonna point jusqu'à sa mort, malgré les obligations nouvelles qui lui furent imposées. Avant de le considérer dans l'accomplissement de tâches plus élevées et plus difficiles, nous nous arrêterons à l'examen du rôle qu'il a rempli comme professeur de langue hébraïque, comme membre et soutien du collége des Trois-Langues : si la philologie n'a occupé qu'une place secondaire dans sa vie longue et laborieuse, il est au moins curieux de savoir comment il a réussi à représenter et à maintenir une étude spéciale qui n'avait pas été cultivée sans gloire dans le siècle précédent par la principale école des Pays-Bas catholiques.

I.

C'est en 1612 que Valère André prit possession de la chaire d'hébreu au collége des Trois-Langues, et il prononça dans cette circonstance un discours d'inau-

guration qui fut imprimé deux ans après et qui doit être considéré comme un document du plus grand intérêt sous plus d'un rapport. L'enseignement de l'hébreu était interrompu depuis plus de trente ans, quand, le 27 Mars 1612, V. André vint rappeler solennellement la destination d'un collége naguère célèbre dans toute l'Europe et l'utilité de la langue sainte négligée dans des temps malheureux; l'ouverture de ses leçons est donc un événement dans les annales académiques de Louvain; elle signale le commencement d'une période de rénovation qui s'étendra jusqu'aux dernières années du XVII[e] siècle. Val. André qui s'est fait l'historien du collége des Trois-Langues, énumère d'anciennes gloires pour en préparer de nouvelles : aussi nous ne pouvons nous occuper de sa première publication de Louvain, sans jeter un coup d'œil sur les hommes qui l'ont précédé dans la même chaire.

Les chaires de grec et de latin n'avaient presque jamais cessé d'être remplies depuis la fondation du collége de F. Busleiden en 1518; mais celle d'hébreu n'avait pas eu en partage le même degré de stabilité. Après la mort d'André GENNEP, qui l'avait occupée pendant trente-six ans en succédant en 1532 à Jean CAMPENSIS, elle ne resta plus longtemps la possession d'un même titulaire. L'enseignement de l'hébreu fut confié une seule année, en 1568, à Jean WILHELM d'Harlem, de la Compagnie de Jésus, licencié en théologie : Joannes Guilielmius, directeur de la maison de son ordre à Lou-

vain, fut vers le même temps le maître du célèbre Fr. Lucas de Bruges dans l'étude des langues bibliques, et il se fit aussi connaître par sa coopération aux travaux exégétiques qui accompagnèrent la publication de la Bible royale ou Polyglotte d'Anvers, confiée à la surveillance du savant espagnol Arias Montanus. J. Wilhelm se retira quand le comité des proviseurs, parmi lesquels se trouvait G. Busleiden, protecteur spécial du collége, eut arrêté son choix sur Petrus Pierius a Smenga, frison de naissance, qui, dans une espèce de concours, consistant dans un enseignement public de quatre mois, avait avec avantage disputé la place à Cornélius Robertus d'Anvers. Pierius à Smenga commença en 1569 son enseignement de la langue sainte qu'il poursuivit pendant huit années avec constance, sinon avec des succès marqués; quand il résigna sa charge en 1577, ce fut pour embrasser l'étude de la médecine dans laquelle il ne tarda pas à se distinguer : promu au doctorat et créé professeur royal en 1579, il s'adonna tout entier à son art sur lequel il composa quelques écrits (1), et mourut nonagénaire à Louvain en 1650. Pierius à Smenga n'eut point de successeur immédiat au collége des Trois-Langues; l'époque des troubles survint et l'on ne songea pas à maintenir toutes les branches de l'enseignement au milieu des vicissitudes

(1) On cite parmi ses écrits des *Annotationes in Galenum et Emendationum Chiliades*.

de la guerre civile. Louvain ne fut point exposé aux dévastations dont Anvers et Bruxelles eurent à souffrir; cependant elle se vit à chaque instant menacée par les corps francs ou par les milices royales qui battaient le pays; après sa victoire de Gemblours sur les troupes des États, Don Juan d'Autriche y entra en 1578, et si la ville persista dès lors à reconnaître l'autorité exercée par les gouverneurs au nom du roi d'Espagne, elle n'en subit pas moins de grandes pertes et n'offrit pas toujours un asile assez sûr ou assez paisible aux études. L'Université ne reprit sa vie et son éclat que dans les premières années du règne d'Albert et d'Isabelle, alors qu'elle put jouir de la renommée justement acquise de Juste-Lipse et d'Erycius Puteanus; ce fut à la faveur de la paix que les sciences jadis cultivées avec le plus d'ardeur recommencèrent à fleurir; vers le milieu de cette époque de splendeur nationale, Val. André vint s'associer à tant d'hommes animés d'un noble dévouement au bien public par une première tentative qui ne devait être que le prélude de plus grandes entreprises.

A peine âgé de vingt-quatre ans, le jeune philologue de Dessel prononça dans l'auditoire du collége des Trois-Langues un discours qui était bien fait pour réveiller dans les esprits un sentiment légitime d'orgueil patriotique; il s'est attaché à y retracer l'origine et le développement d'une des plus belles institutions de l'Université de Louvain; l'éloge de la langue hébraïque terminait cette première allocution publique du pro-

fesseur, qui est devenue un livre (1), et ce livre est d'autant plus curieux qu'il est suivi de notices étendues sur la personne et les ouvrages des membres du même collége antérieurs à Valère André; aussi ne croyons-nous pas inutile d'entreprendre ici la rapide analyse des matières diverses qu'il a traitées dans son premier discours académique.

Valère André, se voyant appelé à travailler à la restauration des bonnes études, songea d'abord à récapituler devant ses auditeurs, parmi lesquels se trouvait le recteur de l'Université, les titres nombreux qu'avait l'institution de J. Busleiden, à la confiance et à la reconnaissance publiques; il vit en cela une obligation d'autant plus impérieuse que l'on sortait d'une époque de désordre pendant laquelle l'enseignement littéraire avait langui et le découragement s'était emparé de beaucoup d'esprit. Dans son épître dédicatoire au jurisconsulte Adrien Baexius, président du collége des Trois-Langues, Valère André a cru devoir caractériser en termes énergiques les désastres qui avaient fondu tant de fois sur Louvain, et il a pu faire gloire à ce dignitaire d'avoir réparé les malheurs qui avaient menacé l'existence du principal asile des lettres; la latinité

---

(1) *Collegii trilinguis Buslidiani, in Academia Lovaniensi, Exordia ac progressus*, et LINGUÆ HEBRAICÆ ENCOMIUM *publice pronuntiatum*, V. Kal. April. MDCXII, ab ANDREA VALERIO *Desselio*, in professionis auspiciis. — LOVANII, typis Philippi Dormalii, anno MDCXIV. p. 71, 4°. — La préface est datée du 1 Septembre de l'année 1614.

et le langage figuré de cette pièce nous semblent choses assez curieuses, pour que nous en citions ici plusieurs passages :

« Fluctuabat Brabantia universa, in quâ incendium » illud initium, vires que sumpsit : ipsumque adeò » caput LOVANIUM, sacra Musis sedes, ab hoc malo » non statit immune; nam et militum rabies, et bel- » lorum comes morborum contagio bonam urbis par- » tem incolis ad unum omnibus nudavit, domos deje- » cit ac solo æquavit. Sed et in COLLEGIUM hoc tùm » florentissimum, et alteram velut politioris litteraturæ » academiam, tempestas ea desæviit, et è TRILINGUI » Elingue mox factum, aut unâ vix balbutiens linguâ. » HERCULE itaque opus erat, qui MUSARUM hoc LIN- » GUARUMQUE domicilium, bellis annis que deforma- » tum restauraret, lustris aliquot clausum recluderet, » MUSAS que quasi è fugâ retraheret. »

« Tu MUSARUM ille ac LINGUARUM HERCULES :... Tuâ in- » dustriâ, studioque athenæum hoc, quod ruinam atque » interitum paullatim minabatur, instauratum, et ex » Elingui TRILINGUE rursùs factum. »

La harangue solennelle de V. André commence par un tribut d'hommage à la mémoire de J. Busleiden, fondateur du collége (1); l'illustration fort ancienne

(1) « Antequam de LINGUIS verba faciam, ac patentem illum dicendi campum ingrediar, ab ipsis primum carceribus nostra decurrat oratio. Honoratissimi, amplissimique Viri HIERONYMI BUSLIDI (cujus memoria Scholæ isti, totique adeo Belgio sacrosancta) litandum Manibus : repetenda COLLEGII hujus Exordia ac Progressus... » l. c., p. 2.

de la famille des *Busleiden*, originaire du Luxembourg, y est attestée par les services d'Ægidius Busleiden, conseiller des derniers ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, services qui furent récompensés en sa personne par des lettres de noblesse et par l'ordre de la Toison-d'Or. Tous les fils d'Ægidius parvinrent à des fonctions éminentes dans l'Eglise ou dans l'État; mais Jérôme Busleiden se distingua surtout comme protecteur des lettres; chanoine de Cambrai, de Bruxelles et de Malines, prévôt du chapitre d'Aire, il occupa aussi un siége de conseiller dans les Etats de Belgique et remplit longtemps la charge de maître des requêtes. Sa maison devint l'asile des savants, et fut comparée au palais de Lucullus, à cause de la richesse des collections de livres, de manuscrits et d'objets d'art. Elevé à Louvain dans le goût des belles-lettres, J. Busleiden rechercha les moyens de le développer davantage au sein de l'Université, à l'exemple de ce qu'il avait vu en France, en Italie, et en d'autres pays; persuadé que l'étude des lettres est la condition indispensable d'une culture vraiment élevée et complète de l'intelligence (1), il consacra une grande partie de sa fortune à l'érection d'un

(1) « Indicabat autem sine his gradibus facilem nulli ad altiora patere aditum; amœnioribus hisce studiis animum primum formari atque excoli oportere; ab illis sapientiæ decreta robur nervosque solidiores accipere. » — L. cit., p. 5.



établissement spécialement consacré à l'enseignement des trois langues savantes, le latin, le grec et l'hébreu, et il recommanda par son testament le choix d'hommes d'une science reconnue, d'une vie irréprochable, qui donnassent leurs leçons à des jours fixes et en public (1). J. Busleiden avait tout prévu pour l'exécution de son œuvre, il avait réglé lui-même la constitution du *collége des Trois Langues* (Collegium Trilingue), qui devait se composer d'un président, de trois professeurs, et de quelques boursiers. Mais la mort le priva de la jouissance d'être témoin des premiers fruits qu'elle devait bientôt porter; il mourut à Bordeaux lorsqu'il partait en mission pour l'Espagne en 1517, et ce fut l'année suivante que les leçons furent commencées dans la maison des PP. Augustins, avant l'achèvement du local construit aux frais du fondateur de l'œuvre (2). Quelques biographes ont voulu rapporter à Erasme seul l'honneur d'avoir érigé le collége des Trois-Langues; le spirituel humaniste de la Renais-

---

(1) « Viros optabat undecunque eruditos, probatis moribus, vitæ inculpatæ, qui in dies legant ac profiteantur publice tam Christianos, quam morales, ac alios probatos auctores omnibus adventantibus, horis pro sua atque auditorum commoditate instituendis. » — Ibid., p. 7 et 8.

(2) L'ouverture des leçons eut lieu le 1 Septembre 1518, jour choisi par V. André pour la dédicace de son livre, comme il a été dit plus haut. Le président et les professeurs ne prirent possession des bâtiments du collége que le jour de S. Luc, l'an 1520.

sance a du moins le mérite d'avoir pressé les plus actifs d'entre les membres de l'Université de remplir au plus tôt les volontés de J. Busleiden, d'avoir contribué puissamment « à élever, qu'on nous permette de traduire V. André, cette demeure ou plutôt ce temple des Muses (1). » Nous avons nommé Erasme : nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici à sa gloire, comme à celle de son ami, que peu d'années après un autre collége des Trois-Langues s'éleva sur les bords de la Seine, et que l'idée de l'institution qui devint le collége de France, fut inspirée à un prince ami des lettres par les conseils d'Erasme et peut-être aussi par un désir d'émulation. On sait que vers le même temps Richard Fox, évêque de Winton, dota Oxford d'un collége consacré à l'étude des langues réputées littéraires par excellence, et que le cardinal F. Ximenès, archevêque de Tolède, en établissant une nouvelle Université à Alcala, au centre de l'Espagne, releva l'étude des trois langues scientifiques, et cela, comme le dit très-bien Valère André, « pour que les élèves de cette école ne » puisassent pas les connaissances théologiques dans » des eaux troublées, mais dans des sources pures et » limpides (2) ».

(1) « Illo itaque hortatore, a magni Buslidii e vita discessu, magnis animis impendiisque, domicilium hoc, vel Musarum potius templum erigi coeptum; illo ἐργοδιώκτῃ fervere opus visum, ad exitum que festinare : unde non parva laudis *Buslidianæ* portio ad *Erasmum* derivata. » — Ibid., p. 8.

(2) « Ut alumni ejus Theologiam non e turbidis rivulis, sed lim-

L'orateur qui a ainsi relevé toute l'importance attachée à l'œuvre de Busleiden dès sa fondation, se propose ensuite de passer en revue les noms célèbres dans les trois branches du professorat, tels que ceux d'Adr. Barland, de Conrad Goclen, de P. Nannius, de Corn. Valerius, de Juste-Lipse et d'Erycius Puteanus, pour le Latin, ceux de Rutger Rescius et de Théod. Langius, pour le Grec, de Jean Campensis et d'André Gennep, pour l'Hébreu. Puis il énumère les hommes utiles, qui, répandus depuis un siècle dans toutes les carrières, ont tiré de l'enseignement de cet autre *Lycée* la connaissance des lettres et les principes du bon goût; il cite tour à tour les princes et les seigneurs des maisons les plus illustres, les d'Arschot, les d'Orange, les d'Espinoy, les Lalains, etc., qui ont été assis sur les bancs de la principale école littéraire de la Belgique (1). Nous arrivons à la seconde partie du discours de Valère André, qui est plutôt l'introduction du cours qu'il était sur le point d'ouvrir, et dans laquelle on peut prendre connaissance de l'esprit et des tendances qu'il

---

» pidis haurirent fontibus, trium linguarum scholas excitavit. » — Ibid., p. 9.

(1) « Repetite memoria inde ab initiis Scholæ hujus patriæ Principes, et Belgii nostri Atlantes, qui sugum togæ, purpurum fascesque Doctoribus suis submiserunt... Repetite viros in Republica magnos, qui loci ducti genio, sedem hic habitationemque aliquando fixerunt, meros hinc heroes, Græce Latine que Doctissimos, prodiisse comperiatis. » — Ibid., p. 11—12.

voulait introduire dans la philologie hébraïque : il a voulu traiter en second lieu de l'origine et de l'usage des langues, ainsi que des qualités éminentes de l'hébreu (1); c'est pourquoi il a pu intituler la suite de son travail *Eloge de la langue hébraïque* (Encomium linguæ hebraïcæ), et voici de quelle manière il a entendu la louer (2): « Satis verò superque eam laudavero, si » Antiquitatem quam comitatur dignitas, Necessita- » tem que ejus, hoc præsertim exulceratissimo sæculo, » paucis demonstravero ».

On ne peut, il est vrai, accepter toutes les vues de Valère André sur l'affinité des langues et la supériorité radicale de l'hébreu comme des vérités scientifiques, ou comme des faits incontestables; les opinions qu'il émet et qu'il défend avaient cours longtemps avant lui, et elles ont d'ailleurs un caractère vénérable de tradition et de foi qui leur donne sous sa plume un autre mérite qu'un intérêt historique : qu'il nous soit permis de rapprocher quelquefois des opinions de notre auteur une thèse différente ou même opposée, quand elle est le résultat des investigations d'une science sévère dans ses méthodes et sérieuse dans son but, et d'ailleurs qui n'a pas observé que les combinaisons les plus hardies et les plus neuves de la linguis-

---

(1) « Cum de linguarum ortu atque usu, tum de linguæ hebraicæ laudibus. » — Ib., p. 2 et p. 12.

(2) *Coll. tril. exordia*, etc., p. 2.

tique ont fourni aux grands faits de la science biblique, une confirmation bien autrement solide et décisive que l'appui de traditions qui ne sont revêtues d'aucun signe d'authenticité?

Val. André cherche à établir tout d'abord la relation intime de la raison et du discours, qui fait de l'homme un être social *(Ratione atque Oratione),* et il en tire la nécessité de la connaissance des langues, interprètes naturelles de la pensée parlée; il reconnaît que « leur usage facile à l'origine du monde, a été rendu difficile par la confusion de Babel (1). » Val. André ne se contente pas de rapporter ainsi, dans sa vraie signification, l'événement dont nous devons la transmission au témoignage de Moïse, et que semblent confirmer les efforts prodigieux de la philologie moderne, pour découvrir l'affinité primitive des radicaux appartenant aux grandes familles de langues : il mentionne une tradition accréditée par les Juifs et par les SS. Pères (2), et d'après laquelle la confusion de Babel a engendré

(1) « Magnus profecto Linguarum usus, qui facilis in mundi exordio, dum unius homines omnes essent labii : difficiliorem reddit Babilonicum Chaos, et confusio. Diversitas hæc quantum damni humanæ societati invexerit nemini non est compertum. » Ib., p. 13.

(2) « V. André cite particulièrement St. Augustin *De civitate Dei* Lib. XVI, 6, et *De mirab. S. Scripturæ*, l. I, c. 9. Nous ne pouvons que remarquer ici que le premier ouvrage donne une paraphrase sublime du point d'histoire sacrée qui est en question (à partir du chapitre IV du même livre).



dans le monde la distinction de soixante-douze langues; il ne se prononce pas sur ce nombre qui a varié dans le cours des siècles parmi les interprètes (1). « Entre » toutes ces langues, ajoute Val. André, il en est trois » qui ont été toujours considérées comme d'un prix » infini : ce sont les langues Hébraïque, Grecque et » Latine ». Ecoutons les raisons qu'il donne de cette primauté « Quibus victricem triumphantis crucis titu- » lum inscribi CHRISTUS voluit, ut divinitatis, huma- » nitatis, vitæque ac mortis testibus : quibus divina- » rum humanarumque rerum scientiæ sunt conservatæ, » ad posteros que transmissæ : quibus sacrosanctum » illud Evangelium, ille fidei nostræ arrhabo, per » universum terrarum orbem est propagatum ». Il se- rait difficile de mieux peindre la mission providentielle assignée aux trois langues intermédiaires entre l'anti- quité païenne et les sociétés modernes; mais peu après, Valère André cède à la vaine satisfaction de comparer chacune de ces langues à un arbre qui se partage en trois rameaux ou en trois dialectes (3), et il est entraîné à faire dériver toutes les autres langues de cette triple source dans la suite des temps.

---

(1) Il use des expressions : « nam alii detrahunt, addunt alii. »

(2) Ibid., p. 13—14.

(3) L'Hébreu se partage régulièrement en dialectes Chaldéen, Syriaque et Arabe; le Grec en dialectes Attique, Dorien et Eolien ; le Latin, en dialectes Italien, Espagnol et Français. L'auteur ajoute : « Hinc variæ, lapsu temporis, ut gentium ita linguarum deductæ » coloniæ. » — Ibid.

Valère André passe ensuite à l'examen des trois qualités qu'il assigne comme essentielles à la langue hébraïque : l'antiquité, la dignité, l'utilité. En poursuivant le développement du premier point de ce triple thème, il s'en tient aux opinions traditionnelles qui, sans être dépourvues de toute réalitè, avaient le tort d'être présentés de son temps comme des vérités incontestables et supérieures à toute discussion : c'est ainsi qu'il ne fait pas seulement de l'hébreu une langue ancienne, vénérable par son ancienneté et consacrée par sa destination exceptionnelle, mais encore la langue primitive, la formatrice de tous les idiomes connus, la langue des ancêtres de l'humanité dans le séjour d'Eden (1). Il n'invoque pas seulement à cet égard le témoignage de S. Jérôme et de S. Augustin, « les lumières de l'Eglise orthodoxe », et ne se borne pas à soutenir la possibilité d'un fait que l'Ecriture n'éclaircit pas complétement. Il cherche à en établir la certitude par l'autorité des Grecs qui, malgré leur vanité, auraient forcément rendu hommage à l'évidence de la vérité; mais il ne s'aperçoit pas qu'il s'agit dans les passages qu'il invoque de la transmission de l'écriture des Hébreux aux Phéniciens et des Phéniciens aux Grecs (2). La question de l'origine de la langue hé-

(1) « Dignitate et antiquitate procul dubio prima est, mundo coæva, linguarum omnium matrix, cujus communione primos parentes nostros conjunxit optimus parens Deus. »

(2) V. André répète d'après S. Clément d'Alexandrie un passage

braïque reste indépendante des preuves acquises sur la formation de l'alphabet grec et des alphabets européens, et elle ne peut être tranchée en philologie que par une comparaison attentive et raisonnée des langues les plus anciennes.

Un esprit de saine critique dicte à Valère André la réfutation d'un paradoxe qui avait fait quelque bruit à l'époque où il écrivait : c'est l'hypothèse de J. Goropius Becanus, qui, dans ses *Origines Antverpianæ* (1), avait revendiqué pour le Flamand la prérogative de langue mère universelle, parlée par le premier couple dans la solitude du Paradis terrestre. Une telle tentative méritait d'être citée parmi toutes celles qui avaient été faites au XVIe siècle dans le but de prouver la priorité d'une langue donnée · « Et nuper JOANNES GOROPIUS BECANUS noster, qui Belgarum ingeniosissimus » audire meruit, laudem eam Cimbris (ô Cimmeriæ » tenebræ !) vindicare studuit, ingeniosè magis quàm » solidè; studiumque suum atque industriam Belgis » suis, pro quorum pugnat auctoritate, probare cona-

---

d'Eupolème, écrivain grec d'ailleurs peu connu, qui fait Moïse l'auteur des lettres hébraïques dans son livre sur les rois de la Judée; puis il y ajoute d'après la même source l'assertion d'un autre écrivain grec, Artapanus, dans son ouvrage sur les Juifs, touchant l'enseignement donné par Moïse aux Egyptiens. Voir les STROMATES, livre I (p. 343—44, ed. Sylburg, Coloniæ, 1688).

(1) Antverp., Plantin, 1569, fol. p. 534—19. — L'auteur (J. Van Gorp) né en 1518, exerça la médecine à Anvers à la suite de ses voyages, et il mourut à Maestricht en 1572.

» tus est ». Il faut savoir gré à Valère André d'avoir parlé aussi franchement d'une découverte qui avait pu jeter bien des esprits dans les illusions du patriotisme; il faut le louer plus encore d'avoir si bien caractérisé l'aveugle opiniâtreté avec laquelle certains hommes poursuivent une hypothèse favorite et en particulier l'acharnement que les étymologistes ont porté en tout temps dans la défense des rapprochements les plus hasardés de mots et de syllabes. La réprobation de fausses méthodes, franchement proclamée dans son discours, fait honneur au futur professeur de philologie hébraïque, dont nous allons citer les paroles (1) : « Equidem » laudo studium, laudo industriam eorum, qui à seriis » nonnunquàm digressi, in ludicris illis festivisque » exercent, laxantquè ingenii vires. At verò jocularia » illa, verborum lenociniis ac fucis, longè petitis vo» cum etymis adornata, ut certa, καὶ ὡς ἐκ τρίποδος » pronuntiata velle vulgi insinuare animis, hoc verò est » naturam deludere, et quandò ipse pro se stat veritas » deridendum se præbere... »

Revenant à la langue hébraïque, V. André en explique le nom par celui d'Héber, petit-fils de Noé, et repoussant le secours de langues étrangères choisies arbitrairement pour l'explication des anciens noms de la Bible (1), il établit par l'hébreu l'interprétation

---

(1) Coll. tril. exord., p. 15.

(2) « Certum est eas non a Cimbris, et id genus delirantium somniis petendas. » Ibid., p. 16.

naturelle des mots *Adam*, *Ève*, *Caïn*, *Abel*, *Babel*, pris pour exemples de recherches étymologiques. Puis s'occupant des langues qu'il appelle dérivées de l'hébreu, il donne la première place au Chaldéen, en tire le Syriaque parlé en Palestine à l'époque du Sauveur, étend l'Ethiopien à la plus grande partie de l'Afrique et assigne pour domaine à l'Arabe la masse des pays Mahométans.

Il n'est pas difficile pour Valère André de démontrer en second lieu ce qu'il appelle la *dignité* de la langue sainte : il ne s'arrête pas aux qualités éminentes de la concision et de la simplicité, mais il rappelle qu'elle a servi aux entretiens de Dieu et de ses anges avec les Patriarches et les Prophètes, à la première expression des oracles divins, à l'établissement et à la promulgation de l'Ancienne Loi.

S'agit-il de l'*utilité* comme d'un troisième caractère des études hébraïques, Valère André peut invoquer des exemples tout récens, les travaux des théologiens catholiques du XVI[e] siècle, et il proclame la nécessité de défendre la révélation biblique contre l'hérésie à l'aide du texte original des saintes Ecritures. Il croit inutile d'insister sur les signes merveilleux de la sublimité de leur langage, qu'il caractérise en peu de mots (1).

(1) « Ut taceam ex hac veram solidamque sapientiam, tamquam a limpidissimis peti fontibus; quæ Dei nobis arcana non captiosis rationibus, non inutilibus strophis, at veritate simplici, brevitate



Pressé de montrer dans l'hébreu un puissant auxiliaire de la théologie, il remonte à la décision prise dès le XIV[e] siècle par un Pontife romain, Clément V, et renouvelée plus tard par Paul V, pour faire fleurir l'étude de cette langue ainsi que celle du chaldéen et de l'arabe, dans les principaux centres d'études en Europe (1).

L'obligation de cultiver l'hébreu est représentée par Valère André, comme plus forte et plus impérieuse que jamais, en raison du secours que les hérésies de tous les temps ont tiré de l'habileté de leurs fauteurs dans la connaissance de diverses langues ; c'est à l'aide d'un tel moyen, observe-t-il, qu'ils ont pu maintes fois surprendre un peuple inexpérimenté, et lui imposer leurs inventions et leurs mensonges comme découlant des sources pures de la science sacrée. Valère André en prend occasion de signaler une des causes qui ont amené les désordres et les attaques dont l'Eglise avait souffert pendant le premier siècle de la Réformation et dont le souvenir devait être présent à l'esprit d'un grand nom-

---

que proponit : in qua tot sunt sacramenta quot litteræ, tot arcana quot puncta : in qua apex nullus aut ἰῶτα otiosum : in qua denique ipsæ radices, tribus constantes litteris, Sanctissimæ Triados ubique referunt vestigia... » — Ibid., p. 18.

(1) C'est en 1311, au concile œcuménique de Vienne, que le premier de ces deux Papes décréta l'érection de chaires spéciales pour l'hébreu, le chaldéen et l'arabe à Rome même et dans les universités de Bologne, Paris, Oxford, Salamanque. Paul V avait rappelé tout récemment (par un bref du 31 Juillet 1610) la nécessité de propager la connaissance de ces langues.

bre de ses auditeurs; écoutons son langage clair et concis, mais énergique (1) : « Hinc contemptus ille « orthodoxorum Patrum : hinc tam dissidentes, pug- » nantesque Sacræ Scripturæ versiones è male sanis » novatorum istorum cerebris natæ. Videmus hodièque » circumferaneos Doctores illos, et rumigerulos rabu- » las, in scholis, in compitis, in triviis, in popinis, » et ubi non? nihil jactitare ac crepare aliud, quàm » Biblia Hebraica, ac Græca, illum ut aiunt, purum » putum fidei Christianæ thesaurum; (quibus tamen » ipsi promiscuè atque indignè, tanquam prœdam om- » nibus; summis, imis, doctis, indoctis, rodendum, » seque ridendos, exponunt) idque tùm confidentius » petulantiusque cum nostros vident, aut linguarum » illarum rudes esse, et imperitos, aut odisse cane » pejus et angue ». Cette peinture si vraie des manœuvres et des succès des novateurs est accompagnée dans le discours de Valère André d'une exhortation pressante aux théologiens catholiques, pour qu'ils s'emparent des mêmes armes que ces autres *Géryons* ont tant de fois tournées contre eux ; l'orateur ne dissimule pas la présomption personnelle qui a déshonoré la plupart des Réformateurs et la vanité audacieuse de leur science (2); mais il démontre l'avantage de déjouer

---

(1) *Coll. Tril. Exord.*, p. 19-20.

(2) « Neque enim verentur novitii illi magistelli, frontis nullius » aut pudoris homines, SS. Patrum scripta universi orbis jam olim

leurs intrigues et de confondre leur orgueil par les réponses péremptoires qu'une exégèse philologique, s'exerçant sur les textes authentiques, peut fournir constamment aux défenseurs de la vérité. V. André a compris d'autant mieux l'opportunité de telles instances que depuis la publication de la Polyglotte d'Anvers, l'étude de la philologie sacrée avait été négligée et presque mise en oubli dans les Pays-Bas catholiques; il avait droit de se plaindre au nom de l'Eglise qu'elle eut si peu de combattants capables de soutenir glorieusement les efforts de la polémique protestante (1).

Le nouveau professeur d'hébreu prévient une objection qu'il pouvait attendre de la bouche de quelques hommes, portés à redouter les conséquences d'études nouvelles : c'est l'authenticité de la Vulgate, proclamée dans la quatrième session du concile de Trente avec défense de la contester sous quelque prétexte que ce soit; cette déclaration avait pu faire considérer par quelques-uns l'étude du texte hébreu comme désor-

---

» probata calculo traducere, antiquitatem omnem erroris damnare, » ipsi scilicet ἀεροβατοῦντες, et in ipsa scientiarum arce constituti » viros sanctitate doctrinaque illustres tanquam umbras premunt, » et in Hebrais Græcisque, ut ipsis quidem videtur, soli vident. » Ib., p. 20.

(1) V. André cite un seul homme qui, à l'époque où il parle, ait pu avec succès retorquer les traits lancés par les adversaires de l'orthodoxie; c'est Pierre Dornick, appelé de Douai à une cure près de Bréda par J. Miræus, évêque d'Anvers; il se fit connaître par une application habile de l'étude des langues à la controverse.

mais superflue et même comme dangereuse. Val. André reconnaît avec eux que l'édition latine de la Bible a été corrigée presque dans chaque siècle par la main fidèle d'hommes instruits qui ont travaillé à cette révision par l'ordre des Souverains-Pontifes; mais il fait entendre que ce n'est point nuire à l'autorité de la Vulgate que de recourir aux sources hébraïque et grecque d'où les hérétiques tirent leurs arguments pour la combattre et la détruire; il veut qu'on oppose à leurs versions nouvelles, aussi nombreuses et aussi différentes que leurs sectes, le témoignage imposant des paroles authentiques qu'ils dénaturent avec la prétention de les interpréter ; il démontre qu'une étude critique du texte hébreu et de la version grecque doit contribuer à la défense de la Vulgate et en même temps à une réfutation péremptoire des artifices et des impostures des sectaires. Il était facile à Valère André de soutenir cette thèse, en invoquant les assertions formelles de S. Jérôme et de S. Augustin sur la valeur des deux textes originaux : il a soin de rappeler que depuis l'époque de S. Jérôme la ponctuation dite Masoréthique a donné au texte hébreu une forme en quelque sorte invariable, gage d'une transmission fidèle; il ne néglige pas non plus de prendre à témoin le respect professé par les Pères de l'Église grecque pour la version des Septante qu'ils ont citée dans leurs ouvrages, sans en méconnaître les défauts (1).

(1) Il renvoie aux œuvres du card. Rob. Bellarmin alors très-ré-

Valère André combat une objection d'une autre nature tirée de la difficulté que présente l'étude de l'hébreu; il cite S. Jérôme qui n'a point caché dans ses écrits les peines infinies que lui ont coûtées les éléments d'une langue plus rude au moment où son esprit s'était familiarisé avec les modèles de l'éloquence latine; mais il le fait en vue de faire ressortir l'abondance des secours et des facilités que les travaux d'un siècle entier peuvent fournir aux hébraïsants; il n'a pour cela qu'à nommer les hommes de chaque nation auteurs d'ouvrages spéciaux sur les principes de la science grammaticale, Elias Levita et Jean Reuchlin, etc. etc. en Allemagne; Jean Campensis et Nicolas Cleynarts en Belgique, P. Galatinus, Sanctes Pagninus et Rob. Bellarmin en Italie, J. Quinquarboræus en France, Vincent Trillesius en Espagne. Valère André ne craint pas d'accuser un grand nombre d'hommes de redouter d'avance les aridités des éléments de la langue et de se décourager au premier aspect de quelque difficulté; il se plaint qu'ils ont recours trop vite à l'adage des ignorants; *Hebraïcum est, non legitur*, comme s'ils voulaient s'en tenir à la fameuse glose d'Accurse : *Græca sunt, legi non possunt*, et il leur reproche aussi d'ajouter foi sans examen aux jugements les plus inconsidérés (1). L'âge n'est à ses yeux

---

pandues quiconque désirait connaître l'abus que les hérétiques de tous les temps ont fait des versions de l'Ecriture, et les altérations dont ils se sont rendus coupables.

(1) Ibid., p. 28. « Vulgaris hic judicii morbus est, temere de fa-

qu'un prétexte allégué par la paresse : l'exemple de J. Reuchlin, de Rudolphe Agricola et d'Erasme prouve assez qu'on peut s'adonner avec succès à l'étude de l'hébreu dans un âge avancé. Les conditions essentielles que Valère André requiert de ceux qui veulent aborder cette étude, ce sont le zèle et la constance, qui sont la garantie de progrès remarquables dans un terme de quelques mois. Les sentences des anciens ne manquent pas à l'orateur pour recommander dans sa péroraison la patience et le courage ; il emprunte à Hésiode une comparaison qui paraîtra peut-être ambitieuse à quelques-uns ; c'est le vers où le poëte chante la vertu dont la route, d'abord escarpée et rude, devient facile à mesure qu'on approche du sommet (1) :

Ῥηϊδίη δὴ ἔπειτα πέλει, χαλεπή περ ἐοῦσα.

Valère André a continué pendant quarante-trois ans l'enseignement de l'hébreu qu'il avait inauguré par le discours que nous avons essayé d'apprécier ; mais il n'a point publié d'autre livre sur la matière de cet en-

---

cilitate difficultateque judicantum, priusquam periculum aliquod fecerint, et plus auribus quam rationi experientiæque tribuentium. Neque video, quam hic delicatuli illi asperitatem temere obtendant, nisi si domi latentes vernæ patrium sermonem, ut mammillas infantes, tenere nimis ament et admirentur, cætera rudes, rerumque inexpertes. »

(1) *OEuvres et jours*, v. 290, ed. Goettling.

seignement; nous verrons bientôt quelles occupations diverses, sans l'arracher aux devoirs du professorat, l'ont détourné de la tâche qu'il avait d'abord prise à cœur. Nous pouvons juger du talent que V. André était capable d'apporter dans les études philologiques, non-seulement par l'usage qu'il en a fait dans la composition de ses différents écrits, mais encore par ses travaux vraiment précoces dans les lettres classiques. Agé de moins de vingt ans, avant d'appartenir à l'Université de Louvain, il s'était essayé sur quelques sujets d'érudition latine; à Anvers, en 1603, il avait mis au jour un *Commentaire* posthume de P. Nannius sur l'*Art poétique* dans l'édition d'Horace, publiée par Lœvinus Torrentius (1), et à Douai, en 1610, il avait fait imprimer un système d'orthographe suivi d'un traité de ponctuation (2). Ce n'était pas une simple reproduction de l'*Orthographe* de Manuce; l'éditeur y a ajouté les observations de sa propre critique, et par exemple il a blâmé le savant latiniste de Venise de n'avoir pas distingué les variations de l'orthographe dans l'ordre des temps, puisque l'usage a toujours fait loi dans l'écriture aussi bien que dans la prononciation; puis il a inséré dans le corps du livre ses additions, s'étant contenté de les dis-

(1) Typis, Plantini, 4°.

(2) *Orthographiæ ratio*, ab Aldo Manutio collecta primo, multis aucta. (cum libello) *De Ratione interpungendi ac Distinctionum notis*, Duaci, typis Belleri, 1610, in-12. — En 1611, Gaspar Barthius fit paraître à Leipzig une édition annotée du même livre de Manuce.



tinguer par des étoiles. Il a donné à la fin de cet ouvrage un petit traité des *Ponctuations*, «qui, dit Baillet(1), ne paraît pas beaucoup moins utile que l'autre.» Un peu plus tard, V. André composa des actes étendus sur l'Ibis d'Ovide, poëme fort obscur, *poema σκοτεινόν* (2). D'autres essais qui appartiennent également à sa jeunesse seront mentionnés bientôt, quand nous nous occuperons de ses œuvres les plus importantes.

II.

Nous allons suivre Valère André dans une autre partie de sa carrière qui offre sans contredit une plus grande somme d'intérêt; si nous recherchons d'abord quels doctes travaux ont été dûs aux loisirs du jurisconsulte, le mérite de l'historien, initié à la conduite des affaires et chargé de l'enseignement des lois, sera l'objet d'une admiration d'autant plus grande, et ses services seront jugés avec plus de respect et de reconnaissance. Devenu membre du collége des Trois-Langues, Valère André voulut entreprendre l'étude du droit dans les deux branches alors cultivées simultanément par la plupart des juristes, le droit civil et le droit ecclésiastique. Il était parvenu à la moitié de ses études nouvelles quand il fit imprimer à Cologne une dissertation *De Togâ et Sago*

(1) *Jugements des savants*, t. II, troisième partie, grammairiens artistes.

(2) Antv. 1618, fol., typis Nutii.

(*sive de litterata armataque militia*), à laquelle était joint un *Panégyrique* de St. Ives, patron des jurisconsultes et des gens de robe (1). Enfin, le 22 Novembre 1621, Valère André fut promu au doctorat en droit (*juris utriusque doctor*) et en 1628, après la retraite d'Antoine Perezius, venu d'Espagne avec les archiducs, il devint *Professeur royal*, chargé de l'explication des Institutes (regius institutionum imperialium professor). Nous n'avons pas le dessein de faire ici mention des nombreux ouvrages que V. André a mis au jour sur des matières de droit, puisque leurs titres ont été soigneusement recueillis par l'un de ses biographes bien connus (2); nous nous bornons à observer que son activité s'est principalement exercée sur des auteurs célèbres dont il reproduisait le texte accompagné de notes originales et de commentaires plus ou moins étendus : si le droit féodal et le droit romain eurent place dans ses travaux, la plus large part fut faite par lui au droit canonique, pour lequel il ne se contenta pas d'annoter d'anciens jurisconsultes, tels que H. Canisius, Lance-

---

(1) *Coloniæ*, 1618, 8°, et *Lovanii*, 1625, 8°, typis Hastenii. — L'édition de Cologne, renfermant deux autres traités, portait pour titre général : *Quæstiones quodlibeticæ tres*, *de Toga et Sago*, *Brabantinorum privilegio et Sectariis convincendis*.

(2) Foppens a consigné, à la suite de la biographie, la liste de tous les ouvrages de Valère André dans une édition de la *Bibliotheca Belgica* (t. II, 1148—49. — Bruxellis, 1739). M. Goethals, dans ses *Lectures relatives à l'histoire des Lettres et des Sciences en Belgique*, (t. II) n'a cité que les principaux ouvrages de notre auteur.

lottus, A. Vallensis, J. Vendeville, mais publia un ouvrage neuf et méthodique, qui, conçu sous la forme d'un tableau général, obtint à son époque un grand succès et dut avoir plusieurs éditions à Louvain (1). Val. André avait rassemblé les matériaux nécessaires à une explication nouvelle des Commentaires de G. Mudée et à une édition critique du Digeste; mais il n'eut pas le temps de les mettre en œuvre; ses notes manuscrites sont restées, d'après Foppens, entre les mains de son petit-fils, D. De Coenen, qui était au commencement du XVIIIe siècle parmi les magistrats de Louvain.

Disons-le à la louange de Valère André, ses études consciencieuses et approfondies dans les matières de droit qu'il était appelé à enseigner, ne l'ont point rendu exclusif dans ses vues et stupidement dédaigneux envers les autres sciences. Il n'avait pas seulement un esprit plein de rectitude dans ses jugements, mais encore un esprit complet qui appliquait son attention à l'utilité des branches de la science qu'il ne lui était pas donné de cultiver d'une manière spéciale. Les nobles facultés de l'intelligence que V. André a eues en partage acquièrent un nouveau prix aux yeux de la postérité par

(1) *Synopsis juris Canonici per Erotemata digesti et enucleati.* Ce livre, abrégé de droit canonique, fut réimprimé par A. Struvius à Jéna en 1675, avec des notes et des remarques, qui le firent condamner à Rome par la Congrégation de l'Index en 1679; il eut encore deux autres éditions, l'une à Jéna, en 1709, et l'autre à Leipzig, en 1721.



le contraste des tendances mesquines dont étaient animés les juristes de l'Université de Louvain dans les temps qui ont suivi l'époque de ce grand homme; l'usage qu'il en a osé faire mérite d'autant plus d'éloges qu'il a dû lui-même se trouver en présence d'hommes médiocres qui repoussaient impitoyablement l'alliance de la science et des lettres. Bravant le mépris ou la haine de ces docteurs prétentieux qui, dans tous les siècles et dans toutes les écoles de jurisprudence, ont été les esclaves de la lettre, Val. André appela une saine érudition au secours de la science des lois; il fit entrer dans ses travaux un élément historique qui n'aurait jamais dû manquer à l'enseignement du droit, et il a sous ce rapport préludé à une réforme qu'on n'a pas voulu prendre assez souvent en considération, mais qui aurait à diverses époques déterminé un progrès scientifique dans les écoles des Pays Bas; il a en outre combattu par son exemple la barbarie du langage et l'empire de la routine, et il a ainsi conquis dans l'histoire des lettres latines une place d'honneur qui ne lui sera pas contestée; si jamais le temps a exercé d'innocentes et légitimes vengeances, c'est quand il a condamné à un injurieux oubli les noms des contemporains de Valère André, glossateurs, ergoteurs, champions de la chicane, cherchant dans la controverse toutes leurs jouissances comme toute leur gloire, et, ce qui est un trait indestructible de leur caractère, s'imposant comme des hommes nécessaires aux dépens du vrai savoir et des

droits du génie. Nous allons juger l'activité personnelle de notre jurisconsulte par l'examen des autres entreprises qui ont rempli les trente dernières années de sa vie.

Rien n'a contribué davantage à favoriser les travaux historiques de Valère André que la charge de bibliothécaire de l'Université (bibliothecæ præfectus) qui lui fut confiée dans le cours de son long professorat : s'il avait retiré naguère des entretiens d'A. Miræus le goût des recherches d'histoire et de biographie, comme nous l'avons observé plus haut, il a dû à la direction du premier fonds qui a composé la bibliothèque publique de Louvain la connaissance des livres, indispensable à l'exécution de ses divers projets; c'est grâce sans doute à cette position privilégiée qu'il fut à même de compléter et d'améliorer la seconde édition des deux ouvrages qu'il avait mis au jour avant la jouissance de sa nouvelle charge, la *Bibliotheca Belgica* et les *Fasti Academici*. C'est le 22 Août 1636 qu'eut lieu l'ouverture de la bibliothèque créée pour le service de l'Université dans le bâtiment des Halles; appelé à la surveiller et à la classer, Valère André songea bientôt à dresser un catalogue des livres qu'on y avait rassemblés et qui provenaient surtout de donations et de legs faits par des particuliers. Nous n'entreprendrons pas de rapporter ici toutes les circonstances de l'érection du nouvel établissement qui avait manqué trop longtemps à l'institution universitaire, puisque l'*Histoire de la bibliothèque de Louvain*

par Mr P. Namur est présentement entre toutes les mains (1); nous nous abstenons également de rapporter les essais de classification qui sont dûs aux premiers curateurs, Fromond, Perez, Stockmans, Vernulœus, Ophemius, et qui montrent un système bibliographique encore imparfait d'après le catalogue imprimé par les soins de V. André (2). Nous regardons comme plus digne d'intérêt le discours prononcé par le nouveau bibliothécaire devant l'Université assemblée le 1er Octobre 1636, au moment de l'ouverture des cours (3).

Après avoir, selon l'usage reçu, énuméré les avantages attachés à la situation et au climat de Louvain, l'ordre des études adopté dès l'origine de l'Université, les célébrités qui l'ont illustrée dans la théologie et les

(1) Tome II de l'*Hist. des bibliothèques publiques de Belgique.* Bruxelles, Muquardt, 1841, p. 11—15 (in-8o.)

(2) La classification alors adoptée est reproduite d'après la publication officielle que nous allons citer à l'instant dans l'ouvrage de Mr Namur, p. 16—17, et dans les *Archives philosophiques* du baron de Reiffenberg, t. I, Louvain, 1827, p. 72 suiv.

(3) Ce discours ne fut imprimé qu'en 1639 à la suite du traité d'Erycius Puteanus, intitulé : *Auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis* (accedit Catalogus librorum primæ collectionis a Curatoribus ejusdem Bibliothecæ editus), Lovanii, typis Everardi de Witte, 4o. — « Le lieu commun qu'E. Puteanus a écrit sur les livres, » comme on a nommé spirituellement ses *Auspicia*, occupe 60 pages, et il est suivi de l'*Oratio auspicalis* de Valère André qui se compose de 18 pages, tandis qu'il en reste 110 pour le catalogue lui-même. Ces deux dernières pièces portent le titre nouveau de *Bibliothecæ publicæ Lovaniensis primordia.*

autres sciences, Valère André appelle l'attention de son auditoire sur l'événement heureux qui va donner à l'enseignement plus de force et d'éclat : il représente la Bibliothèque nouvelle comme le bien commun de tous les membres de l'académie, et la compare à une sorte d'arsenal de toutes les sciences, « omnis sapientiæ velut armentarium quoddam. » Se demandant ensuite pourquoi l'Université a été dépourvue si longtemps d'un tel ornement, il en trouve la principale raison dans la jouissance des bibliothèques affectées aux nombreux colléges fondés tour à tour dans son sein, et son assertion à cet égard est justifiée à la fois par beaucoup d'autres documents et par le témoignage d'Erycius Puteanus, professeur et gouverneur du château de Louvain (1). Il paie tribut au pédantisme introduit dans le langage de l'érudition, quand il en vient à comparer les hommes des deux siècles passés à des bibliothèques vivantes : « Vel quia singularum facultatum professores ipsi velut » *ἔμψυχος βιβλιοθήκη*, *spirantes* quædam *Biblio-* » *thecæ*, vivaque adeò Musea et essent et haberentur. » Puis l'orateur fait part à l'assistance des efforts tentés par des hommes bien connus, Beyerlinck, J. Romanus, Jansénius, P. Stockmans, l'archevêque J. Boonen, pour

(1) *Auspicia*, etc., p. 19 : « Etenim urbis et opulentiæ Romanæ simulacrum, si ingenia spectes, Lovanium est, undetriginta circiter florens Collegiis, florens Bibliothecis ; cum sine Bibliotheca ne Collegium quidem subsistat. »

hâter l'érection d'une bibliothèque publiqne, et il félicite l'autorité du choix d'un local servant auparavant de salle d'audience dans l'enceinte des Halles, qu'il appelle « l'*Athénée*, le temple de Minerve et des Muses. » Il ne raconte que brièvement les faits concernant l'organisation et les statuts d'un établissement qui fut approuvé par un décret du Sénat académique ; mais il consacre sa péroraison à des vœux pour l'agrandissement de l'œuvre commencée, et il fait un appel aux amis des lettres, pour qu'ils viennent en aide par des dons nouveaux à la bonne volonté des fondateurs ; comme il a évoqué précédemment à l'appui de sa thèse les beaux siècles de la Grèce et de Rome qui virent s'élever d'immenses dépôts littéraires, il recourt en finissant à l'exemple des grands hommes des temps anciens et modernes, tels qu'Asinius Pollion, qui ont fait entrer leurs propres bibliothèques dans le domaine public ; il conclut des pertes immenses que la science a faites dans les siècles de barbarie que l'union de tous les hommes puissants et intelligents doit avoir pour but de conserver les trésors de science et d'érudition encore cachés dans les collections de manuscrits ou bien multipliés par les procédés de l'imprimerie.

Nous passons à l'application que Valère André a faite des moyens de travail que lui fournissait le séjour de Louvain ; nous allons le voir échangeant le sujet, mais non la nature de ses recherches historiques dans la vie laborieuse qu'il n'a cessé de mener, se faisant tour à

tour biographe des hommes illustres de la Belgique, et annaliste de l'Université.

C'est à Louvain, en 1623, que Valère André fit paraître la première édition de la BIBLIOTHECA BELGICA, dans laquelle il réunissait sous forme de dictionnaire et par ordre alphabétique une géographie nationale et une biographie des hommes célèbres du pays (1); il laissa s'écouler un intervalle de vingt ans avant d'en publier une seconde édition, plus étendue de la moitié que la première (2). Ce livre est bien connu sous la forme que lui a donnée plus tard J. F. Foppens, chanoine de Malines, en conservant le même titre, mais en puisant à d'autres sources, telles que les écrits d'A. Miræus et de F. Sweertius, et en recourant à des documents manuscrits (3). L'origine et la valeur du travail original de V. André ont droit de nous arrêter ici; le genre de l'ouvrage ne permet pas un examen détaillé, mais le plan et les circonstances de l'exécution doivent nous révéler les qualités éminentes du savant.

La première partie de l'ouvrage est une description

---

(1) In qua BELGICÆ seu Germaniæ inferioris provinciæ urbesque, viri item id BELGIO vita scriptisque clari, et Librorum Nomenclatura. » — Lovanii, apud Henricum Hastenium, urbis et Universitatis typographum, MDCXXIII (p. 790, in-8o).

(2) « Duplo auctior. » dit Foppens. — Lovanii, typis Jacobi Zeghers, 1643, 4°.

(3) Bruxellis, 1739, 2 in-4o (ensemble 1234 p.), avec une collection de portraits gravés.



géographique du *Belgium* (dans le sens étendu de cette dénomination) par duchés, comtés et seigneuries (1) ; en rapport avec cette division, chaque ville est l'objet d'une notice particulière (2). Une double table accompagne la partie biographique du travail de V. André, dès la première édition ; l'une qui renferme les noms de famille, est le complément du dictionnaire dont les notices sont rangées dans l'ordre des prénoms ; l'autre est une statistique des villes et des provinces avec indication des grands hommes qu'elles ont produits. On peut juger par l'examen des premières éditions que l'auteur avait, bien qu'avec des peines infinies, pris connaissance des œuvres principales des écrivains dont il parlait : c'est ainsi que son livre est devenu un répertoire de bibliographie, une histoire littéraire, en même temps qu'un recueil historique, qui sera longtemps encore consulté avec intérêt et avec fruit. Deux pièces mises en tête de la première édition, jettent le plus grand jour sur les idées qui ont guidé Valère André dans la réalisation de son plan : l'une qui est une dédicace du livre à des magistrats et des conseillers d'état,

---

(1) Cette partie n'a pas été reproduite par le dernier éditeur de la *Bibliotheca Belgica*, sans doute à cause de la publication d'ouvrages spéciaux de géographie postérieurs à l'époque de V. André.

(2) Les traités géographiques de J. B. Gramaye sur les principales provinces des Pays-Bas renfermaient déjà la description d'un grand nombre de villes importantes ; ils avaient paru à Bruxelles dans les années 1600, 1606, 1610.

est consacrée à relever l'utilité des productions qui sont destinées à perpétuer le souvenir des grandes actions soit dans la vie civile, soit dans la carrière des armes. L'autre pièce, bien plus curieuse, est une adresse au Lecteur (Lectori benevolo et doctrinæ Belgicæ amanti), dans laquelle V. André veut expliquer son dessein : il rappelle que des travaux du même genre ont été entrepris avant lui pour éclaircir l'histoire d'un pays. Parmi les auteurs des premiers siècles chrétiens, il cite S. Jérôme, Gennadius, Honorius, Isidore, Ildephonse, il choisit dans le moyen âge les noms de Sigebert de Gembloux et de Henri de Gand; dans des temps plus rapprochés, il trouve l'exemple de Jean Trithemius, abbé de Spanheim (1), et du cardinal Rob. Bellarmin; il doit ensuite faire mention de l'*Apparatus sacer* d'Antoine Possevin, et de la *Bibliotheca* de Conrad Gesner, répertoire universel des lettres et des sciences. Valère André énumère ensuite les recueils spéciaux consacrés dans tous les siècles à l'histoire de l'une ou l'autre classe de savants. Il reconnaît que c'est dans la maison d'A. Miræus, si versé dans ce genre de recherches, qu'il en a pris le goût, quoique jeune encore, et qu'il a commencé à rassembler les matériaux de son recueil; mais il avoue qu'il doit à André Schott, dont il avait été assez longtemps le secrétaire, l'idée que d'autres

(1) Auteur d'un recueil de *Scriptoribus ecclesiasticis*, plusieurs fois imprimé dans le XVIe siècle.

vers le même temps l'ont aidé à réaliser (1). C'est en voyant s'accroître la matière de son livre qu'il lui vint l'idée de l'intituler *Bibliotheca Belgica* : le manuscrit était terminé dès l'an 1515, mais il passa entre diverses mains, quand l'auteur l'eut envoyé à Bruxelles pour en obtenir l'impression avec privilége, et il ne lui revint que cinq années après. Valère André déclare à la fin de son avertissement, qu'il a fait choix des plus distingués d'entre les écrivains du pays, et qu'il n'a pu faire entrer dans son cadre, tous ceux qui ont composé quelques écrits dans leur langue maternelle; il prévient encore le lecteur, qu'il a été très-bref en parlant des auteurs condamnés et de leurs ouvrages, quand ces auteurs n'ont pas été d'ailleurs des hommes éminents dans la république des lettres, exempts d'un désir immodéré de quereller contre la foi orthodoxe. En réclamant l'indulgence de ses lecteurs, il sollicite comme une grâce les observations de la critique, qui sont des services rendus à la véritable science :

Κἂν βροτοῖς
Αἱ δεύτεραί πως φροντίδες σοφώτεραι.

Parmi les livres que Val. André cite au nombre des sources, nous remarquons, outre les collections les plus connues et les *Bibliothèques* servant à l'histoire des

(1) « Primus vero mihi admodum adolescenti auctor operis hujus fuit ANDREAS SCHOTTUS, e Societ. Jesu, vir præstantissimus, cum illi ego a Manibus essem ac studiis. »



ordres célèbres, la *Bibliotheca sacra* de J. Molanus, encore manuscrite, et un ensemble de notes rédigées par le même en 1575 *De Scriptoribus Belgii;* ces pièces lui avaient été communiquées par A. Schott avec beau coup d'autres (1)

Valère André a pu profiter des monographies publiées par son ami et protecteur, Aubert Miræus, avant 1623, sur l'origine de plusieurs ordres et de divers monastères devenus fameux; il a dû mettre au nombre de ses modèles une des premières publications historiques de Miræus, les *Elogia Illustrium Belgii Scriptorum*, qui avaient paru pour la première fois à Anvers en 1609.

La *Bibliotheca Belgica* se terminait par un avis au lecteur sur l'usage qu'avaient les anciens auteurs de parler de leur propre vie : Valère André réclame le même privilége (2), avant de donner un résumé de ses travaux personnels, à la manière des Allemands, qui ont conservé jusqu'aujourd'hui l'usage d'ajouter à la plupart de leurs thèses un *Curriculum Vitæ.* On ne peut reprocher à notre historien d'avoir été trop peu mo-

---

(1) Ed. I, p. 96. Scriptorum Syllabus.

(2) Ibid., p. 752—53. « Quod exemplo D. Hieronymi, Gennadii, Honorii et Sigeberti Trithemius cœterique in hoc scripti genere sibi licitum putarunt, idem in hac Bibliotheca mihi quoque quasi φιλαύτῳ vitio verti non debet, ut a me scripta hactenus numerem, si quis forte vel id scire aveat, vel mea tanti esse putet, ut cœteris accenseri debeant aut possint, quando et vivis eis hoc Doctorum Virorum Nomenclatore locum suum dedi. Atque hoc modo Colophonem libro meo imponam. »

deste; il rapporte des faits accomplis, et finit par une promesse. « Pluraque in juris deinceps tractatione me-» ditatur, dum vivit valetque ».

Nous ne citerons pas ici les vers de félicitation adressés à Valère André au moment où la *Bibliotheca Belgica* allait voir le jour; nous aimons mieux nous arrêter quelque peu à la querelle littéraire que l'apparition de ce livre lui a suscitée; il est aisé de reconnaître que le bon droit était de son côté, quand il fut accusé publiquement de rivalité et de plagiat par François Sweertius. L'ouvrage de ce dernier, intitulé ATHENÆ BELGICÆ (1), n'a paru qu'en 1628, cinq ans après l'impression de la *Bibliothèque* : mais comme l'objet des deux livres était le même, l'auteur prétendait que V. André lui avait dérobé son plan et l'avait prévenu avec intention; dans sa préface, il s'est plaint de ce qu'un autre lui a enlevé les fruits de son travail en violant les secrets de l'amitié (2), et il s'est justifié par avance, de toute accusation de plagiat, en prétendant qu'il avait le droit de marcher dans la même voie où un autre était déjà entré. Valère André se crut blessé par cette prétention de Sweertius, et présenta dans sa seconde édition l'*Athenæ*

(1) *Sive Nomenclator Inferioris Germaniæ Scriptorum.* (Antverpiæ, folio, typis Guil. a Tungris.)

(2) « Ab amico quem juvenem adhuc... colui, hæc obtrudi satis insolens et durum videtur... Non equidem invideo. Neque tamen tantopere me peccasse agnosco. quod in eadem arena uterque ludimus, ... quod in simili argumento fructum et laudem quærimus. »

de celui-ci comme une copie et un plagiat de sa *Bibliothèque* pour la majeure partie des notices. La plainte de V. André semble en effet être assez fondée; le livre de Sweertius est en tout cas bien inférieur au sien, et, en supposant que le biographe anversois ait travaillé pendant de longues années d'une manière indépendante, on ne peut douter qu'il n'ait enrichi son travail d'un grand nombre de documents empruntés à son devancier (1). Les conseils de Lemire et d'A. Schott n'ont pas manqué à l'un et à l'autre; mais Valère André en a fait librement un meilleur usage. On acceptera sans doute volontiers le jugement du fameux polygraphe Morhof qui s'exprime ainsi dans la section littéraire de son *Polyhistor* (2) : « Valerii Andreæ Desselii Biblio-
» theca cæteris omnibus in hoc genere scriptoribus
» præferenda est, etsi in multis deficit; ac Franciscus
» Swertius in *Athenis suis Belgicis*, quædam sibi sub-
» repta queritur; qui hoc suo libro de academiis et Bi-
» bliothecis Belgii agit. Sed Valerii Andreæ liber multò
» accuratior est ». L'ouvrage de Val. André, dit un autre polygraphe non moins vanté (3), « est le plus beau corps de *Bibliothèque* que nous ayons pour les

(1) Nous ne pensons pas avec M. Goethals que « dans cet état de choses, il n'est guère possible de connaître la vérité. » (Ouvr. cité, t. II, p. 198.)

(2) T. I, lib. I, cap. XVIII de catalogorum scriptoribus, p. 36—37.

(3) Adrien Baillet, *Jug. des Savants*, t. II, Ire p., critiques historiques.

écrivains de toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas. Il est assez juste et assez judicieux, et quoiqu'on y remarque quelques omissions assez importantes, il paraît néanmoins qu'il y a apporté toute la diligence et toute l'exactitude dont il a été capable. Il se trompe quelque fois non seulement sur les livres, mais encore sur les auteurs, et particulièrement à l'égard de ceux qui sont déguisés. Mais cela ne doit pas empêcher qu'on ne le considère comme un des meilleurs bibliothécaires que nous ayons ». Le même écrivain reconnaît qu'il y a dans Fr. Sweertius beaucoup de bonnes choses, quoiqu'il ne soit pas comparable à Valère André.

Il n'est pas inutile de rapporter ici que V. André avait préludé, jeune encore, à la composition de sa *Bibliotheca Belgica* par des recherches d'histoire littéraire : au moment de quitter Anvers, en 1611, il y avait fait paraître un recueil de portraits accompagné de courts éloges *(1)*; dès 1607, il termina son *Catalogus Clarorum Hispaniæ Scriptorum*, imprimé a Mayence sous le pseudonyme de Val. TAXANDER, in-4°. Mais il n'a plus cité ces deux volumes dans ses travaux postérieurs, comme s'il eût voulu les désavouer. Il est probable qu'il devait aux communications d'A. Schott, la plupart des matériaux du dernier ouvrage d'ailleurs très-abrégé par sa forme et qu'il résolut de n'en plus parler

---

(1) Imagines doctorum virorum e variis gentibus, Elogiis brevibus illustratæ. — Antverpiæ, in-8°.



quand eut paru à Francfort en 1608, le travail complet de l'illustre jésuite, la *Bibliotheca Hispanica* formant quatre volumes in-folio (1) : il est à remarquer que le maître n'a pas cru devoir citer l'essai de son élève sur la même matière, sans doute parce que la première pensée d'une œuvre de ce genre lui appartenait, et que d'ailleurs sa propre publication avait été mise sous presse dès l'an 1603 : Baillet nous apprend dans les *Jugements des Savants* (2) que c'est V. André, ou le jésuite Schott sous son nom qui a publié le *Catalogue des célèbres écrivains d'Espagne*, et il ajoute que « ce » n'est presqu'une exposition toute nue de noms d'au» teurs et de titres de livres, les uns et les autres fort » peu corrects ». D'après Nicolas Antonio, auteur de la *Bibliotheca Hispana* (3), « le père Schott avait exposé ce Catalogue au jour et au jugement du public comme une épreuve pour sonder les esprits, et voir si la Bibliothèque d'Espagne serait bien reçue, ou si les savants contribueraient quelque chose en lui envoyant des mémoires... »

Il nous reste à considérer en dernier lieu le travail dans lequel V. André a mis son savoir historique au service de l'Université qui l'avait accueilli de bonne heure

(1) Le titre complet porte : *Hispaniæ illustratæ, seu Rerum urbiumque Hispaniæ, Lusitaniæ, OEthiopiæ et Indiæ scriptores varii in unum collecti.*

(2) Tome II, première partie, critiques historiques.

(3) Romæ, 1672, Præf., p. 36.

dans ses rangs : les *Fastes*, les *Annales* des études académiques de Louvain, FASTI 'ACADEMICI *Studii generalis Lovaniensis* (1). Ce n'était point le premier essai historique sur une institution qui comptait deux siècles d'existence à l'époque de Valère André; en 1627, Nic. Vernulæus, professeur d'éloquence à la faculté des arts, avait présenté un tableau des statuts de l'Université et rapporté les faits mémorables relatifs aux diverses parties de son enseignement; mais l'*Academia Lovaniensis* ne parut pas à V. André réunir toutes les qualités qu'on était en droit d'attendre d'une histoire en quelque sorte officielle, et d'un autre côté le *Lovanium* de Juste-Lipse lui parut être une description trop spéciale de la ville universitaire et de ses monuments ; il résolut donc, comme il nous l'apprend dans son introduction , de reprendre le même sujet en s'attachant davantage au mérite scientifique des membres de chaque faculté, et en faisant ressortir les différents genres d'illustration qu'avait justement acquis l'ancienne école nationale, Val. André était préparé à cette tâche

---

(1) In quibus origo et institutio academiæ, « Item Series Rectorum, cancellariorum, conservatorum in qualibet Facultate, Fundatorum et Benefactorum ejusdem Universitatis. » — Edente VALERIO ANDREA, Desselio, J. U. Doct. et Professore Regio. — Lovanii, apud Joannem Oliverium et Corn. Coenesteyn, 1635, 4o. (230 p.).

(2) Lovanii, 4o, 1627. — Une seconde edition, revue par Christ. De Langendonck, prof. d'histoire et de langue latine, fut imprimée en 1667 à Louvain (200 p. 4o).

par ses premières études, et il put mettre d'autant mieux à profit les recherches naguère entreprises, qu'il avait eu dessein de compléter sa *Bibliothèque*, par un livre nouveau qui en fût, pour ainsi dire, le couronnement (1). L'auteur des *Fastes Académiques* procède dans l'ordre suivant : après avoir raconté tous les faits et cité les principaux documents qui concernent l'érection de l'Université de Louvain au XVe siècle, il explique son organisation intérieure en passant en revue ses dignités depuis la charge de Recteur jusqu'aux fonctions des officiers chargés de la surveillance; puis il donne un aperçu chronologique des promotions au doctorat dans les trois facultés de théologie, de droit et de médecine, et fait connaître les règlements de la faculté des arts et de ses quatre pédagogies ; ensuite il reprend l'histoire du collége des Trois-Langues d'après sa monographie citée plus haut (2), et passe à celle des autres colléges dont il fait connaître les fondateurs et les bienfaiteurs. Le volume est terminé par les témoignages d'hommes célèbres dont les beaux vers latins attestent la prospérité de l'académie de Louvain; la première édition seule contient tout entier *l'Encomium* dû au poëte portugais André Resendius, et en outre, une pièce

(1) « Itaque relictum mihi videbam adhuc spicilegium aliquod, quod Bibliothecæ nostræ Belgicæ partem faceret, et velut mantissæ loco esset. » — *Origo hujus scriptionis*, p. 2.

(2) On lit dans la première édition (p. 2) : « *De collegio Trilingui Buslidiano* ex scriptis a me alius pauca hic retexta. »

imprimée une seule fois par son auteur : un discours prononcé en 1626 dans l'église de St.-Pierre par Valère André pendant une cérémonie commémorative de la fondation de l'Université (1). L'orateur prenant le style élégant et soutenu qui convient au panégyrique, caractérise les progrès rapides de l'œuvre commune des pontifes et des princes; il établit et confirme par les aveux des illustres hôtes qui l'ont visitée, la célébrité conquise par l'Université de Louvain, dès le premier siècle de son existence; il rapproche ensuite d'une manière très-heureuse les noms des hommes qui ont accordé à l'Université le puissant secours de leur patronage, le pape Martin V et Jean IV, duc de Brabant, Eugène IV et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, Paul II et Charles-le-Téméraire; à une série d'illustres pontifes, Sixte IV, Léon X, Adrien VI, il oppose une série de protecteurs couronnés, Maximilien, Philippe-le-Beau, Charles-Quint; il met en parallèle les brefs de Pie IV et de Grégoire XIII avec les édits du roi Philippe II, et il n'oublie pas de mentionner les nouvelles faveurs du pape Paul V, quand il a loué le dévouement et la juste fermeté de l'archiduc Albert. Valère André ajoute à ces rapprochements historiques l'éloge des colléges attachés à l'Université et des hommes les plus

---

(1) Cette pièce intitulée : EUCHARISTICON *fundatoribus patronis et benefactoribus Universitatis Lovaniensis*, est insérée dans la première édition des *Fasti*, p. 205—17. Il n'en est que fait mention dans la seconde, p. 396.



célèbres qui en sont sortis (1). En terminant, il rend grâces au Ciel des destinées heureuses qu'il a accordées à l'Université jusque dans les crises terribles excitées par l'hérésie, il bénit la mémoire de tous ses protecteurs, et il demande en son nom une égale bienveillance aux princes contemporains, au pape Urbain VIII (2), au roi d'Espagne, Philippe IV, à l'archiduchesse Isabelle et à tous les ordres de l'Etat. Nous devons ajouter que le même jour où V. André récitait son *Eucharistium* à la suite d'un office solennel d'actions de grâces, des discours d'apparat à la louange de l'Université furent prononcés par Pierre Castellanus, professeur de médecine, et par Nic. Vernulæus, orateur académique et professeur d'éloquence.

Il ne peut entrer dans notre plan d'analyser les matières diverses qu'embrasse le livre de Valère André, ce serait entreprendre une histoire abrégée des deux premiers siècles de l'Université de Louvain : cette histoire reste à faire, sous la forme du récit suivi, raisonné, critique et dramatique, telle que la conçoivent les mo-

---

(1) Il dit en parlant du collége des Trois-Langues (p. 214) : « Dedit et formavit viros in Republ. magnos ac præstantes; vel ideo etiam, quia sic formati, litterarum cognitione præstent cæteris. »

(2) Un passage de la péroraison fournit un excellent exemple des jeux de mots, familiers et chers aux orateurs de la Latinité moderne : « Fave tantum, URBANE Pont. Maxime, et sparge deinceps, quas cæpisti, amoris flammas. Barbara esse non poterit *Barbarius* Pontifice Universitas, quamdiu is *Urbanus* erit »

dernes; M. le baron de Reiffenberg n'en a donné qu'une esquisse dans les quatre *Mémoires*, pleins d'esprit et de finesse, qu'il a insérés il y a plus de dix ans dans le recueil de l'Académie royale de Bruxelles. En attendant qu'une œuvre aussi nationale soit exécutée dans les proportions qu'elle comporte, on peut dire que les *Fasti Academici* n'ont rien perdu de leur prix; leur auteur qui était en possession d'une vaste et saine érudition a travaillé avec conscience, et nous devons ajouter qu'il s'est empressé d'améliorer son œuvre dans une seconde édition à laquelle il a apporté lui-même tous ses soins (1). Il nous sera facile d'indiquer ici brièvement de quelle nature sont les augmentations introduites par l'écrivain lui-même dans l'ensemble de sa composition : non seulement il a étendu beaucoup les chapitres qu'il avait consacrés d'après son plan général à l'histoire de chaque collége; mais encore il a placé à la suite du corps de l'ouvrage un appendice concernant l'histoire externe de l'Université. Ne pouvant reprendre d'une manière complète et dans un ordre chronologique les événements qu'il avait eu occasion de mentionner plus d'une fois dans ses notices détachées sur les facultés et les colléges, il a rassemblé en autant de paragraphes les faits les plus remar-

(1) Fasti Academici, etc., *id est, origo et institutio*, etc. *Resque aliquot memorabiles ejusdem Universitatis.* — Editio iterata accuratior, et altera parte auctior. Lovanii, apud Hieronymum Nempæum, 1650, 4° (408 p.).

quables et les plus curieux de chaque époque sous le titre de *Sylloge rerum aliquot memorabilium in et ab Universitate Lovaniensi gestarum* (1) ; il a pu comprendre d'assez grands détails dans quelques-uns de ces aperçus, tels que la part prise par les représentants de l'Université au concile de Bâle, la tentative faite en 1535 par les magistrats de Tournai d'ériger une faculté des arts; la fondation de l'académie de Douai, la publication des décrets du concile de Trente, les difficultés que l'Université a rencontrées à diverses reprises dans ses rapports extérieurs avec d'autres institutions. La seconde édition des *Fasti Academici* est encore aujourd'hui la plus répandue; Foppens nous apprend que l'on préparait de son temps une révision de cet ouvrage qui aurait porté le titre *d'Histoire de l'Université de Louvain*, et qui aurait été accompagnée d'une continuation s'étendant jusqu'aux années où il écrivait. Mais cette troisième édition n'a point paru, quoique la seconde eût été portée sur les listes de la congrégation de l'Index par décret du 13 Novembre 1662, jusqu'à ce qu'elle fût corrigée.

Après avoir accordé à l'examen des ouvrages les plus célèbres de Valère André l'étendue que comportait la présente notice, nous n'avons plus qu'à dire quelques mots des honneurs qui lui furent décernés comme une récompense de son mérite. Après la mort de sa femme,

(1) *Fasti*, ed. 1650, p. 333—96.

Catherine Baecx, qui eut lieu en 1640 (1), il fut trois fois revêtu de charges éminentes dans l'Université; il remplit du 22 Décembre 1642 au 22 Décembre 1643 les fonctions de *Dictateur;* on désignait alors sous le nom de DICTATOR, le dignitaire chargé de composer et de dicter les lettres ou les pièces officielles expédiées au nom du corps académique, et chargé aussi de répondre aux lettres adressées à l'Université; les lettres rédigées par le *Dictateur* n'étaient envoyées qu'après avoir été lues en présence du Recteur et des membres délégués à cet effet, et une copie devait en être conservée dans les archives académiques (2). Valère André fut ensuite élu deux fois Recteur de l'Université, le 28 Février 1644 et le même jour de l'an 1649; il eut, selon l'usage du temps, à remplir cette charge pour le terme d'un semestre, et il n'interrompit point jusque dans ses dernières années les devoirs de son laborieux professorat ou l'achèvement de ses doctes recherches. Il vivait en-

(1) Val André avait épousé le 21 Août 1621 Catherine Baecx, fille de Pierre Baecx, née à Malines en 1597, et nièce du célèbre jurisconsulte Adrien Baecx, président du collége des Trois-Langues (déjà mentionné plus haut). Elle mourut à Louvain le 27 Février, après une cruelle maladie précédée d'une fausse couche, et elle fut la première personne qui fût enterrée dans la chapelle de saint Charles Borromée, dans l'église St.-Pierre; elle laissa deux filles, l'une du nom de Barbe, que V. André maria à G. Fr. Van den Bossche; l'autre Andrienne, qu'il maria à Matthieu De Coenen. — (Note manuscrite.)

(2) *Fasti*, p. 49. *Acad. Lovan.*, p. 37.

touré d'un respect universel, et il recevait sans cesse de nouveaux gages de la reconnaissance publique, quand la mort vint le surprendre à l'âge de soixante-sept ans, le 29 Mars 1655 (1); il était membre de l'Université depuis quarante-trois ans, et docteur en droit, ayant charge d'enseigner comme professeur royal depuis trente-quatre ans. Valère André fut enterré dans la chapelle de St. Charles Borromée, à côté de son épouse qu'il avait perdue quinze années auparavant; dans la même enceinte reposaient deux hommes célèbres qui avaient été ses dignes émules dans le mouvement de rénovation littéraire favorisé par le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, Erycius Puteanus, de Venloo, mort en 1646, et Nic. Vernulæus, de Rubelmont, mort en 1649. Quand ces trois savants eurent disparu, le culte des lettres eut de nouveau à souffrir de l'indifférence du plus grand nombre; l'éloquence latine qu'ils avaient soutenue par leurs écrits et par leur exemple cessa d'être alimentée par une riche érudition; les bonnes traditions de l'âge d'André Schott et de Juste-Lipse tombèrent peu à peu en oubli.

Les funérailles de Valère André ne furent célébrées avec solennité dans l'église St.-Pierre, qu'une année environ après sa mort. Bernard Heimbach, professeur d'histoire (professor historiarum academicus) (2), pro-

(1) Foppens a donné à tort la date de 1656, qui, comme on va le voir à l'instant, est celle des funérailles solennelles de Val. André.

(2) B. Heimbach, né dans les provinces rhénanes, à Zulpich, l'an-

nonça dans cette circonstance une oraison funèbre qui fut imprimée à Louvain en 1656 (1), et dont l'épître dédicatoire à l'abbé de Tongerloo, Augustin Wichmans, est datée du 5 Mars de la même année. On lisait dans le *Monitum ad Lectorem* : « Justò tardius hæc justa in » luce vides.....et quas ivimus exequias ultra anniversaria » iêre (2). ». On ne sait si l'on doit attribuer un délai aussi long aux événements politiques ; peut-être, en 1655, la sécurité, n'a-t-elle pas été assez grande à Louvain pour la célébration de cérémonies académiques, tandis que l'archiduc Léopold menait ses bandes espagnoles à travers tout le pays pour le défendre contre les intrigues de la France et les invasions de l'étranger.

Peu d'années après, l'éditeur de l'*Academia Lovaniensis*, Chr. Van Langendonck, a inséré à la suite des notices de Vernulæus sur les philologues illustres un éloge de Valère André qui est significatif dans sa conci-

---

cien Tolbiac, près de Bonn, succéda en 1649 à Nic. Vernulæus dans l'enseignement de l'histoire, et publia plusieurs traités historiques de son prédécesseur avec des additions. Il le remplaça aussi dans la chaire de latin au collége des Trois-Langues.

(1) *Oratio funebris in Exequias* V. A., etc., typis Hieron. Nempæi, 4°.

(2) Nous devons à une note manuscrite la mention de ce passage ; nous n'avons pu voir le discours lui-même, qui peut être réputé bien rare, puisqu'il manque dans l'immense collection de Van Hulthem, qui possède plusieurs exemplaires des autres opuscules de B. Heymbach.

sion et qui est en même temps curieux par le ton recherché de la rhétorique néo-latine (1) : « Valere, inquit » Plempius, vita est : et hic VALERIUS ANDREAS ut valuit » vitam Academicis dedit, dum suis in Academicis Fastis » eos vivere fecit. Vivat et hîc in academia nostra im- » mortalibus Fastis dignissimus Vir, qui suâ in Belgica » Bibliotheca quoque scriptoribus literariam vitam con- » tulit. Quin imò vivat, dùm I. U. D. et Professor Cla- » rissimos Juris Interpretes pulcherrima restauratione, » et luculentissimis notis reviviscere fecit. Hic ille Phi- » lologus est qui latinam suam Eloquentiam exquisitis- » simis scriptis testatam reliquit; quique hebræam suam » suadam Trilingui in Auditorio linguæ sanctæ Professor » quadraginta duos annos excoluit. » Foppens est encore plus concis dans le double éloge qu'il dispense à la mémoire de Valère André, lorsqu'il l'appelle « Vir prisco » morum candore et multiplicis doctrinæ laude suprà » omnem laudem (2). »

Nous terminons cette courte biographie d'un des membres les plus actifs de l'ancienne Université de Louvain, en indiquant la destinée qu'eurent après lui une des deux chaires qu'il avait remplies avec tant de distinction. L'enseignement de l'hébreu au collége des

---

(1) *Acad. Lovan.*, ed. 1667, p. 172.

(2) Un portrait habilement gravé, et plein d'expression, accompagne la notice sur V. André dans les exemplaires complets de la *Bibliothèque* de Foppens.

Trois-Langues fut confié en 1656 à Jean Santer, d'Alost en Flandre : il fit exécuter en plomb un corps de caractères hébreux de diverse grandeur, et surveilla la gravure de poinçons de cuivre pour les lettres et les points; il avait l'intention de publier, à l'aide de ces caractères, plusieurs traités de philologie hébraïque et un ouvrage grammatical sur le chaldéen (*Grammaticalia chaldaica* (1)); mais on ne connaît sous son nom qu'un seul livre : *Introductio brevis in linguam sanctam hebræam*, etc., publié en 1675 à Louvain (2). La chaire d'hébreu n'appartint dès lors à aucune célébrité jusqu'en 1755, année où elle fut remise à un homme actif et laborieux, Paquot, qui ne réussit pas lui-même à lui rendre son ancien éclat : l'étude élémentaire de l'hébreu, entreprise péniblement par quelques hommes au XVIIIe siècle, n'était qu'un inutile surcroît, ajouté aux exercices et aux travaux de mémoire imposés par les règlements, et elle ne pouvait porter aucun fruit. Tandis que la philologie orientale, enrichie de l'arabe et des autres idiomes sémitiques, était florissante depuis deux siècles dans les écoles d'un pays voisin, le collége des Trois-Langues n'eut aucun nom d'hébraïsant à leur opposer. Valère André est, sans contredit, un des hommes qui furent animés des meilleures intentions et des vues les

---

(1) Van Langendonck dans la seconde édition de l'*Academia Lovan.*, p. 76.

(2) Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 7 6.

plus saines sur la culture simultanée des lettres et des sciences parmi les hauts dignitaires de l'ancienne Université; mais l'esprit qu'il avait porté dans ses études et dans son enseignement ne lui a survécu que dans un petit nombre d'hommes, impuissants à combattre l'indifférence ou la routine : et d'ailleurs Valère André avait déjà donné dans sa personne le dangereux exemple du cumul de fonctions importantes remises à un seul et même homme malgré leur nature opposée; s'il a pu lui-même suffire à la multiplicité des charges qui lui furent assignées, il n'en est pas moins vrai qu'un tel système est bientôt devenu funeste aux fortes études et destructif de toute vie scientifique, à cause des fréquentes applications qu'on en a voulu faire dans les deux derniers siècles à l'organisation générale de l'Université de Louvain.



NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE HIEREMIAS THRIVERUS, PAR Mr LE PROFESSEUR HAAN.

Nous sommes si sûrs et si fiers de nos connaissances en médecine, nous croyons l'état de cette science tellement supérieur de nos jours, que nous ne regardons, en général, les travaux de nos ancêtres qu'avec dédain ou pitié. A peine la génération présente connaît-elle les noms de ces Belges illustres, dont la réputation se répandit dans tout le monde savant, et dont le génie ouvrit à la science la voie que nous suivons encore aujourd'hui.

Cet oubli de nos vieilles illustrations est vraiment inqualifiable, et c'est sans doute parce que ce vice de notre époque a été senti, que quelques hommes instruits et généreux, des hommes vraiment amis de notre gloire nationale, ont pris à cœur, depuis quelque temps, d'exhumer les titres de plusieurs de nos devanciers et de les signaler non-seulement à l'attention, mais à l'admiration ainsi qu'à la reconnaissance des contemporains et de la postérité. Ainsi firent le professeur Burggraeve pour André Vésale, le docteur Van Meerbeeck pour Rembert Dodoens, le docteur Broeckx, pour tant d'autres personnages non moins remarquables. Mais combien n'est-il pas encore d'anciens médecins belges à présent inconnus, dont les écrits, sans avoir joui d'une aussi grande renommée, méritent cependant d'être lus

et médités. Car, remarquons-le bien, les livres de nos vieux médecins sont des ouvrages tout à fait originaux : ils sont, en quelque sorte, les tableaux fidèles et consciencieux où ces praticiens consignaient les résultats de leur longue expérience et de leur minutieuse observation. Nous concédons volontiers que sur beaucoup de points d'anatomie, de physiologie et de pathologie leurs idées étaient erronées; mais nous croyons également que, dans une foule de cas, cette erreur était bien plus souvent dans les mots que dans les choses. Et, ce que nous soutenons fermement, c'est que leurs livres étaient l'expression de la science médicale véritablement et proprement *belge;* qu'ils y traitaient, non des hommes et des maladies de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne, mais des hommes et des maladies de la Belgique. Oui, nous le disons avec une grande conviction, la lecture attentive du poudreux bouquin de tel de nos vieux auteurs nous profitera souvent plus, dans l'exercice de notre art, que l'étude de beaucoup de ces ouvrages modernes qui, nés sur un sol étranger, ne tendent qu'à fourvoyer le praticien qui veut en faire l'application sous le ciel de la Belgique. Mus par un sentiment de justice et d'utilité pratique nous faisons des vœux bien sincères pour qu'on fouille une bonne fois, avec suite et intelligence, les archives de la science médicale nationale, afin qu'apparaisse de nos jours une histoire complète de la médecine belge, histoire qui sera un monument solide, nous l'espérons, de notre gratitude envers

nos prédécesseurs dans la carrière si épineuse et si difficile de l'art de guérir, et qui servira, en même temps, de phare pour nous éclairer dans nos élucubrations scientifiques et pour rattacher les travaux modernes à la longue série d'ouvrages respectables que la vieille patrie nous a légués.

Si la part de tous ne peut pas être égale dans la création de cette œuvre nationale, du moins y a-t-il toujours quelque honneur à lui fournir son contingent si faible qu'il soit, et c'est ce qui nous détermine à publier la courte notice qui suit.

Il y a trois siècles vécut à Louvain un homme qui réunissait en lui toutes les qualités du médecin érudit, du professeur éloquent et du grand écrivain. Cet homme était *Hieremias Thriverus,* nom ignoré de la plupart des médecins actuels, et qui mérite pourtant une place dans nos souvenirs.

Jérémie de Drivere ou de Dryvere (1), ou plutôt — car les savants d'alors avaient l'habitude de latiniser leur nom — Hieremias Thriverus ou Thriverius, naquit à Braeckel (2), village de la Flandre orientale, vers

(1) Et non pas Drivère, comme tous les auteurs français écrivent.

(2) C'est du nom de ce village que notre auteur s'appelait également *Brachelius*, dénomination qu'on trouve encore dans beaucoup de catalogues. Il paraît cependant qu'au commencement de sa carrière, Thriverus dédaignait son humble village, puisqu'alors il s'intitulait *Gerardimontanus*. En effet, la seigneurie de Braeckel, appartenant alors à la noble famille de *Ligne*, comme on le voit dans la dédi-

l'année 1504. La date exacte de sa naissance n'est pas connue. Son père, Jérôme de Drivere, qui exerçait la médecine à Braeckel, envoya Jérémie, après qu'il eut achevé ses humanités à l'Université de Louvain, où il étudia la philosophie dans la pédagogie du Faucon. Là, notre jeune homme ne tarda pas à donner des preuves d'une intelligence extraordinaire et d'une rare application à l'étude. En effet, à peine âgé de dix-huit ans il remporta, au concours général de l'an 1522, entre 145 concurrents, l'insigne honneur d'être proclamé *Primus de Louvain.* Après ce succès, Thriverus commença lui-même à donner des leçons de philosophie, et il l'enseigna avec tant de distinction que la faculté de philosophie le reçut le 3 Novembre 1531 membre du conseil de l'Université. Mais la philosophie ne fut pas l'unique but de notre auteur; son père était médecin, il voulut l'être aussi. Depuis longtemps la médecine était l'objet de ses méditations, et tous les loisirs que lui laissait l'enseignement de la philosophie, il les consacrait à l'étude de la médecine. Ses progrès dans cette science ne furent ni moins signalés ni moins rapides, et, ce qui le prouve, c'est qu'en la même année (1531) où il fut reçu membre de l'Université en qualité de lecteur en philosophie, il publia son premier ouvrage de médecine. Quelques années plus tard (le 8 Mai 1537),

---

cace du livre : *In septem libros Aphorismor. Hippoc.*, dépendait du territoire de Grammont.

après des épreuves difficiles et brillantes, Thriverus fut reçu docteur en médecine, titre qui dans ce temps ne se donnait qu'aux hommes d'un talent supérieur, à ceux qu'on jugeait digne du professorat; car, pour l'exercice de la médecine le simple titre de *licencié* suffisait. Aussitôt qu'il eut obtenu les honneurs du doctorat, il abandonna ses leçons de philosophie et ouvrit des cours de médecine, sans toutefois être officiellement pourvu d'aucune chaire publique à l'Université. Mais tel était son savoir, et si grande était devenue sa réputation dans l'enseignement, que bientôt après (le 12 Juin 1541 (1)) il fut nommé professeur ordinaire et primaire de médecine. Voici par quel concours de circonstances. Dans ce temps il n'y avait à l'Université que deux chaires de médecine occupées alors l'une par Arnold Noot de Hal, l'autre par Léonard Willemaers de Louvain. Ces deux professeurs ne plaisaient point aux étudiants qui s'en plaignaient hautement, disant que Léonard Willemaers surtout était incapable de remplir convenablement sa charge; qu'après avoir donné les textes, il n'entrait dans aucune explication et qu'il se rendait inintelligible en s'exprimant dans le latin barbare des traducteurs d'Avicenne. Le magistrat de Louvain, qui nommait aux deux chaires et payait ceux qui les occupaient, s'émut de

(1) C'est là la véritable date de la nomination de Thriverus, telle qu'on la trouve dans les actes de la ville de Louvain. Valerius Andreas se trompe en rapportant cette nomination à 1543.

ces plaintes. Il reprocha particulièrement à Arnold Noot ses fréquentes absences, et l'habitude qu'il avait de faire donner ses leçons par des suppléants; enfin il finit par forcer les deux professeurs de donner leur démission. Il réunit ensuite les deux chaires de médecine en une seule malgré leur importance, et la confia à Thriverus sur les sollicitations et les prières de tous les étudiants. Dans cette nouvelle position, notre auteur ne se reposa point sur ses lauriers; il justifia, au contraire, le choix de la régence de Louvain par son activité et par toutes les qualités qui font un bon professeur. Mais sa passion pour l'étude troubla à la longue sa santé, et il fut enlevé par la mort en Décembre 1554 à peine âgé de 50 ans, laissant trois enfants de sa femme Anne Walravens qui lui survécut (1). Il fut enterré dans l'église de St.-Pierre à Louvain.

Malgré le temps que lui prenait l'enseignement, Thriverus laissa plusieurs écrits. Presque chaque année voyait éclore une de ses nouvelles productions, comme le prouve la liste de ses ouvrages que voici :

1. *Disceptatio de securissimo victu, a Neotericis perperam praescripto.* Lov. Servat. Sassenus, 1531; in-4°.

2. *De missione sanguinis in pleuritide ac aliis phlegmonis tam externis quam internis omnibus, cum Petro*

(1) Les enfants de Thriverus et d'Anne Walravens furent : *Dénis*, qui fut plus tard médecin à Zirickzee en Zélande; *Philippine* mariée à Nicolas Van Emeren, et *Elisabeth* qui épousa Goswin Coninex.

Brissoto et Leon. Fuchsio Disceptatio ad medicos Parisienses. — Cet ouvrage est suivi de *Commentarius de victu ab arthriticis morbis vindicante, ubi quam male diris illis cruciatibus sit a neotericis hactenus provisum ostenditur, ac alii quam plurimi vivendi errores alibi communes obiter corriguntur.* Lovan. Barthol. Gravius, 1532; in-4°.

3. *De temporibus morborum et opportunitate auxiliorum.* — Avec cet ouvrage se trouve :

Elenchus Apologiae Leon. Fuschii nuper emissae de missione sanguinis in pleuritide. Lovan. Servat. Sassenus, 1535; in-4°.

4. *In tres libros Galeni de temperamentis et unum de inaequali temperie Commentarii quatuor, nequaquam ex aliis collecti sed propriis rationibus instructi.* Lovan. Servat. Sassenus, 1535; in-8°; et une seconde édition Lugdun. 1547; in-12°. Cet ouvrage se trouve en partie traduit en français sous le titre : *Epitome sur tous les trois livres des tempéraments de Galien, par Jérémie Thriveris Brachelius, traduict en Francois avec les Aphorismes de Jean de Damas, medecin Arabe.* Lyon. Jean de Fournes, 1555; in-16°.

5. *In primum Aphorismorum Hippocratis librum Commentarius.* Antverp. Matth. Crommius, 1538; in-4°. Cet ouvrage eut une seconde édition en 1551 in-4°.

6. *Corollarium super missione sanguinis in pleuritide.* Antverp. Matth. Crommius, 1541; in-12.

7. *Paradoxa de vento, aëre, aqua et igne. Intercessit*

his obiter censura libelli de Flatibus qui hactenus dictus est Hippocratis. Antverp. Matth. Crommius, 1542; in-12°.

8. *Super natura partium solidarum cum Aristotele et Galeno disceptatio. Accesserunt et multarum aliarum disputationum argumenta, in quibus varia asseruntur paradoxa hactenus incerta aut omnino incognita.* Antverp. Mart. Nutius, 1543; in-12.

9. *Ad studiosos medicinae oratio de duabus hodie medicorum sectis ac de diversa ipsarum methodo.* Antverp. Mart. Nutius, 1544; in-12.

10. *In τεχνὴν (artem) Galeni clarissimi Commentarii.* Lugdun. Fratres Beringi, 1547; in-16°.

11. *In Polybum aut Hippocratem de ratione victus Idiotarum aut privatorum Commentarius.* Lugdun. Fratres Beringi, 1548; in-12.

12. *Varia Apophthegmata.* Lugdun. Fratres Beringi, 1549; in-12°.

13. *In septem libros Aphorismorum Hippocratis Commentarii.* Lugdun. Fratres Beringi, 1551; in-4°.

14. *In Hippocratem de ratione victus in morbis acutis Commentarii.* Lugdun. Fratres Beringi, 1552; in-12°.

15. *Aurelii Cornelii Celsi de sanitate tuenda liber, pluribus in locis antea nemini suspectis castigatus et commentariis Hieremiae Thriveri ac notis Balduini Ronssei illustratus.* Lugdun. Franc. Raphelingius, 1592; in-4°.

16. *H. Thriveri Brachelii Universae medicinae brevissima absolutissimaque methodus a Dionysio Thrivero*

filio ab obitu illius in publicum collata. Lugdun. Franc. Raphelingius, 1592; in-12°.

17. *De Arthritide quaedam consilia.* — Ces conseils, extraits du traité : *De victu ab Arthriticis* etc., se trouvent dans le recueil de Henri Garet sur la goutte. Francof. Joh.Wechelus et Petrus Fischerus, 1592; in-8°.

A l'époque où vivait notre auteur, le monde médical était fortement agité par une question qui occupait tous les esprits. Cette question, mille fois résolue dans tel sens et mille fois débattue dans un sens contraire, la voici : *Où faut-il pratiquer la saignée dans la pleurésie?* Notre Thriverus prit une large part à la discussion de ce point de thérapeutique. Nous n'hésitons même pas à dire et nous croyons pouvoir démontrer que lui, un des premiers, la posa sur son véritable terrain, et la résolut d'après les vrais principes de la médecine hippocratique. Mais avant d'entrer dans l'examen de la discussion, nous pensons qu'il faut d'abord raconter brièvement les circonstances qui donnèrent naissance à cette question devenue si fameuse.

Dans l'ancienne école grecque, à la tête de laquelle il faut placer Hippocrate et son illustre commentateur Galien, on admettait deux sortes de saignées. L'une, pratiquée tout au commencement de la fluxion inflammatoire et loin de la partie malade, avait pour but de

rappeler les humeurs qui affluaient vers le point enflammé; c'était *la saignée révulsive.* L'autre, faite dans l'endroit enflammé même, ou du moins dans le voisinage, provoquait directement le dégorgement des humeurs qui stagnaient dans la partie phlogosée et qui s'y *putréfiaient*; celle-là était appelée *saignée dérivative.*

Mais dans la suite des siècles, et grâce aux médecins arabes, à Oribase et surtout aux pneumatistes, qui ne voulaient ouvrir que les veines des parties éloignées, la saignée révulsive fut seule en honneur; on abandonna presque entièrement l'usage de la saignée dérivative. C'est qu'on craignait qu'au commencement de la maladie, lorsque les humeurs affluent vers la partie enflammée, la saignée pratiquée au voisinage de l'endroit souffrant ne les attirât encore davantage, et qu'en évacuant trop de sang (on en croyait la quantité contenue dans le corps humain très-petite), on ne donnât lieu à un état de faiblesse qui pouvait devenir très-funeste. De plus, on croyait que le plus sûr moyen de guérir les inflammations qui, pour la plupart, sont déterminées par une métastase, était de ramener les humeurs vers le lieu d'où elles proviennent. Enfin on finit par s'écarter tellement des principes posés par Hippocrate et par Galien que, dans les inflammations, on ne pratiquait plus la saignée aux parties voisines et que, dans les pleurésies même les plus intenses, on laissait suinter légèrement et goutte à goutte le sang par les veines du pied.

En cet état de choses, il fallut un homme bien convaincu et bien hardi qui osât heurter l'opinion reçue par le plus grand nombre des médecins, et porter le premier coup au système médical des Arabes, en si grande faveur alors. Cet homme fut Pierre Brissot, professeur de médecine à Paris. En 1514 il régnait aux environs de Paris une pleurésie épidémique des plus meurtrières. Brissot, voyant l'insuffisance de la pratique ordinaire, chargea un de ses élèves de pratiquer gratuitement aux pleurétiques dans les faubourgs de Paris la saignée au bras du même côté où se trouvait la pleurésie. Cette tentative fut couronnée du plus brillant succès. L'année suivante, Brissot se prononça publiquement et soutint les avantages de sa méthode, qu'il dit être celle d'Hippocrate, sur la pratique des Arabes.

Cependant, si ses cures merveilleuses lui firent de nombreux partisans, elles ne lui suscitèrent pas moins d'ardents antagonistes, à telles enseignes qu'il quitta la France et se rendit en Portugal. En 1518 il se trouvait à Evora, où il put encore mettre sa méthode en pratique, puisqu'une épidémie de pleurésie régnait alors dans cette ville. De nouveaux succès non moins éclatants que ceux qu'il avait obtenus à Paris, lui valurent l'animosité et la haine du médecin du roi de Portugal Emmanuel. Ce médecin, appelé Denys, attaqua dans un long et violent écrit la méthode de Brissot; mais celui-ci, pendant qu'il était occupé à composer sa réponse, mourut en 1522 de la dyssenterie. Ce fut son ami, An-

toine Luceus d'Evora qui publia la réfutation de Brissot, le seul ouvrage que nous ayons de cet auteur (1).

Quoi qu'il en soit, la discorde était parmi les médecins. Les uns tenaient pour Brissot; les autres, Denys à leur tête, soutenaient quand même l'ancienne méthode des Arabes. Enfin la dispute s'anima de part et d'autre à tel point qu'on résolut de porter l'affaire devant l'Université de Salamanque, qui donna gain de cause aux *Brissotins*. Les partisans de Denys, irrités de cette décision, en appelèrent vers 1529 à l'empereur Charles-Quint, accusant leurs adversaires d'ignorance, de témérité et d'hérésie aussi dangereuse en médecine que l'était celle de Luther dans le monde moral et religieux. Peut-être, disent quelques historiens (2), auraient-ils fini par obtenir un décret de l'empereur portant défense de saigner à la manière de Brissot, si le duc de Savoie, Charles III, ne fût pas mort, précisément à cette époque, de la pleurésie, après avoir été dûment saigné suivant la méthode des Arabes.

La guerre continua : de tous côtés s'élevèrent des médecins, parmi lesquels il suffit de nommer *André Thurinus*, *Panizza*, *Optatus*, *Victorius* et surtout

(1) Apologetica Disceptatio in qua docetur per quæ loca sanguis mitti debeat in viscerum inflammationibus, præsertim in Pleuritide. Paris, Simon Colinæus, 1525, in-12o. Basil. 1529, in-12o et Paris 1622, in-12o.

(2) Sprengel, entre autres, croit que tout ceci est controuvé.

Jean Argentier, qui attaquèrent dans leurs écrits la méthode de Brissot. Celle-ci toutefois ne manqua pas non plus d'apologistes. Parmi ces derniers il faut placer un médecin allemand très-instruit, appelé *Léonard Fuchs* (1), qui combattit énergiquement dans son traité (2) les adversaires de Brissot, et proclama l'utilité et les sages préceptes de la pratique du professeur de Paris.

Mais, comme il arrive le plus souvent, les élèves allèrent plus loin que le maître; les sectateurs tombèrent dans des exagérations dont le réformateur s'était prudemment gardé. La question ne se trouva plus dans les mêmes termes. En effet, il ne s'agissait plus de savoir si, dans la pleurésie, il faut saigner au bras du côté souffrant : on posait en principe, que dans toutes les inflammations il faut pratiquer la saignée *loco dolenti*, en un mot, on rejetait entièrement l'usage de la *saignée révulsive*. C'est contre l'exagération qu'entraînait une telle doctrine que notre Thriverus s'éleva dans le remarquable travail intitulé : *De missione sanguinis in pleuritide ac aliis phlegmonis tam ex-*

(1) *Léonard Fuchs* naquit, dans l'ancien pays des Grisons, en 1501, et mourut le 10 Mai 1566, après avoir professé la médecine deux ans à Ingolstad, neuf ans à Anspach et trente ans à Tubinge. Il excella surtout dans la botanique et fut ennobli par Charles-Quint.

(2) Errata recentiorum medicorum LX numero, adjectis eorumdem refutationibus, Leonardo Fuschio medico authore. Haganoæ 1530, in-4o.



ternis quam internis omnibus, cum Petro Brissoto et Leon. Fuchsio Disceptatio ad medicos Parisienses (1).

Fuchs admettait qu'une partie qui s'enflamme est dans un état de faiblesse ; les autres parties du corps ayant conservé toute leur énergie vitale, envoient vers la partie faible tout ce qu'elles ont de trop en humeurs. Il en résulte qu'on ne peut pas opérer le retrait ou la dérivation des humeurs aux parties situées au côté opposé du point souffrant, ou plus éloignées encore, puisque ces parties n'ont plus rien à envoyer, toutes les humeurs s'étant dirigées vers le point enflammé (2). Donc la prétendue saignée révulsive est un non-sens.

Cette manière de voir ne fut pas celle de Thriverus. D'après sa théorie de l'inflammation, ce ne sont pas les parties qui envoient les humeurs vers le point enflammé ; c'est, au contraire, la douleur inflammatoire qui appelle la matière (3). Voici, d'ailleurs, les argu-

---

(1) Cet ouvrage est devenu très-rare : Sprengel dit qu'il n'a pas pu se le procurer. Nous avons été assez heureux de le rencontrer à Bruxelles à la Bibliothèque royale, fonds de *Van Hulthem*. C'est un petit volume in-4° de 33 pages.

(2) Nam ad locum affectum tamquam ad partem imbecilliorem omnes reliquæ partes uti fortiores suas superfluitates reposuerunt. Ob id in opposita parte aut multum distante nulla est superfluitas quæ possit ultra ad affectam partem defluere, gratia cujus retractio vel diversio fieri debeat, cum tota ad affectam partem quæ in universo fuit corpore superfluitas defluxerit. — Leon. Fuchs, op. citat. pag. 47.

(3) Dolor materiam ab inferioribus ad superiora surripit... propter... dolorem fluxus in eas (partes) magis superfluit. — Hier. Thriver. Disceptatio de miss. sang.

ments avec lesquels Thriverus combattit la doctrine exagérée de Brissot et de Fuchs, arguments qu'on trouve parfaitement coordonnés dans la *Disceptatio de missione sanguinis*, que nous analysons en ce moment.

L'auteur commence par se plaindre de ses adversaires, hommes d'ailleurs très-instruits, en ce qu'ils ont voulu proscrire entièrement la *saignée révulsive.* S'ils n'eussent voulu que détruire l'abus qu'on faisait de cette opération, il les aurait loués. Mais abolir complétement tout ce que les siècles passés leur avaient légué par rapport à la *saignée révulsive,* était un acte présomptueux et entièrement téméraire, puisqu'ils privaient l'art de guérir d'un moyen des plus précieux. D'ailleurs, Brissot et Fuchs prouvaient simplement qu'ils n'avaient compris ni Hippocrate, ni Galien, en avançant que ces oracles de la médecine n'avaient jamais conseillé la saignée dans le but d'opérer une révulsion. En effet, dans les livres XIII, IV et V de la thérapeutique, Galien prescrit de faire la révulsion le plus loin possible de l'endroit souffrant, non une fois mais deux fois, non quelquefois mais toujours. Plus tard rien n'empêche de faire la *dérivation* (que nous comprendrons mieux sous le nom d'*évacuation* ou de dégorgement), dans d'autres parties, dans celles, par exemple, qui se trouvent au voisinage de l'endroit malade. Le même auteur ajoute que telle a toujours été la doctrine d'Hippocrate. Ainsi,

le Père de la médecine avait posé en principe que, dans une inflammation qui débute, il faut tâcher de donner un cours contraire à l'afflux sanguin; l'inflammation est-elle déjà fixée, c'est-à-dire, entièrement développée dans la partie, il faut aussi promptement que possible provoquer le dégorgement soit dans l'endroit malade lui-même, soit dans les parties qui y sont le plus voisines. Il y a donc deux endroits différents où l'on peut pratiquer la saignée : loin de la partie souffrante au début de l'inflammation; et à la partie malade elle-même lorsque l'affection a déjà duré quelque temps (1). Vous soutenez donc à tort, dit notre auteur à ses adversaires, que nous agissons contrairement aux conseils de Galien. Cet auteur ne blâme pas les praticiens qui d'abord tâchent de rappeler l'afflux sanguin par une saignée révulsive; il ne blame que ces médecins qui, croyant la révulsion suffisante, négligent la saignée dérivative. Nous dirons plus : les reproches que Galien faisait à ses contemporains, il pourrait encore les faire à quelques médecins de nos jours qui ont également l'habitude de tirer le sang loin de la partie malade jusqu'au dernier degré de

(1) Ac si perpetuum est quod ab Hippocrate didicimus incipientem fluxionem ad contraria trahendam esse, fixam vero jam in laborante particula vacuandam esse, vel ab ipsa particula quæ affligitur, vel a maxime vicina in promptu nobis est, et de detractione sanguinis colligere nunc est, quod in principio hæc e longinquo, postea ab ipsis exulceratis partibus sit molienda. Op. citat.

l'inflammation (1). Il est cependant injuste de nous confondre avec ces praticiens. Nous savons parfaitement distinguer entre la révulsion et la dérivation. Celle-ci doit agir dans le sens de l'afflux humoral, celle-là s'efforcer de lui imprimer un cours contraire. Et pourquoi rejeter la révulsion comme impuissante, nuisible, et proclamer que, dans tous les cas, il faut évacuer directement? Mais alors pourquoi dans l'épistaxis ne vous efforcez-vous pas d'appeler encore plus de sang vers les narines? Pourquoi dans la métrorhagie ne provoquez-vous pas un écoulement sanguin plus abondant (2)? Evidemment, vous êtes allés trop loin. Vous auriez pu dire avec bien plus de raison : le médecin est rarement appelé assez à temps pour pouvoir s'opposer efficacement au cours morbide que les humeurs ont pris. Ajoutez encore que, dans la pleuré-

(1) Galenus non eos carpsit qui prius valentem impetum hac retraherent, deinde ipsam phlegmonem illuc derivarent : eos dumtaxat admonuit qui ab opposita tantum sperarent ut alteram præterea derivationem desiderari non putarent, hoc est, qui non revellere sed etiam derivare istac satis sibi persuaderent venarum affini continuitate decepti. Nec tales solum fuerunt tempore Galeni, sed ad nos usque etiam duraverunt qui ex opposito usque ad sanguinis mutationem detrahunt Op. citat.

(2) Neque enim nos evacuationi intendimus, revulsioni tantum quæ in hoc dissident, ut illa naturalem motum imitari debeat, hæc vero adversus morbosum impetum contrarie moliri. Alioquin in fluxu narium, quare per nares non amplius student avertere? Aut etiam in mensium profluvio menses magis provocare? Op. citat.

sie, la saignée révulsive trouve rarement son application, que la saignée dérivative fait justice de la maladie. Mais sont-ce là des raisons de proscrire, dans tous les cas et pour toujours, l'usage de la saignée révulsive (1)?

Vous dites ensuite que par la saignée révulsive nous attirons le sang vicié au loin dans le corps; que, notamment dans la pleurésie, ce sang va affecter l'autre côté du thorax de manière à produire de ce côté, indépendamment de la pleurésie existante, une deuxième maladie de la même nature. Mais nous répondons que la légère évacuation sanguine pratiquée loin de la partie souffrante, n'attire pas vers l'un côté le sang qui se trouve déjà de l'autre côté. Elle n'a d'autre but que d'empêcher les humeurs du corps de se porter vers la partie malade. Et quand même, par hasard et contre toute vraisemblance, elle eût déplacé une partie du sang qui engorge la partie souffrante, ce sang ne sera pas encore vicié n'ayant pas séjourné assez longtemps dans le point malade, puisque la révulsion est pratiquée tout au début de la phlegmasie. Mais supposez que ce sang soit déjà vicié; la saignée révulsive le portera-t-elle de suite au loin dans le corps ou dans le point opposé à la maladie? Evidemment non. Car, ou

---

(1) Justius ergo ita dixissent; vix raro medici adventus præcipitatum potest antevertere cursum. Rursum raro in pleuritide usu venit in contrarium revulsio. Sæpe sat est derivatio.

bien il se dirigera de nouveau vers le point malade, ou bien il sera évacué à la première saignée dérivative (1).

Enfin vous vous prévalez de vos nombreux succès disant que notre méthode de traitement est meurtrière. Je ne suis nullement le champion de ce qui se pratique ailleurs, mais ce que je puis affirmer, c'est que, dans mon pays, il n'y a aucun médecin qui ait trouvé la saignée révulsive nuisible, quand elle est pratiquée en temps opportun; en quelques cas elle a rendu inutile la saignée dérivative, et même plusieurs praticiens nous disent qu'ils ont perdu peu ou point de malades atteints de pleurésie, quand ils ont pu pratiquer à temps la saignée revulsive (2).

---

(1) Dicunt quod vitiosus (sanguis) altius rapitur, imo sæpe usque in oppositum latus inducitur. Unde præter priorem illam secunda nonnumquam pleuritis in altero latere accedit. Neque hic id quod in dextris est ad sinistrum rapitur, sed quod in sinistris adhuc vacillat aut in mediis locis ambigit, levi nec adeo copiosa phlebotomia tantum refertur. Quod si quid a dextro forte fortuna et præter opinionem avellatur, nondum fortassis omnino vitiatum erit quod recens valde phlegmone vixque concepta nec admodum diu decubuit. Pone vitiatum sit, non tamen in multum longinquum aut etiam oppositum latus statim revelletur, in proximum forte abducetur quare vel rursum a natura in eumdem locum expelletur, vel quicquid sit per proximam derivationem non difficile expedietur. Ibid.

(2) Præterea eos qui alibi operantur, de nostratibus tantum loquor, quorum nullus opportunum ejus usum se diceret expertum esse noxium ; quidam tam presentis utilitatis ut post eam, nullam aliam desiderarent evacuationem, quidam etiam (quod magis mirum est) tam perpetuo, ut vel nullos vel paucissimos pleuriticos dicerent sibi intercidisse, quibus hanc tempori revulsionem contigit facere. Ibid.



Voila quelques-uns des passages les plus saillants du petit ouvrage de Thriverus. Nous rappelons de nouveau que notre auteur fut le premier dans la discussion de cette fameuse question qui la plaçât sur son véritable terrain. Peu lui importe si, dans les inflammations, il faut saigner à droite ou à gauche ; mais ce qu'il soutient d'une manière bien logique pour une époque où l'on ignorait la circulation du sang telle que nous la connaissons, c'est que la saignée revulsive est, dans le traitement des phlegmasies, une ressource précieuse ayant ses indications spéciales. Aussi sommes-nous persuadés que ceux parmi nos lecteurs qui ont des connaissances en médecine seront frappés du bon sens pratique que montra, dans cette discussion, le jeune médecin de Louvain. En effet, nous dont la science compte trois siècles de plus, que pouvons-nous ajouter à ce que Thriverus a dit sur cette question? De quels arguments plus solides pouvons-nous nous servir pour proclamer la haute utilité de la saignée révulsive dans le traitement des inflammations ?

L'ouvrage dont nous venons de parler est suivi d'un *Commentarius de victu ab arthriticis morbis vindicante*. Ce sont quelques pages renfermant des conseils diététiques à l'usage des goutteux adressées à Godefroid Brachelius, abbé d'Eenhaeme en Flandre. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'examen des aliments et des boissons qui conviennent, et de ceux qui sont nuisibles aux gens sujets à la goutte. Nous voulons seulement

faire remarquer que l'auteur s'élève avec force, dans cet ouvrage, contre la mauvaise habitude qu'ont quelques malades de prendre fréquemment des remèdes purgatifs et qui, provoquant ainsi des flux abondants à la surface des intestins, s'émacient et abrègent leur existence. Il n'est pas moins curieux de voir comment il couvre de ridicule ces personnes du vulgaire qui ont une boîte de pilules propres à guérir toute espèce de maux et à laquelle elles ont recours à chaque instant. Ne dirait-on pas que Thriverus fait la satire de ce qui se passe tous les jours autour de nous (1)? Enfin l'auteur conseille de pratiquer chaque matin des frictions sèches sur les articulations qui sont le siége habituel de la goutte afin de les fortifier (2). Nous croyons ce moyen excellent; du moins pouvons-nous assurer qu'il nous a rendu de grands services, non pas

(1) Videant igitur quantum usui illis sit suarum pilularum annona n pixide asservata, a qua non uno anno sed perpetuo vita petitur, et si qua lippitudo oculos, aut crus aut brachium minima tentet gravitas, si auditus gravior, vel si appetitus dejectior, aut minimum ullum occupet aliud incommodum, statim ad hanc quasi Apollinis aram confugitur. Ego vero facilius juxta Ovidium crederem Meleagro a fatali matris colo vitam pependisse, quam his hoc modi a pixide duci. — Comment. de victu, etc.

(2) Frictiones siccæ quæ et per linteum et per solas manus obeuntur sufficiunt. Nam ne dolores qui certa periodo redeunt quibusdam partibus fiant, non parva ex hujusmodi frictione cautio est, si non multo ante accessionem tempore, eaque jejuno adhibita sit; firmantur enim hæ partes et consuetas fluxiones minus admittunt. Ibid.

précisément dans le traitement de la goutte, mais quand il fallait combattre une disposition morbide aux fluxions répétées qu'avaient contractée quelques organes.

Si dans les questions spéciales qui viennent d'être examinées, Thriverus nous a paru doué d'une grande érudition et d'une puissante logique, il ne se montrera pas moins supérieur, si nous le considérons dans un champ plus vaste, si nous voulons le juger comme médecin-praticien. Pour le faire apprécier comme tel, nous ne pouvons rien faire de mieux que d'extraire quelques passages de son livre intitulé : *Commentarii in septem libros aphorismorum Hippocratis.* En effet, au seizième siècle et encore longtemps après, toute la science de la pathologie consistait, en quelque sorte, dans l'interprétation plus ou moins judicieuse des livres d'Hippocrate, puisque ceux-ci étaient regardés comme le code complet des préceptes fondamentaux de la médecine.

A cette époque on croyait généralement et avec une grande conviction que les mouvements des astres, ceux de la lune en particulier, avaient une influence marquée sur les maladies, leur marche et surtout leurs crises. C'était d'ailleurs la doctrine de Galien, de Celse, des Arabes, d'Oribase, de Hugo de Senne. Thriverus, peut-être le premier en Belgique, osa s'inscrire en faux contre cette opinion. Ne cherchons pas dans les mouvements des étoiles, dit-il, les influences qui régissent les maladies; examinons les changements qui se

passent dans le corps malade même : ceux-ci sont mieux en état de nous expliquer les différentes phases de l'affection (1). Dans un autre endroit, il dit encore à ce sujet : ce ne sont pas les astres qui déterminent la périodicité des fièvres ; on trouve plutôt les causes des paroxysmes dans tout ce qui entoure et affecte les malades (2).

L'auteur répréhende vertement les médecins qui prétendent parvenir à la connaissance des maladies par l'inspection seule des urines, et qui osent affirmer par cet examen que le siége de la souffrance se trouve dans la tête, la poitrine ou l'abdomen (3). Il établit que le même symptôme peut appartenir à des maladies très-différentes, d'où il suit que, pour combattre efficacement ce symptôme, il faut s'adresser à la maladie dont il est l'expression (4). — Il soutient que le pus est un produit du sang dans les inflammations (5). Enfin

(1) Hæc sunt, in quibus ad unum omnes Galenum sequuntur, nec ego quoque lubens ab ea opinione discedo (tam gravis est autor), tamen perplexa mihi apparet et multis argumentis obnoxia... Melius ergo est apud nos causam aliquam in terris excipere quam longe ab errantibus cœlis inquirere. — Commentar. in septem libr. Aphor. Hipp. pag. 166 et 167.

(2) Et sunt, qui id ipsum requirunt ex astris, nos vero ostendimus eorum causam in terris. — Ibid. pag. 346.

(3) Ibid. pag. 495.

(4) Unum symptoma subinde centum habet causas, easque varias, quarum unaquæque aut suam aut propriam requirit procurationem. — Ibid. pag. 455.

(5) Ibid. pag. 502.

il avait remarqué que les solutions de continuité des artères se réunissent plus difficilement que celles des veines. La raison en est, dit-il, que les premières sont agitées d'un mouvement continuel (1).

Il était encore réservé à Thriverus de combattre une erreur qui était généralement reçue. On croyait que les larmes provenaient du cerveau, lequel, dans des circonstances données, les exprimait de sa substance. Il fit comprendre que telle ne pouvait pas être la source des larmes, que celles-ci coulaient quelquefois en abondance plus grande que celle de sérosité que le cerveau peut contenir; en un mot que les larmes ne peuvent provenir que des veines ou des artères de l'œil (2); opinion assez remarquable pour une époque où l'anatomie n'avait pas encore découvert la glande lacrymale, et n'avait pu par conséquent lui assigner ses fonctions spéciales.

Indiquons maintenant la manière de voir de Thriverus sur quelques maladies en particulier, et sur le traitement qu'il leur croit le plus approprié. Dans le traitement des ophthalmies, dit-il, la saignée doit toujours précéder l'emploi des purgatifs (3). — Il a remarqué que l'inflammation du foie s'accompagne de nausées et de vomissements quand c'est la face concave

(1) Ibid. pag. 488.
(2) Ibid. pag. 331.
(3) Ibid. pag. 445.

de l'organe qui est le siége de la maladie; on observe au contraire de la toux, quand la face convexe du foie est enflammée (1). — Il avait des idées assez précises de l'hydropisie et particulièrement de l'ascite. Ce sont, dit-il, des maladies complexes, car la tuméfaction formée par l'accumulation de l'eau ne constitue pas toute la maladie; il faut encore rechercher la cause morbide (que Thriverus croit être le plus fréquemment *une intempérie du foie*), qui provoque cette grande quantité de sérosité. Aussi, si vous ne combattez que la tumeur, si vous faites disparaître *per fas et nefas* le volume du ventre, sans vous soucier de la cause première de l'hydropisie, vous pouvez être sûrs que la tumeur reparaîtra au bout de quelques jours (2).

Beaucoup de médecins croyaient encore à cette époque que les maladies articulaires aigues provenaient de certaines humeurs qui, ayant découlé du cerveau, s'étaient fixées sur les articulations. Thriverus combattit cette opinion, demandant ironiquement qui aurait pu conduire ces humeurs dans leur long voyage à travers le corps? Pour lui, ces maladies ont leur source

---

(1) Ibid. pag. 419.

(2) Aquæ inter cutem simplex nomen, sed duplex morbus. Prior est maxima intemperatura hepatis. Secunda est tumor ventris. Numquam ergo totus morbus eruitur nisi intemperatura hepatis castigetur et tumor ventris expurgetur. Argumento, quod per fas et nefas medicamentorum sæpe tumor ventris exhauritur, sed statim post aliquot dies rursus tumor revertitur. — Ibid. pag. 442.

dans les veines de la partie et si, dans un accès de goutte, le cerveau et les articulations sont en même temps atteints, c'est que la même cause affecte ces différents organes à la fois (1).

L'auteur proscrit complétement l'emploi du mercure et des onguents irritants dans le traitement des maladies syphilitiques ; il préconise l'usage des bains et des sudorifiques (2). Si, sous ce rapport, nous ne pouvons pas lui donner raison entière, nous sommes cependant de son avis quand il dit que ces maladies réclament plus qu'un traitement local, et qu'il ne faut pas perdre de vue l'état général du malade (3). — Les conseils qu'il donne sur l'emploi de l'eau froide dans le traitement des inflammations, nous paraissent également très-sages. L'application de l'eau froide est un puissant moyen, dit-il, de prévenir l'inflammation ; mais dès que celle-ci est entièrement développée, elle devient plutôt nuisible qu'utile : il faut alors recourir aux topiques chauds et relâchants (4).

La pleurésie et la pneumonie étaient assez bien connues à cette époque. On savait que ces deux maladies coexistent souvent de manière à se compliquer l'une l'autre. Thriverus avait cependant observé que la

(1) Ibid. pag. 189.
(2) Ibid. pag. 78.
(3) Ibid. pag. 143.
(4) Ibid. pag. 392.

pleurésie se complique de pneumonie plus souvent que celle-ci de pleurésie. La raison qu'il en donne est assez curieuse : les vaisseaux de la plèvre, dit-il, sont très-petits, par conséquent le sang, dans l'inflammation de cette membrane, étant ténu, très-liquide, subtil, passe aisément dans les poumons. Dans la pneumonie, au contraire, le sang est beaucoup plus épais, et ne peut pas si facilement pénétrer dans la plèvre (1). Dans le traitement de ces maladies, il insiste sur la nécessité des évacuations sanguines qui doivent être larges et abondantes. A ce sujet il s'élève fortement contre quelques praticiens qui appliquaient mal à propos à la Belgique ce précepte de Galien : *ubi regio intemperanter calida vel frigida cum tempore anni consentit, nullam omnino evacuationem sanguinis corpus sustinet.* Qui oserait, demande Thriverus, dans notre pays froid et même au cœur de l'hiver, se passer d'évacuation sanguine dans le traitement de la pneumonie, de la pleurésie ou d'autres fièvres aigues? Quel mal ne font cependant pas ces praticiens! Hésitant entre la prétendue défense du médecin de Pergame et la nécessité évidente des évacuations sanguines, ils ne pratiquent qu'une petite saignée, par la quelle, à la vérité, ils se seront affranchis du reproche d'inactivité, mais qui, à coup sûr, ne fera rien contre la maladie. Qu'est-ce, en effet, qu'une saignée de trois

---

(1) Ibid. pag. 483.

ou quatre onces? Faire, dans ces maladies, une telle saignée, ou n'en faire pas du tout, n'est-ce pas la même chose (1)?

Tout le monde se rappelle encore les vifs débats, auxquels donna lieu, il n'y a pas très longtemps, l'existence contestée de l'*acarus* dans la gale. Jusqu'ici on a toujours cru que le premier qui ait bien décrit cet insecte était *Mouffet* dans son *Theatrum insectorum* (2), publié en 1634. — Or, Thriverus le connut tout aussi bien. En effet, dans son livre qui parut presque un siècle avant celui de Mouffet, Thriverus, en traitant des pustules prurigineuses, parle de ces animalcules et d'une manière plus exacte même que cet écrivain, puisqu'il dit que ce sont ces insectes qui, en faisant sous l'épiderme de longs *sillons*, occasionnent un prurit si intense (3).

---

(1) Jam nemo est in nostro septentrione qui in peripneumonicis, pleuritieis aut aliter acute febricitantibus, vel tempore hyemis phlebotomiam omittere audet. Sed sæpe tam exiguum sanguinem mittit ut vix conferre credam : et si vera fateri velimus, potius talis est, quæ medicum vindicet a calumnia quam ægrum a morbi injuria. Quid enim conferrent tres aut quatuor sanguinis detractæ unciæ? Revera dumtaxat ad hominum imposturas hæc fiunt, adeo nihil refert talem aut nullam facere. — Ibid. pag. 101.

(2) Mouffet dit dans son ouvrage : *Ita sub cute habitat syro... hoc obiter observandum syrones non in ipsis pustulis sed prope habitare.*

(3) Sunt autem, mea quidem conjectura, in quibus (pustulis) parva illa animantia oriuntur quæ sub cute cum maximo pruritu longos et subtiles tractus moliuntur et effodiunt. — Commentar. in septem libr. Aphor. Hipp., pag. 439.

Il est inutile de multiplier davantage les citations, car ce serait pour nous un devoir de reproduire le livre tout entier. Aussi le plaisir que nous avons eu en le lisant nous fait doublement regretter de n'avoir pu nous procurer les autres ouvrages de Thriverus. Toutefois le peu que nous en avons dit suffira sans doute, pour justifier les passages que nous avons reproduits. — Non seulement Thriverus ne le céda en connaissances médicales à aucun de ses contemporains les plus illustres, mais il sut encore dégager la médecine de son époque d'une foule d'erreurs funestes et prouver ainsi, qu'au XVIe siècle, pas plus qu'à aucune autre époque, les hommes de science et de vrai progrès ne manquèrent pas à l'Université de Louvain.

HIERONYMI BUSLIDII PRÆCONIUM, ORATIO QUAM IN SOLEMNI PRÆMIORUM DISTRIBUTIONE COLLEGII LIT. HUM. ALTICOLENSIS, DIE 12 MENSIS AUGUSTI 1845, HABUIT JOSEPHUS ROSSEELS, RHETORICES ALUMNUS.

Magnifice hujus Academiæ Rector gravissime, honoratissime;

Qui rebus civilibus et sacris præestis, Viri summo honore habendi;

Præses professoresque doctissimi;

Commilitones dilectissimi;

Cæterique quotquot adestis, Cives et Hospites, auditores exoptatissimi.

Inter præstantissimas artes quibus claritudo parari solet, ea non immerito adscribitur quæ versatur in litteris colendis. Harum fructus uberrimi a quolibet, nullo cujusquam incommodo, percipi possunt ac cum plurimis facillime communicantur; atque hæc studia eo etiam cæteris præstant rebus quod omnibus temporibus prosint, et tum quam maxime valeant, quum barbaries, ut ineunte adhuc sæculo decimo sexto, grassatur et prava scripta, ut hac nostrâ ætate, ubique obrepunt. Quod si tunc temporis Vir bonus ac fortis

litterarum se præbet fautorem, is optime de juventute atque adeo de re publicâ meretur. Talem nostra patria genuit virum, HIERONYMUM BUSLIDIUM, qui hac arte usus innumeris Belgas beneficiis affecit et idcirco omnium laudibus, Mæcenatis instar, cognitioneque omnium vere dignus est. Itaque hujus clarissimi viri vitæ et consuetudinis imaginem hac solemni die exprimere conabimur et pro juvenilibus nostris viribus, ac præsertim vestrâ benevolentiâ nisi, dicemus primum de genere ejus; deinde quibus disciplinis sit eruditus; tum de muneribus quæ plurima gesserit; postremo de collegio trilingui ab ipso condito.

Non procul a Bastoniâ situs est pagus, Busleiden nomine, a quo loco familia Buslidiana dicta. Pater Egidius, stirpe nobili ortus, uxorem duxit generosam Johannam Demusset, ex qua nati sunt quatuor filii: Franciscus, Hieronymus, Valerianus et Egidius. Pater, quum et manu fortis belloque strenuus et consilii plenus multis egregiis facinoribus innotesceret, ab imperatore Frederico tertio eques aureus est creatus. Franciscus autem, filiorum natu maximus, ob eximiam litterarum, philosophiæ ac juris peritiam præceptor Philippo Maximiliani filio datus, ita se patri discipuloque probavit ut archiepiscopus Vesuntionibus constitutus summisque ornatus fuerit honoribus.

Sed quid ego illa commemoro? De Hieronymo Buslidianæ familiæ ornamento dicendum erat.

Hic natus est, patre quo diximus, honesto genere,

sub finem sæculi decimi quinti, ingenio ad artes optimas apto. Mira in illo erat discendi cupido, egregia memoria ut non modo celeriter acciperet quæ tradebantur, sed etiam excellenter retineret. Ut ex pueris excessit, omnibus doctrinis, quibus puerilis ætas informari debet, eruditus, duæ patebant viæ quæ ad gloriam eum ducerent, duo ob oculos posita exempla quæ imitaretur. Sed tantus innatus ei erat scientiæ amor ut nemo dubitaret quin ad illam rem naturâ traheretur. Nec adeo mirum si Minervam quam Martem ducem sequi maluerit. Itaque Lovanium a patre deductus est, ubi Academia viris omni scientiarum genere præditis erat referta. Hic pertinacissimo animi robore juris difficultates superavit omnibusque ingenii gloriâ antecellens, honestâ studiorum peregrinatione, veterum fratrisque exemplo, in Italiam quo doctissimi undecumque confluebant viri profectus est; Boloniam venit ibique aliquot annos commoratus est. Quam singularem operam legibus navaverit, diligentissimus jurisperitorum auditor, longum est enarrare, neque mihi animus multis vos detinere verbis. Id tantum dicemus, Hieronymum ingenii acumine et mirâ qua pollebat eruditione omnes in admirationem rapuisse annoque millesimo quingentesimo tertio a cunctis professoribus non tacitis suffragiis supremâ juris laureâ insignitum esse. Adeo acri et felici curâ legibus sese dederat ut brevi tempore inter æquales clarissime exsplendesceret!

Hoc nobili successu, quum esset jam civibus suis exoptatus, factum est ut extraneos quoque sibi devinciret Erasmum, Thomam Morum aliosque claros viros. Cogitate, Auditores Ornatissimi, quantum ex his rebus gaudium perceperint parentes! quantum decus Buslidiano nomini sit additum! Quum hic juris utriusque doctor magnâ laude floreret et eruditissimis suæ ætatis viris familiareter uteretur, propter ingenii præstantiam morumque sanctitatem ad summas Ecclesiæ evectus est dignitates, canonicus Cameraci ad Divæ Mariæ, Bruxellis ad Divæ Gudulæ, Mechliniæ ad Divi Rumoldi creatus et apud Artesios canonicorum collegio præpositus est. Neque Ecclesia sola honoribus Nostrum cumulavit; verum Regi inprimis carus tantâ apud eum valebat auctoritate ut brevi tempore amplissimi senatûs belgici consiliarius libellorumque supplicum magister renuntiaretur. Porro vir doctus et facundus variis apud Julium secundum pontificem, apud Franciscum primum Galliarum et Henricum Octavum Angliæ reges functus est legationibus. In his muneribus fidelem se regi præbuit, utilem reipublicæ, gratum et benignum omnibus. Doctrinam vero facundiamque monumenta ingenii, ab eo relicta, satis superque testantur, carmina, orationes, epistolæ, alia. Neque ipse tantum litteras colebat; sed quum in ea tempora incidisset ubi artes elegantiores gravi quasi veterno jacebant oppressæ, barbariei in Belgio magis magisque grassanti medelam

aliquam adferre statuit et doctorum virorum unus fere eâ tempestate exstitit fautor ac Mæcenas. Ejus bibliotheca, ubi præstantissima asservabantur veteris sapientiæ græcæ atque latinæ monumenta, doctis patebat omnibus, et hic alter Lucullus libros legendos unicuique lubens exhibebat. Præterea cum Erasmo et Thoma Moro quibuscum conjunctissime vixit de restaurandis apud Belgas litterarum studiis eum egisse verisimile est. Hoc unum in votis erat illi litteras reipublicæ christianæ ornamenta revocare, aut, si se vivo id fieri non posset, saltem conatum in eâ re suum industriamque testatum posteris reddere. At dum cogitata perficere voluit, a Carolo V legatus in Hispanias missus est et, quasi animus præsentiret quid futurum esset, extremæ voluntatis tabulas ante Mechliniæ condidit quam iter susciperet. Deinde codicillos Burdigalæ adjecit et apud comites legationis suæ deposuit. Quibus factis, præmaturâ morte propinquis, amicis, litteris ablatus est Mæcenas ille Belgicus. Obiit Burdigalæ anno millesimo quingentesimo decimo septimo, virentibus adhuc annis, magno bonorum atque eruditorum virorum desiderio, principis patriæque damno. Difficile est dictu quo sui eum cives prosecuti sint luctu, quum corpus Mechliniam, uti jusserat, deferretur atque ad sancti Rumoldi deponeretur. Omnes gemebant, arserunt omnes dolore.

Hic finis fuit Buslidii virtutibus, quæ et virum bonum et doctorem christianum decent, ornati. At non totus inte-

rit. Nam quum laudis ac gloriæ studio posteritati commemorationem nominis sui transmittere cuperet, non illud modo elaboravit ut, dum vitam ageret, artes ac scientiæ in Belgio recrearentur, sed etiam sibi superstes ac perenne litterarum sui amoris monumentum reliquit.

Et jam ad eam orationem venimus, quæ propria est nostræ laudis.

Ex testamento, quod supra memoravimus, collegium institui voluit in Universitate Lovaniensi professoribus tribus, qui hebraicam linguam, græcam atque latinam docerent, et alumnis decem gratuito erudiendis. Viros optabat multâ doctrinâ, probatis moribus, vitæ inculpatæ, qui omnibus eo adventantibus christianos auctores in dies legerent ac publice profiterentur. Hoc est Buslidii opus, hoc Athenæum quod non modo ære suo ædificandum, verum etiam optimis administrandum legibus curavit. At videte quam vaga sit volubilisque fortuna! Sunt qui Buslidium trilinguis collegii auctorem esse negent, huncque honorem Erasmo tribuant. Quid! tuam tibi, Buslidi, gloriam eripient, beneficiorum tuorum immemores!... Surgite optimarum litterarum magistri; adeste Discipuli et hanc injuriam propulsate! Quamquam quid dico? Nihil opus est. Dulcisimis laborum suorum fruatur præmiis. Ex litteris enim ipsius Erasmi constat Buslidium verum esse hujus athenæi auctorem. Et nos quoque, Belgæ, hoc ex animo gaudeamus prædicemusque magnum illum virum, qui multis in regionibus litterarum stu-

dia restituerit, in Belgio natum esse. Sed quid jam dicemus de numero discipulorum? Magnus undique concursus, magnâ auditorum frequentiâ stipati professores. Accurrebant juvenes veteris prosapiæ; accurrebant undecumque ex hoc fonte saluberrimo scientiam hausturi. At quales in litteris progressus facti? Innumeri ex eo Athenæo prodierunt litterarum cognitione instructi; nec quidquam eo præclarius habuit universa Cæsarea ditio. Celebrati ubicumque professores viri omni doctrinâ et scientiâ insignes. Ut cæteros omittamus, prodiit ibi Campensis ille, qui litteris hebraicis docendis magnam famam adeptus est; prodiit Languis, quo non alter Græcos doctius interpretatus est; prodiit et celeberrimus inter æquales juris prudentiâ et veteribus explicandis scriptoribus, Justus Lipsius, qui apud Belgas exterasque nationes vel hoc nomine gloriâ honorandus est, quod omnium primus historiam publice docuerit. Quantæ igitur referendæ sunt gratiæ Buslidio claro illi viro, qui non solum de suis civibus ac de Belgarum re publicâ optime meritus est, sed etiam fructus hujus suæ institutionis cum aliis populis communicavit! Hujus enim exemplum secuti, Franciscus primus, Francorum rex, Parisiis in Galliâ, Richardus Foxius, Wientoniensis episcopus, Oxoniæ in Angliâ, Franciscus Ximenius, archiepiscopus Toletanus, Compluti in Hispaniâ, atque alii alibi antiquis Hebræorum, Græcorum, Romanorum litteris templa condiderunt musis sacra.

Quæ quum ita sint, auditores ornatissimi, quemadmodum vivus summorum atque principum virorum gratiâ floruit Buslidius, ita mortui memoria omnibus litterarum studiosis pie colenda est. Hunc virum per quem artes scientiæque in Belgio recreatæ fuerunt, qui præcellentes viros collegii sui disciplinâ patriæ formavit, pro tot et tantis meritis prædicemus ac laudibus extollamus. Maneat, o decus atque sæculi rara gloria tui, nullo unquam delebile ævo maneat nomen tuum! Gaudet patria quæ te genuit, gaudet academia Lovaniensis cujus decus atque lumen fuisti; semper tuâ memoriâ superbient atque gloriabuntur cives tui, vivetque tua memoria quamdiu bonis litteris erit honos!

Vos autem, condiscipuli dilectissimi, et præsentes et absentes bonas litteras mecum colite, quæ non modo sunt ornamenta in rebus secundis ac perfugium in adversis, sed præcipuum contra morum corruptelam præsidium, adversus ignorantiam atque ignorantiâ gravius malum, pravorum librorum pestem, remedium efficax et salutare.

Dixi.

NOTICE SUR LE PRÉVOT DE MARCI, CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ (1).

Au nombre de ceux qui prêtèrent un concours utile aux premiers travaux de l'académie, lorsque, comme société littéraire, elle comptait à peine trois années d'existence, figure le prévôt de la collégiale de St-Pierre à Louvain.

François Marci, ou de Marci, naquit à Chasse-Pierre, dans le grand-duché de Luxembourg. Appelé à Vienne par l'impératrice Marie-Thérèse, il fut chargé de l'éducation de l'archiduc Maximilien, fils puiné de cette princesse, depuis électeur de Cologne. Après avoir terminé l'éducation du jeune archiduc et celle de ses frères, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Leutmeritz en Bohème et attaché à la bibliothèque impériale de Vienne. Dans la *Correspondance numismatique entre J.-Ch.-J. Van Heurck et l'abbé Jean Marci*, que M. Th. De Jonghe a publiée dans la *Revue de Numismatique belge*, tom. II, p. 33-48, de Marci porte

(1) Cette notice, publiée d'abord dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles*, 1845, a été augmentée d'après les renseignements qui se trouvent dans la *Revue de Numismatique Belge*, tom. II, p. 41.

le titre de *Mathématicien de Sa Majesté Impériale et Royale-apostolique* et de *Conservateur adjoint du cabinet impérial des médailles à Vienne.*

En 1764, il revint dans sa patrie; par la protection du gouvernement, il fut nommé chanoine de la collégiale de St.-Vincent à Soignies, dont quelques années après il devint prévôt avec le droit de porter la croix pectorale. Ce privilége fut accordé pour lui et pour ses successeurs par lettres-patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, du 16 Juillet 1771. Bientôt il obtint des fonctions plus éminentes qui rattachent son nom à l'histoire de l'Université. Le 24 Octobre 1772, il prit possession de la prévôté de St.-Pierre à Louvain, vacante par la mort du baron de Breidbach. On sait que les fonctions de chancelier de l'Université étaient attachées à cette dignité. Une autre charge académique lui fut confiée, le 13 Mars 1785; après la mort de l'abbé de Ste.-Gertrude, Adrien-Guill. de Renesse, il devint conservateur des priviléges de l'Université.

De Marci était membre de la commission que le gouvernement avait préposée aux colléges et écoles d'humanités dans les Pays-Bas. Son admission à l'académie date du 13 Avril 1773. Quelques-uns de ses travaux sont mentionnés dans le *Journal des séances* ou imprimés dans le *Recueil des Mémoires.*

1. *Modèle d'un roue à rochet, tant pour monter que pour descendre et traîner horizontalement des masses;* mémoire lu à la séance du 7 Mars 1774.

2. *Mémoire sur les proportions des tonneaux et sur une jauge universelle.* L'ART DU TONNELIER, qui avait paru au nom de l'académie de Paris, était un relevé de toutes les opérations du tonnelier; mais on n'y discutait pas les proportions qu'un tonneau pourrait ou devrait avoir, et il n'y était pas question de la jauge. Ces deux points font l'objet du mémoire lu par de Marci, à la séance du 25 Mai 1773, et imprimé dans le tome I, p. 27-41.

3. *Réflexions sur l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.* Ce mémoire, qui fut lu à la séance du 5 Janvier 1774 et qui n'a pas été imprimé, ne regardait que l'économie et la constitution intérieure du corps, comme il est dit dans le *Journal des séances.*

4. *Mémoire* (lu à la séance du 16 Novembre 1774) *Sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités , pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse, et plus analogues aux hautes sciences, auxquelles elles servent de préparation.* Ce mémoire, avec deux autres sur la même question, composés par de Nelis et des Roches, fut présenté au gouvernement; le prince de Starhemberg en témoigna sa satisfaction à l'académie.

5. *Mémoire* (lu à la séance du 13 Décembre 1775) *Sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux considérées comme engrais.* MÉM., tom. III, p. 45-74.

6. *Observations sur les Belemnites.* Séance du 22 Jan-

vier 1777. Dans la séance du 3 Avril de la même année, de Marci parla d'une lumière zodiacale qu'il avait observée à Louvain le 26 Février, à sept heures et demie du soir.

7. *Mémoire* (lu à la séance du 28 Janvier 1779) *Sur la rectification des étamages usités, en attendant qu'on ait découvert une matière plus convenable pour leur être substituée dans nos cuisines.* Mém., tom. III, p. 207-218.

8. *Mémoire* (lu à la séance du 22 Janvier 1784) *Sur les obstacles qui s'opposent à une meilleure culture des Ardennes, et sur les moyens d'y remédier.* Mém., tom. V, sciences, p. 139.

9. *Avis de M. l'abbé de Marci sur le plan des études des colléges Thérésiens.* Ce mémoire inédit est conservé à la bibliothèque royale, à Bruxelles. (*Inventaire*, n° 17,689; Fonds Van Hulthem, n° 870 .) Dans le catalogue de la bibliothèque Van Hulthem, ce mémoire est indiqué sous le titre de *Pièces communiquées à la commission des études.*

De Marci possédait une bibliothèque assez bien choisie. Il avait aussi une collection de médailles qui furent vendues après sa mort et dont le catalogue a été imprimé à Louvain chez J.-M. Van Overbeke, 54 pag. in-8. Son goût pour les livres et pour la numismatique lui procurèrent une distraction au milieu des désagrements qu'il éprouva à cause de son attachement trop prononcé au gouvernement autrichien pendant l'époque des troubles occasionnés par les innovations de l'empereur Joseph II.

De Marci mourut à Bruxelles le 15 Septembre 1791. Ses obsèques furent célébrées à Louvain le 19 et 20 Octobre. Il avait choisi pour lieu de sa sépulture la paroisse de Velthem, près de Louvain, où le prévôt de St.-Pierre exerçait le droit de patronage.

NOTICE SUR LES DOCTEURS VAN ROSSUM ET VOUNCK.

Lorsque l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles prit naissance, en 1769, sous le nom de *Société littéraire*, l'impératrice Marie-Thérèse désigna deux professeurs de la faculté de médecine de l'Université de Louvain pour être membres de ce corps, les docteurs Van Rossum et Vounck.

Adrien-Charles-Joseph Van Rossum, né à Louvain, d'une famille patricienne, était professeur primaire en médecine. Il mourut le 8 Mai 1789, à l'âge d'environ 84 ans. Dans la relation que le prince Charles de Lorraine adressa, le 7 Avril 1772, à l'impératrice Marie-Thérèse, pour lui rendre compte de l'état de la Société littéraire (1), se trouve le passage suivant qui concerne en particulier le docteur Van Rossum : « Ce qui prouve le peu de penchant des membres de l'Université à tout ce qui surpasse la mesure journalière de leurs devoirs, et l'on peut dire de leur habitude, c'est que le docteur en médecine Van Rossum, homme profond d'ailleurs dans son art, et surtout pour la partie anatomique, après avoir marqué assez d'indifférence pour les affaires

(1) V. *Annuaire de l'Académie de Bruxelles*, de 1840, p. 48.

de la Société, dont il était membre, a, à la fin, pris le parti de ne plus se rendre aux assemblées, au moyen de quoi la Société perdit un membre qui eût été utile, s'il l'avait voulu, et sur qui elle ne compte plus et ne peut plus compter, les talents et les connaissances n'étant d'aucune ressource lorsque le zèle et le désir de contribuer au bien de la chose ne les accompagnent point: zèle et désir qui doivent manquer à la plupart des membres de l'Université, quoiqu'il y ait beaucoup de sujets fort intelligents, attendu qu'il n'y a que le seul professeur de chimie Vounck qui ait paru souhaiter d'être de la société et qui y soit encore. »

Josse-Jean-Hubert Vounck était le compatriote de Van Rossum; il naquit à Louvain le 17 Avril 1733. Le 9 Octobre 1759 il prit le grade de licencié en médecine, et le 6 Mai de l'année suivante il devint professeur de chimie et d'histoire naturelle. En 1772 il obtint la chaire d'anatomie et de chirurgie, et en 1793 celle de professeur primaire en médecine. Sa promotion au grade de docteur, qui eut lieu le 11 Juillet 1775, se fit avec une solennité extraordinaire; parmi les personnages de distinction qui l'honorèrent de leur présence, on remarqua le chancelier de Brabant et le conseiller d'état de Crumpipen, président de l'académie.

Vounck mourut à Louvain, le 30 Mars 1799. Dans le *Journal des séances* on ne rencontre aucune mention particulière des communications scientifiques qu'il a faites à la compagnie; il en était cependant un des

membres les plus assidus. La *Collectio dissertationum medicarum in Alma universitate Lovaniensi multorum annorum curriculo publice defensarum,* Louvain, 1796, in-8°, 4 volumes, renferme plusieurs dissertations qui ont été composées par Vounck et Van Rossum.

Si l'académie, à son début, eût peut-être à se plaindre du peu d'empressement que montra l'un ou l'autre membre de l'Université pour prendre part à ses travaux, elle dut néanmoins trouver une abondante compensation dans le zèle et les talents de De Nelis, de Marci, Paquot, Heylen et Van Bouchaute : attachés à l'école de Louvain par leur éducation et par les fonctions qu'ils y remplirent, ils se firent un devoir de réunir tous leurs efforts pour la prospérité de l'académie.

NOTICE SUR M. LE PROFESSEUR C. M. LAUWERYS.

Le 12 Septembre 1845, a eu lieu à l'église du Béguinage à Bruxelles, le service funèbre de M. Chrétien-Ambroise Lauwerys, décédé dans la 79e année de son âge. Sa dépouille mortelle a été transportée au couvent de Saventhem, dont il est un des fondateurs. La carrière de ce modeste et zélé ecclésiastique fut marquée par l'exercice de toutes les vertus ; les malheureux perdent en lui un bienfaiteur dont la charité ne tarissait pas.

M. Lauwerys naquit à Bruxelles d'une famille honorable. Très-jeune encore il fut envoyé à Louvain, où il termina ses humanités et son cours de philosophie. Au concours général de la faculté des Arts, en 1786, il obtint la deuxième place. Ordonné prêtre en 1791, il fut nommé professeur de philosophie à la pédagogie du Lis et devint membre du conseil académique. En vertu des priviléges de l'Université, il obtint en 1795 un canonicat de la cathédrale de St.-Bavon, à Gand. En 1814, M. Lauwerys s'empressa de se réunir à ses anciens collègues de Louvain pour demander le rétablissement de l'Université; il signa la déclaration du 27 Mai par laquelle les membres de l'Université autorisent MM. Van de Velde et Van Audenrode à faire toutes les démarches nécessaires à cet effet. Les documents concernant ces démarches ont été imprimés dans les

Analectes de 1838. M. Lauwerys compta au nombre de ses plus douces jouissances celle d'avoir vu se réaliser en 1835 ce qui resta sans succès en 1814; non seulement il se réjouit d'avoir vu le rétablissement de l'Alma Mater, mais aussi il en devint un généreux bienfaiteur.

NOTICE SUR M. G. J. A. VANDERVRECKEN, LICENCIÉ EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Parmi les hommes qui se sont distingués pendant les dernières années de l'ancienne Université de Louvain, il en est plusieurs que la Belgique a comptés au nombre de ses magistrats les plus dévoués, témoins et soutiens de ses destinées nouvelles. La mort vient de frapper dans les rangs de ces fidèles serviteurs de la patrie Mr G. VANDERVRECKEN; conseiller à la cour d'appel de Liége, il est décédé dans cette ville le 7 Octobre 1845.

Gisbert-Jean-Alexandre VANDERVRECKEN, fils de François-Jean Vandervrecken, échevin de la ville de Maestricht, et de Marie-Elisabeth De Lenarts, était né à Maestricht le 16 Août 1768. Après avoir appris les principes du latin dans sa ville natale sous Mr l'abbé Greven, qui donnait des leçons particulières, il entra en 1780 au célèbre collége *Thérésien* de Ruremonde, et il y fut premier dans les cinq classes de la première de grammaire à la rhétorique; au sortir des humanités, en 1785, il fut en conséquence proclamé *Primus coronatus.*

G. Vandervrecken fit son cours de philosophie à Louvain, comme élève de la pédagogie du Faucon; pendant deux années, il y fit partie d'un cours très-

nombreux et composé de bons étudiants, et le 21 Août 1787, il fut proclamé *Premier* de l'Université dans la promotion générale (1). Il y eut à cette occasion de grandes fêtes à Maestricht et à Ruremonde : les magistrats de Maestricht célébrèrent avec beaucoup d'éclat l'entrée du *Primus*, et la ville tout entière prit part à ce genre d'ovation dont les bruyantes solennités étaient un sujet d'émulation entre les cités de la Belgique; les démonstrations de la joie publique dans de pareilles circonstances sont assez connues, pour qu'il soit inutile d'énumérer et de décrire ici les marques d'honneur décernées au lauréat de Louvain par la population de Maestricht (2), le cortége triomphal qui le ramenait à la maison paternelle, les portiques improvisés chargés d'inscriptions à sa louange, les ingénieux hommages rendus à son nom à la faveur d'une illumination générale. Il n'est pas sans intérêt

---

(1) Il eut pour répétiteur la seconde année de philosophie M. Jean-Michel Vanderheyden, de Maseyck, qui avait été *Premier* en philosophie l'année précédente, 1786, et qui devint ensuite professeur au collége du Château, et enfin membre de l'Université de Liége, où il mourut professeur *émérite*.

(2) Dans un terme de sept ans, Maestricht compte trois *Premiers* en philosophie parmi les vainqueurs du grand concours de l'Université, c'étaient, en 1784, Antoine-François-Lambert Gilissen, avocat, et en 1787, G. J. A. Vanderveecken; en 1790, après le rétablissement des quatre facultés transférées pendant deux ans à Bruxelles, ce fut Théodore-Dominique Bess, docteur en médecine, qui mourut très-jeune.



d'ajouter que la promotion de l'an 1787 se composait de quatre-vingt-douze concurrents, et que G. Vandervrecken, déjà bachelier ès arts, eut à soutenir le 12 Juin de cette année une suite de thèses sur les matières de l'enseignement philosophique (*Conclusiones philosophicæ*) de concert avec Hubert-Antoine de Vries, de Grobbendonck, autre élève de la pédagogie du Faucon.

Les événements ne permirent point à G. Vandervrecken de poursuivre à Louvain ses études en droit. Les vœux de ses condisciples du Faucon n'avaient pas été exaucés (1) : pendant la translation de l'Université à Bruxelles, une des mesures violentes et impolitiques du gouvernement de Joseph II, il fit un cours de droit à Douai, et ne revint à l'Université qu'en 1790, au moment de la réorganisation qui suivit le mouvement populaire. C'est le 4 Juillet 1792 que G. Vandervrecken subit avec distinction l'épreuve de la licence dans les deux droits, alors enseignés simultanément. Il avait acquis la certitude de devenir membre de la

---

(1) La chanson du collége, composée pour la *Fête du Premier*, se terminait par ce couplet :

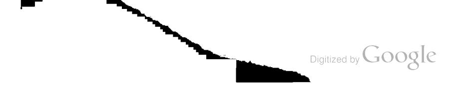
Bannissons la tristesse,
Ne voyons que des heureux ;
La commune allégresse
Ne veut point de malheureux :
O JOSEPH, que rien n'arrête
Nos désirs, ni tes bienfaits !
Un mot peut faire la fête
La Fête de tes sujets !

cour suprême de Malines, quand en 1795 la monarchie autrichienne perdit le Brabant. Ayant après l'émigration fixé sa résidence à Maestricht, il y exerça d'abord la charge d'avocat et fut en 1811 nommé juge-suppléant au tribunal de 1re instance. En 1823, il devint conseiller à la cour supérieure de justice à Liége et, le 4 Octobre 1832, conseiller à la cour d'appel dans la même ville. Il exerça avec une rigueur consciencieuse ses fonctions de magistrat pendant un terme de douze années, et il n'en demanda lui-même la démission qu'en 1844; il conserva le titre de conseiller honoraire avec faculté de faire valoir ses droits à la pension, et il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 6 Juillet de la même année. Affaibli par plusieurs attaques d'apoplexie, il est mort à Liége le 7 Octobre 1845 dans les mêmes sentiments de foi et de piété qui l'ava ent animé dans le cours entier de sa vie.

G. Vandervrecken s'était distingué dès sa tendre jeunesse par une piété solide et éclairée; il ne cessa pas de donner des preuves de son inaltérable fidélité aux doctrines de l'Eglise catholique romaine. Non seulement il a toujours consacré ses talents à la défense des malheureux, ainsi qu'au soutien des intérêts religieux; mais encore il s'est montré lui-même toujours prêt à venir en aide au clergé et aux fabriques des Eglises. Son zèle pour la religion, son attachement au Saint Siége, sa générosité envers les indigents et ses

libéralités en faveur de toutes les bonnes œuvres lui méritèrent de la part de Grégoire XVI le titre de chevalier de l'ordre de St. Grégoire-le-Grand; la décoration, qui lui fut conférée le 8 Août 1843, était accompagnée d'un bref très-flatteur.

G. Vandervrecken avait acquis de bonne heure et accru pendant son séjour à Louvain une érudition très-variée dans les études historiques; il conserva jusque dans sa dernière maladie la jouissance d'une mémoire vraiment prodigieuse qui s'étendait aux moindres faits de l'histoire ancienne et moderne. Il eut toujours présente à la mémoire la suite des révolutions européennes et la généalogie des maisons souveraines de la chrétienté. Pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle, il présenta à l'empereur Alexandre un ouvrage qui lui avait coûté beaucoup de temps et de recherches, un tableau généalogique des dynasties de l'Europe. Ce travail fut très-bien accueilli par le czar; mais il a été perdu de vue depuis la mort prématurée et frappante d'Alexandre à Taganrock. Parmi les manuscrits qu'a laissés le magistrat de la cour de Liége, se trouve un recueil étendu de matériaux pouvant servir à l'histoire généalogique des familles princières de l'Europe : il est accompagné de notes qui ont trait aux droits de succession de ces différentes familles et à la question spéciale du droit de dévolution, question que l'auteur avait traitée autrefois dans ses thèses de licence à Louvain, et qu'il a pris soin de développer depuis.



L'étude de l'histoire ancienne présenta toujours beaucoup d'attraits à G. Vandervrecken, parce qu'il espérait contribuer, en approfondissant les faits, à relever l'antiquité et la supériorité de l'histoire sainte. Il a consacré beaucoup de temps à l'examen des rapprochements exposés par l'auteur de l'*Histoire véritable des temps fabuleux;* il avait même recueilli des notes étendues sur plusieurs points de l'histoire de l'Egypte, comparés aux récits de l'Ecriture, dans la vue de prouver que les Egyptiens ont forgé leur histoire primitive à l'imitation des livres de Moïse, et qu'Hérodote qui avait visité l'Egypte n'a fait que répéter les traditions sacrées dénaturées chez un peuple étranger; mais il n'a pas terminé ces recherches entreprises avec autant de persévérance que de bonne foi, et dont il espérait former un système plus complet et plus facile à défendre que celui de Guérin du Rocher et de ses collaborateurs.

G. Vandervrecken s'était aussi beaucoup occupé de l'histoire ecclésiastique et avait composé une chronologie à son usage sous le titre de : *Ecclesiasticæ historiæ chronicon*, en un gros volume in-4°. Il avait recueilli en plusieurs tomes des fragments de lois de différents peuples anciens et modernes et avait de même rassemblé beaucoup de notes sur le code civil français, en établissant une comparaison perpétuelle de la législation nouvelle avec le droit romain.

TROIS DÉPÊCHES DU DUC D'ALBE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, DANS LES ANNÉES 1567 et 1569. — ENLÈVEMENT DU COMTE DE BUREN.

On lit, dans l'*Academia Lovaniensis* de Nic. Vernulæus, la note suivante sur l'enlèvement inopiné du fils du prince d'Orange, le comte de Buren, inscrit au nombre des étudiants de Louvain : « Philippus Princeps Auriacus, comes Nassoviæ, Baro Bredæ, ex academiâ, ubi studiorum causâ agebat, anno MDLXVII, XX Septemb. Albani Ducis mandato in Hispaniam *pro personæ ejus securitate* ad Philippum II. Regem abductus, inde anno MDXCV reversus ».

On lit d'autre part, dans les *Fasti Academici* (p. 365) (2), que cette mesure envers le jeune prince donna lieu aux protestations immédiates des membres de l'Université : « Academicis reclamantibus et de vio- » latis hoc modo privilegiis suis frustra expostulanti- » bus ».

Les réclamations réitérées des chefs de l'Université au sujet de la violation des priviléges académiques,

(1) Ed. alt., p. 176.

(2) Valère André donne à l'événement une autre date, le 16 Févr 1568. Malgré la divergence des témoignages, on peut croire que le fait se passa dans le commencement du mois de Février de cette année.

et les représentations faites au roi Philippe II dans une autre circonstance n'ont pas été sans influence sur le rappel du duc d'Albe (1).

Les faits reçoivent un jour tout nouveau de la lettre ci-après, adressée par le duc d'Albe en Février 1568 à : *Venerables nostres chiers et bien ames les Recteur et autres de l'Université de Lovain* (2).

« Don Fernand Alvares de Toledo duc d'Alve etc. Lieutenant Gouverneur et Cap^ne^ général etc. etc.

« Venerables tres chiers et bien ames nous rescusmes ces jours passes vos lettres du XIIIJ^me^ de ce mois tendant affin que pour les considérations y contenues nous fussions conteus qne le Conte de Buren que sa Ma^té^ fait mener en Espaignes continuasse ses études encoires pour quelque temps en votre Université, Pourquoy nous vous avons bien voulu advertir que ce que nous en avons faict a esté par ordonnance expresse de Sa Ma^té^. Qui pour contemplation des bons succes des ayeulx et aultres predecesseurs desfunctz du s^r^ Conte de Buren luy a bien voulu tant de bien que de le faire nourrir en sa court (3), a fin que avec le temps il se puist faire

(1) Voyez *Synodicon Belgicum*, tom. I, p. 170 ; et de Reiffenberg, IIe *Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Univ. de Louvain*. p. 18—19 (Nouv. Mém. de l'Acad. de Brux., t. VII.).

(2) D'après l'autographe, ainsi que les pièces suivantes.

(3) Le prince atteste qu'il est l'objet de bons traitements à la cour de Madrid par la lettre qu'il a écrite à son maître de Louvain, Cornelius Valerius, en Juillet 1568, et qui est insérée dans les *Fasti Acad.* (l. cit.).

ydoine pour rendre semblables services a sa Ma^{té} et a ses pays. Et povez bien estre a v(ot)re repoz que ce na esté pour avoir sa Ma^{té} conceu de la dicte Université aucune opinion mauvaise, mais au contraire que Sa Ma^{té} cognoist tres bien le bon debvoir qu'elle a tousjours faict et comme a telle la tousjours favorisé et en particulier soing de l'augmenter et deffendre en quoy vous nous trouverez aussi tousjours bien prestz. Venerables tres chiers et bien amez Dieu vous ait en sa garde. De Bruxelles le XXIIIJ de febvrier 1567 (68).

F. ALVAREZ D'ALVE.

Le capitaine-géneral avait informé auparavant l'Université de Louvain de la retraite de la gouvernante, Marguerite de Parme, dont l'autorité avait passé entre ses mains dans l'attente de la présence de Philippe II, lui même; il lui avait envoyé la lettre suivante, avec l'inscription : *Nos Tres chiers et bons amis les Recteur et autres de l'Université de Louvain.*

« Tres chiers et bons amis je presuppose que vous aurez entendu par l(et)tres de Madame la duchesse de Parme co(m)me aussi vous entenderez encoire plus amplement par celles du Roy icy jointes (qui m'a semblé convenable d'accompagner de cestes) que a la grande instance de la d(ict)e Dame Sa Ma^{té} luy avait consenty le départ de sa regence et gouvernance generale de ces pays, et que en attendant qu'elle y arrive

elle sest trouvé servye de my admettre par provision, Et oins que je cognoysse la charge de l'impertance qu'elle est, et requérant aultres personnage que moy, Toutefois com(me) il est raisonnable que en toutes choses Sa Ma^{té} soit servye et obeye, nay peu delaissé de l'accepter. En quoy jay fait tant moins de difficulté considerant que Sa Ma^{té} nous asseure si fermement de sa venue par deça au prinstemps prochain en attendant laquelle lon peult tenir pour certain que je travailleray tout ce qui me sera possible pour le bien et tranquillité de ces pays de par deça sans my espargner en riens. A quoy je prie a Dieu me donner sa grace et qu'il vous ait Tres chiers et bons amis en sa guarde. De Bruxelles le dernier de décembre 1567.

Le bien vost(re)

F. Az. duc dAlve.

Au nombre des pièces de la correspondance du duc d'Albe avec l'Université, on remarque la lettre suivante qui recommande le maintien exact des statuts sur l'enseignement : « *Venerables nos Tres chiers et biens amez Les Recteur et ceulx du Conseil de l'Université de Louvain* ».

« Don Fernando Alvarez de Toledo, Duc d'Alve etc. Lieutenant gouverneur et Cap^{ne} gen. etc.

« Venerables Tres chiers et bien amez. Sa Ma^{té} a qui nous avons ces jours passés envoyé la relation que nous

aviez fait tenir touchant les lecons y instituées et entretenement dicelles, nous y a respondu de lavoir veu volontiers et trouvé l'exercice fort bon, saulf qu'elle a remarqué que il y avait quelque faculté en ce qui touche les professions royalles *Magistri Sententiarum* et du decret nous commandant de tenir la main a ce que le tout fut bien leu et entretenu Dont navons voulu delaisser de vous advertir a fin que schachant la volunté de Sa Ma^té^ vous y donniez l'ordre que convient pour l'accomplissement d'icelles. Venerables Tres chiers et bien amez Dieu vous ait en sa guarde. De Bruxelles le VIJ de juillet 1569.

D. F. A. Duc dAlve.

PIÈCES RELATIVES A L'ÉRECTION DE L'UNIVERSITÉ DE DOUAI EN 1562.

Philippe II ayant approuvé les plans qui lui furent proposés pour l'établissement d'une seconde Université dans les provinces belgiques, le siége en fut placé à Douai, et le pape Paul IV conféra bientôt d'importants priviléges à une école qui allait devenir un autre boulevard de la foi catholique, aux frontières du royaume de France. Le cardinal de Granvelle, évêque d'Arras, travailla de concert avec Viglius à hâter l'ouverture de la nouvelle Université, destinée à être un des ornements de son diocèse. La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, se chargea de demander à l'Université de Louvain le choix de quelques personnes qui pussent contribuer à une prompte organisation de l'académie de Douai; cet appel fait à l'ancienne institution du pays est daté du mois de Juin 1562 (1) :

« MARGARETA Dei grâ Parmæ et Placentiæ Ducissa etc. etc. pro catholica Regia Ma^te^ Gubernatrix etc. etc.

» Spectabilis et honorabiles, docti et syncere nobis dilecti.

(1) Ce document et ceux qui suivent sont copiés d'après les autographes.



» Quoniam pro communi Eccl(es)iæ et Reipub. bono, re diligenter deliberata, Regiæ Ma^{ti} visum est, ut ad bonarum artium et studiorum amplificationem, novam scholam Universæ doctrinæ literariæ in oppido Duaco per fœl. Re. Pontificem Maximum Paulum quartum erigendam curaret : Et res nunc eo sub hoc Pontifice Pio perducta est, ut et erecta, et certis annuis redditibus, (non parvo sumptu et molestia suæ Ma^{tis}) fundata sit, nec aliud restet, quam ut pro cujusque disciplinæ ratione diversi doctores et professores, viri probi et eruditi, et in eo genere versati, quærantur, qui ad novam hanc scholam regendam ac sustinendam recte præfici possint : rogati sumus ab ejus urbis magistratu, ut hac in re ipsis adesse et operam n(ost)ram impertire velimus. Quod quidem uti pro ratione muneris n ostri minime censuimus denegandum, sed contra ad officium n(ost)rum pertinere, ut executionem instituti hujus Regiæ Ma^{tis} tam pii ac sancti, et his turbulentis temporibus tam necessarii, quantùm in nobis sit, promeveamus : ita non aliunde magis quam a vobis et ex schola v(est)ra professores hos petendos et accersendos duximus. Nam præterquam quod vos id genus hominibus bonis et doctis et vera Religione catholica imbutis non dubitamus abundare, ex quibus nullo v(est)ro incommodo certe non magno facile aliquot carere, et in novam hanc studiorum coloniam emittere potestis : tum ad rectæ quoque Religionis conservationem, et novæ hujus scholæ ad v(est)ræ confor-

mationem, perpetuamque inter vos necessitudinem et concordiam pertinere putavimus, si a vobis potissimum primi isti doctores proficiscantur; ad quam quidem rem eo magis propensi esse debetis, quod cum inter cætera ab Regia Ma^{te} constitutum sit, ut schola Duacensis v(est ram scholam tanquam matrem ac parentem agnoscat, simul etiam convenire et non parum gloriosum vobis fore videtur, ut vos primos ejus patres præstetis. Quæ quidem cum ita se habeant, his paucis voluimus vos monitos, ut, quantum ad hanc rem attinet, ei qui has adfert auxilium et opem v(est)ram, quatenus sine incommodo universitatis v(est)ræ fieri potest, præbeatis. Quod uti vos non gravate confidimus facturos, ita idem nomine Regiæ Ma^{tis} serio a vobis postulamus. Spectabilis, et honorabiles, docti syncere nobis dilecti, Deus vos conservet. Datum Bruxellæ XI' Junii MDLXII. »

MARGARITA.

VAN DER AA.

L'adresse était ainsi conçue : *Spectabili, et Honorabilibus doctis et syncere nobis dilectis, Rectori Universitatis, Decanis facultatum, et cæteris consiliariis studii generalis Lovaniensis.*

Trois mois après la missive de la gouvernante, les magistrats de la ville de Douai invitaient l'Université de Louvain à envoyer une députation aux fêtes qui allaient être célébrées pour l'installation de leur Université, et ils adressaient, en date du 16 Septembre,

la lettre suivante : « *A Venerables et Discretz Srs noz tres honnores Srs les Recteur, Chanchelier et Suppostz de l'Université de Louvain* :

» Venerables et discretz Srs Noz tres chiers et especiaulx amys tant que faire pouvons a voz bonnes graces supplions estre recommandez.

» Tres chers Srs Pour ce que les affaires de l'Université de cette ville sont tant advancées que le jour pour l'ouverture et entrée d'icelle est prins au cincquième du mois d'octobre prochain, Nous vous escripvons ceste suppliians qu'il vous plaise députer aulcuns d'entre vous, et les envoyer en cette ville pour y estre des le jour précédent pour de leur présence decorer et honnorer la procession generalle qui se fera pour la dicte entrée et ouverture, le dict cincquieme jour d'octobre, ou esperons que se y trouveront plusieurs notables Prélatz et Seigneurs, qui sera a l'exaltation d'icelle Université, et nous ferez grand plaisir que vouldrons recognoistre en tout ce de quoy vous pourrons complaire que ferons d'aussy bon cueur que prions Dieu que a vous Venerables et discretz Srs il donne sa grace. De Douay ce seizieme jour de Septembre 1562.

» Les entièrement Vostres a vous faire plaisir.

» ESCHEVINS de la Ville de Douay. »

Dans les années qui suivirent son installation, l'Université de Douai entretint de fréquents rapports avec Louvain, et demanda la communication officielle des

règlements académiques qu'elle imita dans ses propres statuts. Parmi les documents qui attestent l'esprit de la nouvelle institution, est comprise la pièce suivante qui date du mois d'Octobre 1571.

« *Mag^{co} D. Rectori Universitatis Lovaniensis.*

» S. P. quoniam Universitas nostra, Mag^{ce} D. Rector, quasi colonia quædam ex vestra per Maj^{tem} Regiam deducta est, iisdemque pene utitur Legibus et institutis, vehementer petunt omnes nostri ut statuta vestra novissime recognita (sicut intelligimus) nobis nostro sumptu describi curare dignemini, et exemplum ità descriptum et per omnia cum originali textu concordans transmittere. Scimus enim quam diligenter et accurate confecta esse oporteat quæ per tot annos experientia docente vobis visa fuerint politiæ vestræ utilissima, publicæque saluberrima. Nos vicissim si qua in re vobis gratificari queamus, erimus ad vestra desideria paratissimi. Deus Opt. Max. vos omnes et publicè et privatim conservet. Datum Duaci decimo sexto Calen. Novemb. 1571.

» Magni^{æ} V$^{r}_{æ}$ addictiss^{s} Hadrian^{s} Rhodi^{s} et Univ^{as} Duacen. »

Dans le siècle suivant l'académie de Douai n'a cessé de reconnaître les liens de parenté qui l'unissaient à l'école dont elle était devenue l'émule; elle n'a pas oublié son origine, à l'époque même où la ville est devenue française après le siége très-court entrepris par Louis XIV en personne, en Juillet 1667. On lisait

dans la Galerie des conquêtes du roi, formée par Du Fresnoy à Glatigny, l'inscription suivante composée par J. La Fontaine sur la prise de Douai (1):

Douay, ville à Pallas si chère,
Soit que Pallas se considère
Un armet à la teste, ou l'aiguille à la main,
Douay, la fille de Louvain,
Bénit le conquérant dont le bras l'a soumise.

. . . .

(1) *Mémoires sur quelques inscriptions hist. du départ. du Nord* par le D. Le Glay. Lille, Janvier 1841, p. 18, p. 21.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.



